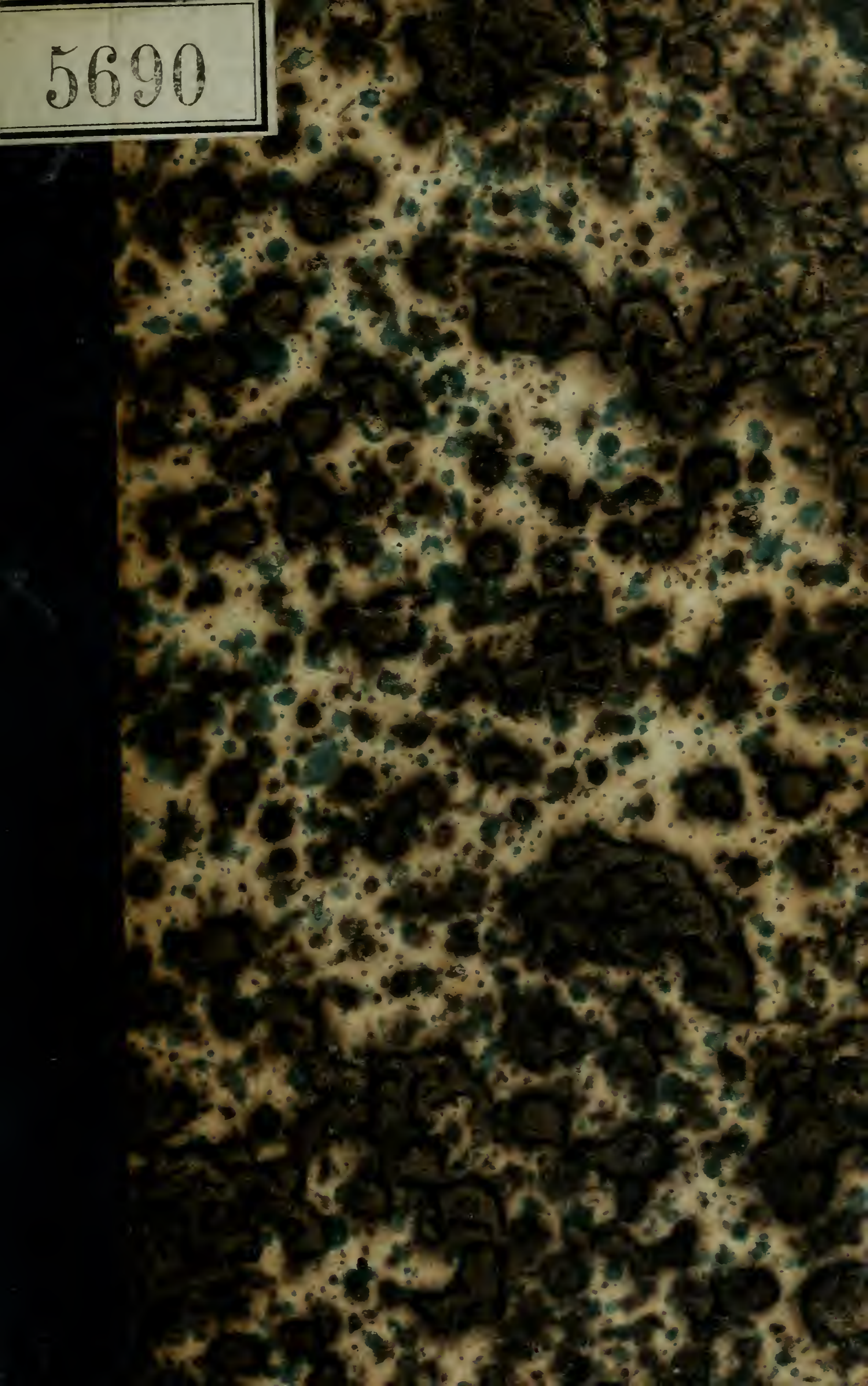




LES ACTES DES APOTRES.

Privatus illis ſenſus *erat brevis*
Commune magnum.

Pamphlet périodique

Peltier, Gabriel, 1765-1825, royaliste.

1789.

LES ACTES DES APOTRES.

Chapitre Premier.

LE bruit s'étant répandu que M. de Barentin, ancien garde-des-sceaux, était caché dans le couvent des Annonciades, déguisé en novice, M. le chevalier de Lameth, membre du comité des recherches de l'Assemblée Nationale, s'est transporté aux Annonciades, accompagné de 150 hommes de la garde nationale parisienne. Le détachement s'est emparé de toutes les issues; on a fait une visite exacte du couvent, dans lequel M. de Barentin ne s'est point trouvé.

On ne sauroit donner trop d'éloges aux dispositions de M. de Lameth dans cette expédition: toutes les précautions avoient été prises pour en assurer le succès; la visite du couvent s'est faite avec la décence que le lieu exigeoit, & M. de Lameth s'est retiré en ordre sans avoir perdu un seul homme.

Des hommes connus en France sous le nom de persifleurs, ont essayé de répandre du ridicule sur la démarche de M. de Lameth. Nous croyons rendre un service important à la patrie, en lui dénonçant le persiflage comme une aristo-

cratie, & de l'espece la plus dangereuse ; car on peut définir le persiflage, l'aristocratie de l'esprit.

Tous les bons citoyens n'ont vu dans la conduite de M. de Lameth que celle d'un patriote pur, zélé, qui veille sans relâche au salut de la chose publique. Cette conduite a été soutenue depuis le commencement de l'Assemblée. MM. de Lameth, issus d'une famille aristocratique, comblés des faveurs de la cour & des bontés de la Reine, n'ont cessé de se montrer les plus ardens défenseurs de la démocratie, c'est-à-dire, de la seule forme de gouvernement qui convienne à un grand empire. MM. de Lameth ont sacrifié la reconnaissance particuliere à l'intérêt public, & nous avançons sans crainte d'être contredits par les amis de notre liberté, que la non-gratitude, qui est presque toujours le défaut des ames viles, est la vertu de MM. de Lameth.

Nous ne connaissons qu'un homme dans l'Assemblée, qui ait autant de droits que MM. de Lameth à l'estime & au respect de la Nation : & dût notre franchise nous rendre odieux à tous ceux qu'on appelle assez incorrectement les honnêtes gens, nous cédons au sentiment qui nous presse, en rendant un hommage public aux vertus & aux talens de M. le comte de Mirabeau.

Nous n'avons pu voir ſans indignation l'auteur d'un libelle atroce refuſer à M. de Mirabeau les talens même de l'écrivain. Pour détruire une aſſertion auſſi injuſte, nous oppoſerons l'anonyme à lui-même. Il ne conteſte point à M. De Mirabeau *le Projet de Loi Martiale*, & il voudroit nous faire croire que l'*Adreſſe aux Commettans* eſt de M. du Roveray. Nous conviendrons avec la franchiſe dont nous faiſons profeſſion, qu'on trouve quelques incorrections de ſtyle dans le Projet de Loi Martiale de M. de Mirabeau; mais il eſt convenu auſſi en littérature d'appeler les incorrections les écarts du génie. Puiſqu'il y a du génie dans l'Adreſſe aux Commettans, & des incorrections dans le Projet de Loi Martiale, il en réſulte évidemment que l'un & l'autre ſont de M. de Mirabeau. Tous les bons citoyens ſeront de notre avis ſur les ouvrages de ce grand homme, comme tous les bons logiciens le ſeront ſur ſes vertus. Celle qui le diſtingue peut-être de tous les hommes à talens qui brillent dans l'Aſſemblée, eſt ſa modeſtie; c'eſt le ſoin qu'il prend de dérober au public des actions héroïques. Nous devons le faire jouir de toute ſa gloire, & publier, malgré lui, ce qu'il veut qu'on ignore.

Le Vendredi 30 octobre, M. le comte de

Mirabeau eut en ſortant de l'Aſſemblée une diſcuſſion aſſez vive avec M. Cocherel, député de Saint-Domingue, ſur l'impatience & l'humeur qu'une partie de l'Aſſemblée avait témoignées pendant les opinions de quelques honorables membres. Après avoir échangé quelques ſarcaſmes aſſez durs avec ſon adverſaire, le farouche américain, ſe livrant à l'impétuoſité de ſon caractere, s'emporta juſqu'à la menace, & propoſa à ſon illuſtre confrere de ſortir. Pluſieurs prélats, entr'autres M. l'évêque de Chalons-ſur-Marne, conjuraient M. de Mirabeau de reſter « Eh, Meſſieurs! s'écria M. Cocherel, épargnez-» vous tant de ſoins & de peine, je vous réponds » qu'il ne ſonge pas à ſortir ».

Croirait-on que nous avons trouvé beaucoup de gens dans le monde qui ont oſé taxer de lâcheté la modération & la prudence de M. de Mirabeau? Sa conduite nous paraît, au contraire, fort ſage & très-méthodique; elle s'explique d'elle-même. M. de Mirabeau a très-bien jugé qu'un combat entre deux députés ne ſerait que ſcandaleux & deviendrait interminable; car deux perſonnes ſacrées & inviolables ſont néceſſairement invulnérables. Voilà le ſeul motif qui a enchaîné ſon courage. Ils n'en douteront pas ceux qui ont été à portée comme nous de voir cet ex-

cellent citoyen ſe promenant le lundi 5 octobre ſur la place d'armes à Verſailles, ſon ſabre nud ſous le bras, avec le maintien qui caractériſe le vrai courage, & qui lui valut cet éloge flatteur de la part du commandant du régiment de Flandres : « Vous nous retracez Charles XII ».

Ce mot laconique dans la bouche d'un brave & ancien officier n'eſt point le langage de la flatterie ; c'eſt l'expreſſion pure de la vérité & du ſentiment d'admiration qu'inſpirent les plus petites actions de M. de Mirabeau, & même ſon inaction (1).

Français, peuple ſenſible & généreux, ſi digne de la liberté ! ne méconnaiſſez jamais vos bienfaiteurs ! que vos cœurs ne s'occupent que de la

---

(1) Croirait-on qu'il y a encore des ariſtocrates qui ſe ſont fâchés qu'un vieux paladin, le comte de Lautrec, rencontrant ſon confrere Mirabeau le lendemain dans le veſtibule de l'Aſſemblée Nationale, lui fit ſon compliment, croyant ſans doute que le Créole était tué ; mais ſur l'obſervation qu'on lui fit que le tribunal du point d'honneur étant ſupprimé, le point d'honneur ne pouvait plus exiſter, le vieux chevalier convint de ſon tort, mais proviſoirement, il retira ſon compliment. Nous attendons la dénonciation que M. de Mirabeau fera probablement de ce fait, après les 257 dénonciations qu'il a annoncées avant de prononcer notre jugement définitif.

reconnaissance que vous leur devez, & qu'ils soient toujours fermés aux craintes, aux soupçons que la calomnie voudrait y répandre! que cette reconnaissance ne soit point stérile, & ne laissez point à la postérité le soin tardif d'acquitter envers vos immortels législateurs la dette de la Patrie! Songez que les grands hommes appartiennent à l'univers, & que la France va se couvrir d'une honte éternelle, si elle ne s'empresse de consacrer les noms de ceux qui ont fondé sa liberté. La Grece eut ses Lycurgues, ses Solons; Rome son Numa; la France aura ses Cottin & ses Mirabeau, ses Robertspierre & Duport, ses Lameth & ses Chapelier, Target & ses Corollers, Broustaret & Barnave, ses Lapoule & ses Labeste, ses Champeaux, ses Populus, ses Kervelegans & tant d'autres qui font l'étonnement de l'Europe attentive.

Nous n'ouvrons pas une souscription pour nos Actes des Apôtres. Il est possible que la matiere soit assez abondante pour livrer tous les jours un chapitre à l'impression; mais nous ne voulons pas prendre d'engagement : nous connoissons notre paresse, & nous ne savons pas jusqu'où peut aller l'activité héroïque des honorables membres de l'Assemblée.

LES ACTES
DES APÔTRES.

Esurientes implevit bonis & divites dimisit inanes.

LES ACTES DES APÔTRES.

CHAPITRE II.

Nous comptions, en commençant nos Actes, diriger tour-à-tour ſur chacun de nos apôtres l'artillerie de nos louanges. Une fatalité inconcevable nous contrarie à chaque moment, & nous détourne de notre marche. Un ſeul homme abſorbe toutes nos facultés & nos reſpects. L'univerſalité des vertus & l'omni-ſcience de M. le comte de Mirabeau nous forcent, malgré nous, à rappeler ſans ceſſe l'attention de nos Lecteurs ſur cet être admirable. Il ſemble réaliſer les merveilles de la fable. Calchas ne perçait pas mieux dans l'avenir ; Prothée ne ſe déguiſait pas ſous une plus grande quantité de formes, & de formes plus aimables ; Alcibiade était moins modeſte, & Fabricius n'exerça jamais à un pareil degré le déſintéreſſement, & le deſir d'être utile ſans être remarqué. Si la plupart de ſes collegues ſont étrangers à tout ;

il n'eſt étranger à rien. Arithmétique politique, marine, finances, diplomatique, agriculture, population, en un mot, tout ce que le globe enſerre eſt englobé dans ſa tête vaſte & profonde; une éloquence douce & fleurie parfume ſes levres de roſe; la perſuaſion marche à ſa ſuite; une probité rare, une candeur aimable animent, colorent cet heureux enſemble; c'eſt l'image du juſte dont Horace nous fait le tableau; *integer vitæ ſcelerumque purus.* C'eſt l'emblême de l'orateur accompli que Quintilien nous définit : *Vir bonus dicendi peritus.*

Pourquoi faut-il que l'envie s'attache toujours ſur les pas des grands hommes? des ſarcaſmes injurieux, de plats calembourgs, des libelles atroces, voilà les armes avec leſquelles des pygmées attaquent des géans; mais quand on a été trempé, comme M. le Comte, dans les eaux du Styx, tous ces traits s'émouſſent devant ſon invulnérabilité, & le grand homme, le héros intangible reſte toujours l'honneur de la génération contemporaine & le modele de générations futures.

Nous devons des excuſes à Meſſieurs les membres du pouvoir légiſlatif & exécutif, ſi le tribut des éloges qu'ils méritent eſt ſi ſouvent arrêté;

qu'ils ſe montrent par des côtés auſſi brillans que leur digne & reſpectable modele, ils partageront ſa gloire, ils partageront notre gratitude; mais en attendant, nous les prions d'imiter feu Lazare de ſainte mémoire : qu'ils ſe contentent des miettes qui tomberont de la table de notre mauvais riche.

M. le Comte vient de faire trois motions, toutes également recommandables, toutes également patriotiques, elles reſpirent le civiſme le plus ſubtil; mais l'eſprit de ténebres a frappé d'aveuglement Meſſieurs les députés. Enfin, on le croirait à peine, ce ſont ſes Bretons, ſes fideles Bretons qui l'ont attaqué le plus vigoureuſement, & c'eſt M. Blin, médecin de Nantes, qui lui a porté le coup mortel. Il a pu dire, en s'enveloppant la tête comme le vainqueur du monde : *Tu quoque mi Brute.*

On ne ſait ce qu'on doit le plus admirer dans M. le Comte, de ſon inconcevable facilité, de ſa pénétration, ou de ſa bienveillance publique; les queſtions les plus ardues, les diſcuſſions les plus longues & les plus ſavantes, tout cela ne lui coûte à concevoir que le tems de les lire.

Les trois motions importantes qu'un jour a

vu naître & mourir, avaient pour objet:

1°. De nous faire payer des Américains en ſubſiſtances ce que nous leur avons avancés pour conquérir leur liberté & leur conſiſtance politique.

2°. De ſupprimer la caiſſe d'eſcompte, établiſſement ariſtocratique, vieux, féodal, uſuraire & banqueroutier.

3°. D'obliger les miniſtres à ſe tenir à la barre de l'aſſemblée pour rendre à chaque inſtant de la journée compte de ce qu'ils auroient, ſans doute, fait la nuit.

De mauvais citoyens ſe ſont permis des ſarcaſmes & des obſervations ſi injurieuſes à la réputation de M. de Mirabeau, que nous devons, pour ſa gloire & notre repos, dévoiler les motifs ſecrets qui ont dû l'animer en faiſant ces trois propoſitions.

Nous commençons par celle qui exigeait la préſence des miniſtres.

Il eſt certain, & tous les gens profondement inſtruits en conviennent, que M. Necker qui dirige à-peu-près le Conſeil du Roi, a la tête uſée, qu'abſorbé de chagrins, de longues & antiques méditations, ſes organes ſont épuiſées; on convient, à la vérité, qu'il a une grande

expérience du paſſé ; la ſcience du préſent, l'art de temporiſer, un certain capital de vertu, de probité, même une ſorte de confiance au-dehors & au-dedans de la France ; mais que ſont toutes ces qualités devant la ſublime ſcience des futurs contingens ; de cet art régénérateur de nos magiciens modernes qui, épuiſant le vieux ſang, nous promettent de faire couler dans nos veines rajeunies un nouveau principe vital. Il eſt vrai que, moins heureux qu'Eſon, nous pouvons ſuccomber dans l'opération ; mais ne vaut-il pas mieux mourir avec grace, que vivre de platrages.

M. Necker & tous les autres miniſtres n'euſſent certainement pas voulu conſerver le miniſtere à des conditions ſi patriotiques & ſi honorables ; de mauvais plaiſans euſſent tourné en ridicule leurs fonctions nouvelles, leur démiſſion était au bout de la motion, & le nouveau miniſtere s'élevoit naturellement ſur les débris de l'ancien. Vingt jeunes membres, *l'élite de la nation*, arrivaient tout neufs aux affaires, & la proſpérité publique naiſſoit de leur félicité particuliere.

Quel malheur pour la France qu'un pareil changement n'ait pas eu lieu, & que ſous le

vain prétexte de ne point entretenir dans une aſſemblée, qui ne doit avoir qu'un eſprit, un ſentiment d'oppoſition ambitieuſe, on ait déclaré que nul membre du corps législatif ne pourra être miniſtre. N'eſt-ce pas détruire le germe de cette précieuſe émulation dont l'Angleterre a juſqu'ici retiré des miniſtres ſi parfaits & ſi probes; il eſt vrai qu'elle produit une continuité d'orages, d'intrigues, même des ſcenes ſanglantes : ici eſt la banniere de Fox, là celle de Pitt; mais auſſi exiſte-t-il un ciel auſſi pur par intervalles que celui des Antilles après les inondations, les débordemens, les ouragans & les tremblemens de terre qui les déſolent périodiquement tous les ans ?

Avec quel plaiſir la nation n'eût-elle pas vu ſiéger ſur la ſellette miniſtérielle comme chancelier de l'échiquier, Mgr. l'évêque d'Autun. En vain de mauvais plaiſans, s'égayant ſur l'accident qui le prive de l'uſage de ſes jambes, diſent qu'il ne marchera jamais droit. L'heureuſe influence de M. le Comte l'eût bientôt redreſſé, & la droiture de celui-ci nous répondait de la rectitude des démarches de ſon protégé. Pourquoi faut-il que Monſeigneur, après avoir décompoſé ſi habilement les chances de

la loterie royale, se soit fourvoyé dans ce tirage national? c'est un malheur qu'il faut savoir supporter. Monseigneur, après sa motion, a plus de force que nous pour prendre son parti, c'est un bénéfice de plus à résigner, il saura s'exécuter, & la pratique confirmera sa théorie.

M. de Castellane devoit, dit-on, avoir le département de Paris. Tous les honnêtes gens, les créanciers malheureux n'auraient pu manquer d'applaudir à cette disposition. Distributeur des arrêts de surséance, M. de Castellane ne s'en fût permis qu'un seul par année; ses prin cipes à cet égard sont connus.

M. le Chapelier n'avait pas encore son département fixé. On aurait pu créer pour lui une charge de bâtonnier de tous les présidens du royaume. Un ex président de l'assemblée nationale est sans doute supérieur à toutes les cours souveraines de l'empire. Quand on a été la seconde personne de l'état après le souverain, on ne peut plus rétrograder; aussi, ajoutait-on, que provisoirement on allait lui donner Mde. Elizabeth en mariage. On l'eût récompensé ainsi d'avoir si dextrement mis toutes les têtes dans un bonnet la nuit du 4 août, & Madame

Elizabeth eût pris le second nom du royaume ; le nom de Madame le Chapelier dans toutes les formes.

Que cela ferve à confondre ceux qui, trompés par les lunettes qu'il porte habituellement, croient que M. Chapelier n'a pas des vues étendues.

M. Barnave avait, dit-on, demandé la charge de prévôt-général des maréchauffées du royaume, & fa tendre jeuneffe nous promettait de longs & utiles fuccès.

M. Populus s'était, à ce qu'on affure, réfervé les haras.

M. Cottin, l'intendance de nos colonies & la législation future des gens de couleur, auxquels il prend, dit-on, un très-vif intérêt.

M. Lavenue était déjà nommé grand-maître des eaux, bois & forêts.

Un fceau national nous refte encore à créer ; un membre tout frais fe préfentait, & c'était Duport, qui alloit tenir en échec tous nos tigres & tous nos ogres de la chicane.

M. le Comte de Mirabeau n'avait aucun département ; également propre à tous, fors la guerre, il eût plané fur tous, fans en diriger aucun en particulier ; tel que cette Divine Pro-

vidence qui veille ſur l'eſpece humaine ſans être apperçue de perſonne.

Une ſuite de ces maux qui nous accablent, a encore fait avorter des projets ſi heureuſement conçus. Qu'arrivera-t-il de-là ? que nous manquerons de tout cet hiver, & ſans doute de pain.

M. le Comte de Mirabeau avait cependant pourvu à tous nos beſoins depuis long-tems. Dès le 5 ſeptembre, un de ſes amis intimes, le ſieur Fauconnier, un des plus grands négocians de l'Europe, auſſi grand capitaliſte que profond ſpéculateur, s'était rendu à Londres, & avait fait l'emplette de 26000 ſacs de farine & 12000 ſacs de bleds pour Paris. Les membres envoyés dans le courant du même mois par la municipalité, n'y trouverent plus de ſubſiſtances à acheter ; mais ils rapporterent l'eſpoir de précéder de peu de jours les achats immenſes de l'ami de M. le Comte de Mirabeau. Un démon envieux n'a-t-il pas voulu que des banquiers de Paris très-puniſſables jettaſſent du trouble & répandiſſent des doutes ſur le crédit qu'a toujours mérité M. Fauconnier. Au moyen de ce, les grains ſont toujours reſtés à Londres. Ces banquiers ſeront certainement dénoncés quelque jour, & M. de Mirabeau,

le Deprémefnil du parlement national, doit cette étude à la nation.

Un nouveau travail dont le comité des finances va avoir à s'occuper, fera relatif aux indemnités dues à tous les fourniffeurs, écuyers, tapiffiers, felliers, maîtres d'hôtel, &c. qui préparaient déjà la maifon miniftérielle de M. le Comte. On y aura certainement égard, un décret ne peut pas avoir d'effet rétroactif.

Il en fera de même de tous les fecretaires, premiers commis, intendans, &c. qui vont fe trouver défappointés, c'eft une nouvelle charge pour la caiffe nationale. Il faut favoir faire des facrifices.

Ne défefperons cependant point du falut public tant que M. le Comte confervera fon influence dans l'affemblée. Nous avons déjà eu en quelque forte le renouvellement de la journée des barricades, des mauvais plaifans nomment celle de famedi 7, la journée des dupes; ne doutons pas que ce prince patriote qu'on a fi indignement déchiré dans un libelle atroce, n'arrive de Bath au premier jour avec M. Laclos & M. Duroveray, fes deux aides de camp, à la tête d'un convoi de fubfiftances, & nous aurons prefque au même inftant la journée des

barricades, la journée des dupes & la journée des farines. Quels matériaux pour l'histoire !

Les deux motions de M. le Comte de Mirabeau sur les américains, & la caisse d'escompte ayant été ajournées, nous en parlerons une autre fois.

Il vient de nous tomber sous la main l'extrait d'une lettre de M. le comte de Lally-Tolendal. qui circule dans Paris; nous nous empressons de la publier pour montrer jusqu'où peut aller la fureur & le délire : encore un homme qui ose inculper M. de Mirabeau, comme si dans l'adresse à M. Bailly & la Fayette, redigée par lui lors de la translation de l'assemblée à Paris, il ne s'était pas suffisamment justifié aux yeux des bons citoyens, en disant que dans les grandes occasions il étoit nécessaire de prendre jusqu'à l'attitude de conspirateurs.

Il est à desirer que l'on découvre l'original de cette lettre, afin d'en poursuivre l'écrivain quand on aura fait des loix sur la liberté des lettres, & sur celle de la presse.

EXTRAIT

D'une lettre de M. de LALLY - TOLENDAL.

»PARLONS du parti que j'ai pris, il eſt bien » juſtifié dans ma conſcience. Ni cette ville « coupable, ni cette aſſemblée plus coupable » encore (1) ne mériteroient pas que je me » juſtifie ; mais j'ai à cœur que vous & les » perſonnes qui penſent comme vous, ne me « condamnent pas. Vous devez déjà m'avoir » lu, & par ce que j'ai dit, avoir jugé ce que » je taiſois. Ma ſanté, je vous jure, me ren- » drait mes fonctions impoſſibles ; mais même » en la mettant de côté, il a été au-deſſus de » mes forces de ſupporter plus long-tems l'hor- » reur que me cauſaient ce ſang, ces têtes, » cette reine preſqu'égorgée, ce roi amené » eſclave, entrant à Paris au milieu de ces » aſſaſſins, & précédé des têtes de ces mal- » heureuſes gardes. Ces perfides janniſſaires,

(1) C'eſt une nouvelle figure de rhétorique, par laquelle on emploie le tout pour la partie.

» ces aſſaſſins ; ces femmes cannibales ; ce cri
» de tous les évêques à la lanterne, dans le
» moment où le Roi entre en ſa capitale avec
» deux évêques de ſon conſeil dans ſa voiture,
» un coup de fuſil que j'ai vu tirer dans un
» des carroſſes de la Reine, M. Bailly appel-
» lant cela un beau jour ; l'aſſemblée ayant dé-
» claré froidement le matin, qu'il n'était pas
« de ſa dignité d'aller toute entiere environner
» le Roi ; M. de Mirabeau diſant impuné-
» ment dans cette aſſemblée, que le vaiſſeau
« de l'état, loin d'être arrêté dans ſa courſe,
» s'élançait avec plus de rapidité que jamais
» vers la régénération. M. Barnave riant avec
» lui quand des flots de ſang coulaient autour
» de nous. Le vertueux Mounier échappant
» par miracle à 20 aſſaſſins qui avaient voulu
» faire de ſa tête un trophée de plus. Voilà
» ce qui me fit jurer de ne plus mettre le
» pied dans cette caverne d'antropophages, où
» je n'avois plus la force d'élever la voix, où
» depuis ſix ſemaines je l'avois élevée, envain,
» moi, Mounier, & tous les honnêtes gens,
» ou le dernier effort à faire pour le bien était
» d'en ſortir ; aucune idée de crainte ne s'eſt
» approchée de moi ; je rougirais de m'en dé-

» fendre. J'avais encore reçu ſur la route de « la part de ce peuple moins coupable que » ceux qui l'ont enivré de fureur, des acla- » mations & des applaudiſſemens dont d'au- » tres auraient été flattés & qui m'ont fait » frémir. C'eſt à l'indignation, c'eſt à une » horreur irréſiſtible, c'eſt aux convulſions phy- » ſiques, que ce ſeul aſpect me faiſait éprouver » que j'ai cedé; on brave une ſeule mort, on » la brave pluſieurs fois, quand elle peut être » utile; mais aucune puiſſance ſous le ciel, » mais aucune opinion publique ou privée, » n'ont le droit de me condamner à ſouffrir » inutilement mille ſupplices par minute, & » à périr de déſeſpoir, de rage, au milieu » des triomphes du crime que je n'ai pu ar- » rêter. Ils me proſcriront, ils confiſqueront » mon bien, je labourerai la terre, & je ne » les verrai plus. Voilà ma juſtification. Vous » pouvez la lire, la montrer, la laiſſer copier, » tant pis pour ceux qui ne la comprendront » pas, ce ne ſera alors que moi qui aurai eu tort » de la leur donner ».

F I N.

LES ACTES DES APOTRES.

En dépit des méchans
Je vois qu'on en revient toujours aux bonnes gens.

LES ACTES DES APOTRES.

Chapitre Troisieme.

Nous avons promis à nos Lecteurs de revenir sur la triple motion, faite le six de ce mois par M. le Comte de Mirabeau; nous avons déjà rendu compte des motifs qui l'avaient déterminé à demander la présence continuelle des Ministres à l'Assemblée Nationale, pour y subir interrogatoire toutes fois & quantes il aurait plû à M. Broustaret, à M. de Peluzat, à M. Cottin, à M. Floc, à M. Buttafuoco, &c., de leur adresser la parole; nous confirmons nos regrets de ce qu'une conception si heureuse soit avortée, & qu'il nous faille renoncer pour trois ans à voir M. Duport en simarre; M. de Mirabeau avec son bec à corbin; M. le Chappellier avec le bâton sous son habit, pour la premiere fois, composant, en face de la tribune, la tête de la ligne du Conseil d'Etat, & faisant l'exercice

au commandement de tous les anſpeſſades nationaux. On a eu de bien fauſſes notions ſur l'élévation du cœur humain & la dignité de l'homme, lorſqu'on a penſé qu'il ne ſe trouverait aucun membre, même dans l'Aſſemblée, qui voulût ſe ſoumettre à une cérémonie qui retracerait en quelque ſorte l'ancienne queſtion. Peu familiariſés encore avec les grandes idées du patriotiſme, nous ne ſavons pas juſqu'où peut aller le dévouement à la choſe publique. Le ſacrifice que ces Meſſieurs faiſaient ſur l'autel de la patrie de leur dignité ſi connue & ſi admirée, ſera la honte éternelle de la Nation qui l'a méconnue.

La ſeconde motion de M. le Comte de Mirabeau avait pour objet d'établir une Caiſſe Nationale, qui reçut & payât la dette des créanciers de l'Etat, affermît le crédit, diminuât la dette publique, & remplaçât à jamais cet établiſſement impur de la rue Vivienne, nommé *Caiſſe d'Eſcompte*.

Nous attendions avec une impatience ſans bornes le jour heureux où l'Aſſemblée devoit prendre en conſidération ce travail important, perſuadés que M. le Comte de Mirabeau allait

nous présenter un Ouvrage tout neuf de sa manufacture financiere de Surênes; nous savions déjà très bonne part que M. Claviere, Secrétaire de M. de Mirabeau, dans cette partie, avait des souscriptions toutes prêtes, pour quatre cents millions en boucles d'argent, cuilliers, fourchettes, plats à barbe, &c. &c. Il eût été aisé d'hypotéquer tous ces petits prêts sur les biens du Clergé; nous connaissons même plusieurs personnes qui se fussent contentées pour leurs boucles de col d'un privilége spécial, exempt de toute retenue sur l'Abbaye de Buzay. Quand les dix-neuf cents mille contrats, grosses, minutes, significations qu'aurait entraînés cette opération, se seraient trouvés faits & insinués (1), alors on eût pû procéder sans

(1) Cette besogne aurait le double avantage de procurer au Domaine des sommes immenses & d'occuper cet hiver une foule de bras, qui seront oisifs faute d'emploi. Les Bureaux de la Compagnie, à vie, auroient présenté un local tout près, & d'autant plus apte à la chose qu'ils n'ont servi à rien depuis la création de cet établissement moral; c'eût été une perte pour les Districts, où les Commis de cette Compagnie se sont jettés à corps perdus, comme Présidens ou comme Secrétaires, faute d'occupation.

risque à la création d'une caisse de crédit. La proportion numérique du tiers au quart eût permis de faire pour quinze cents millions de papier, avec lequel on eût remboursé tout l'arriéré, anticipé le paiement des anticipations non échues, supprimé tous les impôts désastreux & acquitté pendant deux ans toutes les charges publiques sans aucune contribution.

Un tel plan, consigné, à quelque chose près, dans le Courier de Provence, avait rempli de joie la Ville & la Province, on n'était fâché que du retard de ses auteurs à le proposer, afin de le voir en exécution immédiate; un moment a détruit ce beau rêve: M. Necker est venu le samedi, 14, à l'Assemblée Nationale, faire lecture d'un plan provisoire de finance pour une année seulement; il compte, pour la perception de 1790, sur la plupart des anciennes impositions; c'est encore sur de vieilles habitudes, sur de vieux sentimens qu'il fonde l'opération qui doit combler le déficit de 1789 & 1790; il annonce que ses idées sont fixées sur le plan

régénérateur & universel de nos finances; mais qu'il lui paraît prudent, avant de proposer quelque chose à faire, d'attendre que l'Assemblée ait cessé de défaire; enfin, à la honte de l'esprit philosophiste & économiste du tems, c'est cette odieuse Caisse d'Escompte qui doit encore nous fournir tous ces premiers moyens de régénération. A la vérité, on ne lui demande que des secours modérés; un appel de fonds de cinquante millions d'argent effectif, afin de pouvoir prêter cent soixante-dix millions à la chose publique & décupler les secours qui manquent au commerce, aux manufactures & aux Créanciers de l'Etat: mais il est aisé de voir que ce ne sont encore que des palliatifs; les moyens d'exécution éprouveront les plus grandes difficultés. M. Necker est aimé, on le sait, mais le raisonnement, dans pareille occasion, ne doit-il pas l'emporter sur le sentiment. Le magnétisme de M. Claviere le raisonneur eût attiré d'emblée, à sa caisse, quatre cents millons d'orfévrerie; il est impossible que l'amour & le respect dûs à la vertu de M. Necker procurent à la Banque Nationale les

cinquante millions en écus qu'il lui faut pour réussir ; c'est en vain qu'il répond d'avance à toutes les objections : c'est en vain qu'il invoque le sentiment patriotique des Français, la bienveillance nationale; nous sommes arrivés à une époque où ces mots doivent nous être étrangers.

Aux yeux de l'homme qui réfléchit, le talent de M. Necker est du plus grand danger Le Français, sur-tout, depuis quelque tems, ne doit plus agir par instinct, par impulsion. Voyez comme M. de Mirabeau entraîne toutes les opinions, par la simple logique nue & décharnée. Chez lui la raison est tout, & le cœur n'y entre pour rien. Ces triomphes du sentiment n'ont d'ailleurs qu'une durée éphémere, ceux de la métaphysique posent sur des bases immuables ; c'est ainsi que tout est vitalité, mais que tout est destruction dans la zône torride, & les glaces majestueuses qui couvrent le pôle ont commencé & finiront avec le globe.

Peuple français, cessez donc de vous agiter d'erreurs en erreurs, préservez-vous de toute atteinte du sentiment, concentrez-vous, refroidissez-vous, si l'on peut s'exprimer ainsi,

& que le Comte de Mirabeau vous diſe par ma bouche qu'un Roi n'a plus beſoin d'être aimé C'eſt un reſte de ſuperſtition qu'il faut détruire. Nous ſommes arrivés à cet âge mûr où les paſſions vives ne tyranniſent plus. Les Rois doivent aujourd'hui être enviſagés comme de vieilles maîtreſſes qu'on a trop long-tems gâtées. Un monarque n'eſt que le préſident du comité d'exécution. Toute ſa ſcience doit conſiſter à bien poſer une queſtion. Chaque légiſlature lui votera des remercîmens, & déſormais l'hiſtoire ſéculaire des monarchies doit ſe compoſer au plus de cinquante adreſſes du corps légiſlatif. Si la conſtitution nouvelle, comme on n'en peut pas douter, d'après l'influence ſalutaire du parti qui dirige l'aſſemblée, dépouille le Roi de toute autorité, cette découverte pourra aller de pair avec celle de la poudre à canon. Le courago n'entre pour rien dans la compoſition d'une armée, la nature ne doit entrer également pour rien dans la conſtitution d'un grand empire. La regle & le compas décident les victoires plus encore que les bayonnettes, c'eſt avec une équerre & non par des montagnes

& des rivieres qu'un royaume doit se diviser Une batterie bien postée, servie par une légion de Thersites, eût fait plier la phalange macédoniene; Achile lui-même eût reculé devant le pistolet de Mirabeau. Ne songeons donc qu'à former une nouvelle tactique de gouvernement, brisons les statues de Louis XII & d'Amboise, d'Henry IV & Sully, & rendant mille actions de grace aux modernes Vaubans de la politique, au nouveau Newton de la finance, remettons aux mains des mathématiciens le soin de nous gouverner, & pour assurer à nos neveux les probabilités d'un bonheur dans outes les regles, confions à M. de Condorcet l'éducation & le préceptorat de Mgr. le Dauphin.

Après cette digression qui nous a entrainés hors de notre sujet, nous devons en revenir à M. Necker. Nous avons remarqué avec plaisir que M. de Mirabeau a été seul insensible aux applaudissemens qui ont précédé & suivi l'entrée de ce premier dans la salle; si jusqu'ici, on a pu dire de M. de Mirabeau, *illi robur & æs triplex*, en contemplant samedi dernier son attitude severe, on pouvait ajouter *pectus ahe-*

næum, auſſi diſait-il à ſes collegues en parlant de l'orateur genevois : Il y a long-tems que je le mépriſe autant que je le déteſte ; nous le tenons, il ne nous échappera pas, je me charge de le pulvériſer. Ces heureuſes diſpoſitions ont ranimé notre eſpoir ; M. Necker a effectivement l'habitude d'accaparer les hommages, on ne peut ni le voir ni l'entendre, ſans que l'univerſalité des bénédictions du peuple ne l'accompagne. On le voit, on eſpere ; il parle, on applaudit ; il ſe retire, on applaudit encore même ſans l'avoir entendu. Un tel citoyen pourrait être fort dangereux, & M. de Mirabeau qui connaît à fond toutes les belles loix d'Athénes, peut faire encore un grand uſage de celle de l'Oſtraciſme.

Les bons eſprits n'ignorent pas qu'il exiſte en Suiſſe des Louſties qui ont le talent de dérider tout un regiment en faiſant rire le chef de file. C'eſt par un magnétiſme à peu près ſemblable, que le public ayant vu M. de Mirabeau rire ſardoniquement après le diſcours de M. Necker, s'eſt mis d'un commun accord à ſourire gracieuſement au miniſtre qui l'égare & qui, ſi l'on n'y prend garde, va perdre la France.

Ce n'eſt que vendredi prochain que cette intéreſſante queſtion ſera debattue ; juſque là nous compterons les minutes : faiſons des vœux pour que dans la nouvelle organiſation de la banque nationale, nous n'ayons plus à redouter d'y voir toute cette armée de banquiers, financiers, capitaliſtes, eſcompteurs, courtiers, actioniſtes, agioteurs, négocians, marchands, manufacturiers dont nous avons tant à nous plaindre ; mais puiſſions-nous y voir 24 philoſophes, 24 arithméticiens politiques, 24 publiciſtes, voire même ſans boucles & ſans ſouliers, que ce nouvel aſſemblage national préſidé par MM. de Mirabeau, Claviere, Duroveray, Briſſot de Warville, nous confirment chaque jour cet adage de mon ami Figaro : *il n'eſt pas néceſſaire de tenir les choſes pour en raiſonner*, ou bien ce proverbe encore plus vrai de mon autre ami Greſſet :

En dépit des méchans,
Je vois qu'on en revient toujours aux bonnes gens.

Nous avons vu, après le départ de M. Necker, décider avec plaiſir la grande queſtion

des deux séances par jour trois fois la semaine; cela prouve que nos représentans dont l'estomach se fatiguait à attendre jusqu'à 5 heures, sont disposés à faire toutes sortes de sacrifices pour notre bien, ils renoncent à l'opéra, pour mettre plus de suite à leurs opérations : on a vu à Versailles le 4 août, quelle étoit l'influence d'un bon dîner, & c'est avec reconnaissance que nous apprenons à la postérité que M. Pain, M. Perdrix, M. Sallé de Choux, & les deux MM. Fricot ont été de l'avis de la majorité.

FIN.

LES ACTES

DES APOTRES.

Le ſujet eſt ſi beau, la matiere ſi belle
Qu'elle fera du bruit......

No. IV.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE QUATRIEME.

Moliere avec raison consultoit sa servante. Notre Cuisiniere qui était allée, le 14, porter sa Jeannette à M. de Virieu, avait eu le bonheur d'entrer à la Séance de l'Assemblée Nationale. Attentive aux bonnes choses, intéressée à nos succès, elle nous a observé qu'en donnant les noms de MM. les Députés qui ont voté pour les Séances du soir, nous aurions dû commencer par M. le Curé de Soupe, c'est lui qui a décidé la majorité. Il doit avoir la priorité sur M. Perdrix & MM. Fricot: il est d'autant mieux fondé que l'usage s'est maintenu de commencer l'appel nominal par les Membres du Clergé.

On nous fait craindre aussi une réclamation de la part de M. Bouche & de M. Dutrou sur cette motion, nous reconnaissons que ce sont deux des Membres les plus occupés de la chose commune; mais si nous écoutions toutes les réclamations particulieres, nous ne saurions

bientôt plus auquel entendre, & nous ferions sans cesse détournés des profondes méditations qu'exige notre travail. Nous rendons cependant justice à MM. Bouche & Dutrou, nous les avons toujours reconnus pour les organes les moins équivoques du Patriotisme Français, & nous soupirons après le moment où, pour prix de leurs services quotidiens, ils présideront le Comité des Rapports, &c.

M. Endurand était de l'avis de la prolongation des Séances du matin; il y a mis une tenacité dont le secret sera connu tôt ou tard.

M. la Poule & M. la Beste ont eu, le 16, une altercation assez vive pour savoir à qui appartiendrait la parole. L'un & l'autre voulaient entretenir l'Assemblée des subsistances de leurs Provinces. M. Bonnegens mettait tout son zele à les faire parler l'un après l'autre, M. Glézen, infléxible sur les régles de la logique, prétendait que le genre, devant être préféré à l'espèce, la priorité était acquise, de droit, à M. la Beste; mais au milieu de cette discussion, M. la Poule, ayant invoqué les oyes du capitole, l'Assemblée, accoutumée à voir l'ennemi aux portes de Rome, & brûlant de sauver la patrie, n'a eu qu'un cri pour lui accorder la parole.

M. la Beſte, malgré ſes clameurs pour les Champenois, ſes Commettans, n'a pu ſe faire entendre, l'eſpèce a été préférée au genre, & M. la Poule a obtenu, pour ſes grains, le décret qu'il demandait. La Franche-Comté doit une ſtatue à M. la Poule.

Nous ne pouvons finir l'article *ſubſiſtances*, ſans dénoncer à nos lecteurs un plat calembourg qui a fait la plus grande fortune dans le parti ariſtocratique. On a prétendu que M. Duport, dans le moment préciſément où ſe traitait la grande queſtion de l'admiſſion des Miniſtres dans l'Aſſemblée Nationale, avait fait placer ſur la porte de ſa maiſon, un marbre faſtueux avec cette inſcription populaire *hôtel du Port*; & que dans la nuit on y avait ſubſtitué cetre inſcription oligarchique, hôtel *du Port frais*; ceux de nos lecteurs qui connaiſſent la conſtitution phyſique de M. Duport, ſont à portée de juger que cette enſeigne ne lui convient nullement.

Malgré le ton de gravité ſoutenu de notre feuille, on s'obſtine à nous croire ſoudoyés par le Clergé, & en cette qualité on nous adreſſe de tous côtés, des quolibets & des épigrammes ſur les Membres les plus diſtingués de l'Aſſem-

blée, par leurs vertus & leur modération. Nous avons reçu, hier, les quatre vers ſuivans, ſur M. de Lameth, nous les donnons ici pour ce qu'ils valent.

Lameth guidant nos étendards,
Brillant, quoique un peu blême
En vérité reſſemble à Mars;
Mais c'eſt Mars en carême.

Nous avons fait les recherches les plus ſéveres, les perquiſitions les plus exactes, pour découvrir l'auteur d'une plaiſanterie auſſi amere. Nos ſoupçons ſe portaient d'abord ſur une ſociété de gens de lettres, payés par les adminiſtrateurs de la Caiſſe d'eſcompte, comme tout le monde ſait, pour dénigrer les actions héroïques d'une partie de l'Aſſemblée Nationale. Nous n'avons pu en trouver aucune trace; mais nos recherches nous ont conduit à des préſomptions effrayantes ſur le compte de M. Joyeux, Député du Clergé de Châtellerault. Dans le moment où la patrie eſt en deuil, où tous ſes enfans devraient être dans les larmes, cette ſaillie de gaité de la part d'un Député, nous a paru une pétition de principes fort répréhenſible. Ils ne ſont plus ces tems heureux où une chanſon nous faiſait ſupporter le deſpotiſme, il

faut ſavoir redevenir ce qu'étaient nos généreux ancêtres du tems de Céſar & de Julien, grands, blonds, moroſes & ſilentieux : tels étaient nos peres ſauvages avant que leurs enfans fûſſent abatardis.

L'embarras de notre poſition exige que nous faſſions ici une obſervation importante.

C'eſt bien aſſez pour nous d'avoir à redouter jour & nuit, le reſſentiment des ariſtocrates, & les effets de leurs calomnies, ſans être expoſés encore aux débourſés conſidérables que la méchanceté des ennemis du bien public nous occaſionne. Notre déſintéreſſement eſt auſſi connu que notre patriotiſme. Nous n'imiterons jamais ces journaliſtes mercenaires, qui exigent, d'une maniere impérieuſe, que leurs concitoyens affranchiſſent juſqu'au port des lettres & avis qu'ils leur font parvenir : mais dans un moment où l'Aſſemblée Nationale même épuiſe tous les moyens de régénération, nous allons donner à l'un & l'autre hémiſphere, une nouvelle preuve de notre civiſme ; nous déclarons qu'à l'avenir nous refuſerons tous avis, lettres, paquets, mémoires, brochures, libelles, pamphlets, épigrammes, calembourgs & dictionnaires qui nous ſeront adreſſés de toutes les parties du globe,

à moins qu'il ne nous soit remis par le porteur ; & provisoirement, une quittance d'un marc d'argent, signée du receveur de la Caisse Patrio-ique. Cette somme est un hommage que nous faisons à la patrie, des soins que nous donnerons au choix & à l'examen des pieces qui nous seront adressées. C'est en quelque maniere le droit d'éligibilité auquel nous les soumettons.

Après cette déclaration, nous espérons qu'il ne restera plus le moindre nuage sur les sentimens dont nous faisons profession.

Jam redit, & virgo, redeunt saturnia regna.

L'ordre du jour, pour nous, était la troisieme Motion de M. le Comte de Mirabeau. Elle était relative aux subsistances à tirer des Américains, en échange des 35 millions qu'ils sont dans l'impuissance de nous payer. On craignait que la toute-puissance de M. de Mirabeau n'échouât dans l'exécution de ce plan, quoiqu'il se fût déjà assuré d'agens fideles & parlant très-correctement l'Anglais. Un incident est venu à la traverse, & l'ajournement indéfini a sauvé la Motion de son enterrement définitif.

Cet incident est l'arrivée prochaine de Monseigneur le Duc d'Orléans; ce Prince auguste si

injuſtement dénigré par les ariſtocrates, après avoir rempli, avec le plus grand éclat, la miſſion délicate dont il avait été chargé auprès du Cabinet de Sainte James, s'eſt rendu à Bath, pour ſoigner momentanément ſa ſanté altérée par ſes veilles continuelles pour le bien public : mais il n'a pû détourner ſes regards d'un Royaume l'objet de ſes plus tendres ſollicitudes. Cinquante flûtes ſont en chargement aujourd'hui, à Briſtol : l'exportation des bleds étant défendue à Londres par des manœuvres parlementaires, le Prince n'a pû ſe procurer que des avoines ; ſi un vent propice continue à ſouffler dans la manche, nous verrons arriver ce convoi avant la ſaiſon des glaces. Nous prévenons nos lecteurs que le Marquis Ducreſt, ſon Chancellier à Londres, a déterminé ſon Alteſſe à faire venir le convoi par Calais. La Normandie eſt devenue un paſſage trop dangéreux pour y expoſer ce précieux ſecours. On ſait déjà que pour plus de célérité, M. Ducreſt a fait partir de Gennevilliers, pour Boulogne & Calais, toutes ſes voitures de carton; le Prince a mandé en même-tems tous ſes chevaux de cabriolet. M. de la Clos doit commander les ſix mortiers, les dix canons, les quatre obuſiers & les huit faucon-

neaux qui protégeront ce convoi. Madame de Buffon, semblable à une nouvelle Jeanne d'Arc, doit caracoler de la tête à la queue, pour le défendre des entreprises des aristocrates, & M. le Marquis de...., Brigadier désarmé, est chargé de garder les derrieres, il va partir demain dans un tapecul de la manufacture de M. Ducrest.

Elle sera donc confondue, elle sera anéantie cette lâche cabale qui a osé jetter des doutes sur le voyage mystérieux de ce grand Prince. Le voilà enfin connu ce secret, la vérité va paraître dans tout son jour, & les plus honteux supplices seront le partage de ses calomniateurs.

Les créanciers de M. Ducrest, verront clairement qu'il n'a pas cherché à manger leur bien en herbe, puisqu'il leur en apporte le payement en gruau; de nouvelles avances ameneront sans doute de nouveaux bienfaits, & son arrivée à Paris sera un combat de générosité d'une part, & de reconnaissance de l'autre.

Nous terminons ce Quatrieme numéro en présentant à nos Lecteurs une Lettre de Londres, du 7 de ce mois, qu'on dit avoir été adressée

par un Membre de la Société Royale, à M. le Duc de la Rochefoucault.

Nous avons mille raiſons pour révoquer en doute la véracité de cette relation. Voici les principales.

1°. M. le Duc d'Orléans, envoyé à Londres, où il eſt auſſi avantageuſement connu qu'à Paris, n'a jamais pu avoir beſoin d'y prendre le nom de M. le Prince de Joinville.

2°. Sa figure eſt aſſez diſtinguée pour le faire reconnaître pour ce qu'il eſt dans tous les lieux où il ſe préſente pour être utile à ſes concitoyens depuis le chalit des miſérables juſques dans les palais des ſouverains.

Ce ne peut donc être qu'un ariſtocrate qui a écrit ou publié cette lettre. Nous ſommes tentés de l'attribuer à M. le Duc de Luxembourg, à M. de Calonne, ou à M. le Baron de Breteuil, & c'eſt encore une ſuite des manœuvres dont la nation eſt menacée pour le 25 de ce mois à ſept heures du matin. On a choiſi M. le Duc de la Rochefoucault, dont le patriotiſme n'a jamais été ſuſpecté, pour jetter ſur lui un jour défavorable. C'eſt à ſon ardent amour pour le peuple, que nous dénonçons cet acte d'ariſtocratie, nous le conjurons de produire l'original dont nous imprimons la traduction.

EXTRAIT d'une Lettre de Londres, du 7 Novembre 1789.

« Le Voyage, si extraordinaire du Prince de Joinville, (nom que le Duc d'Orléans a pris à Londres) en Angleterre, son départ précipité dans une circonstance où tous les devoirs semblaient l'y retenir, le peu de vraisemblance d'une négociation politique, qui eût pû lui être confiée, d'après son peu de crédit & de considération en cette Cour, tels ont été les objets de nos conversations depuis son arrivée; personne ne croit à la réalité d'une mission, moins M. Pitt que tout autre, puisqu'il est à la campagne depuis trois semaines dans le voisinage de Londres, & qu'il n'a pas cru devoir y venir faire une course. Anglais & Français ont été très-offensés qu'on ait pu les soupçonner d'avoir secondé les mauvais desseins de M. de Joinville; les Français refusent de le voir, ensorte qu'il ne lui reste pour société que quelques intrigans de sa Nation & le Prince de Galles, ou les créatures affidées de M. Fox.

L'audience, sollicitée depuis plusieurs jours,

a été enfin accordée, hier, par le Roi. Le prétendu négociateur a été conduit par le Ministre des Affaires étrangeres chez Sa Majesté, qui l'a fait attendre plus de trois quarts d'heure, enfin il a été introduit; le Roi lui a à peine accordé trois minutes pour exposer l'objet de son Voyage, &, sans y répondre, il lui a parlé de la santé du Roi, du courage qu'il a marqué en se dévouant lui-même pour éviter toute effusion de sang; il a célébré l'héroïsme de la Reine, qui faisait l'admiration de l'Europe; mais sur-tout des Anglais, peuple fier & généreux, passionnés pour les grands caracteres. Entrant dans les détails de la révolution, il a dit que la cause du Roi de France était celle de tous les Souverains, il a qualifié d'attentat inoui le transport armé des Parisiens à Versailles. Il a ajouté qu'au crime de leze-majesté se trouvait réuni celui contre le droit des gens, puisque la liberté de l'Assemblée Nationale avait été envahie. Il a parlé de l'horreur que la Nation Anglaise avait contre les Auteurs de cette Révolution, qui compromettait la France & tous ceux qui y avoient coopéré. Il a terminé en disant, c'est avec une grande sensibilité, Monseigneur, que je vous rends le dépositaire de celle dont je suis

pénétré. Premier Prince du Sang de ce Monarque malheureux, votre cœur eſt ſans doute auſſi douloureuſement affecté que le mien ; auſſi je vous prie de lui faire parvenir l'aſſurance de mon très-vif intérêt.

Cette audience a duré vingt minutes, pendant leſquelles le Roi a preſque toujours parlé en conſidérant entre les yeux M. de Joinville, ſur le viſage duquel, à ſa ſortie, on a obſervé une grande pâleur. (1)

Le Prince de Joinville vient d'acheter un nouveau terrein à Londres, où il fait bâtir actuellement.

N. B. Ces Anglais ſont de grands ariſtocrates.

---

(1) Ce paſſage de la Lettre confirme nos ſoupçons ſur l'authenticité de l'Original. Ceux qui connaiſſent M. de Joinville comme nous, ſavent que s'il ne peut plus rougir, il a auſſi l'avantage de ne pouvoir pâlir.

ERRATA.

Page 10, ligne 5, déſarmé, liſez des armées.

Même Page, ligne 6, les derriéres, liſez *les derriéres*.

LES ACTES DES APOTRES.

Eh! quoi Mathan, d'un prêtre eſt-ce là le langage?

N°. V.

AVIS AUX ACHETEURS.

Nous dénonçons à nos Lecteurs un larcin qui intéresse également leurs fortunes & notre gloire. Il s'est vendu, frauduleusement, chez notre Libraire, un Quatrieme Chapitre des Actes des Apôtres, que nous désavouons. Nous croyons avoir fait nos preuves, & nous ne nous serions jamais permis de traiter gaiement des matieres aussi graves. A force de soins & de peines nous avons découvert que le succès de nos premieres Feuilles ayant donné de l'ombrage au parti aristocratique, il avait jetté les yeux sur M. l'Abbé Maury pour nous arrêter au milieu de notre carriere civique. M. l'Abbé n'a pas imaginé d'expédient plus sûr pour nous faire tomber, que de prendre notre titre & de semer, adroitement, parmi les patriotes, qu'il était l'Auteur de nos Actes. Mais on ne peut forcer la Nature. M. l'Abbé, qui est né plaisant & mocqueur, n'a pû s'élever à notre ton de gravité, & ses calembourgs l'ont trahi. Les idées, le style, tout est guindé dans ces Actes apocriphes. Le seul morceau qui se rapproche un peu de notre maniere, parce qu'il a du naturel, est l'article de MM.

Bouche & Dutrou. Nous prenons l'engagement solemnel de demander une vengeance éclatante du viol fait à la pudeur de nos Actes, aussi-tôt que le pouvoir législatif aura organisé le pouvoir judiciaire & réduit le pouvoir exécutif au minimum de sa force. Une affaire de cette importance, faite pour attacher les yeux de l'Europe indignée, ne peut être portée au Châtelet, qui n'a qu'une souveraineté provisoire; & nous demanderons la formation, *ad hoc*, d'un grand Juré, tiré des cent-vingt Départemens proposés par M. le Comte de Mirabeau, auxquels leur belle simplicité forcera de revenir incessamment.

Cette supercherie littéraire nous avait déterminé à cotter ce Chapitre Quatrieme *bis*; ce n'est que pour éviter la confusion que nous avons consenti à y apposer le N°. V.

Nous prévenons nos Lecteurs que l'ordre des matieres n'en sera point dérangé & qu'ils continueront d'être servis comme par le passé. Ceux qui voudront se défaire du Chapitre Quatrieme de l'Abbé Maury pourront le rapporter chez M. Gattey, Libraire au Palais-Royal, qui leur remettra en échange un exemplaire de l'Opinion de M. Lavenue sur la Caisse d'Escompte.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE CINQUIEME.

L'ANCIEN Comité des Recherches de l'Assemblée Nationale que l'on accusait d'inaction, parce que l'on n'a pas réfléchi que toutes ses opérations devaient être secretes, a fait deux découvertes importantes. Comme toutes les preuves sont acquises & que les coupables ne peuvent échapper à la Justice, nous n'avons apperçu aucun danger à les publier.

La premiere est l'histoire authentique de l'Homme au Masque de fer, qui a donné lieu à tant de conjectures invraisemblables. On nous assure que le Cardinal Mazarin est fort compromis dans cette affaire, & que le Châtelet sera chargé de faire provisoirement le procès à la mémoire de ce Premier Ministre.

La seconde est un fragment écrit de la main de Salluste, trouvé à Vincennes, dans la chambre qu'a occupée M. de Mirabeau, lorsque le pouvoir arbitraire faisait de ces horribles cachots la retraite de la vertu & des mœurs. Ce fragment

n'eſt, à proprement parler, qu'une généalogie de Catilina, que l'Hiſtorien Romain fait deſcendre d'une branche de la Dynaſtie des Pelopides, qui paſſa à Carthage, delà à Marſeille, & s'établit enfin en Italie, ſous le nom de *Riquettus*. Le ſurnom de Catilina fut donné à ce Chef de Conjurés, par alluſion à ſa voix & à ſa figure, qui avaient beaucoup d'analogie avec le chat tigre, nommé en langue punique, *catinlionac*, ainſi que l'a ſavamment obſervé M. Volfius, Député de Dijon, *in operibus ineditis.*

Tous les journaux ont rendu compte de l'adreſſe de félicitation que l'aſſemblée nationale a reçue de la ſociété de la révolution établie à Londres, & préſidée par le lord Stanhope. Le club patriotique d'Andrinople vient d'adreſſer à M. de Champfort, une réſolution du même genre dont nous nous ſommes procuré la copie qui ſuit.

En l'aſſemblée du club patriotique des fideles muſulmans, tenue en la ville d'Adrien, vulgairement appellée Andrinople, l'an de l'égire 827, le 13ᵉ. de la lune de Chabzal

Préſident Mollac,

Après un rapport du bureau renforcé, l'iman

Jouffouf a propofé la réfolution fuivante qui a été approuvée d'une voix unanime.

Le club patriotique d'Andrinople confidérant

Que le but de fon inftitution eft de régénérer l'empire ottoman, & de faire jouir les habitans de ces vaftes contrées, des droits imprefcriptibles qu'ils tiennent de la nature, & d'affurer à leur poftérité le bienfait d'une liberté & d'une égalité fi long-tems méconnue dans ces climats.

Que l'heureufe révolution qui s'eft opérée chez nos fideles alliés les françois, ne peut manquer d'avoir une influence falutaire dans toute l'Europe.

Que l'accompliffement de ce grand œuvre eft dû aux lumieres de la capitale de l'empire françois, & à l'activité infatigable du grand Comte de Mirabeau.

Confidérant que pour arriver furement au but que le club patriotique s'eft propofé lors de fon inftitution, il ne peut employer des moyens plus efficaces que ceux qui ont établi la liberté françaife fur des bafes immuables.

A arrêté. 1°. Que tous les fideles croyans de la ville d'Andrinople feront invités à placer des

reverberes à poulies, ou au moins des lanternes à crochet, dans toutes les rues.

2°. Que la déclaration des droits de l'homme & les articles de constitution décretés par le divan national de France, seront traduits en langue arabe, persanne & turque, aux frais du club patriotique, & envoyés à tous les fideles croyans.

3°. Que M. de Champfort ayant contribué par sa charmante comédie du marchand de Smyrne, & sa sublime tragédie de Mustapha & Zeangir, traduites dans toutes les langues mortes & vivantes, & représentées aux frais du club dans l'amphithéatre d'Adrien, à répandre les semences de liberté qui ont germé en France & en Turquie, sera invité par le président à accepter de confiance l'emploi de correspondant libre du club patriotique d'Andrinople, & à présenter en cette qualité au divan national de France, les félicitations du club sur l'heureuse révolution qui s'est opérée dans ce beau royaume, & sur la perspective qu'elle offre aux Musulmans de partager bientôt avec eux les bienfaits de la liberté civile & politique.

4°. Qu'en sadite qualité, M. de Champfort fera tous ses efforts pour déterminer le grand Comte de Mirabeau à passer par les galeres

à Salonique, & se rendre à Andrinople pour se mettre à la tête du parti régénérateur qui veut lui assurer le visirat & le cordon qui n'est pas encore supprimé en Turquie.

5°. Que M. de Champfort sera chargé pareillement d'engager M. de Lameth à venir prendre le commandement des troupes patriotiques d'Andrinople, pour faire des recherches dans toutes les mosquées, & en faire sortir tous les aristocrates qui s'y trouveroient déguisés.

6°. D'engager M. Duroveray à venir se mettre à la tête de la société philantropique des amis des Abyssins, que les mammelucs retiennent dans un honteux esclavage.

Arrêté unanimement que la présente résolution sera signée par le président, & envoyée à M. de Champfort.

Ce n'est pas sans raison qu'en commençant nos Actes, nous avons dénoncé le persifflage comme une arme dont l'aristocratie pourrait faire un usage funeste à la gloire de nos Législateurs. Les aristocrates ont répété avec une joie indécente, que le Jeudi, 19 Novembre, M. de Roberspierre, dans la chaleur de la discussion sur la démarche du Bureau renforcé du Cambresis, avait dit que ce Bureau était

un corps *ariſtocraſſique* que l'eſprit *ariſtocraſſique* dirigeait uniquement, & qu'il fallait s'empreſſer de le détruire; le mot *ariſtocraſſique* fit ſourire les Auditeurs; cependant l'érudition, le goût & les talens de M. de Roberspierre qui l'ont conduit à la Tribune Nationale ſont connus de toute la France. Si le deſpotiſme d'un pédant de Collége ne tolere pas un ſoleciſme, à un pauvre bourſier, la liberté de l'Aſſemblée doit ſouffrir par fois une expreſſion qui s'éloigne ſi peu de la pureté du langage. M. de Roberspierre eſt cité dans tout l'Artois comme un Auteur *claſſique*. Il lui eſt même échappé des Ouvrages de pur agrément que tous les gens de goût ont recueilli, & nous croyons faire plaiſir à nos Lecteurs, en leur faiſant connaître un madrigal de M. de Roberspierre, qui a fait le déſeſpoir de la vieilleſſe de M. de Voltaire.

Crois-moi, jeune & belle Ophelie,
Quoi qu'en diſe le monde & malgré ton miroir,
Contente d'être belle & de n'en rien ſavoir,
Garde toujours ta modeſtie.
Sur le pouvoir de tes appas,
Demeure toujours allarmée,
Tu n'en ſeras que mieux aimée,
Si tu crains de ne l'être pas.

M. Roberspierre ne ſe borne pas à la littérature légere, il dirige le Journal intitulé,

L'union ou *Journal de la Liberté* ; cette Feuille a été d'abord composée en français & en anglais; mais le prodigieux débit que les premiers numéros ont eû en Angleterre, ayant effrayé les Gazetiers anglais, ils ont prié M. Roberspierre d'accepter dix mille livres sterling pour rendre son Journal absolument français. Nous invitons nos Lecteurs à lire avec attention la Séance du soir, de samedi, 21 ; ce morceau est entiérement dans la maniere de Tacite, & quand on le rapproche du madrigal que nous venons de faire connaître à nos acheteurs, on se rappelle involontairement que l'Auteur de l'*Esprit des Loix* a fait aussi *le Temple de Gnide*; les Ecrivains qui savent allier la force à la grace, l'imagination à la philosophie, la profondeur des idées à l'élégance du style, de tels Ecrivains, disons-nous, sont très-rares, nous avons été tentés un moment de comparer M. Roberspierre à Montesquieu, mais nous nous sommes ressouvenus que l'aristocratie de ce dernier mêlait un sombre nuage aux rayons de sa gloire.

M. Roberpierre joint à ses autres talens une connoissance approfondie de la géographie; il nous apprend dans son septieme numero que les Anglois viennent de découvrir une branche de commerce très-importante. La pêche du

hareng a été si abondante au nord-ouest de l'Irlande, qu'on vient d'envoyer dans la baye de Biscaye, des bâtimens chargés de saumons salés, pour s'approvisionner du sel nécessaire à la pêche des harengs que l'on va désormais tirer de la montagne de Cordoue. Tous les géographes anciens & modernes, même les Espagnols, avaient jusqu'ici placé cette ville en Andalousie, à 150 lieues de la baye de Biscaye, & à 15 lieues de Seville, mais M. de Roberpierre, par ses nouvelles observations astronomiques, vient d'en rectifier la position, & d'acquérir un droit à la reconnaissance de toutes les puissances maritines, & de toutes les sociétés savantes de l'Europe.

M. Roberpierre n'est pas moins familier avec la physique expérimentale; sa réputation politique en Artois, a commencé par un mémoire fondroyant snr les paratonnerres. Dès ce moment, les éclairs de son génie perçant de toute part, l'Artois vit en lui un nouveau Franklin, mais devenu bientôt le rival de son maître, il ne tarda pas à l'éclipser dans tous les genres de gloire.

Les hommes sans partialité sont maintenant à portée d'apprécier M. de Roberpierre, tour-à tour, poéte, historien, géographe, natura-

liſte, phyſicien, journaliſte & légiſlateur. Pour nous, nous n'héſitons pas de dire affirmativement que ſi M. le Comte de Mirabeau eſt le flambeau de la Provence, M. Roberpierre eſt la chandelle d'Arras.

Fideles à remplir les engagemens que nous avons contractés avec les ennemis de la caiſſe d'eſcompte, nous comptions préſenter à nos acheteurs un extrait raiſonné des deux ſublimes diſcours prononcés le vendredi 21 novembre, par MM. de Mirabeau & de Lavenue ſur le plan proviſoire du miniſtre des finances; mais on ne peut rien ajouter à l'éloge qu'a fait le Journal de Paris de ces deux grands orateurs. Ils ont également atteint le but. Le diſcours de M. de Mirabeau peut ſe réſumer en une ſeule phraſe. Nous l'avons retenue avec une attention particuliere; elle nous a frappé par le ſens profond qu'elle renferme : la voici mot pour mot.

Le public peut, quand il le voudra, & par des moyens très-avouables, ſonder les forces de la caiſſe d'eſcompte. Nous laiſſons aux actionnaires & au Commandant du Bataillon des Filles-St.-Thomas à faire leurs réflexions ſur cet avis.

Nous n'ajouterons qu'un mot à ce qu'a dit M.

de Lavenue, ſur les moyens de procurer un grand crédit à une banque nationale. Il croit que c'eſt de toujours conſerver dans ſes coffres autant de numéraire qu'elle met de billets en circulation. Nous penſons, ſauf meilleur avis, que M. de Lavenue auroit ajouté encore, s'il étoit poſſible, à l'idée qu'il a donnée de lui, en diſant que les vols, les pertes, les falſifications, &c. doivent obliger une banque ſolide & nationale à avoir toujours en argent effectif le double de ſes valeurs fictives.

M. le comte de Mirabeau, jaloux de rendre aux deux philoſophes Duroveray & Claviere, ſes amis, l'ubiquité que leur a ravie un décret ariſtocratique de Geneve leur patrie, avoit demandé à M. de Montmorin qu'il interposât toute l'influence dont le pouvoir exécutif français eſt encore ſuſceptible auprès de la république, afin d'obtenir la ſuppreſſion de leur décret de banniſſement & leur rappel ſpécial d'une maniere éclatante.

M. le comte de Montmorin, averti par l'exemple de M. de Saint-Prieſt, que les deſirs de M. de Mirabeau étoient des décrets irréfuſables même ſuſpenſivement, écrivit ſur-le-champ au magnifique Conſeil. On délibérait alors ſur la

contribution patriotique, à laquelle Geneve désirait accéder, & cette contribution gratuite devait s'élever à plus d'un million. La frayeur a été portée à un tel point dans le parti aristocratique de Geneve, qu'on a répondu à M. de Montmorin qu'on rappellerait les bannis sur un char de triomphe, si la France & M. de Mirabeau insistaient, mais qu'alors on garderait son argent; sinon que la république allait faire encore de nouveaux efforts de générosité, à la condition que nous garderions chez nous les deux hommes célebres & malheureux qui nous éclairent sous les auspices de M. de Mirabeau. M. Necker, qui tient beaucoup aux contributions patriotiques, a fort grondé M. de Montmorin d'avoir négocié cette affaire-là sans lui : il connoissoit toute la valeur de ses deux compatriotes, & il auroit toujours regretté que la France eût été privée de leurs lumières. M. de Montmorin n'a pu s'excuser auprès de son illustre ami, qu'en lui faisant voir le courier de Provence, une lanterne & les quatre héroïnes citoyennes, qui, à 24 sous pièce, attendent tous les jours M. le comte de Mirabeau à la porte de l'hôtel de Malthe, rue Traversiere, pour fleurir, fêter & baiser leur *enfant chéri*, leur

vigoureux, leur *père nourricier*, le *ſauveur de la nation.*

Réjouiſſons-nous : la France conſervera les amis de ſes finances, & les amis de ſes noirs. Nous devons nous réunir & déterminer M. le Vachez à ajouter à la collection des portraits de nos députés viſibles, ceux de MM. Duroveray & Claviere, nos deux légiſlateurs inviſibles.

Nous engageons M. Baudouin à envoyer ce chapitre de nos actes à M. le comte de Lauragais, en réponſe aux deux lettres que nous ſavons qu'il lui a adreſſées, & dont nous donnerons connoiſſance à nos acheteurs, au chapitre prochain.

FIN.

LES ACTES DES APOTRES.

Et le Docteur en chaire en ſema l'Evangile.

N°. VI.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE SIXIEME.

Les immenſes fatigues que nous ont occaſionnées nos recherches ſur M. Roberſpierre, nous rendent un moment de repos néceſſaire. C'eſt à nos correſpondans à faire aujourd'hui les honneurs de notre feuille; le choix que nous avons fait ſur une multitude de lettres qui nous ont été adreſſées de toutes parts, ſera notre apologie, on verra que nous avons diſtingué celles qui ſe rapprochaient le plus de notre maniere & de nos principes ſéveres.

Lettre de M. le Comte de Lauraguais à M. Baudouin, Imprimeur de l'aſſemblée nationale, le 2 novembre 1789.

J'ai ſouſcrit, Monſieur, *au procès-verbal de l'aſſemblée nationale, & au Journal des débats & décrets.* Vous envoyez l'un & l'autre à mon adreſſe.

Mais depuis un mois je reçois aussi un exemplaire du Journal des débats & décrets, sous l'adresse de M. le comte de Lauraguais, Américain. Je ne connais point d'Américain, qui s'appelle le comte de Lauraguais; & le seigneur de la sénéchaussée de Lauraguais, qui est représenté par les députés de Castelnaudary, est français. Je vous apprends cela, Monsieur, parce que cette erreur vous coûte un exemplaire de votre Journal: d'ailleurs, le décret qui prétend effacer entre les hommes la distinction du blanc au noir, permet encore à chacun de porter son nom. Et peut-être est-il assez probable que dans sa sagesse l'assemblée nationale conservera cette coutume; parce que nous mettant au blanchissage blanc, noir, jaune, comme des mouchoirs de toutes couleurs, ces mouchoirs doivent conserver leur marque, jusqu'à ce que l'assemblée détruise toute idée de propriété.

Autre Lettre de M. le Comte de Lauraguais à M. Baudouin, Imprimeur de l'Assemblée Nationale, le 4 Novembre 1789.

Lorsque je vous écrivais, avant hier, Mon-

ſieur, je ne vous demandois que le Diſcours de M. l'Abbé Maury ſur le Clergé. Je n'avais pas encore reçu les Numéros 80 & 81 de votre Journal.

J'ai, dans votre Collection, le Diſcours de M. l'Evêque d'Autun, celui de M. Thouret, celui de M. l'Abbé Gouttes.

Si les Diſcours de M. Pelerin, de M. Treillard, de M. Dupont, font partie de la Collection du procès-verbal, je les attendrai avec lui. Si vous les avez imprimés ſéparément, je vous prie de me les envoyer.

Vous annoncez qu'on trouve dans celui de M. Dupont des choſes curieuſes. Je penſe que vous avez trouvé le mot; celui qu'il a dit ſur la liberté des Membres de l'Aſſemblée, qu'il trouve *aſſez libres*, devrait être la curieuſe épigraphe de ſes curioſités œconomico-patriotiques. Quant à la Collection des Portraits de MM. les Députés, que vous donnez pour 4 liv., on ne ſait ce que vous annoncez; ſont-ils gravés à la maniere noire par M. le Comte de Mirabeau, ou bien ſont-ce les portraits deſſinés à la plume, qui ſont promis dans le Journal politique national? Je ſouſcris volontiers à ceux-ci.

Votre annonce ne décide pas ſi les portraits que vous propoſez doivent frapper les yeux, ou les regards de l'eſprit ; ſi beaucoup de gens ſont charmés d'avoir la figure matérielle de M. Target & autres figures, je ſuis, par exemple, du nombre des gens qui aimeront mieux voir ſous la plume de M. l'Abbé Sabattier de Caſtres, la figure qu'ils font, que la figure qu'ils ont. J'eſpere, Monſieur, qu'en votre qualité d'Imprimeur, vous approuverez les réflexions que je prends la liberté de vous adreſſer en ma qualité de votre Souſcripteur. Vous avez pu remarquer qu'en vous écrivant déjà ſous ce rapport, j'ai paſſé auſſi légérement que je l'ai pu ſur l'erreur qui fait croire à un Député de Paris (1) aux Etats-Généraux, que le Comte de Lauraguais eſt américain, quoique les Députés de cette Sénéchauſſée, ayent le plaiſir d'être vos co-légiſlateurs. Il n'y a ſans doute de véritable mépriſe, que ce qui fait une erreur de compte. Et voilà pourquoi, Mon-

(1) M. de Lauraguais n'eſt pas bien informé. M. Baudouin n'eſt point Député de Paris ; il n'eſt que Suppléant. Cette erreur pourrait avoir les plus dangereuſes conſéquences.

ſieur, dans ce ſiecle de calcul, j'inſiſte ſur le compte que je vous propoſe d'ouvrir avec moi, & pour les objets duquel vous ſerez payé argent ſonnant & comptant.

Lettre de M. de Champcenetz aux Rédacteurs des Actes des Apôtres.

Vous vous êtes plaints avec énergie, Meſſieurs, du larcin littéraire que M. l'Abbé Maury vous a fait. Juſqu'ici l'on avait reproché à nos Modernes les larcins qu'ils font journellement aux Anciens. Ces traductions, ſi je peux m'exprimer ainſi, étaient cependant tolérées, parce qu'elles enrichiſſaient notre langue. Mais que les Modernes ſe dérobent entr'eux, je crie au vol, au ſcandale, au crime. Je ne ſerais pas moins fondé que vous à réclamer contre l'atteinte que M. l'Abbé Maury vient de porter à ma propriété. Vous ſavez, Meſſieurs, & perſonne n'ignore que par ſon teſtament olographe, M. le Marquis de Bievre m'a laiſſé ſon porte-feuille littéraire; &, j'oſe le dire, les diſpoſitions les plus marquées à diminuer les regrets que cauſe la perte de cet

homme vraiment créateur dans ſon genre. Eh bien, Meſſieurs, j'ai trouvé dans ſes papiers tous les traits ingénieux répandus dans le Chapitre Quatrieme que M. l'Abbé Maury a fait imprimer ſous votre nom. Mais je remets ma vengeance *au grand Juré* que vous avez demandé, & qu'on ne peut vous refuſer. Déjà lié par cet intérêt commun, je le ſuis auſſi par celui de la littérature & du bon goût, que vous entretenez au ſein de toutes nos agitations, & plus encore par mes ſentimens d'admiration pour les grands hommes auxquels vos Actes ſemblent particuliérement conſacrés. C'eſt à ce titre, Meſſieurs, que je vous fais l'hommage de quelques faits précieux qu'une liaiſon intime m'a mis à portée de recueillir.

Le haſard m'a fait connaître Mademoiſelle Theroigne de Mericourt. Les charmes de ſa figure, les graces de ſon eſprit, & plus que tout cela ſans doute, ſon ardent amour pour la liberté, m'ont retenu auprès de cette femme adorable ; on pourrait l'appeller la Muſe de la Démocratie; ou plutôt c'eſt Vénus donnant des leçons de droit public. Sa ſociété eſt un lycée, ſes principes ſont ceux du portique; elle aurait, au beſoin, ceux des *Arcades*. On compte parmi ſes éleves, l'Ab-

bé Sieyes (1), Pethion de Villeneuve (2), Barnave (3), & l'heureux Populus (4), dont, hélas, elle couronnera bientôt les prodigieux moyens de plaire & l'inépuiſable amour par un mariage qui fera le malheur de ma vie. Les morceaux les plus applaudis, les plus éloquens, les plus civiques de leurs diſcours à l'Aſſemblée, ont été compoſés ou inſpirés par elle. L'Hôtel de Grenoble, Rue du Bouloy, où elle loge, eſt devenu le point central des grands intérêts de la France régénérée. Là s'eſt fait la découverte de ce *pouvoir adminiſtatif*, inconnu aux Anciens, ſi ſimple dans ſon organiſation, ſi impoſant dans ſes détails, & ſi ingénieux dans ſa marche, qu'il remplacera inceſſamment les trois autres pouvoirs, pour peu que le méchaniſme des ſociétés politiques ſe perfectionne; là ſe poſent les fondemens de cette *démocratie royale*, qui a tous les avantages des Républiques, ſans avoir les inconvéniens des Monarchies; là ſe bâtit, des mains de la Philantropie, l'édifice de la liberté des Noirs, déjà

(1) Député de Paris.
(2) Député de Chartres.
(3) Député du Dauphiné.
(4) Député de Bourg en Breſſe.

ſi avancée à la Martinique, par les ſoins louables du Baron de Viomeſnil, Commandant de cette Iſle & Correſpondant de notre Muſe ; là ſe mûrit le projet de faire d'Avignon le quatre-vingt cinquieme Département de France; là ſe déconcertent les entrepriſes des ariſtocrates; là enfin ſe préparent ces motions lumineuſes, qui font l'admiration de la Capitale & la ſtupeur des Provinces. La ſemaine derniere a été remplie par les plus importantes occupations, & les objets ſuivans y ont été agités.

Un Triumvirat redoutable, celui de MM. Lucas (1), Baſtien (2) & Colinet (3), venait de ſe former dans le ſein de l'Aſſemblée Nationale. Les Triumvirs réunis dans l'égliſe de Saint-Nicolas du Chardonneret, s'étaient engagés, par les ſermens les plus ſolemnels, d'attaquer de front la *queſtion préalable*, & de la rayer du reglement ; pour peu qu'on ait médité Hobbes, Grotius, Puffendorf, Gravina, Monteſquieu, Mably, Beccaria, Filangieri, Sydney, Blackſtone, Delolme & Roberſpierre, on ſent

(1) Député de Vannes.

(2) Député de Toul & Vic.

(3) Député de Bar-le-Duc.

qu'elles auroient été les funestes conséquences de cette trame perfide; c'en était fait de nous si elle n'avait été revelée, à l'hôtel de Grenoble, par M. Antoine (1) qui, fier de son nom, & se croyant Triumvir né, avait brigué l'honneur d'être le chef des conjurés. Il n'a pu résister au chagrin de se voir exclus par les menées de M. Colinet, & au desir de s'en venger en donnant connoissance de leurs projets à Mademoiselle Théroigne. La matiere mise en délibération par les honorables membres de sa société, il a été statué, sur la motion de l'Abbé Sieyes, qu'on députerait au Triumvirat, MM. Babet (2), Perret (3) & Jeannet (4), comme les plus propres à ramener les Triumvirs, par leurs manieres douces & affectueuses, aux principes du reglement, & à les reconcilier avec la *question préalable*. Cet expédient a eu le plus heureux succès; MM. Lucas, Bastien & Colinet ont vu l'abîme ouvert sous leurs pas, reconnu leurs torts, abjuré leurs dangereuses erreurs, & la *question prealable* est sortie

---

(1) Député de Sarguemine.

(2) Député d'Aval.

(3) Député de Ploermel.

(4) Députe de Troyes.

plus brillante & plus belle de ce danger qui aurait mis l'état à deux doigts de sa perte. La joie a succédée à la consternation, & MM. Briquet & Braquet ont été chargés de faire, sur cet événement, un poëme épique qui sera nécessairement du bruit dans le monde.

La société de l'hôtel de Grenoble, revenue de ses craintes s'est occupée avec le loisir & la maturité nécessaires à la discussion des objets d'une certaine importance, de différentes motions, adresses &c. qui ont été distribuées dans l'ordre suivant.

1°. M. Bazin (1) a été chargé de reclamer contre le dernier traité de commerce fait avec l'Angleterre, & M. Bonnet appuyera la motion.

2°. M. Bandit (2) demandera la suppression des Maréchaussées.

3°. M. Chasseboeuf (3), la suppression de la Caisse de Poissy; la motion sera appuyée par MM. Bouvier & Boucher.

4°. M. Grenier (4) a lu une dissertation sur l'annone & invitera l'Assemblée à faire revivre

(1) Député de Gien.

(2) Député de Gueret.

(3) Député d'Angers.

(4) Député de Riom.

cette police qui a été ſi utile à l'empire Romain, & à l'Egypte ſous le Prince Joſeph; M. Delameth préſent à la lecture, s'eſt recrié contre *la None* dans laquelle il n'a vu qu'une mauvaiſe plaiſanterie contre ſa derniere campagne.

5°. M. Chevreuil (1) a communiqué à la ſociété, une adreſſe de ſes commettans, qui, animés de l'eſprit de liberté & d'égalité qui les a toujours caractériſés, remercient l'Aſſemblée du décret ſur la chaſſe. M. Merle (2) a finement profité de l'occaſion pour intéreſſer en faveur de ſes commettans. M. Brocheton (3), que par ſes careſſes Mademoiſelle Théroigne tâchait d'engager à ſe joindre à eux, ne s'eſt pas *laiſſé prendre à l'hameçon* & s'eſt tiré d'affaires *en nageant entre deux eaux*; M. des Salines (4) lui prépare une ſcène piquante.

6°. M. Billette (5) a fait lecture d'une adreſſe des Carmes déchauſſés qui envoyent leurs boucles à l'Aſſemblée.

---

(2) Député de Paris.
(1) Député de Macon.
(1) Député de Soiſſons.
(2) Député de Calais.
(2) Député de Carhaix.

7°. La ſociété a vu avec douleur, que M. le Clerc (1) & M. Bazoche (2) ſe propoſent de proteſter contre toute innovation dans l'ordre judiciaire, & de demander que la culture des épices ſoit encouragée à l'Iſle de France. Mais elle eſpere que MM. Melon (3), Rouſſelet (4) & Damas (5) réclameront la préférence pour les fruits indigènes.

8°. M. Lanuſſe (6) a préſenté une pétition des Apothicaires du Duché d'Albret qui demandent que leur corporation ſoit conſervée. M. Dutrou (7) en préſentera une ſemblable pour les Apothicaires de Monmorillon.

9°. Mlle. Theroigne a fait lecture d'une lettre qui vient de lui être adreſſée par MM. Chevalier, Baron & Marquis Députés de la vicomté de Paris, de Rheims & de Bar-le-Duc. Ils prennent l'engagement formel de faire le ſacrifice de leurs noms ariſtocratiques ſur l'autel de la Patrie, le jour où

(1) Député de Paris.
(2) Député de Bar-le-Duc.
(3) Député de Tulles.
(4) Député de Provins.
(5) Député de Saint-Pierre-le-Moutier.
(6) Député de Tartas.
(7) Député du Poitou.

ſe fera la motion relative à l'anéantiſſement des titres; ils ſupplient Mlle. Theroigne de vouloir bien être leur marraine, & de leur donner, dans ce baptême vraiment civique, des noms plus conformes aux principes, à la raiſon univerſelle & au premier article de la déclaration des droits.

10° Une autre lettre, mais anonyme, adreſſée à Mlle. Theroigne, contenait la piece de vers ſuivante dont elle a fait lecture.

Amis, notre auguſte Aſſemblée,
Pour aſſurer notre deſtin,
A décreté preſque d'emblée
De ſe chauſſer en Capucin.
Les Suppléans, à ſon exemple,
Ont auſſi pour leur contingent,
Offert trente boucles d'argent.
Paris étonné les contemple
Et dit: voilà des hommes d'or,
Des Citoyens, *& plus encor.*
Qu'elle eſt heureuſe, ma patrie!
Dans l'indigence elle expirait;
En un clin d'œil elle renaît
Et prend une nouvelle vie.
Béniſſons donc, ſans nous laſſer,
Ces Repréſentans de la France,
Qui, pour nous faire tous paſſer
De la miſere à l'opulence,

N'ont pas craint de se déchausser.
Nous osons encore avancer
(Et la chose est très-vraisemblable)
Qu'en une extrêmité semblable,
Nos Députés, s'il l'eût fallu,
Etaient prêts à ....

Les soupçons sur l'Auteur de ces vers ont été partagés entre un Orfevre bel-esprit & un Conseiller-Clerc au Parlement de Pau entaché de la triple Aristocratie du Clergé, de la Noblesse & des Parlemens.

On avoit entamé une discussion savante sur les moyens de retenir le numéraire en France, & M. Bouchotte revenant toujours à sa motion favorite, proposait *de fondre la cloche*. Il fut interrompu par le bruit que faisoient dans un coin du sallon MM. Nicodême (1) & Lasnon (2). Votre Chapitre Cinquieme que M. l'Abbé Sieyes avait apporté & dont il avait fait le plus grand éloge, causait leurs débats. M. Nicodême naturellement timide, proposait modestement ses doutes sur la véritable position de Cordoue qu'il plaçait comme les anciens Géographes près

---

(1) Député de Valenciennes.
(2) Député de Caux.

de Seville. M. Lafnon, fier de fon origine & des préférences marquées de M. l'Abbé Sieyes voulait impérieufement que Cordoue fût dans la Baye de Bifcaye, non loin de la tour de Cordouan. Les efprits s'échauffaient, la difcuffion allait dégénérer en une difpute férieufe; Mlle. Theroigne allarmée s'évanouit dans les bras de M. *Populus*; M. lAfnier (1) qui a un grand empire fur M. lAfnon, s'avance vers lui, *le prendpar la main* & le conduit aux pieds de Mlle. Theroigne, qui jette un regard plein de tendreffe fur M. *Populus*. Le bonheur de mon rival & fon air triomphant réveillent ma jaloufie, & je fors, le défefpoir & la mort dans le cœur.

Je me flatte Meffieurs que cet effai de mes petits talens aura votre fuffrage. Voilà certainement comme on écrit l'hiftoire; mon patriotifeft auffi connu que le vôtre: je vous propofe la réunion de nos travaux, fi vous agréez mes offres, dites un mot, Meffieurs, un feul mot, je vole à vous tout d'un faut.

CHAMPCENETZ.

Réponfe des Editeurs.

Ignorant quelle peut être l'adreffe de M. de

---

(1) Député du Maine.

Champcenetz depuis que Sa Majesté occupe son Palais, nous lui répondons à la face du Ciel & de la Terre. Nous rendons à César ce qui appartient à César, nous avouons notre infériorité, & nous agréons la douce société qu'il nous propose : en prenant un peu de soin, & si M. deChampcenetz veut être moins fécond, nous n'aurons pas, (& Mlle. Theroigne en conviendra, grand chose à retrancher en lui ; nous l'invitons à s'observer, & nous l'assurons de nos respects.

Les Editeurs.

F I N.

LES ACTES
DES APOTRES.

Il eſt aisé, mais il eſt beau pourtant,
D'être modeſte alors que l'on eſt grand.

N° VII.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE SEPTIEME.

Les égards que méritent quelques-uns de nos correſpondants, la juſtice que nous devons à d'autres, nous obligent à ſolliciter aujourd'hui l'indulgence de nos acheteurs. Ce ſera encore des lettres que nous aurons à leur offrir dans ce numéro; mais nous eſpérons leur donner, par le choix de nos relations au dehors & au dedans, de nouvelles preuves d'un zele inaltérable, & leur prouver que, ſi la décadence du goût eſt l'indice de la chûte des empires, la renaiſſance des belles-lettres est le gage certain de la régénération des beaux royaumes.

Nous donnons la priorité à une réponse de M. de Rob............ à notre chapitre cinquieme. Elle confirme l'éloge que nous avions fait de tous ſes talents; nous ne pouvions alors que préjuger ſa modeſtie. Le morceau ſuivant ne laiſſera plus rien à deſirer de lui.

Réponse de M. Rob........... aux Auteurs du n° V des Actes des Apôtres, le 28 *Novembre* 1789.

Je vous dois une réponse, Messieurs, pour l'honorable mention que vous faites de moi dans votre cinquieme numero. Mais je vous prie d'observer que je ne vous dois qu'une réponse. Un autre croiroit vous devoir quelques bonnes plaisanteries; je m'en tiens au simple nécessaire; et ne pousserai pas la politesse jusqu'à l'esprit. Ce n'est pas dans l'affreuse situation où nous sommes que j'étalerai du luxe. L'assemblée nationale a établi deux choses également favorables à notre régénération, l'*économie* & la *liberté*. Mais malheureusement on n'a jamais bien entendu ces deux mots; on a cru sottement que l'économie regardoit les finances, & la liberté, les personnes; mais ce n'est pas cela. L'assemblée nationale qui ne coûte que trente mille francs par jour à la France, & qui a déja pourtant emprisonné ou mis en fuite plus de cent mille aristocrates, n'a visiblement entendu décréter que l'économie d'*esprit*, & la *liberté* du langage. L'académie françoise

fondée par Richelieu, patron des ariſtocrates, avoit en effet établi en France la plus inſupportable des ariſtocraties, celle de l'eſprit & de l'éloquence. Il eſt dit dans les ſtatuts de cette métropole des lettres, qu'en France une compagnie de 40 hommes auroit le privilege excluſif du beau langage. C'étoit ce temps où une autre académie compoſée auſſi de 40 hommes, avoit de ſon côté, le privilege excluſif de tous les revenus de l'état. Ce double monopole des fermiers-généraux de la langue françoiſe, & des académiciens de la ferme générale, n'empêchoit pas qu'il ne ſe gliſsât beaucoup de lapins de contrebande dans Paris, & beaucoup de ſolécismes & de barbariſmes à l'académie. Mais c'étoit avec bien de la peine ; & le deſpotisme gênoit incroyablement la liberté des bêtes, ſi bien aſſurée aujourd'hui par la déclaration des droits de l'homme. Autrefois un lapin ne pouvoit être tué que dans quelques lieux privilégiés, maintenant il a du moins la liberté d'être tué par-tout. Les ſoléciſmes et les barbariſmes, jadis proſcrits par les ſolitaires de Port-Royal, n'oſaient preſque plus ſe montrer. Ils attendoient patiemment la révolution ; & quand le moment est venu, tous nos académiciens leur ont ouvert la porte, &

ont affranchi par eux la langue françoise, cette ancienne esclave de Racine & de Boileau. M. de Chamfort est le premier qui ait écrit son livre de *l'autorité de Montesquieu sur la révolution présente*, avec cette mâle & noble liberté qui foule à ses pieds les regles, les modeles & toutes les autres marques de la servitude. La foule des écrivains enrichis par les aristocrates a saisi l'occasion de faire du vice de l'ingratitude, une vertu patriotique, & de briser deux jougs à la fois, en nous délivrant de la connoissance des principes, & des principes de la reconnoissance.

M. Suard, l'homme de son temps qui fait le mieux ce qui est à faire, a passé de la *police* à la *liberté*, & n'y a pas trouvé grande différence. Toute la révolution, selon lui, se réduit à ceci: Qu'*on pouvoit jadis penser sans parler, & qu'on peut aujourd'hui parler sans penser;* ce qu'un bel esprit de ses amis, qui voit toujours les choses du bon œil, appelle une véritable équation. Je conclus de tout ceci, Messieurs, que les *forts* de l'assemblée nationale, les Mirabeau, les abbé Syeies, les Villeneuve de Pethion, les Chapelier, les Glesen & *toto divisi orbe Britanni*, ont, sans me compter, le droit de se moquer des regles du langage, & de répondre *librement* à tous les esclaves qui

croyent qu'on ne peut vivre ſans gouvernement, ni écrire ſans ſtyle & ſans idées. Je ne parle point des fautes que vous me reprochez en géographie, en phyſique & en poéſie ; j'ai trop maudit dans ma jeuneſſe le joug de la ſcience, pour ne pas écrire & parler aujourd'hui en homme tout-à-fait indépendant.

A Meſſieurs les Éditeurs des bons Apôtres.

MESSIEURS,

Recevez les hommages d'un centenaire, qui, après avoir contemplé tour à tour l'éclat du trône François pendant les dernieres années du regne de Louis XIV, ſa décadence ſous le regne de Louis XV, n'attend plus pour mourir en paix, que de voir le trône de Louis XVI dégagé des décombres qui l'environnent, & la France ſortant de deſſous ſes ruines. La ſageſſe des nations dit, que la vérité eſt toujours dans la bouche des enfants ; & le bon La Fontaine ajoute que *quiconque a beaucoup vu, doit avoir beaucoup retenu.* Je vois approcher le terme où la caducité & le radotage vont recommencer les jours de mon enfance ; j'ai beaucoup vu, & tandis

qu'il me reste un foible rayon de mémoire; permettez moi de vous entretenir de quelques-uns de nos Députés que j'ai connus dans ma tendre jeunesse. Le parallele des mœurs actuelles & des mœurs antiques ne peut être indifférent aux historiens qui s'apprêtent à écrire cette glorieuse révolution.

Je me bornerai aujourd'hui à vous peindre la jeunesse de mon ami Goupil de Prefeln, ci-devant attaché aux pages de feu M. le Régent. Mon ami étoit alors associé à tous les plaisirs du prince : sa vivacité & ses espiégleries annonçoient déja un talent distingué, & je lui prédis que le siecle ne se finiroit pas sans que l'Europe ne le vît à sa place. Il n'a point trompé nos espérances. Ami du souverain en 1720, nous le voyons en 1789, membre du souverain, toujours fidele au palais royal, son école, & aux principes qu'on y a toujours professés.

Le jeune Goupil avoit débuté dans le monde avec une grace & une délicatesse qui ne l'ont jamais abandonné, pas même au moment où le hasard l'a fait président du comité des recherches. Mon ami Goupil a servi sans partage, pendant 40 années, tantôt en abbé, tantôt en conseiller Maupeou, même en petit maître, de modele à tous les

manequins qui partoient de Paris pour aller donner une idée de nos graces depuis le Chili jusqu'en Sibérie.

Je l'ai vu à la séance du 22 relevant les complots affreux des aristocrates, avec cette décence & cette urbanité qu'on n'a bien connue que sous la régence; je me suis rappellé à cette occasion le madrigal charmant qui lui échappa pour Mme. la duchesse de Berry. Il brûloit alors pour elle; mais leur pudeur mutuelle ne permettoit à leur amour de s'exprimer que par des regards & des soupirs. Le hasard vint à son secours, & une rose trouvée au mois de novembre dans le parterre de la princesse, arracha au jeune poëte les vers suivants, que je n'ai vus recueillis nulle part, & qui méritoient cependant de l'être:

Je cherchois une rose en vain, & dépité,
J'accusois du printemps le vol précipité.
De son haleine caressante
Amour en fit naître une au jàrdin de Paphos:
Sous cette fleur éblouissante
Mon œil enchanté lut ces mots:
« Pour la plus belle elle est éclose;
« Le plus tendre doit la cueillir. »
C'étoit m'abandonner la rose,
En m'ordonnant de vous l'offrir.

Rien de plus tendre, rien de plus délicat, rien de plus ingénieux que cette piece fugitive. Si nous avons vu M. Goupil de Prefeln dans ces derniers temps, sortir de son caractere accoutumé, lorsqu'il a été chargé de juger d'abord les pouvoirs, ensuite les devoirs de M. Malouet, député d'Auvergne, le public doit apprendre, Messieurs, par votre organe, la vraie cause d'un changement qui a étonné tous les amis de la jeunesse de M. de Prefeln. On croira à peine qu'après 70 ans passés, le souvenir d'une ancienne injure pése tellement sur son cœur, qu'une simple analogie de nom le met absolument hors de lui. Je vous ai déja dit qu'il étoit bien venu de madame la duchesse de Berri. Il fut traversé dans ses jeunes amours par un M. de Rions, dont parle Voltaire ; le chagrin qu'il en ressentit fut tel que depuis lors le seul mot de Rions a toujours égaré sa raison. Un représentant de Riom paroit à l'assemblée nationale, alors tout s'est confondu chez M. de Prefeln ; le législateur a fait place au jeune homme : ce n'est plus un collegue ; c'est le spectre de son rival qu'il a cru voir, qu'il a cru entendre, il le poursuivoit, sa main lui préparoit encore le coup mortel ; Rions, Rions, s'écrioit-il dans sa douleur. L'assemblée nationale, qui

ne connoît mon ami que depuis six mois, trompée par cette exclamation, a éprouvé un sentiment qu'il sembloit commander, mais qui étoit bien différent de celui qui bouleversoit le cœur de M. de Prefeln.

A ce tableau si simple du jeune âge de mon ami Goupil que vois-je succéder, Messieurs? j'ai honte de le dire; mais je vous ai promis la vérité. Je la dois à l'histoire, je la dois à la postérité & à mon siecle, à qui on a si souvent répété que le sort des empires est fondé sur la morale.

Je vous l'ai déja dit, Messieurs, je n'ai qu'un souffle de vie, & l'aspect de la jeunesse est devenu un besoin de mes vieux jours. C'est par elle que je m'apperçois que je suis encore un citoyen actif. Eh! bien, Messieurs, je viens de recevoir la visite d'une sunamite éplorée, indignement séduite par un membre de l'assemblée, le plus grand ennemi de la caisse d'escompte. Je ne le nomme point; il est plus aisé à deviner qu'à définir. Il avoit pris pour plaire à ma protégée, le nom du duc de Valentinois, & promettoit de lui témoigner sa reconnoissance aussitôt que *papa Monaco* seroit mort; déja 75 cachets déposoient de la crédulité de l'une & de

la vivacité des feux de l'autre. *Papa Monaco* ne mouroit point : inquiete, elle fait ſuivre ſon amant. De faux avis lui indiquent que c'étoit le duc d'Agenois qui ſe maſquoit du nom de Valentinois. Elle apprend que le duc d'Aiguillon venoit de mourir, elle ſe préſente au jeune héritier de ce nom, qui montroit déjà ces belles diſpoſitions que nous admirons aujourd'hui. Celui-ci étonné, interdit; fait faire toutes ſortes de recherches, & ce n'eſt que depuis que le nouveau département de police eſt en activité qu'on a découvert la ſupercherie de l'honorable membre; jugez, Meſſieurs, de la douleur de cette infortunée lorſque s'adreſſant à mon procureur au châtelet pour actionner le donneur de cachets à les convertir en numéraire effectif, ou même en ces billets irrévocablement flétris, de la caiſſe d'eſcompte, elle apprit que la juſtice avoit interdit à ſon ſéducteur le paiement de ſes dettes, & que l'homme qu'elle conſultoit étoit le curateur inſtrumentant d'office après l'interdiction de de ce libertin de qualité. Elle eſt venue ſe précipiter dans les bras de l'amitié; j'ai eſſuyé ſes larmes, & nous ſommes convenus de lui faire mettre oppoſition entre les mains de M. le préſident ſur les boucles d'argent de l'honora-

ble membre, fondée ſur cet axiome de droit : *nemo liberalis niſi liberatus.*

Quel ſpectacle, Meſſieurs! insulter ainſi juſqu'à des têtes couronnées, *papa Monaco. O tempora! ô mores!*

Cette anecdote ne prouve-t-elle pas clair comme le jour, que ſi on a beſoin de morale pour conſerver la conſtitution d'un empire, il n'en eſt pas beſoin pour la fonder.

Je vous laiſſe, Meſſieurs, à faire le rapprochement entre ces deux extrémités du dix-huitieme ſiecle. Aujourd'hui mon ami Goupil a épuiſé mes forces, conſervez-moi votre indulgence & vos bontés, & comptez ſur ma profonde vénération.

LE CENTENAIRE DE MONTMARTRE.

BILLET de M. Lav...... à M. Gattey, Libraire.

M. Lav...... préſente ſes plus véritables affections à Monſieur Gattey. Il lui renvoie avec empreſſement le numéro IV des Actes des Apôtres, édition de M. l'Abbé Maury. M. Lav....... ayant perdu ſon Opinion ſur la Caiſſe d'eſcompte dans

la ſalle de l'Aſſemblée nationale le jour même qu'il l'a prononcée, profite de l'offre que font MM. les Editeurs. Monſieur Gattey eſt prié de la renvoyer à M. Lav....... le plutôt poſſible en échange de ce numéro quatrieme, qui, pour ſortir de la plume d'un prêtre, n'eſt pas fort apoſtolique. La reconnoiſſance de M. Lav....... égalera ſes ſentiments.

Paris ce 27 Novembre 1789.

Réponſe olographe de M. Gattey.

MONSEIGNEUR,

J'éprouve bien du chagrin; lorſque le billet que votre grandeur m'a fait l'honneur de m'adreſſer m'eſt parvenu, je venois d'achever de déboucher votre Opinion ſur la Caiſſe d'eſcompte. Je n'en ai eu que très peu. S'il en reſte encore, je vous ſerai obligé d'engager votre Imprimeur à m'en réſerver. Tous les Littérateurs m'en demandent, & tous les gens d'affaire veulent y joindre celle de M. le Comte de Mirabeau pour vous faire relier enſemble. L'édition ſera certainement épuiſée avant que la matiere le ſoit.

Je ſuis avec eſtime,

MONSEIGNEUR, &c.

FIN.

LES ACTES

DES APOTRES.

Plus de mille ſoldats en auroient acheté
Pour voir en quel endroit la Riſſole eût été.

Mercure galant.

N° VIII.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE HUITIEME.

FINANCES.

En mécanique, l'action des puiſſances ſe détruit par leur nombre. En politique, au contraire, & nos philoſophes modernes viennent de porter la démonſtration de cette vérité juſqu'à l'évidence, *les frottements ſont en raiſon inverſe de la quantité des puiſſances.*

Monteſquieu, qui n'appercevoit la vérité qu'à travers ſes préjugés ariſtocratiques, Monteſquieu, qu'on a appellé un grand homme dans les temps d'ignorance qui ont précédé la révolution, Monteſquieu, qu'on ne lit plus que pour calculer les progrès énormes que la raiſon univerſelle & la ſcience des droits de l'homme ont faits depuis lui, Monteſquieu avoit placé la perfection du petit nombre de gouvernements qu'il connoiſſoit, dans la ſéparation des POUVOIRS. Mais les nuages que les ariſtocrates de ſon temps avoient amoncelés

ſur les principes créateurs *du grand œuvre* (1), ne permirent pas à la foible vue de l'*auteur de l'eſprit des loix* de démêler plus de trois POUVOIRS, le *légiſlatif*, l'*exécutif* & le *judiciaire*. Il étoit réſervé à la ſociété de mademoiſelle Théroigne de faire en 1789, dans un hôtel garni, l'étonnante découverte du quatrieme POUVOIR, de ce *pouvoir adminiſtratif* ſi juſtement & ſi éloquemment célébré par M. de Champcenetz dans la lettre éternelle (2) dont il a enrichi le ſixieme chapitre de nos Actes.

Une gloire plus pure encore attendoit M. de la Borde de Mereville. Au printemps de l'âge, ſeul, & ſans le ſecours de ſes commettants d'Etampes, mais de l'aveu de ſes commenditaires de Paris, MM. Boyd (3) & Berard (4), il vient, dans la ſéance du ſamedi 5 Décembre, de propoſer le plan d'une Banque ſi intimement liée à la Conſtitution, que les profits de ſes actionnaires ſeront garantis par elle, & ſon dividende irrévocablement aſſuré par une loi de l'état, faite pour tenir le premier rang dans le Code de la régénération.

(1) Voyez Target à toutes les pages.

(2) Liſez *immortelle*.

(3) Banquier compatriote de Law.

(4) Directeur de la Compagnie des Indes, philoſophe gymnoſophiſte.

La magie de cette Banque eſt telle que, ſans numéraire effectif, elle paiera ſes billets, à *Bureau ouvert*, avec des effets ſuſpendus, que, par la ſeule force de ſon inſtitution, elle convertira en argent à ſa volonté.

L'excellence de ſon papier, fabriqué en Angleterre avec le plus grand ſoin (1), eſt ſi complètement démontrée, que la Nation, en refuſant les avances que la Caiſſe d'eſcompte lui offre, à raiſon de trois pour cent d'intérêt, en billets auxquels un Public ignorant tient encore par une habitude apathique, trouvera un avantage incalculable à emprunter le nouveau papier à cinq pour cent.

Ce n'eſt pas tout encore; le réſultat néceſſaire de l'organiſation de cette Banque, & ſans doute il n'a pas échappé à la perſpicacité des vrais amis de la liberté, adorés ſous la dénomination ſymbolique du *Palais-Royal*, ſon réſultat néceſſaire eſt, diſons-nous, de faire paſſer dans les mains de ſes Directeurs l'adminiſtration des finances nationales que nous devons bien nous garder de

---

(1) Il eſt arrivé il y a quelques mois d'Angleterre à Oſtende une caiſſe de papier vélin portant dans ſa contexture ces mots : *La Borde de Mereville, Caiſſier général de la Banque des François*.

confier, comme les Anglois (même dans l'intervalle d'une législature à l'autre), à ce *pouvoir exécutif*, qui n'a déja qu'une trop dangereuse latitude.

On adoptera donc (& graces en soient rendues à M. de la Borde), comme principe constitutionnel, que *l'agent meurtrier du pouvoir exécutif, décoré jusqu'ici du nom de Ministre des finances, sera dorénavant subordonné à la Banque, exclusivement chargée de donner le mouvement vital aux richesses de la Nation.*

En nous résumant, nous dirons que si le plan de M. de la Borde, envisagé sous le point de vue des finances, est admirable ; c'est, sous les rapports constitutionnels & politiques, une conception sublime, puisque nous lui devrons un cinquieme POUVOIR, que nous appellerons, ainsi que l'Evêque d'Autun, BANCAL (1).

LÉGISLATION ET HISTOIRE.

Le lundi 30 novembre M. le comte de Mirabeau fit la motion « de rappeller les Corses qui, » après avoir combattu pour la défense de leur » liberté, sans s'être rendus coupables d'aucuns

(1) Voy. la note qui se trouve à la fin du chapitre, p. 15.

» *Délits légaux* (1), se sont expatriés par le seul
» effet de la conquète de l'isle de Corse. »

Certes ce fut un beau spectacle de voir M. le comte de Mirabeau détestant ses victoires, déposer sur l'autel de la liberté & de l'humanité les lauriers qui l'avoient rendu immortel dans la carriere des armes, & appaiser par cette expiation solemnelle le sang des victimes qu'il a immolées en Corse. L'histoire des conquérants qui ont changé la face des empires, n'avoit été jusqu'à nos jours que l'histoire de leurs forfaits. Avides de cette gloire cruelle qui s'abreuve de sang, ils traînoient après eux la terreur, le carnage & la mort. Ils ne vouloient vaincre que pour asservir. Bien différent de tous ces illustres brigands qui ont désolé la terre, & dont la superstition, le fanatisme & la stupide admiration des siecles ont rendu les noms fameux, M. le comte de Mirabeau n'a voulu soumettre tout un peuple, que pour lui donner une

---

(1) Cette expression extrêmement neuve frappa d'étonnement une grande partie de l'Assemblée, qui n'y vit pas comme nous, la satire la plus ingénieuse de l'ancienne législation qui créoit des délits au lieu de les prévenir. Un grammairien auroit dit *délits contre la loi ;* un génie comme M. de Mirabeau a dû dire délits légaux ou de la loi.

liberté que toutes les puiſſances de la terre ne pourront plus lui ravir. L'hiſtoire ne nous fournit qu'un exemple que l'on puiſſe comparer à celui que M. le comte de Mirabeau a donné au monde ; c'eſt le traité que Gelon, roi de Syracuſe, fit avec les Carthaginois. Il voulut qu'ils aboliſſent la coutume d'immoler leurs enfants : « Choſe » admirable! dit Monteſquieu ; après avoir défait » trois cent mille Carthaginois, il exigeoit une » condition qui n'étoit utile qu'à eux, ou plutôt » il ſtipuloit pour la nature humaine (1).

Les Génois, forcés de renoncer à la conquête de la Corſe, la propoſerent à la France, qui y envoya une armée. Le ſuccès de nos armes y fut d'abord équivoque. M. de Choiſeuil, qui ſe connoiſſoit en hommes, réſolut d'y faire paſſer M. le comte de Mirabeau. A peine le bruit de ſes premiers exploits ſe fut-il répandu dans l'iſle, que les habitants effrayés s'empreſſerent de ſe ſoumettre. Paoly abandonné, ſe réfugia en Angleterre, & l'effroi qu'inſpiroit déja le nom de

---

(1) Nous demandons grace au comité de conſtitution pour cette citation, en le ſuppliant d'obſerver, que nous citons Monteſquieu comme hiſtorien & nullement comme publiciſte.

Mirabeau, contribua bien plus que les talents de M. de Vaux, à la réduction de la Corſe.

M. de Mirabeau ne s'étoit chargé de cette conquête que dans l'eſpérance de fonder en Corſe *une démocratie royale.* M. de Choiſeuil inſiſta fortement pour la monarchie, le ſeul gouvernement dont on eût alors quelqu'idée en France. Dans ces temps malheureux, il n'eût pas été ſage de réſiſter ouvertement à un Miniſtre tout puiſſant. M. de Mirabeau, déſeſpérant de faire triompher la cauſe de la liberté, ſe décida à revenir en France. Il eut horreur des torrents de ſang qu'il avoit verſés : dans ſa fureur il briſa ſes armes, & jura à la face du ciel & de la terre, de ne plus rougir ſes mains dans le ſang de ſes ſemblables (1). Une des qualités qui a rendu M. de Mirabeau recommandable à tous les hommes qui l'ont bien connu, c'eſt la franchiſe & la

---

(1) Nous ignorions ce fait lorſque nous avons rendu compte de la diſcuſſion de M. Cocherel avec M. de Mirabeau : diſcuſſion qui d'ailleurs n'a pas été auſſi vive que les ariſtocrates, ſe ſont plû à le répandre. Car un témoin nous aſſuroit dernièrement que *M. Cocherel ne traite pas ſes negres autrement qu'il n'a traité M. de Mirabeau.* Ce témoignage fait honneur au député de S. Domingue & à celui de Provence.

fierté de son caractere, qui ne lui a jamais permis de rien dissimuler. Il étoit parti pour la Corse dans le dessein d'y fonder *sa démocratie royale*. Il avoit échoué dans ce projet; il revenoit mécontent : il ne saura pas contenir son ressentiment : son pere qui vouloit prévenir les malheurs qui attendoient un fils qui lui fut toujours cher, obtint un ordre du roi pour le retenir en Franche-Comté. Des dettes assez considérables qu'il avoit contractées pour la cause la plus noble, mais qu'il étoit dans l'impuissance d'acquitter, furent le prétexte que l'on donna à la lettre de cachet. Elle fut accordée, & M. le comte de Mirabeau conduit à Joux. Le gouverneur avoit reçu l'ordre de traiter son prisonnier avec tous les égards dûs à un jeune héros, l'espérance de la patrie. Pour adoucir sa captivité, il lui donna sa maison pour prison. Ce fut là que la vertu de M. de Mirabeau fut mise aux plus rudes épreuves contre lesquelles jamais mortel ait eu à lutter.

Une femme, jeune, belle, aimable & riche faisoit les délices de la société du gouverneur. Ses parents, sans la consulter, l'avoient mariée à un magistrat de Franche-Comté, dont la fortune devoit lui faire oublier les années. Fidele à la vertu, fidele à ses devoirs, elle couloit au sein

de l'innocence & de l'amitié, des jours purs & tranquilles. Le moment où l'amour devoit troubler une paix ſi douce étoit enfin arrivé. M. de Mirabeau paroît, annoncé par la victoire, charmant, jeune, traînant tous les cœurs après ſoi. Mme. de *** rougit, pâlit à ſa vue. Un trouble inconnu s'éleva dans ſon ame ; elle ſentit bientôt tous les feux de l'amour. En vain pour réſiſter au penchant qui l'entraîne, elle veut éviter M. de Mirabeau ; un charme puiſſant la ramene ſans ceſſe auprès de lui, ſon image adorée la ſuit en tous lieux : elle veut fuir : tout la retient dans un ſéjour embelli par le jeune héros qu'elle adore. Sa raiſon égarée ne lui prête plus que de foibles armes ; la pudeur ſeule combattoit encore : mais enfin la pudeur expire : la raiſon ſe tait, la vertu ſuccombe, & Mme. de *** tombe aux pieds de ſon amant.

M. de Mirabeau reçut avec horreur l'aveu d'une flamme adultere. Larmes, prieres, menaces, il employa tout pour ramener cette infortunée dans les bras de l'hymen ; mais tous ſes efforts furent inutiles. Ceux qui ont connu l'amour et l'honneur peuvent ſeuls bien juger de ce qui dut ſe paſſer alors dans l'ame de M. de Mirabeau. Une femme ſenſible, éperdue, embraſſoit ſes genoux & le

conjuroit de la ſouſtraire à un hymen qui lui étoit devenu inſupportable : d'un autre côté, l'honneur, l'inflexible honneur parloit au cœur du jeune héros; il avoit engagé ſa parole au gouverneur, que ſa fuite alloit néceſſairement compromettre. Il héſita long-temps: mais enfin les larmes & les prieres de l'amour triompherent de ſa réſiſtance, & il ſe laiſſa entraîner en Hollande.

Ils avoient à peine quitté le territoire de France, que Madame de ... lui apprit qu'elle avoit emporté ſes diamants et une ſomme aſſez conſidérable en or. M. de Mirabeau ne put contenir l'indignation que lui inſpiroit l'idée qu'il pourroit être ſoupçonné d'avoir eu part à cette ſpoliation, & malgré les dangers auxquels il s'expoſoit en rentrant en France, il vouloit abſolument retourner en Franche-Comté; mais il fut vaincu une ſeconde fois par les larmes de ſon amante, & il conſentit à continuer ſa route.

N'écoutant que nos ſentiments pour M. le Comte de Mirabeau, nous allions tracer le tableau de la félicité de nos deux jeunes amants pendant leur ſéjour en Hollande; mais la ſévérité de notre titre exige ſouvent des ſacrifices. Celui que nous faiſons en ce moment coûte infiniment à notre ſenſibilité.

Tandis que M. de Mirabeau et Madame de *** ſe livroient ſans crainte à un bonheur que rien ne ſembloit devoir altérer, la trahison la plus noire ouvroit ſous leurs pas un abyme de malheurs.

Un ſcélérat obſcur oſa emprunter le nom de M. de Mirabeau, & ſous ce nom révéré écrire à M. de *** qu'il étoit prêt à lui rendre une épouſe coupable, dont il lui conſeilloit de s'aſſurer pour prévenir de nouveaux crimes. L'époux irrité, ne conſultant que ſa vengeance, ſe rend en Hollande, & obtient des ordres pour arracher ſa femme à celui qu'il appelloit un raviſſeur. On inveſtit la maiſon qu'ils occupoient, & des hommes armés ſe préſentent pour enlever cette malheureuse victime de l'amour. Mais un héros la défendoit. Au premier bruit qu'il entend, M. de Mirabeau court à ſes armes. Il vole au-devant de la cohorte de ſatellites qui aſſiégent ſa porte : un carnage affreux ſe prépare..... Soudain le ſerment qu'il avoit fait avant de quitter la Corſe, ſe préſente à ſon ame égarée, & ſuſpend ſa fureur : ſes armes tombent de ſes mains, & pour s'arracher au ſpectacle d'une femme adorée qui va être livrée à ſes bourreaux, & dont les larmes pouvoient l'expoſer à violer ſon ſerment, en verſant le ſang le plus abject, il ſe ſauve par la cheminée.

Nous devons compte à nos Lecteurs des motifs qui nous ont déterminés à publier ces détails.

Les ennemis de M. le comte de Mirabeau (car à la honte du siécle nous sommes forcés de convenir qu'il en a) ne cessent de répéter que pendant sa captivité à Joux, ayant obtenu la maison du gouverneur pour prison, il viola cet asyle, séduisit Madame de ***, l'enleva, et la conduisit en Hollande: que bientôt embarassé d'elle, il écrivit au mari, qu'il étoit disposé à la lui rendre, mais que l'argent & les diamants avoient été sacrifiés aux circonstances. Ils ajoutent que sur une plainte rendue par cet époux féroce, M. de Mirabeau avoit été condamné par le juge inférieur à une peine capitale; que le parlement de Besançon étoit saisi de cette affaire, lorsqu'elle fut évoquée au conseil par une infraction à toutes les loix.

Ce roman absurde n'est qu'un tissu de calomnies; & cette procédure criminelle n'existe pas davantage, que l'interdiction civile, dont les ennemis de M. de Mirabeau prétendent qu'il est frappé. Ces calomnies atroces sont de vrais *Délits légaux*, pour nous servir de l'expression de M. de Mirabeau lui-même: & si nous daignions descendre jusqu'à ces lâches calomniateurs, nous leur dirions: M. de Mirabeau existe encore: M. de

Mirabeau eſt député à l'aſſemblée nationale de France: & ils ſeroient confondus.

(*Note eſſentielle*, *page 6.*)

Les partiſans des vrais principes verront avec plaiſir découler du plan de M. de la Borde, qui ajoute cinquante mille actions au petit nombre de celles qui circulent à Paris, l'ineſtimable avantage de ſubſtituer à l'ancien & ſordide agiotage, né du régime ariſtocrato-fiſcal, un agiotage régénérateur, ennobli par ſa ſource, & que nous croyons pouvoir appeller *conſtitutionnel;* & c'eſt une bien mauvaiſe plaiſanterie que celle d'un ariſtocrate qui a prétendu que la Caiſſe d'Eſcompte étoit la *Banque du Deſpotiſme*, & que M. de la Borde nous donne le *Deſpotiſme de la Banque.*

Annonces de Livres nouveaux.

ON trouve chez Gattey, libraire ſous les arcades du palais royal, n°. 14 :

La propoſition n'est pas neuve, *il ne s'agiſſoit que de la démontrer*, ou moyen infaillible d'encourager en France la culture des pommes de terre, & de donner une activité nouvelle aux citoyens, employés par la ferme générale;

Par le marquis de Cazaux, de pluſieurs académies, *qui ne ſont pas françaiſes.*

Reconnaiſſance et Expoſition raiſonnée des droits de l'homme & du citoyen, par M. l'abbé Sieyes, nouvelle édition, augmentée d'une préface qui est d'un excellent comique.

FIN.

LES ACTES

DES APOTRES.

. . . . L'excès des maux où la France eſt livrée,
Eſt d'autant plus affreux que leur ſource eſt *ſacrée.*

Nº IX.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE NEUVIEME.

CONSPIRATIONS DÉCOUVERTES.

LORSQU'ON réfléchit à la quantité de libelles & de pamphlets incendiaires que chaque jour voit éclore, on ne peut se défendre d'un sentiment de frayeur. Une aristocratie sourde menace toujours la liberté. On a déja vu l'abbé Maury, après avoir échoué dans la carriere du raisonnement, employer avec une sorte de succès l'arme perfide du ridicule & des calembourgs. Les citoyens les plus respectables, les Mirabeau, les Glezen, les Goupil, les Chapelier, les Barnave, les Duport, sont devenus l'objet de la satire; & les aristocrates les plus fougueux, tels que M. le cardinal de la Rochefoucault & M. Braque, semblent triompher aujourd'hui. Cette révolution dans les idées n'est-elle pas l'indice certain d'une révolution dans les choses : par bonheur le peuple françois a des sentinelles vigilantes, *des amis*,

des rôdeurs, *des obſervateurs*, *des furets*, qui ne le laiſſeront pas dormir ſur ſes intérêts. Déja on a découvert une trame entre le Pape & madame la ducheſſe de Polignac. Auſſitôt l'arrivée de celle-ci à Rome, il s'eſt déclaré une maladie épidémique au Saint-Siege, preuve certaine que les ariſtocrates remuent encore ciel & terre. Sous le prétexte que les boucles d'argent avoient été données à la nation, les ennemis de la nation en ont fait faire d'or, qu'ils portent impunément, & concentrent ainſi tout le numéraire du pauvre, qu'ils ſemblent fouler d'un pied ſuperbe. Déja nous ſavons que ſept abbés ſe ſont raſſemblés ſur les frontieres de Picardie, que ſoixante ariſtocrates déguiſés ſont venus couper les arbres du bois de Boulogne, ſans doute pour faire des affuts de canon. Mais au milieu des louanges que méritent tous ces écrivains patriotes, la nation doit des remercîments particuliers à M. de Robeſpierre; c'eſt lui qui, par une correſpondance univerſelle & une activité inépuiſable, a fait les découvertes les plus étonnantes. Il nous apprend, dans le n° XV de ſon journal, que le comte d'Artois, parti de Turin pour Gênes, s'y eſt embarqué le 12 Novembre pour Alicante, ſur un Danois; dans le n° XVII, que ſeize mille Savoyards étoient ſur la frontiere

du Dauphiné, prêts à ſe mettre en marche au premier ſignal des ariſtocrates, pour conquérir la nation. Précédemment il nous avoit appris que c'étoient des menées ſourdes qui occaſionnoient la rareté du numéraire juſqu'à Conſtantinople; qu'on venoit d'arrêter une grande quantité de cannes à épées au moment où le tabletier alloit les envoyer chez un homme de qualité; que l'inſurrection du Brabant elle-même eſt ſoudoyée par le clergé: on la fait s'arrêter, ſe continuer à la volonté des moteurs, pour donner le temps & le prétexte à la maiſon de Lorraine & de Brandebourg de faire avancer des troupes, & de nous eſcamoter une trentaine de départements où l'on doublera les privileges antiques des ariſtocrates. Enfin, pour faire ouvrir les yeux des bons citoyens, nous ne pouvons employer d'expreſſions plus énergiques que celles de M. Robeſpierre lui-même:

« Ah, mes freres! la coalition prend tous les « jours de nouvelles forces; des alarmes nous « ſont données de tous côtés, que *l'union* vous « préſide toujours. Ceſſez momentanément tous « vos travaux; veillez dans vos diſtricts jour & « nuit, & ſacrifiez tout à *l'union*: il en coûte ſi « peu pour la liberté! Qu'eſt-ce qu'un moment « de fatigue & d'ennui, quand il s'agit de *l'union*

& de *la liberté?* tous les jours on découvre de
« nouvelles conſpirations ; que *l'union* reſte tou-
« jours au milieu de vous. Des libelliſtes ſou-
« doyés eſſaient de répandre du ridicule ſur les
« membres les plus vertueux de l'aſſemblée. Ah,
« mes freres ! nous vous recommandons *l'u-*
« *nion* (1).

---

(1) On ſouſcrit pour *l'union*, à Paris, chez Le Boucher, rue de la Calandre, & chez tous les maîtres de poſte de l'Europe, pour 15 liv. par trimeſtre.

Le n° XVII du journal de la liberté nous fournit une nouvelle preuve du zele de M. de Robeſpierre, & nous ne pouvons que regretter qu'on ait négligé d'auſſi grands talents lors de la formation du comité des recherches. Voici les deux articles ſur leſquels on ne ſauroit trop ouvrir les yeux :

« Les fugitifs Luxembourgeois, ſous prétexte de chaſſe,
« s'aſſemblent ſouvent en conſeil dans une forêt qui ſépare
« Luxembourg de Thionville.

« Nous prions nos lecteurs de ne point perdre de vue
« ce qui ſe paſſe ſur nos frontieres. Nous ne nous laſſerons
« jamais de le dire, juſqu'à ce que *tout ſoit conſommé*, ainſi
« qu'il arrivera ſi l'on n'y prend garde. »

Ces deux paragraphes renferment un ſens profond, & nous invitons nos lecteurs à les méditer long-temps.

CONSTITUTION.

La forme de gouvernement la plus convenable à la France doit nécessairement résulter de la constitution.

Mais quelle sera cette forme? aurons-nous la démocratie royale ou le gouvernement fédératif?

Tel est l'important problême qui divise depuis quelques jours les membres du *Palais Royal.* Forcés de composer avec d'anciens préjugés qui ne sont pas encore entièrement détruits, ils étoient convenus d'appeller du nom insignifiant de *monarchie*, l'édifice constitutionnel auquel ils travailloient de concert, mais dans des vues bien différentes. Aujourd'hui l'édifice est debout, & le grand œuvre de la régénération consommé.

Le Palais Royal, formé en grand comité, s'est, à ce qu'on assure, rassemblé dimanche dernier, au-dessus du café de Foy, pour célébrer à la maniere angloise, par des *toasts* réitérés, ce grand événement & les hautes destinées qu'il promet à la France. On étoit à table, la gaîté étoit générale, lorsque M. Populus, encouragé par un regard de Mlle. Thé-

roigne (1), s'avisa de dire : *Nous la tenons enfin ; cette démocratie royale, l'objet de tous nos vœux : je propose un toast à son honneur.* Les *bravo* de ses voisins sont interrompus par M. Butafuoco, qui, d'une voix stentorée, s'écrie : *Qu'appellez-vous démocratie royale ? Nous ne sommes rassemblés ici que pour nous réjouir du gouvernement fédératif qui fera, à la prochaine législature, le bonheur de nos vingt-sept mille lieues quarrées en terre ferme, celui de la Corse & de nos isles d'Afrique & d'Amérique : à la santé du gouvernement fédératif.* Cinquante voix appuient la motion de M. Butafuoco, la confusion succede à la gaîté civique des convives, & la Discorde secoue son flambeau sur l'assemblée.

Après des efforts longs & pénibles, quelques honorables membres parviennent à se faire entendre.

L'auteur de l'*histoire secrete de la Cour de Ber-*

(1) Mademoiselle Théroigne, que la philantropie & l'amour de la liberté ont conduit de Luxembourg au Palais-Royal, joint à la science des droits de l'homme, l'intrépidité la plus héroïque, & des connoissances en tactique égales à celles du général Lameth. Ce fut elle qui, dit-on, le 6 Octobre, enveloppa les gardes-du-corps par ses savantes dispositions, & dont l'amazone écarlate rallioit la nation & la guidoit dans le chemin de l'honneur.

lin; aussi invariable dans ses principes que dans sa conduite (quoi qu'en dise le n° XXIII du journal politique national), rappelle la conquête de la Corse, que la France ne doit qu'au dessein qu'il avoit formé d'établir dans cette isle la démocratie royale. Il cite à l'appui de cette forme de gouvernement, l'excellent discours de M. du Roveray, qu'il a prononcé à l'assemblée, & les réflexions de M. Rebas, insérées dans un des numéros du courier de Provence, en faveur de la sanction royale.

M. de la Borde fait valoir sa banque & le pouvoir politique dont il l'a investie, pouvoir fondé sur la concentration des richesses dans la capitale, & sur l'unité constitutionnelle de la France, qui, depuis que les vices de la monarchie ont été démontrés, ne peut plus exister que dans la démocratie royale.

L'abbé Sieyes lit la préface de la nouvelle édition de sa déclaration des droits, dans laquelle il a su répandre les plaisanteries les plus fines sur l'aridité des principes. Il rappelle ensuite le développement qu'il fit des principes imposants du marquis de S. Huruge, le jour qu'il prononça dans l'assemblée son discours contre toute espece de véto.

La parole passe ensuite aux partisans du gou-

vernement fédératif, & l'illustre Chapelier emploie toute son éloquence à prouver, que cette constitution fédérale naîtroit nécessairement de l'organisation des diverses especes d'assemblées locales. C'étoit, dit-il, dans cette persuasion qu'il avoit appuyé de toute son influence la formation de ce *pouvoir administratif*, dont les avantages commencent à être généralement connus.

M. Charles de Lameth, dont les opinions sur l'art militaire devroient être des loix, affirme que l'institution des milices nationales de *Pontoise*, *Château-Vilain*, *Brive-la-Gaillarde*, *Toulon & autres nations*, prouve clairement que l'esprit de la constitution étoit d'établir le gouvernement fédératif, qu'il regarde comme un futur contingent très prochain & très desirable.

Le marquis de Condorcet, admis à cette assemblée, cite M. Mathieu de Montmorency, dont on sait qu'il a toujours adopté les opinions, & les Américains, que ses ouvrages ont formés à la politique.

M Blin dit, qu'il avoit toujours été si persuadé qu'on vouloit établir un gouvernement fédératif, que dans la séance du premier Décembre au soir, il avoit soutenu que les colonies devoient être considérées comme des alliés, comme des états fédé-

ratifs, souverains, sur lesquels l'assemblée nationale n'avoit aucun pouvoir & dont elle ne pouvoit pas même sanctionner les loix. Il conclut que si les colonies doivent être régies par ces principes, les 80 départemens de France ne peuvent être *à fortiori* que des états indépendans & confédérés.

M. Ratier, dont les partisans du gouvernement fédératif croyoient être bien assurés, frappé des raisons de M. Blin, ou plutôt par une [illegible] naturelle de son caractere, se range aussitôt [illegible] côté de la démocratie royale.

M. de Laville le Roulx prend la parole & dit : Expliquez-moi de grace, Messieurs les fédéralistes, à qui vous donnerez dans votre systême le droit de paix ou de guerre : puis s'adressant à M. Cochon de la Paren, qui se trouvoit auprès de lui :

J'ai voyagé dans toute l'Europe, j'ai étudié les gouvernements & les mœurs de tous les pays que j'ai parcourus. J'ai vu par-tout, chez nos voisins même, chez ces Anglois si fiers de leur prétendue liberté, j'ai vu ce terrible droit de faire la guerre & la paix, abandonné au pouvoir exécutif.

M. Cochon --- hon... hon...

M. de Laville le Roulx --- Oui, Monsieur, au pouvoir exécutif. --- Concevez-vous qu'un peuple qui, après avoir acheté au prix de tant

de ſang ſa liberté, a eu l'occaſion de faire avec ſon ſouverain un contrat formel, concevez-vous que ce peuple, en conſervant une chambre haute, ait rendu l'ariſtocratie conſtitutionelle, & non content de cette premiere faute, ait laiſſé le roi maître de faire la paix & la guerre? Les conſéquences funeſtes d'un pareil droit étoient faciles à prévoir.

M. Cochon. --- hon... hon... hon... hon... hon... hon....

M. de Laville le Roulx. ---- Sans doute, Monſieur, c'eſt auſſi ce qui eſt arrivé. --- Toutes les fois qu'un miniſtre a vu ſon crédit diminuer dans la chambre des communes, il a engagé la nation dans une guerre étrangere, afin de ſe maintenir dans ſon poſte; & c'eſt principalement à ce vice de la conſtitution qu'il faut attribuer l'énormité de la dette de l'Angleterre. Si, au contraire, on avoit laiſſé au corps légiſlatif le droit de faire la paix & la guerre....

M. Cochon. --- hon... hon... hon....

M. de Laville le Roulx. --- J'ai prévu cette objection; mais je crois qu'on peut y répondre. --- Je ſais tout comme vous que le corps légiſlatif n'eſt pas toujours aſſemblé en Angleterre; que pour prévenir même les dangers d'une

convocation trop précipitée, la conſtitution ne permet pas d'abréger, dans aucun cas, le terme fixée pour une convocation ou une prorogation du parlement. Cette loi eſt fort ſage : mais vous conviendrez avec moi que le droit de faire la paix ou la guerre, eſt un droit de la ſouveraineté, & que la ſouveraineté réſide eſſentiellement dans la nation; or...

M. Cochon --- hon....

M. de Laville le Roulx. --- Permettez, permettez. --- Sans contredit, le pouvoir exécutif, qui repréſente la nation au dehors, qui eſt chargé de veiller à la défenſe extérieure de l'état, qui eſt le dépoſitaire naturel de la force militaire, eſt placé plus avantageuſement pour juger du moment favorable à une guerre. Mais c'eſt à la nation ſeule à décider s'il eſt de ſon intérêt d'entreprendre des guerres qui n'ont ſouvent pour principe que les petites paſſions des agens du pouvoir exécutif. Ainſi donc.....

M. Cochon. --- hon... hon... hon... hon...

M. de Laville le Roulx. --- Ah! ce que j'en conclus? Le voici. --- Puiſqu'il y a des inconvénients à donner au pouvoir légiſlatif ou au pouvoir exécutif le droit de faire la guerre ou la paix, il faut décréter, qu'*à l'avenir la guerre &*

la paix se feront d'elles-mêmes. J'en appelle à ces Messieurs.

Cette discussion intéressante avoit ramené l'attention de tous les convives. La question étoit importante : il étoit tard ; & l'on convint de l'ajourner à la huitaine, ainsi que la question principale.

MÉDECINE.

Le lundi, 7 décembre, l'affaire de M. Dalbert de Rioms, mis au cachot à Toulon par 12000 membres du souverain, occupoit l'assemblée. M. Malouet proposoit de renvoyer le tout au pouvoir exécutif. M. Salle, médecin, député de Nancy, se plaignit avec beaucoup d'amertume que cet homme, avec son éternel pouvoir exécutif, alloit déranger leur constitution. Mais sur la demande que lui fit un de ses co-députés, s'il n'avoit jamais dérangé de constitution avec sa rhubarbe, le médecin calma ses humeurs, & attendit patiemment l'effet de la consultation nationale.

Morts et Mariages.

Nous avons dénoncé à nos acheteurs, vers le commencement du mois dernier, le bruit qui se répandoit dans le public, du mariage de Mad

Elizabeth avec M. Chapelier. Surpris de ne pas voir cet événement annoncé dans la Gazette de France, nous avons pris des informations, & on nous assure que Mad. Elizabeth, ayant été instruite par des aristocrates, que M. Chapelier avoit fait une perte considérable au crêps, la famille s'étoit assemblée sur-le-champ : on a observé que c'étoit jouer trop gros jeu pour le moment, & la réponse définitive à été différée jusqu'à la prochaine législature.

Cette calomnie des aristocrates décele une conspiration bien plus dangereuse que les faits importants qu'annonce M. de Robespierre.

FIN.

LES ACTES DES APOTRES.

En voyant l'Angleterre, en ſecret on admire
Le changement prochain de ce puiſſant empire.

N°. X.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE DIXIEME.

CONSTITUTION.

Nos amis, c'eſt-à-dire tous les partiſans de la vraie liberté, ſont étonnés que nous n'ayions point encore annoncé l'événement le plus heureux dont l'Europe ait jamais eu à ſe féliciter : on ſent bien que nous voulons parler de l'*enfant gâté* de M. Target, de la conſtitution, que l'on croit achevée, parceque M. Target l'a aſſuré, mais que nous ne regarderons point comme telle, tant que M. le comte de Mirabeau la trouvera incomplette. Nous admirons M. Target, mais nous idolâtrons M. de Mirabeau ; nous ne craignons point de l'avouer : & que peut la raiſon contre le ſentiment !

Qu'on ne s'attende donc point à nous entendre célébrer l'accompliſſement du *grand œuvre*, juſqu'à ce que M. le comte de Mirabeau ſe ſoit expliqué : il nous ſemble que le décret qu'il ſollicite pour terminer la conſtitution eſt de la derniere importance. Nous ne ceſſerons de le répéter, c'eſt l'ariſtocratie qui a cauſé tous nos maux : le monſtre eſt terraſſé : mais ſoyons inexorables : hâtons-

nous de l'étouffer, ſi nous ne voulons pas nous rendre coupables des malheurs qui affligeroient nos deſcendants. Leur intérêt nous commande d'être ſans pitié, d'aller même, s'il le faut, juſques à la barbarie.

La motion de M. le comte de Mirabeau, en concentrant le droit d'éligibilité dans le petit nombre d'hommes qui auroient déja exercé le pouvoir adminiſtratif, nous paroît merveilleuſement imaginée pour détruire tout eſprit d'ariſtocratie, & nous oſons aſſurer que c'eſt le ſeul moyen de rendre à la nation l'exercice de tous ſes droits.

La démocratie royale, voilà le gouvernement qui convient à la France. Pour peu qu'on réfléchiſſe à ſon étendue, à ſa population, à ſes poſſeſſions dans l'Inde, en Afrique & en Amérique, on reconnoîtra aiſément que la démocratie royale eſt la ſeule forme de gouvernement qui lui convienne.

Que ſi l'on veut avoir une idée juſte de la démocratie royale, nous la définirons, *Un gouvernement dans lequel la puiſſance légiſlative eſt indiviſiblement réunie dans le même corps, & le pouvoir exécutif ſubdiviſé à l'infini dans des corps conſtitutionnels chargés de l'adminiſtration de chaque province d'un vaſte empire.*

Les Anglois ſe sont étrangement abuſés lorſ-

qu'ils ont adopté pour baſe de leur conſtitution ; *la diviſion du pouvoir légiſlatif*, & *l'unité du pouvoir exécutif*. Ce ſyſtême ſi vanté n'eſt favorable qu'à la liberté individuelle, & nous conviendrons ſans difficulté, que c'eſt le ſeul dans lequel on puiſſe établir, pour les accuſations intentées par les repréſentants du peuple, un tribunal qui n'expoſe point la liberté du citoyen. Il eſt donc vrai de dire que la perſonne & la propriété de tout Anglois ſont aſſurés par la conſtitution, mais nous ajouterons, avec autant de vérité, que l'annualité de l'impôt, l'annualité de l'armée, & la reſponſabilité des miniſtres, ne ſont pas des barrieres aſſez fortes contre le pouvoir exécutif, & ſurtout contre cet exécrable *veto abſolu* du roi, qui peut durer HUIT GRANDS MOIS, pour quiconque ſait calculer la force de l'opinion publique chez une nation qui ſe croit libre.

Que deviendroit cette liberté politique dont les Anglois ſont ſi jaloux, ſi jamais la chambre des pairs conſentoit à n'être plus une partie intégrante de la puiſſance légiſlative, un corps héréditaire, indépendant, conſtitutionnel, & vouloit rendre le roi deſpote? Si jamais, dans les cinq cents cinquante-huit membres qui compoſent la chambre des communes, il ne ſe trouvoit pas un ſeul homme qui eût l'ambition de devenir miniſtre

ou membre de la chambre des pairs ; ſi jamais l'eſprit étoit corrompu en Angleterre au point que la nation offrît, comme en Danemarck, à ſon roi une autorité abſolue, deſpotique ; ſi jamais, par un de ces grands bouleverſements de la nature dont il y a peu d'exemples à la vérité, mais qui enfin peuvent devenir plus fréquents, l'Angleterre ſe trouvoit unie au continent ; ſi toutes ces choſes arrivoient, nous le demandons à tout homme impartial, que deviendroit la liberté politique des Anglois?

Convenons-en de bonne-foi, les Anglois n'ont pas ſu prévoir les altérations que le temps amene néceſſairement dans toutes les institutions humaines. Ils ne ſe ſont occupés que d'une choſe, de lier tous les intérêts particuliers à l'intérêt général. Mais ſi jamais ce ſentiment impérieux qui fait que l'homme rapporte tout à lui-même, ſi cet inſtinct de la nature alloit ſe perdre, encore une fois, que deviendroit cette conſtitution qu'on nous oppoſe ſans ceſſe?

Les temps ſont venus de haſarder des faits qui ne ſont pas tirés conformes à l'hiſtoire, mais que la ſageſſe de nos légiſlateurs rend très vraiſemblables. Oſons dire avec une ſorte d'aſſurance:

Que la conſtitution d'Angleterre eſt l'ouvrage du haſard.

Qu'en rétabliſſant la chambre des pairs abolie

ſous Cromwell, en la laiſſant ſubſiſter après la reſtauration de 1660, & après la révolution de 1688 & 1689, les Anglois ont ſacrifié à d'antiques préjugés nés du régime féodal.

Que tous les hommes inſtruits de l'Angleterre deſirent l'unité du corps légiſlatif.

Que ce reſpect religieux du peuple anglois pour ſon gouvernement, n'eſt que l'effet d'un faux orgueil national.

Que les avantages de cette conſtitution ſi ſouvent invoquée par les ariſtocrates, ſe ſont bornés à donner à l'Angleterre l'empire des mers, preſque toute l'Inde, un grand commerce, des manufactures floriſſantes, une plus grande maſſe de morale dans le fond de la nation, & la prépondérance dans le ſyſtême politique de l'Europe.

Mais que l'excès même de cette grandeur factice, annonce à tous les politiques exercés, l'inſtant marqué pour ſa décadence : allons plus loin, affirmons que ſi le lord chancelier qui dirigeoit, lors de la révolution, les affaires d'Angleterre, avoit eu les talents, nous ne diſons pas de M. Robespierre, mais ſeulement de M. Duport, les Anglois auroient encore aujourd'hui cette proſpérité modeſte qui n'excite la jalouſie d'aucune puiſſance, & que nous aſſure à jamais *la démocratie royale.*

DISCOURS DE M. TARGET

au Comité de Conſtitution.

Messieurs,

L'importante queſtion qui nous agite, ou pour mieux dire, qui agite en ces circonſtances la plus auguſte aſſemblée de l'univers, ne ſe terminera point que nous n'ayons la paix, l'union & la concorde; ce qui (je n'en fais pas de doute) amenera le calme & la tranquillité dans ce vaſte empire, ou, je ne crains pas de l'avouer, tout *empire*. Mais quoi! meſſieurs, les nuances délicates qu'on ſoupçonne entre la paix, l'union & la concorde, entre le calme & la tranquillité; ces nuances, dis-je, ſont-elles donc faites pour ſéparer à nos yeux ces biens inſéparables entre eux, ainſi qu'ils le ſont du grand œuvre de la régénération? Sommes-nous donc ici pour faire des ſynonymes? N'eſt-il pas évident que ſi nous donnons une concorde à l'état, il aura bientôt l'union & la paix; & ſi le sort ne trahit point mes conjectures, le calme & la tranquillité?

Je ſais, meſſieurs, qu'on nous fait un reproche aſſez grave ſur le mot important de *ſanction*

royale, qui n'avoit encore présenté qu'une seule & même idée à nos commettants; & dans lequel cependant nous avons trouvé la publication, la promulgation, l'acceptation & toutes les variétés du *veto*. Je conclus donc, messieurs, à ce que, dans les circonstances présentes & pressantes dont nous sommes chaque jour (on pourroit dire à chaque instant) plus pressés, il soit décrété par l'assemblée nationale, quoi? qu'en vertu de la plénitude de notre puissance, on donnera incessamment à l'empire, l'union, la paix & la concorde, suivies du calme & de la tranquillité, sans admettre aucune espece de différence entre ces importantes expressions; & ce nonobstant clameur des abbés Girards & charte de l'académie françoise, & autres puristes à ce contraires. Décrété qu'en outre, pour parvenir à répandre, avec plus d'efficacité & de rapidité, l'union, la paix & la concorde dans l'empire, on se servira des mêmes moyens qui les lui ont fait perdre; c'est-à-dire, qu'il sera dépêché une suffisante quantité de couriers chargés de répandre dans toutes les provinces la paix, l'union & la concorde, suivies du calme et de la tranquillité. Priere sera donc faite aux couriers de ne pas séparer ces biens inséparables dans la distribution

qui par eux ſera faite ; & de ne pas répandre la paix par-ci, l'union par-là ; le calme d'un côté, la tranquillité de l'autre ; mais tout à la fois de propager l'union, la paix & la concorde, ſuivies du calme & de la tranquillité.

Que le préſident ſe retirera par-devant le roi pour le prévenir de ſanctionner purement & ſimplement ce décret important, ſi ſa majeſté veut entretenir avec l'aſſemblée nationale la paix, l'union & la concorde, ſuivies du calme & de la tranquillité.

(*Note importante.*)

Il n'eſt point de mots que M. Target ne puiſſe décrier quand il voudra ; cet orateur s'eſt rendu maître de leur réputation, & il les proſcrit par l'uſage.

Il faut pourtant convenir ici d'un fait *important* en faveur de la démagogie de M. Target. Il y avoit beaucoup d'émeutes populaires dans le plus auguſte comité de l'univers, lorſque cet orateur commença ce diſcours. Rien n'y put tenir, & tout fut aſſoupi. Cependant M. Chapelier parvint, par un tour fort oratoire, à réclamer la principale idée du diſcours de l'honorable préopinant ; il tira parti de l'*état* où M. Target avoit mis l'aſſemblée, pour lui faire *ſonger* qu'il avoit démontré, dans la nuit du 4 d'Août, que *le royaume ſeroit tranquille, ſi on lui donnoit la paix ; & que la paix dépendoit du calme.*

JURISPRUDENCE CRIMINELLE.

Le crime fait la honte, & non pas l'échafaud.

LA légiſlation & les arts ſe perfectionnent chaque jour. Grace aux nouvelles découvertes de l'anatomie, notre juriſprudence criminelle va reprendre une face nouvelle; & ſi la philoſophie admet encore l'effuſion du ſang humain, au moins la maniere ingénieuſe & douce dont il ſera répandu à l'avenir, pourra ſervir de modele à tous les légiſlateurs de l'univers. Il étoit réſervé à M. Guillotin, député de Paris, auſſi adroit médecin que profond mécanicien, de préſenter au monde l'eſquiſſe d'une *machine à décapiter*, qui étendra la gloire du nom françois juſques aux rives du Boſphore. Si quelques députés ont trouvé que, par cette innovation, M. Guillotin *tranchoit un peu dans le vif*, & ennobliſſoit le crime, c'eſt une arriere-penſée d'ariſtocratie qui décele leurs deſſeins perfides. L'on ne ſauroit taire aux bons citoyens que, malgré l'abandon de tous les privileges, il exiſte toujours une claſſe d'hommes dont les têtes ont reſté montées ſur la révolution actuelle; ce ſont des hydres qu'il faut abattre. M. Guillotin, jaloux de maintenir l'égalité parmi nous, n'a pas dû permettre qu'aucun François pût

voir déformais son semblable élevé au-dessus de lui : le crime met tous les hommes de niveau ; le supplice, qui est l'absolution naturelle du crime, doit aussi être le même pour tous ; le cadavre lui-même deviendra innocent après ce nouveau baptême de sang, & les parents du défunt pourront disposer comme ils l'entendront de ces tristes débris.

Combien cette maniere prompte & expéditive n'aura-t-elle pas d'avantage sur la méthode adoptée par les Anglois, ce peuple féroce qui semble avoir conservé toutes les habitudes que Tacite lui reproche ?

1°. La pompe & la beauté du spectacle attireront plus de peuple autour du lieu du supplice, l'impression sera plus générale, & la loi plus respectée.

2°. Cette maniere permettra au criminel de se présenter à la mort avec audace, d'affronter en quelque sorte la faulx du temps qu'il verra suspendue sur sa tête. Les gazettes du lendemain détailleront toutes les circonstances avec gloire, & chaque héros moribond pourra au moins dire en périssant, *non omnis moriar*.

3°. L'anatomie en retirera des avantages inappréciables. Les pendus mouroient dans des convulsions qui dénaturoient toute l'organisation ani-

male ; ici l'obſervateur pourra prendre la nature ſur le fait. M. Guillotin a des droits inconteſtables aux cent premieres têtes qui tomberont, pour continuer ſes études ſur le ſiege de l'ame, & po perfectionner la graduation qu'il devra attacher à ſa machine pour les différentes eſpeces de têtes à couper.

4°. Enfin on pourra déſormais parler impunément de corde devant tout le monde ; ce qui n'eſt pas d'une médiocre importance, comme chacun ſait, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'anéantir toute trace de l'ancienne ariſtocratie judiciaire.

Une grande difficulté s'eſt élevée ſur le nom à donner à cet inſtrument. Prendra-t-on, pour en enrichir la langue, le nom de ſon inventeur ? Sera-ce celui du préſident qui prononcera le vœu de l'aſſemblée à ce ſujet ? Sera-ce enfin la premiere victime de Thémis ?

Les membres qui ſont d'avis du nom de l'auteur n'ont pas eu de peine à trouver la dénomination douce & coulante de *guillotine*. C'eſt ainſi qu'un célebre miniſtre a attaché ſon nom & ſa gloire à ces machines mollement ſuſpendues qui volent ſur nos chemins ; la mécanique & la philanthropie immortaliſent de concert M. Guillotin & M. Turgot.

Ceux qui veulent que le préſident ait la préfé-

rence ſur M. Guillotin, ont demandé l'ajournement de la motion. Le choix d'un organe digne d'un pareil décret mérite un examen ſévere. Déja on parle pour cette préſidence de M. Coupé ou de M. Tuault : on a obſervé que la manſuétude paſtorale ne permettroit pas à M. de Sabran d'accepter la place, ſans cela il étoit aſſuré des voix de toute la nobleſſe.

On ajoute qu'un nouveau candidat ſe préſente pour avoir les honneurs de cette machine ſupplicielle; on ſait avec quelle ardeur M. de Mirabeau s'eſt emparé juſqu'ici des motions qui ont porté les plus grands coups à la tyrannie. Ses eſſais ſi connus de juriſprudence criminelle lui donnent des droits inconteſtables au monument propoſé. Avec un léger amendement, l'honorable membre pourroit prendre cette machine ſous œuvre, & le nom de *mirabelle* remplaceroit, à la grande ſatisfaction des bons François, celui de *guillotine*.

M. le Vicomte de Mirabeau, las des lenteurs de la conſtitution, ennuyé de tout cet échafaudage, & malgré le plaiſir qu'il auroit de voir monſieur ſon frere aîné avoir les honneurs de la motion, croit que l'aſſemblée devroit organiſer avant tout le pouvoir judiciaire, parcequ'autrement ce ſeroit mettre *le manche après la coignée.*

M. Barnave a prétendu au contraire, avec ce

ſourire agréable qu'on lui connoît, que, pour lui, il étoit d'avis qu'on mît auſſitôt *hache en bois.* La motion a été ajournée (1).

Un membre de l'académie françoiſe a déja fait à cette occaſion la chanſon ſuivante, ſur l'air grave du menuet d'*Exaudet :*

Guillotin,
Médecin,
Politique,
Imagine un beau matin
Que pendre eſt inhumain
Et peu patriotique.
Auſſitôt
Il lui faut

---

(1) M. Guillotin n'a pas montré moins de perſpicacité en phyſique, que d'intelligence en mécanique. C'eſt lui qui, présidant à l'arrangement de la ſalle du manege, eut le bon eſprit d'y faire placer deux poëles à vapeurs. Des architectes, des fumiſtes, lui obſerverent que l'acouſtique ne pouvoit s'accorder avec l'humidité de l'air ambiant, & que la vibration des ſons dans un corps ſonore augmentoit en raiſon de ſon intenſité. Mettez toujours, dit le docteur. Il *prévoyoit* la fermentation qui devoit éclater au premier rapport du comité des recherches. Il auroit voulu aſſourdir, s'il lui avoit été poſſible, les galeries & les tribunes, & éviter, autant qu'il étoit en lui, la propagation du ſcandale : voilà le trait de génie! & l'art ne le concêvra jamais.

Un supplice
Qui, sans corde ni poteau,
Supprime de bourreau
L'office.
C'est en vain que l'on publie
Que c'est pure jalousie
D'un suppôt
Du tripot
D'Hippocrate,
Qui d'occire impunément,
Même exclusivement,
Se flatte.
Le Romain
Guillotin
Qui s'apprête,
Consulte gens du métier,
Barnave & Chapelier,
Même le coupe-tête,
Et sa main
Fait soudain
La machine
Qui simplement nous tuera,
Et que l'on nommera
Guillotine.

FIN.

LES ACTES
DES APOTRES.

Tout petit prince a des ambaſſadeurs,
Tout *bailli* veut avoir des pages.

LA FONTAINE.

N° XI.

LES ACTES
DES APOTRES.

CHAPITRE ONZIEME.

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

M. le comte de Mirabeau, jaloux de conserver l'eſtime & l'amitié de ſon collégue M. Barnave, ayant laiſſé ajourner ſa motion ſur la gradualité ou ſur l'apprentiſſage des compagnons légiſlateurs futurs, nous pouvons enfin annoncer que le grand œuvre de la conſtitution des François eſt achevé. M. Target l'a proclamé du haut de la tribune à l'aſſemblée nationale, mille voix ont répondu à la voix de M. Target par des acclamations, & lui ont témoigné combien elles étoient ſenſibles *à tant d'excès de bonté.*

Il ne reſte donc plus à organiſer que les ſpectacles nationaux, le culte, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif, le pouvoir bancal, la dépenſe, la recette, le paiement de la dette arriérée, les loix civiles & criminelles, les colonies,

les monnoies, les poids & meſures, alors on n'aura plus rien à deſirer, & la révolution ſera glorieuſement terminée.

Un événement auſſi heureux que l'organiſation des municipalités, la deſtruction des intendants, & la création du pouvoir adminiſtratif, doit être conſacré dans nos faſtes par des rejouiſſances publiques, des illuminations, &c. On aſſure que la proclamation va en être faite à Paris par les héraults d'armes de la nation. Une cérémonie pompeuſe aura lieu à la Sainte-Chapelle, & des gens bien inſtruits nous ont déja communiqué l'ordre de la marche.

M. Bailly, comme chef ſuprême du pouvoir adminiſtratif de la ville de Paris, marchera en tête eſcorté de ſes gardes du corps, de ſes exempts, de ſa grande & petite écurie, & de ſes valets de pied. Il ſera accompagné des 300 repréſentants de la commune, des ſoixante comités de diſtricts, leurs préſidents, vice-préſidents, tréſoriers & ſecrétaires.

Viendront enſuite les divers organes du pouvoir exécutif, chefs de diviſion, commandants de bataillon, aides de camp du général, & plus loin M. Guillotin, aſſiſté de quatre maſſiers de la faculté. Ces derniers porteront le nouveau

chef-d'œuvre de menuiſerie de M. Guillotin; pour être béni par M. le curé Gouttes, & mis ſous la protection de saint Jean-Baptiſte ; il ſera expoſé pendant un mois à la vue des fideles avant d'être dépoſé à la conciergerie.

La marche ſera terminée par les honorables membres de l'aſſemblée nationale, & fermée par M. le préſident, eſcorté à droite & à gauche par M. de la Fayette & le Roi.

Les cordons du dais ſeront portés par les membres les plus purs de l'aſſemblée ; on n'eſt embaraſſé que du choix.

On craint que le grand châtelet, vu ſon élévation en grade, ne juge pas de ſa dignité d'accompagner en corps l'aſſemblée & le roi; mais au moins enverra-t'il une députation.

L'artillerie de la plate forme du pont neuf, que les ariſtocrates diſent être dirigée depuis le 25 novembre ſur le pavillon de flore, ſera changée de place, pour ſatisfaire tous les partis. M. de Tonnerre en ordonnera les ſalves, & M. Perret aura le département des boîtes.

La proceſſion ſortira du manége, traverſera l'hôtel de Longueville, les guichets du Louvre, filera le long du quai de l'Ecole, de là paſſera devant la nouvelle chambre des pairs, & pour

éviter l'égliſe de Saint-Barthelemy, elle prendra le pont Notre-Dame, traverſera la rue de la Lanterne, & aboutira par la rue de la Calandre dans les cours du palais, où tous les volontaires de la baſoche l'attendront ſous les armes.

Monſeigneur l'évêque d'Autun ſera le maître des cérémonies; on doit lui confier ce poſte à raiſon de ſa grande agilité, qui lui permettra de ſe porter en un clin-d'œil de la tête à la queue de la proceſſion, afin de redreſſer ſa marche, ſi beſoin eſt.

Il ſera défendu aux fiacres de marcher ce jour là dans les rues & ſur les quais, pour éviter la confuſion.

Arrivés à la Sainte-Chapelle, M. Goupilleau, député de Poitou, préſentera l'eau bénite: puis M. l'abbé Maury entonnera le *Domine ſalvum fac regem*, & on l'écoutera dans un reſpectueux ſilence.

Les talents qu'à déja déployés M. l'évêque de Nancy, à l'ouverture des états généraux, lui ont fait confier le ſermon à prononcer à l'ouverture des municipalités.

Pendant le ſermon, les adminiſtrateurs de la caiſſe d'eſcompte feront la quête.

Après le ſermon, M. le curé du vieux Pou-

ſauge invoquera les lumieres du ſaint-eſprit pour les opérations futures de l'aſſemblée ; il entonnera à cet effet le *Veni creator ſpiritus* ; mais on ajoute que quelques membres de l'aſſemblée, fort entiers dans leurs opinions, doivent demander la ſuppreſſion du verſet, *O crux ave ſpes unica*, dans la crainte de quelque application maligne.

La proceſſion, après avoir remercié le roi des rois, s'en retournera dans le même ordre. Les membres du parlement & des cours ſouveraines, les exempts de police, les maître des requêtes, tous les académiciens, M. de Villemotte en tête, ſuivront la proceſſion à ſon retour, en grandes pleureuſes.

Le détail de cette cérémonie ſera imprimé chez Baudouin, & conſervé aux archives de l'aſſemblée nationale pour ſervir de modele à toutes les proceſſions qui ſeront faites à l'avenir, à chaque opération importante du corps légiſlatif.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Nous avons vu que l'aſſemblée nationale venoit d'établir avec le plus grand ſuccès le régime intérieur du royaume. L'organiſation des municipalités, la deſtruction des intendants & commiſſaires du roi dans les provinces, avant-coureur de celle des gouverneurs, commandants & lieutenants, & par-deſſus tout, la création de ce pouvoir adminiſtratif qu'un dieu ſemble nous avoir donné dans ſa bonté ; un ſi heureux travail, diſons-nous, aſſure à jamais la libre circulation des ſubſiſtances, la perception des impoſitions, une harmonie parfaite dans tous les départements du corps fédératif, en un mot la gloire & le bonheur de ceux qui font, & de ceux qui reçoivent la loi.

Mais ce n'eſt pas tout, un objet preſſé ſollicite aujourd'hui l'attention de l'aſſemblée nationale. Le régime intérieur, qu'elle contemple avec un œil de ſatisfaction, ne doit pas l'empêcher de jeter le regard de la prévoyance ſur les contrées voiſines. Elle doit calculer les forces environnantes, pour établir les contre-poids de bonne heure. C'eſt donc aujourd'hui la politique extérieure qui va nous occuper excluſivement.

Nos légiſlateurs y ont déja pourvu; car leur ſageſſe prévoit l'avenir avec autant de ſagacité qu'elle regle le préſent. Un des membres les plus diſtingués de l'aſſemblée, & accoutumé à en ſaiſir l'eſprit, prépare en ce moment un diſcours dont voici le croquis.

Il commence par adopter pour baſe de ſon ſyſtême l'opinion de M. Delaville-Leroulx ſur le droit de faire la paix ou la guerre. Nous avons donné cette opinion dans notre chapitre IX. Le principe en eſt ſi lumineux, & ſur-tout ſi naturel, qu'il n'a pas beſoin de développements. Il en tire les projets de décrets ſuivants, qui ſont des loix conſtitutionnelles.

Il ſera formé dans l'aſſemblée nationale un comité qu'on nommera *comité d'exécution*.

Il ſera compoſé de 80 membres pris dans chaque département, & il ſera changé tous les quinze jours, afin de compoſer plutôt *un fonds d'hommes* propres à l'adminiſtration des affaires extérieures.

Le département des affaires étrangeres ſera & demeurera ſupprimé. L'argent étant le nerf de la guerre, les départements de la guerre & de la marine feront réunis à celui de la finance, ſous l'inſpection du préſident de la banque nationale; & ce préſident, ſelon la remarque judicieuſe de

M. Regnault de Saintes, ne pourra, en aucun cas, être choisi, ni parmi les marins, ni parmi les militaires, ni dans le corps diplomatique, ni surtout parmi les financiers & banquiers, afin d'être moins suspect.

Le comité d'exécution proposera divers plans de politique étrangere, d'alliances toujours défensives; & en cas de guerre, les plans de campagnes, sieges & batailles. L'assemblée nationale permanente en délibérera, s'il y a lieu; & lesdits plans seront présentés à la sanction, & M. le président tiendra la main à ce que le pouvoir exécutif les fasse observer.

Une députation de l'assemblée nationale sera envoyée à Londres & à La Haye, pour représenter au parlement d'Angleterre & aux états-généraux, que le pavillon blanc & la cocarde blanche, qui étoient jadis les couleurs du despotisme françois, viennent d'être supprimées, & remplacées par l'ancienne couleur nationale rouge & bleue que la France avoit adoptée de temps immémorial. Priere sera donc faite aux deux cours de changer à l'avenir leurs pavillons pour éviter les méprises.

Les nouvelles troupes qui désormais composeront l'armée destinée à soutenir notre liberté,

égales en droits à celles qui l'ont déterminée, porteront toutes la médaille en lozange; & les soldats nommeront à l'avenir leurs sergents & officiers dans des assemblées primaires; & les officiers nommeront ensuite leurs colonels & généraux, ainsi qu'il sera statué.

On supprimera la légende monarchique qu'on lit sur les canons, *ultima ratio regum*, & on les timbrera à l'avenir, *garantie nationale.*

Il sera formé sur toutes les frontieres différents cordons de troupes nationales qui se tiendront toutes par la main pour empêcher l'invasion des armées étrangeres. Si, malgré ces précautions, l'ennemi faisoit une irruption sur notre territoire, il sera renvoyé au pouvoir exécutif, & le comité des recherches informera pour le dénoncer au châtelet, qui le poursuivra comme criminel de leze-nation.

Tous les ambassadeurs dans les cours étrangeres seront rappellés. Dès que les municipalités seront organisées, elles procéderont à la nomination de leurs envoyés. Elles ne pourront jamais en avoir qu'un par département, & on ne pourra nommer qu'un membre qui ait passé par toutes les charges du *pouvoir administratif.*

Afin d'éviter la cabale & l'intrigue, ce seront

ceux qui réuniront le moins de voix qui seront préférés.

Les envoyés des municipalités auront pour instructions générales de faire accepter aux puissances étrangeres la déclaration des droits de l'homme, la loi salique aux états qui ne l'ont point, & le gouvernement fédératif par-tout.

Les ambassadeurs en Angleterre & en Amérique demanderont la suppression de la chambre des pairs & du sénat, comme des institutions aristocratiques fondées dans des années d'ignorance & de barbarie.

Ceux en Espagne, Deux-Siciles & Parme, demanderont la renonciation formelle au pacte de famille & au droit d'hérédité à la couronne des François par ordre de primogéniture au préjudice de la branche d'Orléans, en raison des services que celle-ci a rendus récemment au peuple & à la branche régnante. Ils se réuniront au comité d'inquisition, pour empêcher l'introduction en Espagne, &c. des ouvrages incendiaires & anti-populaires des Montesquieu, Delolme, Hume, Mounier & Bergasse ; mais bien au contraire, qu'on accorde des primes d'encouragement à l'importation de l'ami du Peuple, des révolutions de Paris, de la France libre, du discours de la Lan-

terne, des œuvres de l'abbé Sieyes, & sur-tout que le journal de M. de Robespierre soit à perpétuité exempt de tout droit de timbre.

Les ambassadeurs en Allemagne demanderont la suppression des chapitres nobles & du régime féodal; & ceux en Savoie demanderont douze grandes croix de l'ordre de l'Annonciade pour être distribuées dans l'assemblée nationale à qui il appartiendra.

Les envoyés en Prusse demanderont que les titres soient changés, & qu'à l'avenir on ne dise plus le roi de Prusse, mais le roi des Prussiens.

Nos envoyés en Brabant présenteront à M. Van-der-Noot & à l'archevêque de Malines, le décret de l'assemblée nationale du 2 Novembre; & aussitôt qu'ils l'auront accepté, ils engageront M. d'Alton à faire prêter au régiment Ziskowitz le serment de fidélité prononcé par la garde nationale de Paris.

Nous ferons demander en Suede la suppression des ordres, & notamment de celui des paysans, qui seront obligés de se faire commerçants, à compter du premier Janvier 1797; & ce, sous peine d'envoyer à Stockolm des dorures & du chocolat, qui y sont défendus par les loix somptuaires.

Nous ferons déclarer au roi de Danemarck, par nos envoyés, que le contrat en vertu duquel il jouit de sa couronne, est nul, parceque le pouvoir législatif n'appartient qu'aux représentants du peuple, qui seuls peuvent l'exercer; & ce, sous peine de ne plus remonter notre cavalerie dans le Holstein.

Les ambassadeurs des municipalités, à Venise, seront spécialement chargés de demander l'anéantissement de l'aristocratie, comme contraire au premier article de la déclaration des droits de l'homme.

Les envoyés à la porte se concerteront avec le bureau renforcé d'Andrinople & M. de Champfort son secrétaire perpétuel à Paris, pour faire établir dans nos ports des échelles & des drogmans, ainsi que pour faire abolir l'empalement & la bastonnade pour les *délits légaux*, & y faire substituer les nouvelles *guillotines*.

Nos résidens à Geneve, Luques, Saint-Marin, &c. y répandront le décret de l'assemblée sur le prêt à intérêt, & demanderont que chaque état libre, ville anséatique, &c. se divise par cantons, districts & départements, en proposant pour terme de proportion la réduction de la lieue quarrée en toise quarrée.

En un mot, les inſtructions de nos envoyés ſeront de répandre par toute l'Europe les grandes idées de liberté qui ont procuré à la France l'heureuſe conſtitution qu'elle a. Diſpenſés dans le nouvel ordre de choſes, de déclarer la guerre, ils ne quitteront plus les cours étrangeres pendant les hoſtilités, afin de pouvoir inſtruire des événements qui annonceront la paix : ils entretiendront correſpondance avec le maire de chaque municipalité, & lorſque quatre mille municipalités demanderont le rappel d'un ambaſſadeur, ſa retraite ſera prononcée de droit. Ils n'auront pas d'appointements à la charge de la caiſſe nationale; mais, pour plus grande commodité, chaque voyageur françois qui aura recours à un d'eux, leur devra une contribution politique, ainſi qu'il ſera taxé.

Ces baſes fondamentales étant poſées, il en réſultera une maſſe de puiſſance & d'éclat pour l'empire égale à la gloire & à la conſidération du monarque.

P. S. Nous ſortons dans le moment de la ſéance du jeudi 17 Décembre, les larmes aux yeux. Nous n'avons pu voir ſans attendriſſement les premiers triomphes *du pouvoir adminiſtratif*,

& les heureux effets de *la démocratie royale ;* c'eſt des extrémités de la France que nous arrive le généreux exemple de nos devoirs. *Tibi ſerviat ultima Thule*, diſoit le poëte romain à Auguſte ; c'eſt le vœu de tout cœur françois à la plus auguſte aſſemblée de l'univers ; c'eſt le nôtre ; mais les expreſſions nous manquent pour exprimer notre émotion à la vue du zele démocratique qu'ont témoigné à cette honorable ſéance MM. de Mirabeau, de Rœderer & Duport, ces vertueux amis du peuple.

FIN.

LES ACTES
DES APÔTRES.

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti, si non, his utere mecum.

N° XII.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE DOUZIEME.

PROJET DE CONSTITUTION POUR L'ANNÉE 1790.

Pour découvrir la liberté politique dans une constitution, il ne faut pas tant de peine. Si on peut la voir où elle est, si on l'a trouvée, pourquoi la chercher?

Il y a dans chaque état trois sortes de pouvoir, la puissance législative, la puissance exécutrice des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutrice de celles qui dépendent du droit civil.

Par la premiere, *le souverain* fait des loix pour un temps ou pour toujours, et corrige ou abroge celles qui sont faites. Par la seconde, il fait la paix ou la guerre, envoie ou reçoit des ambassades, établit la sûreté, prévient les invasions. Par la troisieme, il punit les crimes, ou juge les différends des particuliers. On appellera cette derniere la puissance de juger, et l'autre, simplement la puissance exécutrice de l'état.

La liberté politique dans un citoyen, est cette tranquillité

d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté ; et pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel, qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen.

Lorsque dans la même personne, ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutrice, il n'y a point de liberté; parce qu'on peut craindre que le même monarque, ou le même corps ne fasse des loix tyranniques, pour les exécuter tyranniquement.

Il n'y a point encore de liberté, si la puissance de juger n'est pas séparée de la puissance législative et de l'exécutrice. Si elle étoit jointe à la puissance législative, le pouvoir sur la vie et la liberté des citoyens seroit arbitraire : car le juge seroit législateur. Si elle étoit jointe à la puissance exécutrice, le juge pourroit avoir la force d'un oppresseur.

Tout seroit perdu, si le même homme ou le même corps des principaux, ou du peuple, exerçoient ces trois pouvoirs, celui de faire des loix, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers.

Voyez quelle peut être la situation d'un citoyen dans un état où ces trois pouvoirs sont réunis. Le même corps a, comme exécuteur des loix, toute la puissance qu'il s'est donnée comme législateur. Il peut ravager l'état par ses volontés générales, et comme il a encore la puissance de juger, il peut détruire chaque citoyen par ses volontés particulieres.

La puissance de juger ne doit pas être donnée à un sénat permanent, mais exercée par des personnes tirées du corps du peuple, dans certains temps de l'année, de la maniere prescrite par la loi, pour former un tribunal qui ne dure qu'autant que la nécessité le requiert.

De cette façon, la puissance de juger, si terrible parmi les hommes, n'étant attachée ni à un certain état, ni à une certaine profession, devient, pour ainsi dire, invisible et nulle. On n'a point continuellement des juges devant les yeux, et l'on craint la magistrature et non pas les magistrats.

Il faut mêmeque, dans les accusations de crimes, l'accusé, concurremment avec la loi, se choisisse des juges; ou du moins qu'il en puisse récuser un si grand nombre, que ceux qui restent, soient censés être de son choix.

Mais, si les tribunaux ne doivent pas être fixes, les jugements doivent l'être à un tel point, qu'ils ne soient jamais qu'un texte précis de la loi. S'ils étoient une opinion particuliere du juge, on vivroit dans la société sans savoir précisément les engagements que l'on y contracte.

Il faut même que les juges soient de la condition de l'accusé, ou ses pairs, pour qu'il ne puisse pas se mettre dans l'esprit qu'il soit tombé entre les mains de gens portés à lui faire violence.

Si la puissance législative laisse à l'exécutrice le droit d'emprisonner des citoyens qui peuvent donner caution de leur conduite, il n'y a plus de liberté, à moins qu'ils ne soient arrêtés pour répondre, sans délai, à une accusation que la loi a rendue capitale, auquel cas ils sont réellement libres, puisqu'ils ne sont soumis qu'à la puissance de la loi.

Mais si la puissance législative se croyoit en danger par quelque conjuration secrete contre l'état, ou quelque intelligence avec les ennemis du dehors, elle pourroit, pour un temps court et limité, permettre à la puissance exécutrice de faire arrêter les citoyens suspects, qui ne perdroient leur liberté pour un temps, que pour la conserver pour toujours,

Comme, dans un état libre, tout homme qui est censé avoir une ame libre doit être gouverné par lui-même, il faudroit que le peuple en corps eût la puissance législative; mais comme cela est impossible dans les grands états, et est sujet à beaucoup d'inconvénients dans les petits, il faut que le peuple fasse, par ses représentants, tout ce qu'il ne peut faire par lui-même.

L'on connoit beaucoup mieux les besoins de sa ville, que ceux des autres villes; et on juge mieux de la capacité de ses voisins, que de celle de ses autres compatriotes. Il ne faut donc pas que les membres du corps législatif soient tirés en général du corps de la nation; mais il convient que, dans chaque lieu principal, les habitans se choisissent un représentant.

Le grand avantage des représentans, c'est qu'ils sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'y est point du tout propre; ce qui forme un des grands inconvénients de la démocratie.

Il n'est pas nécessaire que les représentans, qui ont reçu de ceux qui les ont choisis, une instruction générale, en reçoivent une particuliere sur chaque affaire, comme cela se pratique dans les dietes d'Allemagne. Il est vrai que, de cette maniere, la parole des députés seroit plus l'expression de la voix de la nation : mais cela jetteroit dans des longueurs infinies, rendroit chaque député le maître de tous les autres, et, dans les occasions les plus pressantes, toute la force de la nation pourroit être arrêtée par un caprice.

Quand les députés représentent un corps de peuple, comme en Hollande, ils doivent rendre compte à ceux qui les ont commis : c'est autre chose lorsqu'ils sont députés par des bourgs, comme en Angleterre.

Tous les citoyens, dans les divers districts, doivent avoir droit de donner leur voix pour choisir le représentant; excepté ceux qui sont dans un tel état de bassesse, qu'ils sont réputés n'avoir point de volonté propre.

Il y avoit un grand vice dans la plupart des anciennes républiques; c'est que le peuple avoit droit d'y prendre des résolutions actives, et qui demandent quelque exécution, chose dont il est entièrement incapable. Il ne doit entrer dans le gouvernement, que pour choisir ses représentants, ce qui est très à sa portée. Car, s'il y a peu de gens qui connoissent le degré précis de la capacité des hommes, chacun est pourtant capable de savoir, en général, si celui qu'il choisit est plus éclairé que la plupart des autres.

Le corps représentant ne doit pas être choisi non plus pour prendre quelque résolution active, chose qu'il ne feroit pas bien; mais pour faire des loix, ou pour voir si l'on a bien exécuté celles qu'il a faites; chose qu'il peut très bien faire, et qu'il n'y a même que lui qui puisse bien faire.

Il y a toujours dans un état des gens distingués par la naissance, les richesses ou les honneurs : mais, s'ils étoient confondus parmi le peuple, et s'ils n'y avoient qu'une voix comme les autres, la liberté commune seroit leur esclavage, et ils n'auroient aucun intérêt à la défendre, parce que la plupart des résolutions seroient contre eux. La part qu'ils ont à la législation doit donc être proportionnée aux autres avantages qu'ils ont dans l'état, ce qui arrivera s'ils forment un corps qui ait droit d'arrêter les entreprises du peuple, comme le peuple a le droit d'arrêter les leurs.

Ainsi, la puissance législative sera confiée et au corps des nobles, et au corps qui sera choisi pour représenter le peuple,

qui auront chacun leurs assemblées et leurs délibérations à part, et des vues et des intérêts séparés.

Des trois puissances dont nous avons parlé, celle de juger est, en quelque façon, nulle. Il n'en reste que deux; et comme elles ont besoin d'une puissance réglante pour les tempérer, la partie du corps législatif, qui est composée de nobles, est très propre à produire cet effet.

Le corps des nobles doit être héréditaire. Il l'est premièrement par sa nature; et d'ailleurs il faut qu'il ait un très grand intérêt à conserver ses prérogatives, odieuses par elles-mêmes, et qui, dans un état libre, doivent toujours être en danger.

Mais, comme une puissance héréditaire pourroit être induite à suivre ses intérêts particuliers, et à oublier ceux du peuple, il faut que dans les choses où l'on a un souverain intérêt à la corrompre, comme dans les loix qui concernent la levée de l'argent, elle n'ait de part à la législation que par sa faculté d'empêcher, et non pas par sa faculté de statuer.

La *faculté de statuer* est le droit d'ordonner par soi-même, ou de corriger ce qui a été ordonné par un autre. La *faculté d'empêcher* est le droit de rendre nulle une résolution prise par quelque autre; ce qui étoit la puissance des tribuns de Rome. Et quoique celui qui a la faculté d'empêcher puisse avoir aussi le droit d'approuver, pour lors cette approbation n'est autre chose qu'une déclaration qu'il ne fait point d'usage de sa faculté d'empêcher, et dérive de cette faculté.

La puissance exécutrice doit être entre les mains d'un monarque; parceque cette partie du gouvernement, qui a presque toujours besoin d'une action momentanée, est mieux administrée par un que par plusieurs; au lieu que ce qui dépend

de la puissance législative, est souvent mieux ordonné par plusieurs que par un seul.

Que s'il n'y avoit point de monarque, et que la puissance exécutrice fût confiée à un certain nombre de personnes tirées du corps législatif, il n'y auroit plus de liberté; parceque les deux puissances seroient unies, les mêmes personnes ayant quelquefois, et pouvant toujours avoir part à l'une et à l'autre.

Si le corps législatif étoit un temps considérable sans être assemblé, il n'y auroit plus de liberté. Car il arriveroit de deux choses l'une; ou qu'il n'y auroit plus de résolution législative, et l'état tomberoit dans l'anarchie; ou que ces résolutions seroient prises par la puissance exécutrice, et elle deviendroit absolue.

Il seroit inutile que le corps législatif fût toujours assemblé. Cela seroit incommode pour les représentants, et d'ailleurs occuperoit trop la puissance exécutrice, qui ne penseroit point à exécuter, mais à défendre ses prérogatives, et le droit qu'elle a d'exécuter.

De plus, si le corps législatif étoit continuellement assemblé, il pourroit arriver que l'on ne feroit que suppléer de nouveaux députés à la place de ceux qui mourroient : et dans ce cas, si le corps législatif étoit une fois corrompu, le mal seroit sans remede. Lorsque divers corps législatifs se succedent les uns aux autres, le peuple, qui a mauvaise opinion du corps législatif actuel, porte, avec raison, ses espérances sur celui qui viendra après : mais si c'étoit toujours le même corps, le peuple le voyant une fois corrompu, n'espéreroit plus rien de ses loix; il deviendroit furieux, ou tomberoit dans l'indolence.

Le corps législatif ne doit point s'assembler lui-même. Car

un corps n'est censé avoir de volonté, que lorsqu'il est assemblé : et s'il ne s'assembloit pas unanimement, on ne sauroit dire quelle partie seroit véritablement le corps législatif, celle qui seroit assemblée ou celle qui ne le seroit pas. Que s'il avoit droit de se proroger lui-même, il pourroit arriver qu'il ne se prorogeroit jamais; ce qui seroit dangereux dans les cas où il voudroit attenter contre la puissance exécutrice. D'ailleurs, il y a des temps plus convenables les uns que les autres, pour l'assemblée du corps législatif : il faut donc que ce soit la puissance exécutrice qui regle le temps de la tenue et de la durée de ces assemblées, par rapport aux circonstances qu'elle connoît.

Si la puissance exécutrice n'a pas le droit d'arrêter les entreprises du corps législatif, celui-ci sera despotique; car, comme il pourra se donner tout le pouvoir qu'il peut imaginer, il anéantira toutes les autres puissances.

Mais il ne faut pas que la puissance législative ait réciproquement la faculté d'arrêter la puissance exécutrice. Car, l'exécution ayant ses limites par sa nature, il est inutile de la borner; outre que la puissance exécutrice s'exerce toujours sur des choses momentanées. Et la puissance des tribuns de Rome étoit vicieuse, en ce qu'elle arrêtoit non seulement la législation, mais même l'exécution : ce qui causoit de grands maux.

Mais si, dans un état libre, la puissance législative ne doit pas avoir le droit d'arrêter la puissance exécutrice, elle a droit, et doit avoir la faculté, d'examiner de quelle maniere les loix qu'elle a faites ont été exécutées.

Mais, quel que soit cet examen, le corps législatif ne doit point avoir le pouvoir de juger la personne, et par conséquent la conduite de celui qui exécute. Sa personne doit être sacrée,

parcequ'étant nécessaire à l'état pour que le corps législatif n'y devienne pas tyrannique, dès le moment qu'il seroit accusé ou jugé, il n'y auroit plus de liberté.

Dans ce cas, l'état ne seroit point une monarchie, mais une république non libre. Mais comme celui qui exécute, ne peut exécuter mal sans avoir des conseillers méchants, et qui haïssent les loix comme ministres, quoiqu'elles les favorisent comme hommes; ceux-ci peuvent être recherchés et punis.

Quoiqu'en général la puissance de juger ne doive être unie à aucune partie de la législative, cela est sujet à trois exceptions, fondées sur l'intérêt particulier de celui qui doit être jugé.

Les grands sont toujours exposés à l'envie; et s'ils étoient jugés par le peuple, ils pourroient être en danger, et ne jouiroient pas du privilege qu'a le moindre des citoyens dans un état libre, d'être jugé par ses pairs. Il faut donc que les grands soient appellés, non pas devant les tribunaux ordinaires de la nation, mais devant cette partie du corps législatif qui ne représente point le peuple.

Il pourroit encore arriver que quelque citoyen, dans les affaires publiques, violeroit les droits du peuple, et feroit des crimes que les magistrats établis ne sauroient ou ne voudroient pas punir. *Mais en général la puissance législative ne peut pas juger; et elle le peut encore moins dans ce cas particulier, où elle représente la partie intéressée, qui est le peuple. Elle ne peut donc être qu'accusatrice. Mais devant qui accusera-t-elle? Ira-t-elle s'abaisser devant les tribunaux de la loi qui lui sont inférieurs, et d'ailleurs composés de gens qui, étant peuple comme elle, seroient entraînés par l'autorité d'un si grand accusateur? Non : il faut, pour conserver la dignité du peuple et la sûreté du particulier, que la partie législative du peuple*

accuse devant cette partie législative qui n'a ni les mêmes intérêts qu'elle, ni les mêmes passions.

Dans la plupart des républiques anciennes, il y avoit cet abus, que le peuple étoit en même temps juge et accusateur.

La puissance exécutrice, comme nous avons dit, doit prendre part à la législation par sa faculté d'empêcher; sans quoi elle sera bientôt dépouillée de ses prérogatives. Mais si la puissance législative prend part à l'exécution, la puissance exécutrice sera également perdue.

Si le monarque prenoit part à la législation par la faculté de statuer, il n'y auroit plus de liberté. Mais comme il faut pourtant qu'il ait part à la législation pour se défendre, il faut qu'il y prenne part par sa faculté d'empêcher.

Ce qui fut cause que le gouvernement changea à Rome, c'est que le sénat, qui avoit une partie de la puissance exécutrice, et les magistrats, qui avoient l'autre, n'avoient pas, comme le peuple, la faculté d'empêcher.

Voici donc la constitution fondamentale d'une monarchie libre. Le corps législatif y étant composé de deux parties, l'une enchaînera l'autre par sa faculté mutuelle d'empêcher. Toutes les deux seront liées par la puissance exécutrice, qui le sera elle-même par la puissance législative.

Ces trois puissances devroient former un repos ou une inaction. Mais comme, par le mouvement nécessaire des choses, elles sont contraintes d'aller, elles seront forcées d'aller de concert.

La puissance exécutrice ne faisant partie de la législative que par sa faculté d'empêcher, elle ne sauroit entrer dans

le débat des affaires. Il n'est pas même nécessaire qu'elle propose, parce que, pouvant toujours désapprouver les résolutions, elle peut rejetter les décisions des propositions qu'elle auroit voulu qu'on n'eût pas faites.

Dans quelques républiques anciennes, où le peuple en corps avoit le débat des affaires, il étoit naturel que la puissance exécutrice les proposât et les débattît avec lui; sans quoi il y auroit eu dans les résolutions une confusion étrange.

Si la puissance exécutrice statue sur la levée des deniers publics, autrement que par son consentement, il n'y aura plus de liberté, parce qu'elle deviendra législative dans le point le plus important de la législation.

Si la puissance législative statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur la levée des deniers publics, elle court risque de perdre sa liberté, parce que la puissance exécutrice ne dépendra plus d'elle; et quand on tient un pareil droit pour toujours, il est assez indifférent qu'on le tienne de soi ou d'un autre. Il en est de même si elle statue, non pas d'année en année, mais pour toujours, sur les forces de terre et de mer qu'elle doit confier à la puissance exécutrice.

L'armée ne doit être établie que pour une année; au bout de ce terme, elle doit être licenciée par le fait; et comme il ne peut être question de la confirmer, mais de l'établir de nouveau, le dissentiment d'un seul des trois pouvoirs qui concourent à la législation suffit pour l'empêcher, et les fonds destinés au paiement des troupes doivent être assignés sur des impositions qui ne soient jamais établies que pour une année.

L'armée étant une fois établie, elle ne doit point dépendre immédiatement du corps législatif, mais de la puissance exécutrice, et cela par la nature de la chose, son fait consistant plus en action qu'en délibération.

Il est dans la maniere de penser des hommes, que l'on fasse plus de cas du courage que de la timidité; de l'activité que de la prudence; de la force que des conseils. L'armée méprisera toujours un sénat, et respectera ses officiers. Elle ne fera point cas des ordres qui lui seront envoyés de la part d'un corps composé de gens qu'elle croira timides, et indignes par-là de lui commander. Ainsi, sitôt que l'armée dépendra uniquement du corps législatif, le gouvernement deviendra militaire; et si le contraire est jamais arrivé, c'est l'effet de quelques circonstances extraordinaires : c'est que l'armée y est toujours séparée; c'est qu'elle est composée de plusieurs corps qui dépendent chacun de leur province particuliere; c'est que des villes capitales sont des places excellentes, qui se défendent par leur situation seule, et où il n'y a point de troupes.

La Hollande est encore plus en sûreté que Venise : elle submergeroit les troupes révoltées, elle les feroit mourir de faim; elles ne sont point dans les villes qui pourroient leur donner la subsistance, cette subsistance est donc précaire.

Que si, dans le cas où l'armée est gouvernée par le corps législatif, des circonstances particulieres empêchent le gouvernement de devenir militaire, on tombera dans d'autres inconvéniens : de deux choses l'une; ou il faudra que l'armée détruise le gouvernement, ou que le gouvernement affaiblisse l'armée.

Et cet affaiblissement aura une cause bien fatale, il naîtra de la faiblesse même du gouvernement.

*Extrait d'un porte-feuille trouvé dans les papiers de M. de ***, président à mortier d'un parlement de province.*

FIN.

LES ACTES
DES APÔTRES.

Londre et Paris bientôt verront fleurir ensemble
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble.

N° XIII.

LES ACTES DES APÔTRES.

CHAPITRE TREIZIEME.

DÉVELOPPEMENT DU PROJET DE CONSTITUTION POUR L'ANNÉE 1790.

« Le but ou l'intention des loix n'est point de se fier sur « ce que les hommes voudront faire, mais de prendre des pré- « cautions contre ce qu'ils pourront faire ».

La constitution, ou la forme de gouvernement d'un état, est l'établissement, la distinction et l'organisation des trois grands pouvoirs qui régissent la société ; la puissance législative, la puissance exécutrice et la puissance de juger.

Ces trois pouvoirs resident originairement dans le peuple, et forment la souveraineté. Mais par cela seul qu'il les réunit, il ne peut les exercer directement sans établir la tyrannie : car c'est la réunion des pouvoirs qui constitue la tyrannie, le despotisme, le pouvoir arbitraire, c'est-à-dire, le plus grand fléau de l'humanité. Le peuple est donc obligé d'abandonner sa puissance pour acquérir la liberté. Il est la source de tous les pouvoirs, mais il est contraint d'en confier l'exercice. Le seul moment où il puisse, sans inconvénient, faire usage de sa puissance, est celui où il la délègue; ce n'est qu'en la déposant et en la *distribuant* sagement, qu'il fonde la liberté.

Le peuple ne doit donc exercer sa souveraineté, que pour établir la forme du gouvernement auquel il veut obéir.

Quel objet le peuple se propose-t-il en établissant un gouvernement? La liberté et la sûreté.

Des trois pouvoirs que le peuple délègue, il en est un (le pouvoir législatif) qui, par sa nature, tendroit sans cesse à devenir indépendant, s'il n'étoit sévérement contenu dans ses limites. Car, et il est bon de le dire, il n'y a jamais que la puissance législative qui puisse devenir absolue, despotique: et ce n'est jamais qu'en envahissant le pouvoir de faire des loix, que la puissance exécutrice se rend absolue.

C'est donc à séparer, à limiter ces deux pouvoirs, que les législateurs doivent faire une grande attention.

Un état qui a un vaste territoire, couvert d'une population nombreuse, environné de grands états, a besoin d'une puissance exécutrice qui soit toujours forte et rapide, et qui ait en soi le principe de son activité. Cette maxime ne reçoit d'exceptions que pour les peuples qui, adossés aux limites du monde, ou défendus par les rochers et les montagnes, sont sous la garde de la nature.

Sans doute, il est très essentiel, pour assurer la constitution de l'état, que la puissance exécutrice y soit limitée; mais la puissance législative y doit être limitée avec plus de soin, avec plus de précaution encore.

Ces deux puissances, si différentes dans leur objet, doivent nécessairement différer dans leur organisation, c'est-à-dire, dans la maniere dont elles sont limitées.

La puissance exécutrice, chargée de l'exécution des loix, de la défense extérieure de l'empire, *et de son administration intérieure,* est, par sa nature, dépositaire des forces de l'état. Mais comme elle pourroit en abuser contre la nation, on préviendra ses usurpations en la rendant dépendante du peuple pour la levée des subsides, et pour l'établissement de l'armée, par la responsabilité de ses agents et par la liberté de la presse.

Ces précautions suffisent pour contenir la puissance exécutrice dans les bornes qu'une constitution sage doit lui prescrire.

La puissance exécutrice sera plus facilement et plus sûrement contenue, lorsqu'elle sera réunie et héréditaire dans la même famille. C'est pour avoir méconnu ce principe, que les anciens états qui ont eu quelque liberté, ont fini par la perdre, après avoir éprouvé toutes les agitations qui rendent la liberté même insupportable.

Dans ces états, le peuple n'avoit imaginé d'autre moyen de limiter la puissance exécutrice, que de la confier par des élections annuelles, c'est-à-dire, de s'en réserver la disposition. De sorte que le peuple, qui avoit déjà la réalité de la puissance, y joignant encore l'exercice et l'éclat de la majesté, se trouvoit former tout l'état. Pour ébranler tout l'état, il n'y avoit qu'à mettre en mouvement une partie du peuple.

Afin que le dépôt de la force publique soit sacré et inviolable, la puissance exécutrice doit donc être confiée à un monarque qui réunira exclusivement la plénitude de la puissance exécutrice.

Si la puissance exécutrice étoit confiée entre plusieurs mains, cette division, et la mobilité des mesures qui en seroit la suite, déroberoient sans cesse la véritable cause des maux de l'état.

La tyrannie ne renverse pas toujours les barrieres, mais elle s'élance par-dessus : lorsqu'on la croit bornée dans un lieu, elle reparoît tout-à-coup dans un autre : elle ne se joue pas des efforts du peuple comme invincible, mais comme inconnue : saisie avec les bras d'Hercule, elle échappe par les ruses de Prothée.

L'indivisibilité de la puissance exécutrice, et sa grandeur, préviendront toutes les erreurs du peuple, en dirigeant invariablement ses regards et ses efforts sur un seul et même objet: la permanence de cette puissance donnera de la permanence et de la régularité aux précautions qui doivent la restreindre.

Pour tout dire en deux mots : la puissance exécutrice d'un grand empire, pour être bien organisée, doit être l'attribut indivisible et inaliénable d'un seul chef. Elle est formidable, sans doute, mais elle est définie et circonscrite : ses ressources sont vastes; mais on les connoît; et tous les citoyens sont intéressés à la contenir dans les bornes qui lui ont été prescrites.

Si la puissance exécutrice est facilement contenue et n'en est que mieux bornée, quand elle est réunie, la puissance législative, au contraire, ne peut être limitée, qu'autant qu'elle est divisée.

Le renversement des loix, que la puissance exécutrice ne peut opérer que par une suite plus ou moins longue d'entreprises, la puissance législative peut l'opérer en un moment. Les loix n'ayant besoin pour exister que de sa volonté, elle peut aussi les anéantir par sa seule volonté : et l'on peut dire que le pouvoir législatif change la constitution, comme Dieu créa la lumiere.

Il ne faut point perdre de vue que la puissance législative n'est, ainsi que la puissance exécutrice, qu'une puissance

déléguée par le peuple : elle fait partie de la souveraineté, mais elle n'est point la souveraineté : elle a donc ses limites; sans quoi elle pourroit, à son gré, changer la forme du gouvernement, usurper tous les pouvoirs, et devenir tyrannique.

Le seul moyen de prévenir les usurpations de la puissance législative, est de la diviser; car si elle étoit réunie, quelques loix qu'elle fît pour se limiter elle-même, elles ne seroient jamais, par rapport à elle, que de simples résolutions. Les points d'appui aux barrieres qu'elle voudroit élever, portant sur elle-même et dans elle-même, ne sont pas des points d'appui. La puissance législative, quand elle n'est point divisée, trouve pour se limiter, la même difficulté qu'Archimède trouvoit à mouvoir la terre.

La premiere division naturelle de la puissance législative, est de donner à la puissance exécutrice le droit de concourir à la formation de la loi. Mais cette faculté doit se borner à consentir la loi, et jamais à la proposer.

Mais cette précaution ne suffit pas pour assurer la constitution. Ce partage inégal de la puissance législative entretiendroit une guerre sourde et continuelle entre le monarque et les représentants du peuple : le despotisme ou l'anarchie s'établiront infailliblement dans un gouvernement représentatif, s'il n'y a pas un pouvoir intermédiaire, modérateur régulateur, qui balancera celui du monarque et celui des représentants du peuple.

Il y a cependant une observation essentielle à faire : c'est que dans un état où le peuple prend part au gouvernement par ses représentants, la partie démocratique étant, par sa nature, plus forte que la partie monarchique, qui est dans sa dépendance pour la levée des subsides et l'établissement

de l'armée, la puissance exécutrice se trouve dans un danger continuel. Le corps intermédiaire est donc singuliérement destiné à la défendre, et ne doit point par conséquent être tiré du corps du peuple; car s'il avoit les mêmes intérêts, le même esprit que les représentants du peuple, on iroit précisément contre le but qu'on se seroit proposé en l'établissant.

Les membres de ce corps doivent donc suivre la condition, si l'on peut s'exprimer ainsi, de la puissance exécutrice; leurs dignités doivent être personnelles et héréditaires. Ils doivent les tenir de la constitution, afin d'être intéressés à son maintien.

Si les membres de ce corps étoient électifs ou à vie, il faudroit qu'ils fussent nommés par le peuple ou par le monarque; ce qui seroit également sujet à beaucoup d'inconvénients, dont le plus sensible seroit la dépendance d'un corps législatif. Institué pour maintenir l'équilibre entre les deux parties essentielles et intégrantes de la puissance législative, il doit être indépendant comme elle.

Ayant à défendre une existence et les prérogatives de pure opinion que la forme du gouvernement lui donne, il sera intéressé à la conserver. Et comme les loix qui lui donnent ces prérogatives sont les mêmes que celles qui assurent la liberté du peuple, il défendra la liberté du peuple avec le même zele que l'on apporte à la défense de ses intérêts personnels.

Enfin une derniere réflexion : c'est que cette troisieme partie de la puissance législative, ayant été créée pour la sûreté de la constitution, doit être stable et immobile comme elle.

Un grand avantage de ce corps intermédiaire que l'on fait

participer à la puissance législative (avantage dont on sent toute l'importance, pour peu qu'on ait médité sur les moyens d'assurer la liberté individuelle), est de former un tribunal conforme à l'équité et à la loi, devant lequel les représentants du peuple pourront porter leurs accusations contre les agents de la puissance exécutrice, en conservant leur dignité et la sûreté de l'accusé.

Le grand principe déjà établi, que, pour assurer la liberté d'un citoyen accusé, il faut qu'il puisse récuser des juges qu'il croiroit intéressés à le condamner, acquiert bien plus de force quand il s'agit d'accusations intentées par les représentants du peuple. La nature de l'accusation, la puissance de l'accusateur exigent que, pour être favorable à la liberté, la loi redouble de précautions.

Dans ces sortes d'accusations, si la puissance législative est réunie dans le même corps, l'accusé aura son accusateur pour juge. Car quel est alors l'offensé? le peuple. Quels sont alors les accusateurs? les représentants du peuple. Quels seront alors les juges? un tribunal qui, dans cette forme de gouvernement, est dépendant du corps législatif, c'est-à-dire, de l'accusateur. Et alors où est la liberté et la sûreté du citoyen?

Ces réflexions deviennent plus effrayantes encore, quand on songe que la loi, qui ne peut point déterminer avec précision tous les abus que peuvent commettre les agents de la puissance exécutrice, est forcée, dans les accusations de ce genre, de laisser quelque chose à l'arbitraire du juge, et de se reposer sur son équité.

Tous ces inconvénients, tous ces dangers, qui sont grands, n'existent plus, si le corps législatif est divisé de la maniere que l'on propose.

Alors, les représentants du peuple accusent devant un tribunal qui ne représente point le peuple, et qui n'a point intérêt à servir leurs passions. De plus, ce tribunal participant à la législation, est indépendant par sa nature.

C'est dans la nature de l'homme et dans celle des liens secrets qui unissent les sociétés, qu'il faut chercher les principes de la politique et les bases d'un bon gouvernement. Ceux qui ont intérêt de séduire le peuple peuvent l'égarer dans les dédales d'une métaphysique obscure, et dans des théories spéculatives; mais ceux qui ne veulent point le tromper doivent lui dire:

La nature n'a point fait les hommes libres, parcequ'elle ne les a point fait égaux. C'est la nature qui a établi la force, l'injustice et la violence. La liberté, l'égalité, la justice, sont le bienfait de la société et de la loi.

Mais rien n'est plus chimérique que l'état d'entiere égalité ou d'entiere liberté parmi les hommes.

Dans toutes sociétés il s'élevera nécessairement une autorité; cette autorité se concentrera par degrés dans un nombre d'hommes toujours moins considérable, et tombera enfin, par une nécessité, constamment la même entre les mains d'un seul.

Ces deux effets, que l'histoire de tous les siecles et de tous les peuples retrace à chaque page, sont une suite de l'ambition de quelques hommes et des passions des autres : ils sont donc inévitables.

Admettez donc ce mal tout d'un coup, puisqu'il est impossible de l'éviter. Établissez un chef parmi vous, puisque tôt ou tard il faudroit en avoir un : de cette maniere vous

préviendrez les troubles et les divisions que l'ambition susciteroient au milieu de vous. Mais sur-tout n'établissez qu'un chef, de peur, si vous en établissez plusieurs, qu'un seul, après s'être élevé successivement au-dessus de ses rivaux, ne s'établisse malgré vous, et n'attente à vos droits et à votre liberté.

Donnez à ce chef toute l'autorité dont il a besoin pour le maintien de la société, sans mettre en danger votre sûreté; accoutumez-le à considérer l'état comme son patrimoine; inspirez-lui l'intérêt de famille, celui de la propriété; accordez-lui des priviléges personnels qui l'élevent au-dessus de tous les citoyens, et ôte à chacun d'eux l'espérance de jamais prétendre à l'égaler.

Alors vous verrez que ce que vous étiez d'abord enclins à considérer comme un grand mal, est réellement une source d'avantages pour la société. Vous n'en serez que mieux en état de mettre des bornes à un pouvoir que vous aurez ainsi fixé; vous n'en aurez que mieux intéressé celui que vous avez mis en possession de tant d'avantages, à remplir fidelement ses devoirs; vous vous serez ainsi donné à chacun en particulier un puissant protecteur dans l'intérieur, et à toute la communauté un défenseur contre les ennemis du dehors, qui ne sera jamais tenté de trahir l'état.

Vous observerez aussi que dans tous les états il s'éleve naturellement autour de celui ou de ceux qui se trouvent revêtus de l'autorité publique, une classe d'hommes qui, sans avoir aucune part à cette autorité, en partage néanmoins l'éclat, et qui, par là même qu'ils prétendent d'être distingués du reste de la société, en deviennent tôt ou tard une classe distincte : et cette distinction, qui n'est, dans son origine, que de pure opinion, devient à la longue une source d'effets insupportables.

Réglez donc aussi ce mal qui est dans la nature des choses, et que dès lors vous ne pouvez prévenir entièrement. Établissez cette classe d'hommes qui s'agiteroit sans cesse parmi vous, et acquerroit insensiblement une autorité ou des priviléges qui vous deviendroient funestes : accordez-leur ces distinctions visibles et non équivoques, dont vous connoîtrez mieux la nature et l'étendue quand vous les aurez définies, et qui cesseront ainsi d'être dangereuses.

Par ce même moyen, vous ôterez l'espoir d'usurper ces distinctions, et comme il ne suffira plus à l'avenir d'y prétendre pour se faire un titre à les obtenir, il en arrivera que tout individu qui ne sera pas expressément compris dans cette classe distinguée, sera un homme du peuple, en aura l'esprit et les intérêts. Enfin, comme il faut se choisir un chef, afin de n'en pas avoir cinquante, il faut établir trois cents seigneurs, *seniores, priores*, pour ne pas avoir dix nobles.

D'ailleurs, votre fierté s'accordera mieux avec une supériorité, qu'elle ne pensera plus à disputer. Ceux là mêmes que vous en aurez revêtus, vous voyant les premiers à reconnoître leurs priviléges, ne songeront plus à les augmenter; et parceque vous les aurez rendus incontestablement grands, vous les verrez souvent se conduire en citoyens modestes et vertueux.

Enfin ces grands, unis en assemblée réguliere, formeront un corps intermédiaire dans l'état, c'est à-dire, une partie fort utile du gouvernement, intéressée à son maintien, à sa prospérité et à sa liberté.

Mais cela ne suffiroit pas; il faut qne vous influiez aussi sur le gouvernement; cela est nécessaire pour votre sûreté, et ne l'est pas moins pour celle du gouvernement lui-même.

Mais l'histoire doit vous avoir appris qu'une grande multitude est toujours, sans le savoir, l'instrument des passions du petit nombre, et que le pouvoir du peuple n'est jamais que le pouvoir de quelques chefs de parti, qui, sans que l'on puisse souvent dire quand ni comment, sont parvenus à en diriger l'exercice.

Prévenez donc aussi cet inconvénient; évitez ces grandes et générales assemblées, qui abattent et prosternent tout; confiez votre pouvoir, afin que l'on ne s'en empare point. Ceux que vous en aurez ainsi fait les dépositaires, délivrés de l'inquiétude de le conserver, ne s'occuperont plus que de le rendre utile; et vous aurez alors des représentants auxquels vous pourrez demander compte des maux de l'état.

En composant ainsi votre gouvernement, vous préviendrez tous les désordres, et vous les rendrez susceptibles de combinaisons et de ressources inappréciables.

En abandonnant un pouvoir dont vous n'auriez joui qu'en apparence, vous vous réserverez toujours le droit de surveiller et de censurer une administration qui ne sera établie que de votre consentement et pour votre bonheur. En demeurant spectateurs, vous en verrez mieux ses défauts : pour n'y avoir eu aucune part, vous l'en corrigerez mieux.

Tel sera toujours le langage des hommes qui auront médité sur la liberté, sur les causes qui l'ont constamment maintenue ou détruite sur la terre.

Si des principes, conformes à la raison universelle et à l'histoire de tous les peuples, avoient besoin d'autorités pour être mieux sentis, on pourroit citer l'opinion des deux meilleurs juges de l'antiquité sur ces matieres.

Ciceron, dans ses fragmens, s'exprime ainsi : *statuo esse optimè constitutam rempublicam, quæ ex tribus generibus illis, regali, optimo, et populari, modicè confusa.*

Tacite, le plus auguste des écrivains et le plus profond des penseurs, avoit entrevu cette forme de gouvernement. Il la regardoit comme la plus parfaite; mais il n'espéroit pas qu'elle fût jamais établie.

Cunctas nationes et urbes populus, aut priores, aut singuli regunt. Delecta ex his, et constituta reipublicæ forma laudari faciliùs, quàm evenire potest.

François, François, ouvrez les yeux, portez vos regards sur la patrie de la liberté; contemplez l'Angleterre, contemplez son éclat, sa grandeur, la félicité de ses habitants. Ce n'est point aux caprices de la fortune que l'on doit un siecle entier de prospérités. C'est l'excellence de son gouvernement qui a fait de votre éternelle rivale la premiere nation du monde. Il étoit digne de vous de disputer un rang que la nature semble vous avoir marqué dans l'univers. Ah! que vous êtes loin de ces hautes destinées! Les jours de la liberté alloient éclairer les régions fortunées que vous habitez. J'en ai vu briller l'aurore...... Par quel aveuglement funeste avez-vous pu forcer à s'éclipser l'astre bienfaisant qui commençoit à luire sur votre terre, pour la consoler d'une longue oppression? Par quelle fatalité une nation sensible et généreuse, dont le despotisme même n'avoit pu corrompre le naturel heureux, se change-t-elle, à l'aspect de la liberté, en un peuple féroce et sanguinaire? Ah! quittez des mœurs qui ne sont point les vôtres, et qui épouvantent la liberté. Ecoutez enfin la voix de la raison et de l'humanité, ces deux compagnes fidelles de la liberté. Soyez justes enfin; ce n'est qu'alors que vous serez dignes de la liberté. Croyez, quoi qu'en disent les Démagogues qui vous ont égarés, croyez qu'il vous faut une monarchie; une so-

ciété de vingt-quatre millions d'hommes est un état contre nature; il faut pour le maintenir des liens plus forts; une grande nation ne peut plus être ramenée aux premieres institutions de la nature, et il faut une grande puissance pour la régir. Vous venez de voir les fondements solides de cette puissance : empressez-vous de les poser; toute autre constitution vous précipitera dans le despotisme ou dans l'anarchie.

FIN.

LES ACTES

DES APOTRES.

Le bon ſens des *Bretons* quelqueſois m'épouvante.

N° XIV.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE QUATORZIEME.

Mon Dieu qu'un gros mérite eſt un fardeau peſant

Nous avons annoncé, en commençant nos Actes que nous ne voulions pas ouvrir de ſouſcription, parce que tous les hommes peuvent être égaux en droits, & ne pas l'être en pareſſe. Un des nombreux ennemis que nous nous ſommes faits dans le parti des ariſtocrates, a profité avec l'empreſſement du crime, d'un inſtant de vacance que nous avions réſolu de prendre dans la rédaction de nos travaux, pour répandre, ſous notre titre, deux hors-d'œuvre qui nous plongent dans la confuſion. C'eſt pour la ſeconde fois que nous avons à nous plaindre de la liberté de la preſſe; mais le tort perſonnel que nous éprouvons dans cette ſupercherie politique, n'eſt rien en comparaiſon du cahos où la patrie va être plongée par la diſſémination des principes ariſtocratiques que renfer-

ment les deux prétendus chapitres 12 & 13 (1). Aussi c'est bien moins sur nous que sur la France que nous pleurons. Heureusement nous avons une planche pour échapper au naufrage. M. de Robespierre, l'ornemenr de la députation septentrionale, qu'on vient de dénigrer si injustement dans des libelles & dans des chansons, ne souffrira certainement pas que des principes aussi atroces se propagent. Ah! vertueux citoyen, recevez d'avance l'hommage des cœurs patriotes, le tribut de gratitude que méritent vos travaux assidus pour le bonheur du peuple, pour remettre l'autorité en ses mains pures, & sur-tout pour l'instruire des conspirations qu'on prépare; puisse le rondeau suivant, quoi qu'un peu sépulchral, être à jamais le monument de votre gloire & de notre reconnoissance.

(1) On s'appercevra facilement, à la différence du papier & du caractere, que ces deux chapitres ne sont pas de notre style, & sur-tout de cette gravité & de ces principes dont nous avons fait profession jusqu'ici. Nous nous sommes trouvés dans le dernier embarras pour l'indication de ce numéro; toutes réflexions faites, nous prenons le parti d'incorporer ces deux chapitres vraiment extraordinaires dans notre collection, en prévenant toutefois que c'est encore une manœuvre de l'aristocratie qui nous prépare une explosion pour la fin de l'année.

A Robeſpierre, à ce repréſentant,
Des droits du peuple orateur éloquent,
Quelque ſuppôt du pouvoir arbitraire,
Vouloit jouer un tour de gibeciere.
Il fit paroître un projet inſolent
Pour affermir un état chancelant;
Mais il ne put éteindre la lumiere
De ce flambeau dont Arras fit préſent
A Robeſpierre.

De ce livret où le public méchant,
Des trois pouvoirs croit ſaiſir la chimere,
Nous trouvons bien le dehors impoſant,
Tout en eſt beau, papier & caractere,
Fors le ſujet qu'il falloit laiſſer faire
A Robeſpierre.

Ah! continuez digne citoyen, ne vous laiſſez point décourager par ces libelles incendiaires, payés par le clergé, ſoudoyés par les adminiſtrateurs de la caiſſe d'eſcompte; enflâmés vos dignes collégues de votre noble courage.

Que Sieyes, que Target, que Barnave & Duport,
De votre feu ſacré partagent l'étincelle.
Des vrais légiſlateurs vous ſerez le modele.
En vain Londre lui-même admire avec tranſport
De Monteſquieu l'œuvre immortelle.
De l'ariſtocratie il étoit le ſupport,
Si nous croyons ou Champfort ou Grouvelle.

Hume & Delolme enfin que l'Angleterre appelle
Les étoiles fixes du nord,
Près de votre clarté nouvelle,
S'iront toujours, mon fils, brûler à la chandelle.

Cependant l'erreur gagne tous les jours, & déja un des plus fougueux des Bretons à ofé afficher dans un lieu public des principes qui tendent vifiblement à l'ariftocratie. Un de nos amis a copié de mémoire le dialogue ci-après, qu'il entendit en dînant chez le fuiffe des Thuilleries. Il nous a permis d'en décorer notre ouvrage.

DIALOGUE POLITIQUE.

INTERLOCUTEURS.

M. Corentin Floch de Quanquizerne, *député d'Hennebon*, *éleve de M. Laville Leroux* démocrate.

Le bonhomme Gerard, *député de Rennes* — d'abord enragé, devenu modéré depuis qu'il a pris perruque.

Le capitaine la Roche, ancien valet-de-chambre du Roi, gouverneur général de la Ménagerie, chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, ariſtocrate.

M. Floch.

Eh bon jour, pere Gerard ! Parbleu je ſuis bien aiſe de vous rencontrer. Vous venez dîner, & moi auſſi. Mettons-nous là quelque part, s'il y a de la place ; nous cauſerons tout notre ſou. Nous n'aurons point de ſéance ce ſoir ; ils ne nous ont pas trouvés aſſez bien friſés pour nous

mettre de leur comité. Il faut que nous nous en boutions dans le ventre pour nos 18 francs, ni plus ni moins que si nous étions des aristocrates. Pardieu puisque nous nous enrhumons pour la nation faut qu'elle nous remplisse la panse : qu'en dites-vous, P. Gerard ?

P. GERARD.

Tope, pays. Aussi ben j'ons besoin de me déboutoner un brin. J'ons du chagrin : g'nia je n'sais quoi qui m'trotte dans la cervelle : une bouteille de leux cidre d'Isigny, maugré qu'il ne vaut pas celui de Pacé, fera p't'ête coulé ça ; mais où c'que j'alons nous camper ? g'nia un monde de chien ici.

M. FLOCH.

Tenez, voilà deux places auprès de ce monsieur de Saint-Louis ; mais ne nous lâchons pas trop : avec sa perruque de travers, ça m'a l'air d'un aristocrate.

LE CHEV. LA ROCHE.

Aristocrate, tiens cet autre. Ah ben oui, aristocrate, v'là le mot ; garçon des couverts à ces Messieurs : ah ! mon Dieu, qu'ils sont farces, des aristocrates ; & mon habit bleu ! mettez-vous là, & n'en parlons plus.

LE GARÇON.

Meſſieurs, excuſez, c'eſt M. le capitaine la Roche, officier chez le roi, qui l'aimoit beaucoup, qui radote quelquefois, qui lui faiſoit faire l'exercice avec un fuſil; brave homme : vous pouvez vous lâcher, ce n'eſt pas un mouchard.

M. FLOCH.

Si ce n'eſt pas un mouchard, il a au moins bien mauvaiſe mine; mais ça ne fait rien. Potage aux choux, garçon, & du petit ſalé pour deux.

P. GERARD.

Benedicite Dominus, nos & ea quæ-ſumus ſumpturi....

LE CHEV. LA ROCHE.

Amen, Amen.

P. GERARD.

Gnia pas de quoi, Monſieur le chevalier.

M. FLOCH.

Eh bien! pere Gerard, à préſent qu'il y a du mieux, dites-moi donc; eſt-il donc vrai comme on l'a dit, à ce qu'on m'a dit, que vous aviez dit com'ça qu'il y avoit bien des coquins dans l'aſſemblée.

LE CHEV. LA ROCHE.

Des coquins? v'la le mot.

P. GERARD.

Mafit pays, queuque vous en dites vous-même? C'étoit, s'il m'en fouvient bien, dans ce mois d'août ou dans le mois de feptembre, quand nous fîmes tout c'margouillis dans la nuit qu'on n'y voyoit goute, qu'on n'parloit que d'lanternes, de cous coupés, de châteaux brûlés, ça m'faifoit mal au cœur; eft-ce qu'ils n'ont pas voulu me mettre dedans donc auffi moi, mais palfangué, bernique.

LE CHEV. LA ROCHE.

Bernique, tiens cet autre.

P. GERARD.

A votre fanté, M. le chevalier.

M. FLOCH.

Convenez au moins, Pere Gerard, que M. le comte de Mirabeau s'eft bien montré *à cette époque.*

P. GERARD.

Mais farpeguiene, je fuis encore à comprendre ce qu'il a voulu dire dans ce temps là; il nous fit un embrouillamini de difcours à la tribune fur le *veto*, qui étoit clair comme la bouteille à l'encre; le jour qu'il le fit imprimer, j'entendis au Palais royal un gros joufflu qui avoit caffé un carreau de vitre du café de Foy avec fa tête, &

qui ne pouvoit plus ſe dévitrer ; il avoit l'air d'une comédie; qui diſoit com'ça qu'il vouloit s'faire capitaine des gardes de c'beau bijou ; & qui diſoit après qu'il vouloit venir nous ficher le bal ; & puis à moi , quinze mille hommes pour m'ſoutenir le cu , je vous réponds du devant & je vous ramene le *veto* de Verſailles enfilé juſqu'à la garde. Oh mais c'n'eſt pas tout , pays , il y avoit derriere , un p'tit monſieur maigre , qui s'demenoit comme le diable dans un bénitier ; on m'dit com'ça qu'il étoit de la cabale de M. le comte de Mirabeau , c'étoit lui qui ſouffloit au derriere du gros général ; eh bien , deux jours après v'la-t-il pas qu'on fait l'appel nominal ſur ce chien de *veto*. La ſénéchauſſée d'Aix paſſe la premiere , leux Mirabeau dit en bélant comme un goret , *ſuſpenſif*. Il nous y a tous fait paſſer comme des oies , moi le premier ; car enfin il vaut mieux être ſuſpenſif que ſuſpendu , & ça nous pendoit tout fin dret aux oreilles ; quelques jours après v'lat-il pas que c'drôle de corps met dans ſon journal , qu'il falloit un *veto* tout ſec. Il devoit donc le dire auparavant ; mais t'nez , v'la ce que j'penſe , il étoit d'ſon intérêt de s'ménager un parti dans l'peuple , & d'ménager ſa réputation pour la porte de derriere , il s'eſt fait

bête un p'tit moment, pour essayer si seroit l'plus fort, & si pourroit faire lanterner tous les braves gens qui avoient refusé d'être de son complot. Il a vu q'ça prenoit, il a été d'l'avant, & t'nez c'est à partir d'la que l'roi est devenu comme zero en chiffre, & qu'tout va à la garde de Dieu.

M. Floch.

Comment, comment? est-ce que vous croyez à tous ces vilains contes qu'on débite sur la prise du château de Versailles; *n'étoit-ce pas une suite nécessaire de l'orgie des gardes du corps.?*

P. Gerard.

L'*orgie*, pays, est-ce que vous v'rappellez encore ce grand mot de leux M. Petion? T'nez m'est avis que c'n'étoit qu'une ribotte, & qui gni avoit pas de quoi fesser un liévre. Vous vous êtes laissé dire ça par votre M. Coroller & votre M. Laville le Roux qui ont de l'esprit com'personne; mais moi qui n'ai pas l'nez si long que vous, allez, j'ons vu ce que j'ons vu, suffit; Dieu permettra q'tout se découvre & qu'justice se fasse. Le diable n'y perdra rien dans l'fond, mais c'est son affaire. Revenons à nos moutons.

le Chev. la Roche.

Des moutons, tiens c't'autre, des moutons, des oies, ils n'finiront pas : n'en parlons plus.

M. Floch.

Si nous demandions des baignets, pere Gerard, hein..... mais en attendant mangeons une omelette au préalable.

P. Gerard.

Ma fit, je ne cherche pas midi à quatorze heures, mais j'ajourne les baignets, & je fais une motion pour une andouille.

M. Floch.

Enfin finale, cher pere, qu'eſt-ce donc que vous penſez de tout cela ?

P. Gerard.

T'nez, m'eſt avis qu'nous avons mal entamé la beſogne. Il falloit ficher le bal aux ariſtocrates & dégraiſſer le clergé; oh ça, ça leur étoit hoc... Nous aurions commencé par gueuler, ça n'fait pas d'aut'mal que d'enrhumer, mais ça ne tue pas. Enſuite nous nous ſerions moqués d'eux, on n'en meurt pas encore. Si ça n'avoit pas eu d'effet, nous étions toujours à temps que de reſte pour jouer des lanternes. Mais pour ce bon roi, non d'in Dieu ! ça ne peut pas reſter comme ça. T'nez, ça me fait mal au cœur quand j'l'vois ſur not'terraſſe avec ſon petit gas venir faire la digeſtion d'une taſſe de thé; je veux faire la motion de lui faire venir ſes gardes du corps pour ſes

étrennes, & qu'il aille au moins à dada, puisqu'il en a beſoin pour ſa ſanté. A propos de ça buvons à ſa ſanté. Tenez, & vous auſſi M. le chevalier, à ſa ſanté.

LE CHEV. LA ROCHE.

A ſa ſanté, v'la le mot, oh pour ça jamais de bernique.

M. FLOCH

Voyons, pere Gerard, & bien, après cela qu'aurions-nous dû faire ?

P. GERARD.

Nous aurions dû, voiſin, après avoir démoli toute la boutique, ou rebâtir tout doucement, ou pour mieux dire, faire venir des architeques pour refaire la maiſon; on ne fait que de mauvais mortier avec des ſabres d'houzard & du ſang de cochon. Nous ſerommes toujours en guerre com'ça; ils ont déja commencé entre eux à ſe percer la bedaine comme des enragés, tant mieux pourvu que ça dure. Nous en avions de bons dans le premier comité, on leur a fait peur, ils ſont allés *ad patres*. L'autre n'a fait que de la bouillie pour les chats. Une ſeule aſſemblée; ça ne peut pas durer comme ça. Il y aura bientôt cheu nous queques uns qui aura ſix pieds de long ou ſix millions d'écus, ou une langue dorée,

qui mettra nos p'tits enfants dans la terrine, & gare à la lanterne. Il n'en faut pu, il faut un endroit, un égoût, où j'puiſſions vuider tout ce monde là, & les obliger maugré eux à ſe tenir tranquilles & être honnêtes gens autant qu'il ſera poſſible. T'nez les Anglois n'ſont pas pu bêtes que nous, imitons-les, enſuite que chacun faſſe ſon métier, les vaches ſeront bien gardées. S'il y a encore des loups, des tigres comme nous en avons; tenez v'la M. le chevalier qui eſt gouverneur de la ménagerie, il faudra qu'il leur emmaillote la mâchoire, qu'il les mette en cage, ça lui donnera l'abſolution d'avoir été ariſtocrate, à tout péché miſéricorde.

LE CHEVALIER LA ROCHE.

Miſéricorde, *amen*, *amen ;* ah! donnez-m'en à garder des ariſtocrates; tiens, avec mon habit bleu, à la nation, je les laiſſerois tranquilles! bernique!

La ſuite au chapitre ſuivant.

LES ACTES

DES APOTRES.

Sunt bona, ſunt quædam mediocria, ſunt mala plura.

N°. XV.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE QUINZIEME.

Suite du Dialogue de MM. Gérard, Floch, & le Capitaine La Roche, aux Thuileries.

M. FLOCH.

MAIS, pere Gérard, vous êtes donc du ſyſtême des deux chambres qui a fait partir ce pauvre Mounier. Vous ignorez donc que les anglois vont les ſupprimer cet hiver pour n'avoir qu'une aſſemblée nationale?

PERE GÉRARD.

Ah! je vous en caſſe; eh! qui leur jugera leurs *magnimagnos* de l'Inde, leux ministres, leux princes du ſang quand i font la trahiſon? Les enverront-ils à juger à un bailli de campagne?

M. FLOCH.

Mais ne peut-on pas former dans le ſein de l'aſſemblée nationale un tribunal équitable aux yeux même de l'accuſé. Liſez, ſi vous voulez vous en

convaincre, le nouvel ouvrage de M. Servan ſur la paix ; c'eſt un philoſophe, celui-là.

PERE GÉRARD.

Ah! miſéricorde, pays ; je ne lis rien de tout çà. Mais c'eſt dans vot' cœur que vous d'vriez lire. Rappellez-vous donc ſeulement l'hiſtoire à ce M. Malouet, accuſé cheu nous par mon confrere Glezen. Eh bien! falloit former un tribunal pour le juger, & mettre leux joli M. Goupil pour préſident ; ça auroit fait d'belle beſogne, & le bon Dieu ſe s'roit accommodé de ça. Oh! ſarpeguienne, comme i m'ont fait malade à cette ſiance-là, j'étois tenté de faire le ſacrifice de ma perruque, & de la leu jetter à la tête. Et puis, quant à votre monſieur philoſophe, on m'a dit com'ça qu'il y a trois mois il écrivoit à Mounier tout le contraire, & qu'il change d'opinions comme de chemiſes, & qu'il vouloit ſix ordres en France depuis que j'nous étions délivrés de trois, où il y avoit trop de deux, n'en parlons plus.

M. FLOCH.

Eh bien, pere Gerard, conſolez-vous, je crois bien que nous aurons un tribunal comme vous dites ; mais ſur-tout point de *veto* ſur nos décrets.

P. GERARD.

Vous v'nez encore m'embrelificoter avec vot' *veto*, avec du latin où j'nentendons goutte. T'nez,

voiſin, réfléchiſſez donc que quand i voudroient faire queuques gueuſeries de décrets, i n'auroient qu'à s'entendre deux cents enragés quand i gnia qu'eux à la ſalle, ou que j'ſommes allez dîner, & puis le porter tout d'ſuite au roi; & puis, s'il n'accepte pas, manigancer encore, & lui faire faire une p'tite promenade de quatre lieues. Non, il faut que partout il gni ait des contrôleux. Un aut'chambre n'arrêtera pas ce qui s'ra ben fait, elle n'arrêtera que le chicotin; & puis, ſans aller par trente-ſix chemins, m'eſt avis que les loix doivent ſe fricaſſer comme notre omelette. Nous aut'peuple j'ſommes la friture; les grands, les riches, les nobles ſont les œufs & les fines herbes. Quand j'ſommes tous ſeuls, je crions, je bouillonons, je prenons feu, j'allons par deſſus les bords : pan, on flanque les œufs dans la ſauce, ça ne crie plus, ça ſe fond l'un dans l'autre, ça vous prend une couleur ben dorée, ben appétiſſante; ſtila qui tient la queue de la poële n'a pu qu'un p'tit coup à donner, & puis c'eſt un morceau de roi. Si la friture & la liaiſon manquent; eh bien, le maître Jacques les jette & en recommence une autre avec de nouveaux inguerdiens, juſqu'à c'qu'on en faſſe une bonne. Qu'en penſez-vous, Monſieur le chevalier ?

LE CHEV. LA ROCHE.

Une fricaſſée nationale, v'la le mot. A la ſanté de la fricaſſée nationale.

P. GERARD *s'animant.*

Eh ben, piſque tout eſt national à préſent depuis la cocarde juſqu'aux boucles, & qu'il y aura toujours des riches & des ſavans tant que l'monde s'ra monde, faiſons-en une bonne fois pour toutes une ariſtocratie nationale, & puis n'en parlons plus.

LE CHEV. LA ROCHE.

N'en parlons plus, n'en parlons plus!...

M. FLOCH.

Je crois, Pere Gérard, que vous vous êtes laiſſé gagner par le clergé. On m'avoit dit déja que vous n'aviez pas été de l'avis de la ſuppreſſion des dîmes; que vous vous étiez laiſſé dire que M. Duport n'avoit plaidé contre elles auſſi vigoureuſement, que parcequ'il venoit d'acheter une terre à vingt lieues de Paris, & que les dîmes annullées étoient pour lui un objet de dix mille livres de rente. Je vous ſoupçonne un peu ariſtocrate.

PERE GÉRARD.

V'la comme on en dit toujours pu qui gni en a. J'ai dit com'ça qu'il étoit juſſe que ceux-là qui

avoient toute la peine, en eussions le salaire; je parlois de not' bon curé, à qui aucune ordonnance de l'assemblée ne m'empêchera pas d'aller quand je l'voudrai faire présent d'un tierçon de cidre & d'un sequier de bled noir pour soutenir c'pauvre cher homme. Ses visites à not' ménagere & à nos enfants valent ben celles du médecin; pourquoi en serois-je plus oublieux. Oh mais! pour les grosses dîmes de ces gros fainians que je ne voyons jamais, qui restions là à Paris à faire des soupers qui durent jusqu'à 5 heures du matin, dont les grands vicaires nous font des procès qui n'ont ni pere ni mere, oh! pour celles-là, bernique, compere.

M. FLOCH.

Mais, Pere Gérard, vous venez de me parler là d'une seconde chambre; vous venez de me fricasser une constitution en trois temps, comme si un aristocrate vous avoit fait la leçon. Je gage qu'ils vous ont peut-être flatté de vous faire membre de cette autre chambre.

PERE GÉRARD.

Ah, ma feinte, vous y êtes du coup! Ils auroient eu beau jeu à me faire donner dans le godan! T'nez, compere, v'la ma façon de penser en mon ame & conscience, & en deux mots:

s'il faut aux Anglois, qui ſont vifs comme l'oiſeau de S. Luc, deux chambres, pour ne pas faire des ſottiſes, il nous en faudroit à nous aut' François autant que de jours dans l'an. Il eſt impoſſible que ça finiſſe ſans que nous en ayions au moins deux. T'nez, j'ai reluqué notre M. Thouret, il n'eſt pas Normand pour des prunes, i' finira par là ſon cahier ſans en prévenir le gros Target, qui reſtera avec ſon pied-de-nez; il a bien vu que ça ne pouvoit pas durer autrement, & que, par-tout où le feu ſe mettoit, il falloit faire la part au diable. Mounier s'étoit trop preſſé, il failloit auparavant que tous ces ariſtocrates euſſent mangé de la vache enragée; mais en attendant, il faut que j'nous nous occupions ſans perte de temps de nos finances & de nos colonies. Car tout s'en va au diable par là, & nous n'aurions pas le temps de faire toutes nos farces ſi nous n'y mettions pas bon ordre tout d'ſuite.

M. FLOCH.

A propos de finances, eſt-ce que vous n'êtes pas content, Pere Gérard, des diſcours qu'ont prononcés nos orateurs à ce ſujet.

PERE GÉRARD.

Ma fit, non, pays, quand je vis ce petit évêque tout tortu, monter en chaire pour nous dire

qu'il n'y avoit qu'à ſe baiſſer & en prendre à la caiſſe d'eſcompte, qu'on rembourſeroit quand on voudroit, j'penſis tout d'ſuite qu'il devoit calculer la religion comme il prêchoit la finance; & depuis c' temps-là je n'ons pu de confiance en ſes reliques. Puis i' nous arriva c'taut' petit financier qui, avec 30 millions gagnés ſur la nation, vient nous prêcher la réforme, pour qu'on l'paie; qui achete à perte les effets de la nation pour les faire paſſer tout de go dans ſa boutique; qui achete des phraſes toutes faites pour s' faire une réputation, & pour avoir l' plaiſir de contredire M. Necker, qui en ſait pu que lui dans ſon p'tit doigt, j'm'attendois à lui voir nous offrir une demi-douzaine des millions qui l'embarraſſent, pour ſa contribution patriotique, bernique! c'étoit un plan qui ne nous donnoit pas le ſou, quand j'en cherchons de tous côtés; mais auſſi en revanche on vous faiſoit des places qui auroient été plus fortes que cent décrets de l'aſſemblée nationale, & qui nous auroient donné la pepie à la volonté de ces meſſieurs. Tenez, on m'a dit com'ça qu'il y avoit deux partis dans la banque; ſtila de l'eſprit, & ſtila de la matiere. Ça me faiſoit un plaiſir de poſſédé. Je penſois qu'ils alloient, en ſe chamaillant, ſe dire toutes leux petites vérités;

ça nous auroit amusés ; mais, ma fitte, ils se sont bientôt apperçus que corsaires contre corsaires ne faisoient pas leurs affaires ; ils ont laissé là l'esprit pour la matiere. Ils nous en cherchent aujourd'hui : comme c'est pour eux, faudra bien qu'ils s'arrangent pour en trouver ; car, comme dit l'autre, qui a besoin de feu en cherche, & pis il faut bien qu'ils nous attendent, car je ne pouvons payer ces beaux médecins-là qu'avec la pluie & le beau temps, & à force de coups de soleil.

Mais pour nos colonies, ah! voisin, vous m'voyez dans les transes. J'ai grand peur que not' Mirabeau & toute sa sequelle avec leux philosophie du diable, nous aura mis dans le pétrin. J'ons trois garçons, Jean, qui est maître d'équipage sur le robuste au bonhomme Bouteiller ; Benjamin, qui est pilote de Paimbeuf, & Mathurin, qui est contre-maître à Brest ; savez-vous que s'ils perdions leux gagne-pain, je les connois, ce sont des lurons à venir tordre l'cou à tous nos députés, & à leur faire, à tous ces philosophes, une leçon dont ils se ressouviendroient toute leur vie. On dit com'ça qu'on va jouer les negres sur le théâtre de la nation, & qu'eune donzelle qui n'a pas sorti de Paris, & qui a lu quelques mauvais romans, va nous faire une rapsodie sur le Congo.

Je ne vas jamais au ſpectacle; mais, morbleu, cette fois, je manquerai la ſéance pour opiner du ſifflet. Gage encore, ſi ça arrive là bas, que ces coquins d'ici ſe vanteront d'avoir trouvé le moyen de faire le commerce ſans navires & de ſe paſſer de marine royale; mais gare à eux; je les attends; leux compte ſera bon, Jean, Mathurin & Benjamin me répondent de leux conduite.

Le Chevalier La Roche s'étoit aſſoupi, mais à l'action que le bonhomme Gérard mettoit en parlant des amis des noirs, il s'éveilla, il les régala de café & liqueur; puis voyant nos deux Bretons en goguette, il leur propoſa de les mener chez M. Nicolet; mais M. Floch, qui avoit lu la Baſtille dévoilée, craignit que ſon ami ne fût compromis dans 40 ans, & il le retint ſur le bord du précipice. Le Capitaine La Roche y alla ſeul, & y reſta deux heures d'horloge.

On fait circuler un nouveau Noël de la Cour, qu'on attribue à M. l'Abbé de Monteſquiou, ainſi que l'*Adreſſe aux Provinces.* Nous dénonçons aux patriotes cette production de l'*ariſtocratie aulique.* On en jugera en le chantant:

NOEL NATIONAL.

Sur l'air des Bourgeois de Chartres ou du Noël de la Cour.

Du grand ſénat de France,
Peuple, admirez les loix;
Il a dès ſa naiſſance
Déclaré tous vos droits:
Et pour mieux illuſtrer ce ſiecle de lumiere,
Ses beaux décrets ont tout changé.
Vous êtes heureux & vengé :
Liberté toute entiere.

Que l'ariſtocratie,
Source de tous nos maux,
Demeure anéantie
Par vos nobles travaux.
Que chacun, animé d'une ſainte furie,
Détruiſe archives & châteaux,
Ainſi le veulent les héros
De la démocratie.

Au bonheur de l'égliſe,
Ils donneront *un jour.*
Chaque prêtre à ſa guiſe
Pourrra ſervir l'amour:
Mais on leur prouvera que leurs biens ſont les vôtres.
Déja plus d'un légiſlateur
Nous a montré qu'il a le cœur
Qu'on accorde aux Apôtres.

None au gentil corſage,
Moine haut en couleur,
Cultiveront, je gage,
La vigne du Seigneur.
Treillart leur laiſſera huit cent livres de rente,
Et chacun d'eux le bénira,
Auſſi ſouvent qu'il maudira
Le concile de Trente.

Quand l'illuſtre aſſemblée
Aura fait tant d'heureux,
La France émerveillée,
Ne formant plus de vœux,
Pour récompenſe un jour, à l'éloquent Barnave,
Au ſrais d'Autun, au beau Mathieu,
Laiſſera pour l'amour de Dieu
Quelque Nonette épave.

Dans ces grands jours de fête,
Chacun fait ſon métier;
L'illuſtre coupe-tête,
Le fougueux Chapelier,
Le doucereux Lameth, l'aimable Robeſpierre,
Le redoutable Liancourt;
Ils font tous au peuple la cour,
Chacun à ſa maniere.

Dans une tour obſcure,
Un puiſſant roi languit;
De ſa triſte aventure,
Son ſerviteur gémit.

Il a cédé la place au héros La Fayette.
On ſait que de ce général
Un jour le bras national
Du roi fit la conquête (1).

Et toi, brave Antoinette,
Digne d'un meilleur ſort,
Quand ton auguſte tête
Fut ſouſtraite à la mort,
Plus de dangers pour toi, tu fus épouſe & mere,
Et le Deſtin le plus affreux
Ne ſervit qu'à découvrir mieux
Ton ame toute entiere.

Peuple aveugle & crédule,
On ſe moque de toi!
Couvert de ridicule,
Tu crois donner la loi;
De toi, dans tout pays, on rit, on te mépriſe,
En proie à tes propres fureurs,
Et victime de tes erreurs,
Redoute la ſurpriſe.

Sans vaiſſeaux, ſans armée,
Sans moyens, ſans argent,
Si la France alarmée,
Dans un beſoin urgent,

(1) Mot de M. Bailli dans ſon Diſcours au Roi.

Appelloit les ſoldats de fabrique nouvelle;
Je veux ſuppoſer avee toi
Leur courage de bon aloi,
Ne faut-il que du zele?

Que ton ſort m'intéreſſe,
Brave peuple Gaulois!
Malgré ton allégreſſe,
Je te vois aux abois;
A t'aſſervir à lui tout député travaille;
Fais-en venir d'autres tous frais;
Car tous ces marchands de décrets
Ne feront rien qui vaille.

FIN.

ERRATA.

Il s'est glissé une faute typographique & théologique fort importante dans l'article *Cérémonies religieuses* du onzieme Chapitre. On y lit, page 7, lignes 2 & 3 : *Il* (le Curé du vieux Pousauges) *entonnera à cet effet le* Veni Creator Spiritus ; *mais on ajoute que*, &c. ; supprimez *mais on ajoute que*, & le reste du paragraphe.

Lisez le paragraphe suivant dans la forme ci-après : « La « procession, après avoir remercié le Roi des rois & des « assemblées nationales, s'en retournera dans le même « ordre. On chantera pendant la marche, l'hymne *Vexilla* « *Regis prodeunt* ; mais on ajoute que quelques membres « de l'assemblée, fort entiers dans leurs opinions, doivent « demander la suppression du verset *O crux*, *ave*, *spes* « *unica*, dans la crainte de quelque application maligne.

Nous avons cru cet Errata indispensable pour démontrer au clergé que nos connoissances lithurgiques ne le cedent point à notre piété civique.

LES ACTES
DES APOTRES.

Il faut dîner ; car malgré nos chagrins,
Chétifs mortels, j'en ai l'expérience,
Les *Députés* ne font point abstinence;
En enrageant ils font encor bombance.

N° XVI.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE SEIZIEME.

JOURNAUX, GAZETTES, &c.

Les représentants de la nation françoise s'étant déclarés autorisés à tout faire pour leurs commettants, ces derniers se sont crus par là autorisés à tout dire sur leurs commis. Il en est résulté une nuée de brochures, de pamphlets, & de libelles, que distribuent & colportent les commettants avec une indécence vraiment punissable par les commis. Heureusement pour la liberté & le goût, le mauvais ton de ces pamphlets leur sert de contre-poison, & la démocratie royale, ainsi que la république des lettres, n'en ont rien à redouter. La saine éloquence se propage avec une rapidité sans bornes; &, grace à nos publicistes modernes, le ton de la bonne compagnie, ce ton qui prit à la vérité naissance à la cour de Louis XIV, qui avoit fait dans l'étranger la gloire de la

France, & qui s'étoit perpétué par les ſoins de quelques écrivains privilégiés, ne ſera plus relégué chez les ariſtocrates du fauxbourg Saint-Germain, qui diſoient hautement que, dès la ſeconde légiſlature, il ſeroit devenu une de ces raretés ſcientifiques qui occuperoient l'attention des antiquaires.

Parmi les journaux que le beſoin du patriotiſme enfante chaque jour, il en eſt un que tous les ariſtocrates littéraires diſtinguent. Le Courier de Madon ſera un des monuments de ce langage élégant & délicat, tranſmis par Voiture à l'abbé Sabathier, & qui ſemble s'être arrêté au député de Blois, rédacteur de ce journal. M. Dinocheau ſoutient la réputation qu'a toujours eu ſa patrie, antique demeure de nos rois. Les bords de la Loire ont été le ſéjour des cours voluptueuſes de Charles VI, Louis XI, & Henri III. Le beau langage s'y eſt conſervé juſqu'à nos jours, mêlé cependant de vapeurs ariſtocratiques que les gens de l'art ſeuls peuvent diſtinguer, & que les femmes ſentent principalement à la vue du meſſager de Madon. Il nous a honorés, dans ſon numéro 14 de ce mois de Décembre, d'une de ſes ſaillies de gaieté ordinaires (1). Il a cherché à nous repré-

(1) Que l'aristocratie furieuse fasse un journal qu'elle

ſenter comme vendus à l'ariſtocratie furieuſe ; nous, dont l'Europe entiere connoît la démagogie ; nous, qui n'avons juſqu'ici ceſſé de prêcher *l'union, la paix & la concorde, ſuivies du calme & de la tranquillité.*

Si l'on ne s'appercevoit pas à chaque courier que M. Dinocheau eſt un député très plaiſant, & qu'on doit prendre le ſens de ſes phraſes à rebours, nous eſſaierions de faire notre apologie. M. Dinocheau nous apprend que, chez lui, le député rit quand le folliculaire a dîné ; ce qui prouve que c'eſt à une digeſtion facile que nous devons les plaiſanteries ingénieuſes qui paroiſſent lui coûter ſi peu. Nous en félicitons notre cher confrere ; nous faiſons mieux : jaloux de le voir rire & dîner long-temps, nous ne chercherons jamais à troubler ſes douces jouiſſances, c'eſt-à-dire à lui couper l'herbe ſous les pieds ; & recon-

---

appelle *National*, qu'elle compile dans la liturgie ecclésiastique, dans le *Pater*, dans les *Actes des Apôtres* ou le *Symbole*, le protocole ou les titres de ses calomnies et de son orgueil ; je vois que le folliculaire a dîné le lendemain ; je ris de ſes calembours, quoique passés de mode depuis le décès de l'inventeur, &c.

Courier de Madon, N°. 14, *préface de la séance du mercredi* 16 *Décembre*,

noiſſant l'infériorité de nos feuilles, nous en faiſons avec plaiſir l'aveu ſincere.

Des nobles, du clergé, nous sommes mercenaires,
Si l'on en croit, monsieur, les traits étincelants
Que vous nous adressez dans vos feuilles légères.
Ah! sans porter envie à vos ſuccès brillants,
Sans prétendre égaler vos talents populaires,
Nous rendons hommage en bons freres
Au grand général des Feuillants.

Pour prévenir les interprétations malignes de quelques perſonnes qui s'obſtinent à douter de la ſincérité de nos éloges, nous nous étions propoſés de rappeller à nos lecteurs quelques uns des traits ingénieux répandus dans le courrier de Madon. Mais nous avons réfléchi que cette feuille intéreſſante eſt dans les mains de tout le monde, que le charmant dialogue de *Lucie & de ſon amie* ſur la ſuppreſſion des intendants, a fait les délices de toutes les bonnes maiſons. M. Dinocheau, qui a la conſcience de ſon talent, nous rend sûrement juſtice, & nos prétentions ne vont pas au-delà. Enfin, pour ne laiſſer à nos ennemis aucun moyen de nous calomnier dans cette circonſtance, nous propoſons à M. Dinocheau de nous aider à réfuter les deux numéros qu'on a publiés ſous notre titre. Nous avons entrepris cette tâche

difficile ; mais nous ſommes arrêtés à chaque inſtant. Le nom de Monteſquieu en impoſe encore (1). M. Dinocheau pourroit lui oppoſer le ſien avec quelque ſuccès ; mais nous qui ne ſommes point députés, nous ne trouverions point de grace aux yeux de l'Europe prévenue ; c'eſt donc de la meilleure foi du monde que nous invitons M. Dinocheau à réfuter ſérieuſement Monteſquieu. La patrie exige ſouvent de grands ſacrifices, & nous conjurons M. Dinocheau de renoncer un moment à n'être qu'agréable, pour être utile à ſon ſiecle & à la poſtérité.

SPECTACLES NATIONAUX.

On peut conſidérer la déclaration des droits de l'homme comme la baſe de toute conſtitution libre ; & tant que l'aſſemblée nationale ne s'écartera point des principes qu'elle a conſacrés dans cet ouvrage immortel, elle ne s'égarera jamais.

Nous avons applaudi, avec tous les bons ci-

---

(1) Le chapitre XII des Actes des Apôtres est copié presque mot à mot du chapitre VI du livre XI de l'esprit des loix ; et le chapitre XIII en est le commentaire, fait sans doute par un homme qui croit la conſtitution d'Angleterre propre à une grande monarchie.

toyens & avec tous les moraliſtes, au décret qui vient de rendre aux comédiens les droits qu'une superſtition barbare leur avoit enlevés. Il y a long-temps que l'on a dit que le théâtre étoit l'école des mœurs. N'étoit-ce pas une contradiction révoltante, que des officiers de morale fusſent privés des droits que tout homme tient de la nature? N'étoit-il pas souverainement ridicule qu'un homme voué à l'amusement du public, fut par cela seul exclus des fonctions publiques? A quels excès le despotisme n'avoit-il pas été porté en France? Graces au ciel il n'y aura plus à l'avenir que les miniſtres qui ſeront privés des droits du citoyen. Nous sommes vengés, enfin, cela console de beaucoup de choses.

PROJET d'adresse de remercîments, à l'assemblée nationale, au sujet de la motion qui rend l'état civil à tous les pensionnaires du roi, comédiens, bouffons, danseurs, sauteurs, fantoccini, bamboches, associés, bluettes, pygmées, délassements, marionnettes, géants, chevaux savants, manége, général Jaco, cochon savant, automatte, poupée parlante, petit turc, escamoteurs, paillasses, & tous exécuteurs des œuvres de Corneille, Racine, Moliere, Champfort, Taconet, Dorvigny, Guillemin et Guillotin.

Lue au comité comique, tenant ses séances au foyer des ombres chinoises, par le sieur Beaulieu, membre de la société des variétés amusantes.

MESSEIGNEURS,

Je ne suis qu'un soldat, & je n'ai que du zèle. Ces paroles, que nous étions accoutumés de vous faire entendre sur le théâtre de *la Nation*, étoient l'emblême de notre triste *position*, avant que vous eussiez fait cette fiere *motion* qui nous fait participer aux bienfaits de votre *constitution*, & nous assure tous les droits de l'homme, si joliment déclarés dans votre *déclaration*. On ne dira donc plus, grace à vos lumieres, que les comédiens de *la*

nation, accoutumés à donner aux Rois des *leçons*, n'ont pas la *permiſſion* de s'aſſeoir parmi les précepteurs des *Bourbons*. Combien de nos camarades, qui n'avoient été juſqu'ici que des citoyens agiles, vont devenir, par vos ſoins, des citoyens actifs, & doublement actifs par cette *régénération*. Comment ſe fait-il qu'il y ait eu parmi vous, Meſſeigneurs, des peres aſſez marâtres pour s'oppoſer à ce que nous *devinſſions* des enfants de la *nation?* Mais vous avez réſiſté aux armes de la *ſéduction!* Votre patriotiſſe, pur comme l'eau de la Seine, coule p ur tout le monde; vous avez dit : nous ſommes peres; ſerons-nous des tyrans? Non : ce ſont des citoyens utiles & honnêtes; ils ont tous reçu une *éducation* proportionnée à leur naissance; ils ont verſé leur ſang pour la *révolution*. Un d'eux, derniere victime des intendants que nous venons de ſupprimer, a ſuccombé pour la cauſe de la liberté. Sa ſociété en reçoit aujourd'hui la récompenſe. Député par les douze compagnies qui ſont fleurir aujourd'hui les théâtres de la capitale, voyez dans nos remercimens ceux du corps entier des comédiens françois. Avec quelle ardeur ils vont ſe répandre dans l'Europe entiere pour y répandre les grands principes qu'ils auront puiſés dans la plus auguſte aſſemblée de l'univers! Avec d'auſſi glorieux modeles, à quelle

perfection l'art de la comédie & de la déclamation ne doit-il pas être porté en France ! De quelque côté qu'on se tourne, on ne voit ici que des Césars & des Catons, des Hérodes & des Platons. Ah ! messeigneurs, quel beau lieu que ce lieu pour Beaulieu.

En nous admettant aux bienfaits de votre grand œuvre, nous devons apporter, comme de justé, notre contribution à la régénération. Voici trois mannequins, messeigneurs, pleins de petits paquets ; ces petits paquets sont nos boucles, que nous mettons à vos pieds ; nous aurions bien desiré pouvoir déposer sur cet autel de la patrie un plus fier présent, mais les orages de la liberté rendent le public insensible à des malheurs postiches. Nos spectacles sont déserts, & tout ce que nous pouvons faire, messeigneurs, c'est d'y recevoir gratuitement celles de vos seigneureries qui ont voté pour nous. Veuillez nous les indiquer ; nous ouvrirons les petites loges aux enragés ; & quant aux membres du quartier de l'enfer, nous les camperons dans les plus belles places du paradis.

A ces titres, Messeigneurs, nous osons supplier la plus auguste assemblée de l'univers, d'interdire cependant aux moucheurs de chandelles l'érection à aucuns postes civils. Cette classe

d'hommes lâche, pareſſeuſe & vivant aux dépens de la ſociété, ſans augmenter le nombre des citoyens, a été en horreur de tous les temps aux légiſlateurs & aux légiſlatrices de l'univers. Vous avez déja laiſſé entrevoir que vous vouliez ſupprimer les vœux. Eh bien! Meſſeigneurs, il y a une grande analogie eutre les hommes dont nous parlons & les moines. Car on pourroit les appeller comme Ciceron, qui étoit le Petion de Rome, appelloit les moines de ſon temps, *gens æterna de qua nemo naſcitur*; & je dis que je ne dis que ça, parce que vos moments ſont chers à la nation, & comme nous ſommes en guérre ouverte avec les ariſtocrates, je ſuis de ſervice aujourd'hui, & il faut que j'aille monter une garde au roi, reſtauratenr de la liberté françoiſe.

Extrait des papiers Anglais.

COMME l'objet de la miſſion de ſon alteſſe ſéréniſſime Mgr. le duc d'Orléans auprés de notre cour, dépend abſolument du pouvoir exécutif, notre gracieux ſouverain dont la prérogative n'eſt pas encore bien définie, n'a pas oſé prendre ſur lui de répondre aux demandes de la cour de France. Il a prié ſon alteſſe d'attendre que le corps légiſlatif fut raſſemblé & les municipalités

organiſées comme en France, pour les conſulter ſur le bill de naturaliſation dont ſon alteſſe a beſoin pour la ſuite de ſon affaire.

Les pairs des trois royaumes inſtruits que ſon alteſſe entretenoit une correſpondance ſuivie avec Meſſieurs Chapelier, Sieyes & Duport, inquiets de voir les cocardes nationales flotter aux oreilles des chevaux d'orléans, ſe raſſemblent aux grands Auguſtins de Weſtminſter pour aviſer aux moyens de défendre les droits de la pairie, qui ſont menacés On aſſure que M. Fox, pendant ſon dernier ſéjour à Paris, a pris des leçons politiques de Mademoiſelle Theroigne, de M. Target & de M. Barnave. Ce dernier lui a prouvé *par les principes*, que la pairie étoit un monſtre dans une conſtitution monarchique; & depuis le retour de M. Fox, le parti de l'oppoſition ſe raſſemble aux Jacobins de Londres aſſez régulierement.

Le retour de ſon alteſſe que l'on avoit annoncé pour le lendemain de la purification eſt donc différé; mais nous pouvons aſſurer qu'elle ſe diſpoſe à reparoître dans ſa patrie *aux premieres chaleurs*. Si le prince a ſuſpendu pour un an, tous les appointements & penſions de ſa maiſon, qui s'élevent à huit cents cinquante mille livres, c'eſt pour venir plus efficacement aux

ſecours des pauvres de Saint-Euſtache. Ce charmant prince a mieux aimé faire quelques malheureux que de manquer aux miſérables.

Ce n'eſt pas ſur ſa maiſon de France ſeulement que M. le duc d'Orléans a porté la réforme, celle qu'il avoit montée en Angleterre, a ſubi également une réduction. Tous les amateurs & piqueurs ont connu la belle jument à courte queue, qu'il avoit emmenée avec lui, nommée la Bouffonne, qui lui avoit fait tant d'honneur aux dernieres courſes. Le ſieur *Eclipſe*, agent & ami du prince, lui ayant fait faire emplette d'une nouvelle cavale nommée Bombarde, connue par ſa belle tête, Bouffone & Bombarde n'ont pas voulu manger au même ratelier. Elles ſe ſont battues, & Bouffone n'ayant pas pu réſiſter à Bombarde, s'eſt réfugiée dans les écuries du prince de Galles. Quelques ruades qu'elle a eues de la cavale favorite, & quelques déſagréments qu'elle a reçus des piqueurs anglois l'ont fait repartir pour France (1).

---

(1) Nous apprenons que Bouffone vient d'arriver dans les environs de Paris. Quand elle aura été quelque tems au verd, et qu'elle aura repris son embonpoint, les amateurs pourront y mettre l'enchere à l'extinction du feu. M. Populus se prépare, dit-on, à la faire évaluer pour en orner son haras.

F I N.

LES ACTES
DES APOTRES.

Le premier qui fut roi fut un ſoldat heureux.

Nº. XVII.

LES ACTES

DES APOTRES.

CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

CONSTITUTION MILITAIRE.

LA conſtitution eſt achevée, nos ennemis, tant au-dedans qu'au dehors, ſont dans la conſternation. Mais en atteignant au faîte de la proſpérité, la France ne va-t-elle point avoir à redouter les fureurs de ſes voiſins, jaloux de ſon bonheur ? Ne doit-on pas ſe hâter d'oppoſer une bonne conſtitution militaire à leurs dangereux efforts ? C'étoit là le but du comité militaire, des officiers en général, du miniſtre en particulier; M. Dubois de Crancé l'a ſeul atteint.

S'il eſt rare de voir de grands hommes de guerre doués de toutes les vertus civiques, de cette aménité qui attire tous les cœurs & concilie les eſprits les plus faux & les plus opiniâtres; s'il eſt difficile au talent ſublime de naître en un

inſtant, quel doit être notre étonnement, en voyant la profondeur des vues & du ſyſtême de M. Dubois, qui n'a fait que paroître & diſparoître dans les mouſquetaires, & dont les connoissances en politique, en droit public, en finance, en théologie même, devoient nous ôter l'eſpérance de lui découvrir de nouveaux titres à l'amour d'une nation libre.

Légiſlateur d'un grand peuple, M. Dubois a dû dire les vérités les plus dures, & il les a dites. Selon lui l'armée n'eſt *qu'une horde de brigands* (1). Doit-on ſe récrier contre l'énergique expreſſion d'une vérité sentie ? Nous le diſons avec amertume, c'eſt que les idées ariſtocratiques dominent de temps en temps la plus auguſte aſſemblée de l'Univers. Sans ceſſe les amis de la liberté ont à combattre cette hydre renaiſſante, ce dangereux prothée.

---

(1) Comme l'armée actuelle eſt diviſée en deux ſections, les troupes qui ont quitté leurs drapeaux & celles qui les ont conſervées, M. Dubois de Crancé a prudemment jetté un voile religieux ſur cette diſtinction. Il a ſenti qu'il pourroit *allumer la pomme de diſcorde* dans l'armée, & il a préféré encourir l'animoſité générale plutôt que de s'expliquer. Voilà du civiſme & d'une eſpece inconnue juſqu'ici.

Ce ſont ces idées ariſtocratiques qui ont fait rejeter la conſcription, ſous prétexte qu'elle étoit fille aînée du deſpotiſme, & qu'elle ſuppoſoit une égalité phyſique & morale qui n'exiſta jamais, pas même dans l'état de pure nature. Nous avons entendu proférer ce blaſphême, que les uns naiſſoient forts & les autres foibles; qu'Achille pouvoit être organiſé autrement que M. de Mirabeau; comme ſi l'amour de la patrie ne faiſoit pas diſparoître ces légeres différences.

En voyant rejeter cette conſcription, baſe unique du ſyſtême de M. Dubois, nos inquiétudes ont été très vives; il va s'écrouler, diſions-nous, en frémiſſant. Que nous connoiſſions peu la force de ſes principes! Quand on peut planer dans les airs, y reſter même, à quoi ſert un point d'appui? L'aigle qui fixe le ſoleil & perce la nue, ſonge-t-il à la terre qui le nourrit? Sans doute il faut avoir des ſoldats pour avoir une armée; mais nous répondrons aux détracteurs de M. Dubois, par ce beau vers.

Il s'en préſentera, gardez-vous d'en douter.

La cordialité, l'union, régneront dans cette armée; plus d'ambition. Elle ne ſerviroit à rien; beaucoup de frugalité; pour les officiers, du

moins, la modicité de leur solde nous en répond.

Sans aller chercher des exemples au Vatican, examinons ces couvents de filles vouées au Seigneur; voit-on jamais des esprits transcendants élus pour supérieures? Voit-on de ces caracteres entiers & altiers, réunir les suffrages? La bénignité, la modestie, l'heureux talent de n'offusquer personne, voilà ce qui motive les choix; ainsi, dans notre armée, on verra des chefs faciles & débonnaires; & César lui-même, s'il n'a le don de plaire; s'il a cette fougue de passions auxquelles les héros sont malheureusement fort sujets, César n'obtiendra pas une compagnie, les lieutenants de son régiment n'auront point à se reprocher l'élévation d'un homme qui pouvoit enchaîner l'univers. Telle sera l'heureuse influence des choix au scrutin, & de grade en grade, que l'élu songera toujours à contenter ses inférieurs, & n'osera jamais rien exiger d'eux. Ce scrutin a une analogie parfaite avec notre heureuse constitution; comme elle, il n'a point d'exemple ni chez les anciens, ni chez les modernes, (nous osons affirmer même qu'il n'en aura jamais) & par conséquent est le seul moyen admissible pour une nation régénérée; enfin c'est

au ſcrutin que nos légiſlateurs ont été choiſis, & ce ſeul mot ſuffit.

M. Dubois exige, pour faire un homme maréchal de France, qu'il ait au moins gagné deux batailles; mais outre qu'on en perd quelquefois, l'on parvient vieux à ce dernier grade, & l'on calcule généralement la conſommation des maréchaux de France à raiſon de trois par année; on ne peut donc compter moins de ſix batailles par an, ou, ce qui revient au même, 120 en 20 ans; c'eſt beaucoup ſans doute; & l'on voit d'abord combien nous allons devenir bataillants, nous avons penſé dire belliqueux.

Les chiffres ſont des figures magiques pour beaucoup de gens, comme l'a dit M. Necker; M. Dubois a donné la plus grande extenſion à cette idée. Sous M. de Choiſeul, dit-il, preſque tous nos régiments étoient de quatre bataillons. Sur cent dix, on ſuppoſe qu'il y en avoit quatre-vingt-onze au lieu de dix-neuf qui exiſtoient réellement: voilà la magie. 19 — 91, ou 91 — 19.

La France eſt compoſée de quatre-vingt-un départements; l'armée eſt réduite à quatre-vingt-un régiments par la réforme des troupes étrangeres. Eh bien, M. Dubois qui veut ſimplifier &

avoir des nombres fractionnaires de 3 & de 4, prend de préférence le nombre rompu de quarante-un régiments. Voilà encore la magie ; quarante-un régiments répartis en quatre divisions donneront 10 $\frac{1}{4}$ par division. Si on les partage par trois, ce sera 13 $\frac{2}{3}$ (1). Répartition très facile à faire comme on voit.

Parle-t-il de la paie de son armée, il présente un état *double*, c'est-à-dire pour deux ans, dont il ne paie que quinze mois. Tout le monde est diminué, mais l'illusion est complette, &

(1) Ceci nous rappelle que dans un temps à-peu-près semblable à celui-ci, c'est-à-dire au temps des miracles, notre Seigneur Jesus-Christ ayant chassé une légion de diables du corps d'un quidam possédé, il se trouva sur la place 2000 cochons, où la légion de démons alla se nicher. Quand les cochons eurent le diable au corps, il fut impossible de les tenir, & ils allerent se précipiter à la mer. La pesanteur spécifique des diables ne permit pas aux cochons de revenir sur l'eau, & ils se noyerent. On a calculé de nos jours que la légion étoit de 4200 individus; c'étoit deux diables & $\frac{1}{10}$e par cochon. L'esprit humain n'a pû se prêter à cette fraction diabolique. Le miracle trouvoit déjà quelques incrédules. Mais le calcul de M. Dubois va venir à son appui, & l'on reconnoîtra le doigt de Dieu dans l'arrangement des cochons comme dans le plan de M. Dubois de Crancé.

tout le monde ſe croit augmenté. Le capitaine de grenadiers qui, après quarante ans de ſervice, a 2000 liv,, croit avoir 2400 liv., & n'a que 1500 liv., ſomme bien ſuffiſante : un cavalier de la garde nationale n'a pas davantage, il eſt égal en droits ; il eſt plus jeune, doit manger davantage ; de plus il a pris cet état par goût, l'autre par préjugé.

Combien la grandeur d'ame de M. Dubois ſurpaſſe encore celle de ſon génie, quand il parle de ſes ſervices militaires. *Arrêté dans ma carriere militaire par M. de Saint-Germain*, dit-il, c'eſt ainſi qu'il rejette ſur un mort qui n'eſt pas à cela près, une injuſtice qui pourroit faire rougir ſes camarades ; fidele à ſes principes, ſa main trace un anachroniſme, & ſe refuſe à l'expreſſion du mécontentement.

A l'article penſions, M. Dubois ſe ſurpaſſe encore. Ecoutons-le ; le grand homme ſe peint lui-même dans ſes diſcours ou dans ſes écrits, & la main profane du panégyriſte doit copier ſervilement dès qu'elle en trouve l'occaſion. Nos députés, dit-il, doivent régler à la fois le paſſé, le préſent & l'avenir, dans le calme d'une conſcience pure.... Ah ! certes ils le doivent, & ce qu'ils ont fait ſuffit pour nous raſſurer ſur le

résultat de cette opération difficile ; retournant en arriere, ils verront à quel point les générations passées ont abusé de ces précieux secours, ils remueront les passions de la génération présente, & pas un seul n'osera coûter à l'état en voyant leur patriotisme & leur désintéressement ; enfin ils assureront le sort des générations à venir, en posant des bases immuables. C'est ainsi que ce travail pénible sera terminé ; quand on a la force de se mettre au-dessus des intérêts particuliers, on marche d'un pas libre & ferme vers l'ordre & l'économie : Sully, & vous Henri, son ami, si vous aviez connu ces grands moyens, ou si vous eussiez été capables d'en faire usage, nous n'en serions pas où nous sommes.

Qui mieux que M. Dubois connoît l'esprit militaire de notre siecle, avec quel naturel il peint les caracteres des différents peuples ; le françois ne sert que par honneur. M. Dubois tire un parti infini de cette découverte ; elle lui est sans cesse présente ; elle allége ses travaux. C'est en la fixant sous tous ses rapports, qu'il donne 900 livres par an à ses dragons de la couronne. Quelques ames vénales se sont récriées ; il n'y a pas, disoient ces gens, de quoi galonner en or de Manheim le maître & le cheval ; avec quoi acheter ce dernier

& le nourrir, ainſi que le premier. Ames ſerviles, quand l'honneur vous appelle impérieuſement, vous calculez froidement les poſſibilités !.... Nous avons tracé les principaux objets ſur leſquels M. Dubois s'eſt appeſanti. Diſons un mot des reproches ſans nombre que l'on a faits à cet admirable ſyſtême : nous le pardonnons à ceux qui n'ont pu ſaiſir l'enſemble de ce plan magnifique ; mais il faut pourtant leur répondre ; car quelques-uns ayant une ſorte de conſidération dans nos troupes, il ſeroit dangereux de laiſſer ſe répandre des notions fauſſes.

Ces gens ont appellé du nom burleſque de ſéminaire de voleurs de grands chemins les pionniers armés, & gardant les grandes routes, mais ils ne voient donc pas que ces pionniers s'armeront comme hommes libres ; qu'ainſi M. Dubois, en les élevant tout-à-coup au rang des maréchauſſées, ne fait que tourner vers un but utile, des armes & des forces dont ils pourroient abuſer.

On a trouvé ſingulier que M. Dubois veuille conſulter la milice avant de la faire ſortir de ſes foyers, & l'y ramener après une expédition de quelques jours ; c'eſt que M. Dubois, qui connoît auſſi bien qu'un autre le reſpect des nations étrangeres pour notre conſtitution, ſait bien qu'il

n'aura jamais à combattre que des brigands aisés à réduire.

Un reproche plus grave que l'on a fait à M. Dubois, & sur lequel nous sommes moins prompts à répondre, c'est celui de la croix à la mousquetaire qu'il met sur la poitrine de ses dragons; cela pourroit, dit-on, réveiller des idées aristocratiques, & rappeller le siecle de Louis XIV. Nous ne le pensons pas; il paroît que cette époque de notre histoire est entièrement oubliée; cependant il vaudroit peut-être mieux mettre des losanges au lieu de croix. Au reste, on sera toujours à temps, & il sera facile d'y remédier si l'on a quelque inquiétude de ce genre.

ARITHMETIQUE POLITIQUE.

Les hommes modérés qui ont desiré une révolution favorable à la liberté, qui ont applaudi à celle qui s'est opérée en France, mais qui ne se croient pas par-là obligés d'admirer la constitution qu'on nous a donnée, se demandent les uns aux autres : *Mais où veulent-ils aller ? Pourquoi donc se sont-ils pressés si fort de détruire, & s'occupent-ils si peu de réédifier ? Ont-ils juré de perpétuer l'anarchie ?*

Ah ! bonnes gens que vous êtes ! vous ne vous doutez pas où ils veulent aller ! Eh mais on vous l'a dit cent fois, ils veulent établir la *démocratie royale.* On vous a démontré que c'étoit la seule forme de gouvernement qui fût convenable à un grand empire. Voyez où en sont maintenant les Anglois avec leur *monarchie libre.* Leurs municipalités sont mal organisées ; ils n'ont pas *une seule administration provinciale* dans les trois royaumes ; leur roi est devenu fou... Il s'est trouvé un médecin assez mauvais citoyen pour le guérir, & nous avons été obligés de nous sevrer du plus habile de nos princes & du plus aimable de nos artilleurs pour aller le complimenter sur un événement qui retarde peut-être d'un siecle l'établissement des administrations provinciales en Angleterre. En vé-

rité, meſſieurs les gens modérés, vous êtes trop exigeants. Vous ne voulez pas voir que notre aſſemblée conſtitue l'univers. Mettez-vous donc cela une bonne fois dans l'eſprit, & vous conviendrez aiſément qu'elle n'a point perdu de temps.

Pourquoi ſe ſont-ils preſſés ſi fort de détruire, & s'occupent-ils si peu de réédifier ? Le reproche n'eſt pas trop fondé; ils n'ont encore détruit que l'ancien gouvernement : cela étoit indiſpenſable pour le grand œuvre de la régénération, dont l'avocat Target a ſi bien plaidé la cauſe. Il eſt malheureux que l'impôt, l'armée, la flotte, le cours de la juſtice aient fait partie de l'ancien gouvernement : ce ſont d'aſſez bonnes choſes en elles-mêmes; mais elles ne ſont pas tellement néceſſaires au maintien de la ſociété, qu'on ne puiſſe fort bien s'en paſſer pendant que le corps légiſlatif eſt aſſemblé. Le roi, qui deſiroit ſincèrement la régénération de l'empire, s'eſt arrangé avec toutes les puiſſances voiſines pour nous donner tout le temps dont nous aurions beſoin pour cela. Ainſi il n'y avoit aucun danger à détruire ſans précautions; & il y a une grande ſageſſe à réédifier avec lenteur.

Ont-ils juré de perpétuer l'anarchie ? Eh ! non;

ce n'eſt point l'anarchie, c'eſt l'aſſemblée qu'ils veulent perpétuer ; ce qui eſt bien différent. Nous ajouterons que c'eſt ce qu'ils peuvent faire de plus prudent. De nouveaux députés qui arriveroient pour achever la conſtitution & rétablir la force politique, trouveroient leur tâche plus difficile que celle de leurs prédéceſſeurs ; ils ne trouveroient peut-être plus 18 livres par jour ſuffiſants ; & tout bon citoyen doit croire que c'eſt par amour du bien public que l'aſſemblée ne veut rien laiſſer à faire à celle qui lui ſuccédera. Voilà le ſeul motif vraiſemblable des lenteurs qn'on lui reproche aſſez inconſidérément. Nous devons tant de reconnoiſſance aux députés qui ont entrepris notre conſtitution, que nous devrions ſouhaiter qu'elle ne s'achevât jamais, afin de garder toujours ceux qui l'ont commencée.

Etrennes à la Nation.

Français, pleurez le ſort de M....eau l'aîné,
Plus d'adreſſes, plus de harangue,
Il va mourir empoiſonné,
En dînant, l'autre jour, il s'eſt mordu la langue.
N'en parlons plus.

F I N.

LES ACTES
DES APOTRES.

Le vieux troupeau des antiques nonnains
Voyant aux pieds du *poſtillon* auguſte
Le chevalier dans ſon piege empêché,
Diſant *Ave* , s'écrioit , il eſt juſte
Qu'on ſoit puni par où l'on a péché.

N°. XVIII.

LES ACTES DES APOTRES.

Chapitre Dix-Huitieme.

M. Ch....s M..o de L....h, membre du premier comité des recherches, avoit cru de ſon devoir & de ſa dignité de conſulter de temps en temps le ſecret des lettres; M. le comte Rigoley d'Ogny, gardien toujours vigilant du dépôt à lui confié, & redoutant par deſſus tout qu'on ne parvînt à découvrir les trames des ariſtocrates, ſes amis, s'étoit mis en ſentinelle à la porte des bureaux, & promettoit d'une maniere non équivoque de mettre du plomb dans la cervelle de tous les audacieux qui approcheroient du ſanctuaire ſacré. Par quel événement ſe fait-il que l'intention de M. de L....h ſoit retombée ſur lui, & que ce qu'il n'a pu faire éprouver aux ennemis du bien public, il l'éprouve lui-même. Déjà une de ſes lettres à ſon ami le chevalier de B. a été interceptée & imprimée. Une ſeconde vient encore d'être ſurpriſe; mais on ne la connoit que

manuſcrite, la malignité des ennemis de la révolution eſt ſi active, que nous avons réſolu de la donner telle qu'elle nous eſt parvenue, dans la crainte qu'on ne ſouillat la pûreté du texte, & ſur-tout pour mettre M. le comte Rigoley d'Ogny dans la néceſſité de redoubler de précautions à l'avenir.

LETTRE du comte C....s M..o L....H, au chevalier de B... sur l'affaire de Toulon.

14 Décembre 1789.

Note du Traducteur.

Désolé de voir toujours mes lettres pour les provinces retarder de pluſieurs couriers, parcequ'elles étoient décachetées, & trouvées trop modérées, je ſuis parvenu à découvrir.... Mais je n'abuserai pas de mes contrespions, *je me contenterai par une juste représaille de divulguer* une petite partie *des secrets de MM. Glezen, Reubell, Prefeln et autres grands inquisiteurs; de ces gens qui ont deſcendu de leurs chaires curules pour, en s'avilissant, nous faire éprouver tous les genres de deſpotiſme, ces gens qui, semant des terreurs paniques, tiennent les yeux du pauvre peuple ouverts ſur des crimes imaginaires, et le poignard levé ſur des citoyens qui oſeroient reveler leurs honteux complots.*

En t'écrivant ma derniere lettre, mon cher B...., j'étois loin de prévoir qu'elle te parviendroit par ton libraire, précédée sur-tout d'une plate et indécente charge sur nos principes anarchiques et les désordres qu'ils enfantent. Que veut dire cette rapsodie & ce soi-disant voleur? Nous étions bien les maîtres (après avoir foulé aux pieds cahiers & commettants) de donner quelque chose ou rien à faire au pouvoir exécutif, de l'anéantir même; nos raisons étoient bonnes. Pense-t-on changer des décrets comme les nôtres par de méchants pamphlets? Je l'avoue à ma honte, ils m'ont aigri d'abord; à présent ils me font pitié. Je me mets au-dessus du ridicule dont on m'accableroit si je n'y prenois garde. Ces niaiseries ne peuvent affecter celui qui a sacrifié tout à la faveur de la multitude; je serois pourtant fâché que notre correspondance devînt publique, si cela ne me fait nul tort, encore est-il vrai que cela ne me peut faire aucun bien. Je ne veux me montrer à nud qu'à toi, à nos adeptes, à ma femme & à la d... d'.... Couvert d'un voile, on est plus imposant; & ce Mirabeau trop à jour perd de son utilité.

Je te dois compte de la séance de lundi soir, dans laquelle j'ai achevé d'enchaîner les suffrages

de quelques uns des nôtres, qui croyoient mon frere plus fort que moi; je le surpasserai peut-être, ils ne s'imaginent pas de quoi je suis capable, je ne te dirai qu'un mot de l'affaire de Toulon, c'est de moi, de notre parti que je vais t'entretenir. Qu'importe en effet que le commandant de Toulon soit innocent? Sa place est coupable: qu'il soit égorgé, emprisonné ou insulté, peu importe encore; ce ne sont que des nuances: sans cesse occupés d'avilir la puissance exécutive & ses malheureux agents, obligés de caresser les fureurs du peuple, pour l'armer contre tout ce qui émane du roi, pouvons nous être justes, impartiaux?

D'Albert de Rions ne pouvoit plus contenir l'arrogance des ouvriers du port; à l'ombre de la cocarde nationale, ils bravoient ses ordres. Son humeur contre ce signe de la liberté a percé. On lui envoye une députation de 4 à 500 personnes tout au plus, il la reçoit mal. Parmi les ambassadeurs étoient à la vérité les Cordiers & Calfats, dont il étoit le plus mécontent; il leur parle en termes durs, qui contrastent entierement avec notre belle *déclaration des droits*. Un homme avec des revers jaunes, une cocarde de trois couleurs, un bon damas est de tous points l'égal d'un autre hom-

me, dont avec un bonnet & un tablier il eſt le ſtipendié. Telle eſt notre volonté. Précieuse magie des coſtumes enveloppe-nous de tes charmes; aide-nous à tromper ce bon peuple; qu'il se croie un ange sous l'habit national; qu'il nous prenne pour des dieux ſous quelque vêtement fanatique, signal de ralliement pour nous, de mort pour nos audacieux contradicteurs (1).

Je reviens à Toulon; la milice s'aſſemble et délibere en déſordre, nomme du conſentement de la municipalité tremblante trois députés qui viennent demander au corps légiſlatif juſtice de cet ariſtocrate. Le comité des rapports ſaiſi de cette affaire, examine tout doucement; Un courier dépêché à M. de la Luzerne, lui apporte la fâcheuſe nouvelle de l'empriſonnement de M. d'Albert & de ſon état major. Il envoie aussi-tôt le paquet à notre préſident, qui nous propoſe de le lire avant dîner; nous ne l'écoutons point selon notre uſage. Tu ſais d'ailleurs que lorſqu'un miniſtre du roi nous écrit de ſa part, nous diffé-

(1) Nous ſommes parvenus à comprendre l'obſcurité de ce paſſage. On nous aſſure que MM. de Lameth, Barnave & Caſtellane ont inventé un costume *pour le parti*, habit, veſte, culotte, bas, gants, parements, tout rouges; pour boutons, des médailles ſavantes & des exergues funebres.

rons avec un dédain marqué, d'ouvrir son humble missive : cette fois cela étoit plus essentiel. Nous savions officiellement l'accident ; il falloit étudier nos rôles. Je parvins à deviner que ce vilain Malouet qui, après m'avoir mis sur le tapis, pour ma campagne des annonciades, avoit échappé à l'ami Glezen d'une maniere si humiliante pour nous, viendroit encore se mettre en avant, je résolus de lui donner sur les doigts & de me venger de mon mieux. Comme il étoit question d'embrouiller & dénaturer des faits très simples, je pensai que j'y réussirois aussi bien que MM. Duport, Lavit ou Emery ; j'allai prendre des forces pour cette seconde expédition ; quoique en ma qualité de secrétaire j'aie bien des facilités pour être applaudi, je n'aurois osé, à jeun, attaquer un aussi galant homme que ce pauvre M. d'Albert, qui s'est acquis une gloire tout au moins égale à la mienne, en défendant la liberté des Américains. Car, et j'en conviens avec toi seul, après avoir fait proscrire mon oncle, je n'ai d'autre titre à la considération que mes deux genoux cassés en Amérique ; je dois me ménager de ce côté.

Malouet fit un discours fort véhément, dans lequel il fut obligé de dire *que comme administra-*

teur.... on lui fit une huée.... C'est que nous ne pardonnons point aux citoyens les plus vertueux d'avouer qu'ils tiennent quelque chose du roi; ils devoient deviner en 1771 la révolution de 1789, & ce sont les bas valets du despotisme, vendus jusqu'à cette heure à tous les ministres, qui sont les premiers à crier. Un prince de P...x, par exemple, un Prefeln & tant d'autres: Malouet ne se déconcerta point trop, & fit même une rude sortie qui dégrisa une partie de nos amis, et moi en particulier : je faillis renoncer à mon projet; quoi (disoit-il) *dès qu'un homme parle pour l'ordre, le respect des loix, non encore abrogées, pour des citoyens qui ont bien mérité de la patrie, et qu'un peuple aveugle opprime, accable, emprisonne, j'entends s'élever des huées, des ho, ha, ho! Ah! quel ton pour les représentants d'un peuple libre.* Après Malouet, l'abbé de Bonneval, frere du major général, blessé, & porté à l'hôpital comme un matelot anglois, dans cette bagarre, l'abbé de Bonneval, dis-je, parla avec dignité, son état & son caractere lui interdisoient les projets de vengeance, il invoquoit la simple humanité.... On ne l'écouta point, il représentoit pourtant que depuis six mois il n'avoit pris la parole qu'en cette occasion.

Ce qui m'inquiéta plus, ce fut un petit monſieur Ricart, choiſi comme l'aigle de la députation, pour défendre & juſtifier l'attentat de ses commettants; ſon accent, ſon maintien, ſes idées, ſur-tout, courtes & fauſſes, gâtoient sa mauvaiſe cauſe, en donnant du poids aux défenſeurs de la vérité & de l'autorité. Le petit bonhomme s'aviſa d'invoquer *tous les militaires préſents dans cette ſalle*, pour affirmer *que toutes les fois qu'une troupe porte les armes c'eſt toujours pour faire feu.* On rit beaucoup & d'une maniere inſultante. Je le remplaçai, & m'accoudant d'un air confiant & aiſé, je commençai par attaquer le rapport de M. de la Luzerne, qui, ſelon moi, étoit d'une indécente partialité. Je dis quelque bien de M. d'Albert, du ton dont j'aurois rendu hommage aux talents d'un brigadier de mon régiment, en appuyant avec emphaſe ſur cet adage déplacé, que *le temps n'étoit plus où les belles actions tenoient lieu de bonnes actions.* On m'applaudit beaucoup, & de ce moment je vis mon triomphe aſſuré.

Alors je riſquai un petit mot ſur le comité des recherches, dont j'avois été membre, & *qui n'étoit pas du goût de tout le monde*; & confondant, en ma qualité d'ex-membre, les dates & les faits; feignant d'avoir fait de grandes découvertes ſur

les contre-révolutions, j'annonçai, en ſtyle jéſuitique, des choſes très-intéreſſantes ſur les cocardes noires : c'étoit bien la plus hardie de toutes les aſſertions. Le public parut apprendre avec beaucoup de joie que nous ſongions encore à juſtifier & motiver l'atroce campagne d'octobre & la nuit de Verſailles, puis je m'écriai, du ton de l'effroi : *nos ennemis ne ſont pas encore terraſſés*. Les tribunes frémirent d'étonnement & d'indignation à cette nouvelle. Le peuple, aux deux bouts, s'agite & meurt de peur ; mille bras s'allongent vers moi ; leur patriotiſme glacé cherche à s'appuyer contre mon courage ; ils cherchent à dérober une partie de ce feu céleſte qui m'embrâſe. Ah ! mon dieu, qu'il y a peu de mérite à effrayer le peuple, il n'y a rien de ſi aiſé ; & ſi je poſſédois la figure importante & quarrée de Target, & ſes phraſes vuides & redondantes, je ferois, au beſoin, expirer ſur la place le tiers de mon auditoire ; mais cet homme n'eſt bon à rien : à peine oſe-t-on le propoſer pour préſident.

Le morceau, le plus éloquent, je penſe, de mon diſcours, fut celui des cocardes. Je parlai de l'importance de ce ſigne, faiſant entendre que ceux qui étoient vexés ou aſſommés par rapport à lui, l'étoient dans les regles & dans les bons

principes; & comme si ce n'étoit pas un moyen usé d'insurrection, je parlai de la sublimité de la découverte: cherchant alors des yeux le sublime inventeur, je parcourus la salle sans le trouver; (*Je le savois en Angleterre*) et m'inclinant sur ma petite chaire, d'un air tout-à-la-fois mistique & protecteur, je dis, en laissant tomber ma voix: *& s'il est parmi vous, je lui fais mes remerciments patriotiques.* (quand je descendis, tous mes camarades les secrétaires m'assurerent que c'étoit bien là *le genre.*)

Prenant en mon propre & privé nom l'ineptie de M. Ricart, je me mis à prouver que toutes les fois qu'une troupe porte les armes, (même lorsque ses armes ne sont pas chargées, elle a de méchants vouloirs; elle ne peut, devant *la nation*, faire d'autre mouvement que bas les armes; ce qui n'est pas joli, mais très civique. Quand *la nation* arrive, un régiment bien mené ne doit pas porter les armes pour se retirer en ordre; il doit jeter ses fusils & se débander. Voilà les différents objets sur lesquels je fis rouler mon omniscience & mon talent oratoire. Tu trouveras peu d'ordre dans ma narration; j'ai essayé quelquefois de préparer mes discours, cela brouilloit mes idées, & je suis plus brillant & plus méthodique en improvisant.

Menou posa un grand principe, qui est bien utile ; c'est que *l'insurrection n'est jamais un crime lorsqu'elle est une résistance à l'oppression.* Or, quelqu'un pouvant toujours se dire opprimé, toute insurrection est légitime. C'est une bonne découverte qu'il a fait là.

Après de grands débats, l'ajournement indéfini a été accordé à la municipalité de Toulon, pour lui donner le temps de faire sa version, l'élargissement provisoire des officiers de marine ordonné ; (nous lui avons fait mander sous main de n'en rien faire) & Robespierre s'est chargé de composer un amphigouri, de contre-révolution, de cocardes noires, d'aristocratie, d'invasion piémontaise : cela sera détestable, mais fort applaudi. J'aurois voulu qu'on en chargeât un autre. Cet homme, avec son journal & ses ignorances politiques & topographiques, nous fait plus de mal que de bien.

Juge, mon cher B..... où nous en serions si on eut relâché les marins ; ils seroient arrivés aussi-tôt. Eh ! non pas ; il vaut mieux faire ces grandes iniquités à 180 lieues quand on le peut.

Tu vois que le dernier coup est porté ; quel militaire un peu capable oseroit commander dans une place quelconque, si le premier subalterne,

en criant à l'oppreſſion, peut le faire traîner au cachot? Nous ne ferons employer que les plus peſantes ganaches dans les armées & dans les ports; nous gouvernerons ſous leur nom, & nous éprouverons ſix fois moins d'obſtacles que du temps des parlements, intendants, inſpecteurs, commandants, &c. Qu'avons-nous à craindre en effet de ces petits tribunaux ſouverains, dépoſitaires uniques de toutes les loix, compoſés des créatures de nos créatures, & préſidés par elles. Ne ferai-je pas à Evreux, à Metz, à Alençon, à Grenoble, tout ce qu'il me plaira, quand je n'aurai d'autre perſonnage en dignité à ménager que les préſidents Buzot, Emery, Prefeln, Barnave; avec quelques politeſſes forcées, du vin de Champagne, un homme comme moi (entre nous ſoit dit) fera toujours ce qu'il voudra de cette eſpece de gens, s'il a ſur-tout une femme qui, au beſoin, veuille bien admettre des bourgeoiſes dans ſa ſociété. Nous n'avons à redouter que la rébellion de nos troupes, l'inſubordination affreuſe de nos ſoldats; alors on ſe plaindra de la dureté d'un ſubalterne, d'un capitaine qui regrette l'ancien état des choſes; l'officier ſera chaſſé ſans examen, & la tranquillité du colonel n'aura pas été compromiſe une ſeconde.

Adieu, mon ami; tu connois l'étendue de nos projets, & l'attachement que je t'ai voué.

Seconde note du Traducteur.

M. de L......h, obſervateur profond & fin, s'apperçoit que M. Target a la tête quarrée; *il le mande ingénuement à ſon ami. Je dévaliſe le courier; je dépoſe l'original chez un notaire, & copie chez l'imprimeur de l'académie. Il ſe charge de l'édition, mais bientôt découvrant la fatale épithete, il affirme que les quarante ont tous la tête ronde & le viſage ovale. Il veut que je tronque le précieux manuſcrit en outrageant la vérité; nous nous brouillons ſur cela, & voilà la raiſon qui a retardé de huit jours la publication de cette piece authentique.*

Je dénonce à la nation l'odieuſe ariſtocratie de ces quarante-une perſonnes. Quoi! je puis penſer, dire, écrire ſur MM. le duc d'Aiguillon & Duport les choſes les plus impolies, & je ne pourrai imprimer, d'après l'illuſtre membre, que M. Target a la figure un peu anguleuſe! Quelle horreur! quelle vexation!

LES ACTES
DES APOTRES.

Je ne décide point entre Geneve & Rome.

N°. XIX.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE DIX-NEUVIEME.

AFFAIRES ETRANGERES.

QUELQUES perſonnes ont paru craindre que tant qu'il n'y auroit en France qu'un pouvoir législatif & un pouvoir exécutif, l'un des deux ne détruiſît abſolument l'autre, & qu'a la longue la France ne retombât dans le deſpotiſme paſſé, ou ne reſtât plongée dans l'anarchie actuelle. M. Pétion de Villeneuve, qu'on appelle à juſte titre, le cicéron de l'aſſemblée nationale, a trouvé un moyen facile de conſerver la puiſſance exécutrice, pure & inaltérable; c'eſt de ne lui rien laiſſer à faire, & de concentrer ſes opérations dans le ſein même de l'aſſemblée nationale Des miniſtres reſponſables ne pourroient, effectivement, jamais agir qu'avec une lenteur & une circonſpection qui mettroit la choſe publique en danger: un corps inviolable & ſacré qui repréſente la nation, tandis que les miniſtres ne repréſentent rien, mettra dans ſes opérations une activité & une publicité qui en aſſureront le ſuccès. Des comités formés

dans l'aſſemblée pour les divers départements, remplaceront aiſément ſans frais, ſans repréſentation, les départements qui ne ſervent qu'à multiplier les dépenſes publiques ſans utilité. Alors on pourra ſupprimer entièrement le conſeil d'état, les premiers commis & les ſeconds commis, non moins dangereux que les premiers. Alors on pourra faire ceſſer les travaux qu'on prépare aux Thuilleries, au Garde-Meuble, à l'Hôtel des Maréchaux de France, &c., pour les miniſtres. Les dorures, les jardins anglois qu'on y diſpoſe, ne groſſiront point le compte des dépenſes imprévues, & dès la prochaine légiſlature on ſera tout étonné de voir cette immenſe machine politique, qu'on croyoit, juſqu'à nos jours, ſi compliquée, miſe en mouvement ſans peine, ſans efforts, ſans corruption, ſans dépenſe, ſans reſponſabilité, ſans intrigues, nous avons preſque dit ſans ſoins.

Le monarque pourroit être inſtitué préſident de tous ces comités, mais ſeulement préſident proviſoire, ſans tirer à conſéquence pour l'avenir, avec un *traitement convenable* (1), & juſqu'à ce que l'aſſemblée ait pris dans ſa ſageſſe les moyens d'arrêter la *monocratie*, écueil nouveau bien plus dangereux encore que *l'ariſtocratie.*

(1) Expreſſions de M. Chapelier, à la fameuſe ſéance du 4 Janvier.

M. Pétion de Villeneuve a prudemment obſervé que les déchirements trop brusques avoient occaſionné des clameurs qui retentiſſent encore au bout de cinq mois. Il a mis dans ses nouveaux projets cette modération & cette réſerve qui n'appartiennent qu'aux grands talents, & qui ſont le caractere diſtinctif de nos repréſentants du peuple. Il a donc fait, d'abord, la motion d'inſtituer dans l'aſſemblée un comité *d'affaires étrangeres*, qui ſeroit ſpécialement chargé de prendre connoiſſance des relations des François, avec tous les pays, républiques, royaumes & empires du monde. De vieilles idées royaliſtes qui prédominent encore, ont empêché cette motion d'être même délibérée. Et cependant il s'agiſſoit d'examiner la conſtitution de la ville de Geneve, *nos rapports avec cette ville intéreſſante, ces têtes ſi cheres à qui la France doit tout*. Dans quel moment encore a-t-on refuſé une motion ſi ſimple, c'eſt à l'inſtant où les municipalités obligées de nommer leurs ambaſſadeurs dans les cours étrangeres, vont avoir le beſoin d'un centre de lumieres & d'inſtruction, qu'elles ne trouveront jamais que dans un dépôt national & non dans les archives du deſpotiſme. Eſpérons que l'on reviendra un jour ſur cette motion patriotique, qu'enfin les yeux

s'ouvriront à la lumiere, & que les comités des différents départements étant bien organisés, l'assemblée nationale prendra désormais cette devise pour le moins aussi frappante que les belles loix de Geneve, *caveant senatores ne quid detrimenti respublica capiat.*

Lorsque nous avons dit que l'assemblée nationale constituoit l'univers, nous étions loin de penser que nous aurions à offrir aussitôt un exemple de ses sollicitudes pour les empires voisins. Geneve vient d'offrir à la France neuf cent mille livres; mais Geneve qui nous a fourni tant de belles loix, n'a pas adopté encore notre organisation municipale : c'est de Geneve qu'est sorti notre ministre des finances, le dernier appui des aristocrates connus, les aristocrates créanciers de l'état; c'est au moment que le sénat de Geneve vient de faire renouveller la garantie de sa constitution par les despotes voisins que l'on ose nous offrir une somme aussi modique, & cela par l'organe du ministre, en qui les aristocrates de Geneve ont placé leur confiance. Nous l'avons vu, nous l'avons admiré ce moment sublime de générosité de nos dignes représentans. Vous serez libres, ont-ils dû dire, heureux Genevois, & vous garderez votre argent. L'intérêt

d'un empire eſt de conſtituer tous les empires voiſins, d'après le mode qu'il adopte pour lui-même, parce qu'alors ce qu'il perd en puiſſance, il le gagne en reſpect; une contribution étrangere ſouilleroit ſa dignité. Retirez vos dons, mais ſi vous avez réſolu d'en faire le ſacrifice à la cauſe de l'humanité, un emploi facile vous eſt ouvert; en y appliquant votre offre patriotique, vous acquitterez votre dette & la nôtre. Vous avez éloigné de vos murs trois citoyens tranquilles, vertueux & éclairés. Ils ſe ſont réfugiés chez nous. Ils ſont devenus nos oracles, & ils nous ont tranſmis, par le plus pur de nos orateurs, les belles loix de Geneve, les ſeules propres à un grand royaume.

Que M. Dumont, redacteur du courier de Provence,

Que M. Claviere, l'aigle de la finance,

Que M. Duroveray, l'ami des noirs,

ſe partagent entre eux les neuf cents mille livres que vous nous offrez, & vous aſſurez à jamais le repos & le bonheur du royaume, & même de l'Europe.

Le premier, délivré de tous les ſoucis du comptoir de madame le Jay, des criailleries d'abonnés & du gaſpillage de détail, ne ſe bornera

plus à faire triſtement le narré des opérations de M. de Mirabeau, il embraſſera l'univerſalité des diſcours & des motions, il rectifiera notre organiſation, d'après celle qu'il préparoit pour Geneve, & ſon ouvrage, épuré de toutes les tracaſſeries du moment, ſera le prototype où tous les artiſtes politiques, préſens & futurs, prendront le modele de leur conſtitution.

Le ſecond, tranquilliſé ſur ſon exiſtence, pourra faire le généreux ſacrifice de ſa place de commis à la compagnie *morale* des aſſurances, il pourra même la perdre entierement de vue; alors n'ayant plus à ſe tourmenter l'eſprit pour faire *une cumulation de caiſſes dans la caiſſe de cumulations* qu'il dirige avec tant de ſuccès, il pourra ſe livrer ſans partialité, ſans intérêts privés, à l'impetuoſité de ſon génie, il rectifiera tous les plans qui ſortent du contrôle-général, & ſi le roi venoit à être privé des ſervices de M. Necker, ſon ſuppléant ſe trouveroit tout prêt, & ſon apprentiſſage n'auroit rien coûté à la nation.

Pour le troiſieme & dernier de tous, nous ne croirons jamais, que la modique ſomme de cent mille écus, puiſſe acquitter les obligations que la France & les colonies auront un jour à la ſociété des noirs que dirige M. du Roverai; mais nous

voyons avec plaiſir, que cette ſomme préſentée avec des ménagemens au nom de la commune feroit ceſſer le ſcandale qui eſt à la veille d'éclater pour les achats de grain que M. Duroveray a faits en Angleterre, pour la bonne ville de Paris. Sur un million d'approviſionnemens il ſe trouve un objet de cent mille écus en litige. Nos ſubſiſtances ont couté à M. Duroverai 60 shellings le ſac, tandis que d'autres en achetoient à la même époque à 48. Le don patriotique de Genève viendroit bien à propos pour aneantir cette diſcuſſion, & nous repondroit d'un zèle plus éclairé & plus ardent pour les nouvelles commiſſions que la municipalité ne manquera pas de lui confier.

Voilà ce que M. de Volney n'avoit pas prévu lorſqu'il s'eſt élevé avec tant de dedain contre l'offre patriotique de Genève. Un ſeul homme pourroit concilier tout par ſa grande influence ſur Genève & la commune. Cet homme eſt M. Briſſot de Warville, & nous l'engageons à déployer en cette affaire, ſes grands talents oratoires, & ſa puiſſante médiation.

La nouvelle diviſion du royaume pourroit donner au comité projetté des affaires étrangeres, une occaſion brillante d'exercer ſes pouvoirs. L'évêché d'Autun ſera dans le nombre des évêchés ſupprimés par la conſtitution, mais une nouvelle carriere reſte ouverte au titulaire actuel, le comité pourroit le nommer à l'évêché de Nankin qui vaque en ce moment: (1) cela rempliroit les vœux & la prédiction de pluſieurs des collégues de M. l'évêque d'Autun, qui, lors de ſa fameuſe motion annonçoient hautement qu'elle le meneroit peut-être plus loin qu'il ne voudroit. Nous nous bornons à le déſirer & à l'indiquer au comité, autant par notre zèle pour la propagation de la foi, que par affection aux intérêts du commerce françois en Chine qui ne ſauroient être en meilleures mains.

(1) Cette nouvelle eſt tirée d'un ſupplément aux lettres édifiantes, imprimé dans la gazette univerſelle. Parmi l'eſſaim de feuilles que la révolution a fait éclore comme un ſoleil brûlant fait ſortir des légions d'inſectes qui infectent l'atmoſphere, cette derniere feuille eſt une des plus remarquables. Elle affecte par fois le ton du jour; mais on y raiſonne auſſi, ce qui eſt trop ariſtocratique, car la raiſon eſt le plus impérieux des ariſtocrates. Cette gazette brille ſur-tout par le choix des nouvelles politiques. Cependant,

POESIES FUGITIVES.

Encore une production aristocratique! Nous nous empressons de la dénoncer aux amis de l'ordre & de la liberté. N'est-ce pas consacrer la gloire de nos législateurs que de publier la honte de leurs ennemis? A défaut de talents, nous offrons aux bienfaiteurs de la patrie un zele pur & une activité infatigable.

On attribuoit la parodie qu'on va lire à M. Salomon de Cambray, auteur du journal politique national, *dont M. l'abbé Sabathier de Castres recevoit les abonnements. Mais nous apprenons que M. le chevalier de Meude-Monpas, connu dans le monde par des talents profonds en musique, s'avouoit l'auteur* du journal politique national. *Cet aveu & plusieurs essais agréables de poésies fugitives nous font croire que la parodie que nous denonçons, pourroit bien être de M. le chevalier de Meude-Monpas, comme* le journal politique na-

---

& peu de personnes le savent, il existe encore, sous le titre d'annales politiques, une autre feuille non moins recommandable, puisque M. Mercier lui prête son nom & *Carra* son esprit.

tional. *Nous lui laiſſons le ſoin de s'expliquer, & nous le plaçons entre ſon patriotiſme & ſon amour-propre.*

On a trouvé dans les papiers de Racine la ſcène ſuivante. On ne ſait à quelle comédie ce grand poëte la deſtinoit : mais, en y regardant de près, on eſt tout ſurpris d'y trouver des rapports aſſez frappants avec la fameuſe ſcene 6e. du 4e. acte de Phedre : ce qui prouve ce principe de goût, *que le ſublime & le plaiſant ne ſont ſéparés que par une ligne*, à laquelle la Géométrie n'a jamais pu donner un nom. Obſervez que la ſcène de Phedre finit par ſes remords. Il faut croire que le perſonnage que Racine appelloit *Mirabeau* en 1690 ne lui a point permis d'employer cette ſorte de dénouement.

La ſcene eſt à l'entrée des Etats-Généraux.

MIRABEAU ET BARNAVE.

MIR.

Cher Barnave, ſais-tu ce que je viens d'apprendre ?

B A R.

Non ; mais je viens tremblant, à ne vous point mentir :
J'ai pâli du dessein qui vous a fait sortir ,
J'ai craint quelque aventure à nos projets fatale.

M I R.

Qui l'auroit cru ? La Clos est chef de la cabale !

B A R.

Comment ?

M I R.

Le prince l'aime , & je n'en puis douter.
Ce héros que personne encor n'a pu chanter ,
Qu'offensoit le malheur , qu'importunoit la plainte ,
Ce lâche que jamais je n'abordai sans crainte ,
Cet ennemi des arts a fait choix d'un auteur ,
Et La Clos a trouvé le chemin de son cœur.

B A R.

Ciel ! La Clos !

M I R.

Ah ! douleur non encore éprouvée !
A quels mépris nouveaux ma vie est réservée !
Tout ce que j'ai souffert , les huissiers , les records ,
Ma funeste jeunesse , & mes anciens remords ,
Et de plus d'un arrêt la trop publique injure ,
N'étoient qu'un foible essai du tourment que j'endure.
Ils partent ... Par quel charme ont-ils trompé mes yeux ?
Comment se sont-ils vus ? depuis quand ? dans quels lieux ?
Tu le savois : pourquoi n'as-tu pu m'en instruire ?
Je n'eusse pas souffert qu'il se laissât séduire.
Les a-t-on vus souvent se parler , se chercher ?
Au jardin de Mouceaux alloient ils se cacher ?

Hélas ! ils ſe voyoient avec pleine licence :
L'abbé Siès de leur trame approuvoit l'innocence :
Ils formoient ſans remords leurs complots ténébreux ,
Et les nuits & les jours étoient égaux pour eux.
Et moi, triſte rebut de la cabale entière,
Je pérorois ici, j'écrivois ſous Clavière; (1)
L'argent eſt le ſeul prix qu'on me fit eſpérer;
J'attendois le moment où j'allois en tirer.
Nourri chez la L. J., que j'avois éprouvée.... (2)
Mais par ſon triſte époux ma main trop obſervée
N'oſoit dans ſon comptoir s'enfoncer à loiſir;
Je goûtois en tremblant ce funeſte plaiſir ;
Et ſous un front galant déguiſant mes allarmes,
Il falloit bien ſouvent lui parler de ſes charmes.

BAR.

Quel fruit recevront-ils d'avoir paſſé les flots ?
On ne les verra plus.

MIR.

Ils feront des complots.
Au moment où je parle, ah, mortelle penſée !
Ils bravent la fureur d'une cour offenſée.
L'exil qui les unit devoit les écarter.
Des conſeils de La Clos j'ai tout à redouter.
Non, je ne puis ſouffrir un rival qui m'outrage.
Barnave, prends pitié de ma jalouſe rage.
Il faut voir la ducheſſe; il faut pour ſon époux
Allarmer ſa tendreſſe, exciter ſon courroux ;
Afin que, ſur la foi d'une épouſe ſi chere,
Il haïſſe La Clos comme je hais mon frere. (3)
Dans mes jaloux tranſports je la veux implorer.

Que fais-je ? Où ma raiſon ſe va-t-elle égarer ?
Moi jaloux!... & Penthievre eſt celle que j'implore !
Son époux eſt en fuite, & je cabale encore,
Quand je devrois tirer mon épingle du jeu!
Chaque mot ſur mon front fait dreſſer un cheveu.
Mes crimes déſormais ont comblé la meſure:
Je reſpire à la fois le vol & l'impoſture.
Mes trop humides mains brûlent de ſe plonger (4)
Dans l'argent de la France & l'or de l'étranger.
Miſérable ! & je vis, & je ſoutiens la vue
De ces murs où ma voix n'eſt que trop entendue !
J'ai pour témoins *Goupil* & ce *Target* verbeux,
Thouret, *Pethion*, *Duport*, & ce *Glezen* fameux !
Où me cacher ?.... Fuyons dans la nuit infernale....
Mais mon pere y connoît mon hiſtoire fatale :
Je tremble de tomber dans ſes ſéveres mains;
Tout mort qu'il eſt, mon pere eſt l'ami des humains. (5)
Ah! combien frémira ſon ombre épouvantée,
Quand il verra ma tête, à ſes yeux préſentée,
Contrainte d'avouer tant de forfaits divers,
Et des crimes peut-être inconnus aux enfers !
Que diras-tu, mon pere, à ce ſpectacle horrible ?
Je te vois de ta main ſigner l'arrêt terrible;
Je crois te voir, cherchant un ſupplice nouveau,
Toi-même, de ton ſang, devenir le bourreau.
Pardonne; un goût cruel a perdu ta famille,
Et mon frere, & ta femme, & ton fils & ta fille.
Hélas ! du grand projet dont la honte me ſuit
Jamais ma triſte main n'a recueilli le fruit.
Je touchois au moment de vendre ma patrie;

La Clos ſeul en profite, & j'en ai l'infamie.

B A R.

Ah! repouſſez, ſeigneur, une fauſſe terreur;
Regardez d'un autre œil une excuſable erreur.
Vous volez. On ne peut vaincre ſa deſtinée;
Votre main par le ciel vers l'or eſt entraînée.
Eſt-ce donc un prodige inoui parmi nous?
L'argent n'a-t-il encor triomphé que de vous?
Il faut, lorſqu'on eſt *Tiers*, qu'on vole ou qu'on travaille. (1)
Canaille, ſubiſſez le ſort de la canaille.
Vous vous plaignez d'un joug impoſé dès long-temps;
Target & *Chapelier*, ces parleurs *importants*,
Qui d'un bruit ſi terrible épouvantent les crimes,
Ont reçu, comme vous, des dons illégitimes.

NOTES.

(1) Les derniers ouvrages de M. de Mirabeau ne font rien à sa réputation ; ils prouvent seulement la distance qu'il y a de M. Claviere à feu M. Panchaud.

(2) Que faites-vous du matin au soir chez Madame Le Jay, dit-on à M. de Mirabeau ? Hélas ! répondit - il, j'y suis l'homme le plus occupé du royaume ; je caresse la femme, je bats le mari & je pille le comptoir.

(3) Quoique nous pensions que le vicomte de Mirabeau ait réellement plus d'esprit que son frere, son bravache d'aîné n'en a pas moins répandu dans le monde, que le Vicomte seroit l'esprit & le vaurien d'une autre famille, & qu'il étoit le sot & l'honnête homme de la sienne.

(4) La nature, qui d'ailleurs a si bien doué M. de Mirabeau, l'a affligé d'une transpiration si gluante, que ce malheureux orateur ne peut appuyer ses mains sur des papiers sans les enlever. Le médecin de Bicêtre lui a conseillé, pour guérir cette fâcheuse propriété, de manier beaucoup d'or ; & c'est depuis ce temps que la bourse de ses amis entre dans son régime.

(5) On sait que M. de Mirabeau est fils de l'*Ami des hommes*.

(6) Ce sont les paroles même de M. de Mirabeau, dans un fameux discours, où il partage toutes les classes de citoyens en *voleurs*, en *mendiants* & en *salariés* ; il a précisément oublié les propriétaires, que les voleurs oublient si peu.

(7) La réputation de probité de M. Target lui vient d'un mot de M. de Beaumarchais, & n'a point démenti cette source. Le mot *important* est si familier à cet ora-

teur, qu'on n'ofe plus s'en fervir, qu'en parlant de lui. M. Target eft maître de décrier tel mot de la langue qu'il voudra. Quant à M. Chapelier, on fait qu'il perd très-noblement mille louis au creps, & qu'il les paie avec une exactitude qui étonne ceux qui ne connoiffent que fa fortune.

N. B. On voit, par les notes, que ce Mirabeau & Racine étoient contemporains. Il vient de paroître un livre intitulé : *Mirabeau dévoilé*. On a donc découvert qu'il étoit un honnête homme. Dieu foit loué ! Il a fallu un fiecle pour cela : mais comme dit Voltaire :

Quand dans la tombe un pauvre homme eft inclus,
Qu'importe un nom, un bruit qu'il n'entend plus.

FIN.

LES ACTES
DES APOTRES.

Je m'adreſſe à des fous ; je parle pour des bêtes.

La Mothe.

N°. XX.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE VINGTIEME.

CAVALERIE NATIONALE.

A Sedan, ce 20 Décembre 1789.

PÉTITION des Chevaux de Friſe du régiment Colonel-Général, à M. le Marquis de Béthune, lieutenant-général des armées du roi, colonel-général de la cavalerie françoiſe.

N. B. Nous obſervons à nos lecteurs, ſurtout à quelques membres du comité militaire, qui pourroient, comme nous, n'avoir pas aſſez familier le dictionnaire de cet art profond, qu'il exiſte deux ſortes de chevaux de friſe ; les uns avec une tête, une queue, & quatre jambes ordinairement ferrées ; les autres n'ont ni queue ni tête, ſont de fer & de bois, & de la famille des tenaillons & catapultes. Une partie de notre cavalerie eſt mon-

tée ſur des chevaux de la premiere eſpece ; & ce ſont eux qui écrivent.

NOTRE COLONEL,

PÉNÉTRÉS de la plus vive reconnoiſſance de vos bontés paſſées, nous nous adreſſons à vous avec confiance, & dans l'amertume de notre cœur ; nous ſommes au déſeſpoir, notre Colonel, & l'Agile, le meilleur tempérament de votre régiment, en eſt ſur la litiere depuis deux jours. Pluſieurs de nous n'ont pas la force de manger leur avoine, enfin c'eſt une déſolation.

Un de nos officiers, arrivé depuis quatre jours, nous a aſſuré que le projet de conſtitution de M. Dubois de Crancé avoit un prodigieux ſuccès, & qu'il étoit vraiſemblable qu'on le feroit *ſanctionner* & imprimer ſous le titre de code militaire. Il nous a expliqué l'article qui nous regarde, & nous avons frémi d'indignation.

Nous vous ſupplions, notre Colonel, comme notre repréſentant perpétuel & irrévocable, de

préſenter à M. le comte de la Tour du Pin les obſervations que nous avons l'honneur de vous envoyer ; & s'il eſt ſans crédit à l'aſſemblée nationale, en pareille affaire, de vous adreſſer directement à elle ; nous ne ſommes que de pauvres bêtes, notre Colonel, c'eſt là la raiſon qui doit vous déterminer à agir puiſſamment pour nous. Et qui plus que vous eſt capable de préſenter nos idées à cette auguſte aſſemblée avec une clarté & une méthode digne d'elle.

Nous ne ſommes point philoſophes, nótre Colonel, & notre patriotiſme eſt à compter pour rien ; jouets des événements & des révolutions, nous ſommes tour-à tour les inſtruments du deſpotiſme, de la démocratie & de l'anarchie, les victimes de la force, de l'inconſéquence & de la méchanceté. Nos membres ſouples & nerveux obéiſſent & ſuccombent à tant de maux ! Nous avons quelquefois du zele, ſouvent du courage, & toujours de la patience. Tel eſt, dans la ſociété, notre état civil, phyſique & moral. Travailler, ſouffrir & mourir, voilà notre deviſe & notre uſage ; nous y ſommes dès long-temps réſignés ; envain chercheroit-on à nous bercer d'eſpérances ; l'expérience du paſſé eſt gravée ſur nos licols & nos rateliers, bien mieux & plus durable-

ment que ſur l'airain & ſur le bronze. Sobres & chaſtes par nature & par éducation, nous ne ſommes point corruptibles par ces honteux moyens, connus des tyrans & des peuples uſés : toujours enchaînés par le maître ou par les valets, nous ſerons contents, ſi nous ne le ſommes point de trop court, & le plus léger bien-être nous tranſportera d'aiſe.

Que le projet de M. Dubois de Crancé eſt loin de remplir nos humbles vœux ! L'armée régénérée par lui, comme la France entière va l'être par ſes amis, n'offrira plus dans dix ans qu'un tout parfait, & purgé des moindres défauts ; nous le croyons volontiers, mais alors nous ne ſerons plus....... Devons nous acheter, par les ſacrifices les plus douloureux, le bonheur de la génération avenir, qu'un petit événément peut remettre en ſix mois au point où nous ſommes. Cependant M. Dubois, qui commence par établir que chaque cavalier pourroit ſe faire remplacer par un homme agréé de ſon *diſtrict*, ſeulement, n'accorde qu'un cheval par deux hommes.

Il eſt aiſé de voir pourtant que, pouvant quitter leurs étendards malgré leurs officiers, tous les citoyens viendront ſucceſſivement faire leur équitation ſur nos malheureuſes vertebres, & nous

penſons que le régiment ſe renouvellera tous les quinze mois environ. L'éducation & l'inſtruction de ce chapelet civique ſera très fatiguant. Et comment ſerons nous ſoignés, peignés, lavés, par des gens qui n'auront pas la périlleuſe manie de combattre avec nous ? Vous le ſavez, notre Colonel, la nature nous a refuſé les mains, & notre ſanté tient aux ſoins que vos orgueilleux ſemblables veulent bien nous prodiguer.

Notre ſort en campagne ſera plus triſte encore; car on ſera obligé de nous completter avec de jeunes chevaux, dont nous ſerons forcés de faire le ſervice.

Ce n'eſt pas tout; M. Dubois ſupprime les maréchauſſées, réforme prématurée, peut-être, ce qu'il ne nous appartient pas d'examiner; nous nous renfermons l'oreille baſſe dans notre ſujet.

Qui fera le ſervice des feues maréchauſſées ? les pionniers armés ſur les grandes routes. Mais ſi par haſard il ſe trouve des voleurs de grands chemins, dans tous les petits chemins, la municipalité nous requerrera, & nous ſerons obligés de courir après ces Meſſieurs ; les citoyens armés pourront, il eſt vrai, courir ſur des bidets de poſte. Mais il y auroit quelques inconvénients, fatigues & dépenſes, & le fardeau nous retombera

tout entier ſur le corps. Vous le voyez, notre Colonel, tant qu'il exiſtera des ſoldats mécontents ou inconſtants, & des gens fainéans en vertu des droits de l'homme, il y aura des recrues fréquentes, des vols fréquents, & notre ſort ſera déplorable. Ne nous abandonnez pas, notre Colonel, défendez-nous, & agréez les profonds reſpects de vos fideles eſclaves,

Le Cigne, le Bleu, le bai Ceriſe,
Le Minotaure, le Préſident, l'Orateur,
L'Alexandre, le Rébelle, le Connétable,
L'Endurant, pour lui & l'Agile.

P. S. Les Normands n'ont oſé s'aſſembler, n'en ayant point obtenu la permiſſion, mais nous pouvons vous aſſurer, mon Colonel, qu'ils penſent comme nous.

TRIBUNAUX.

Il y a eu en France un moment (bien court à la vérité) où de grandes dames, dépoſant toute ariſtocratie, franchiſſoient l'intervalle immenſe qui, ſous le deſpotiſme, les ſéparoit de leurs gens, qu'on appelloit ſans ménagements, *valets ou laquais*, indiſtinctement. Le maréchal de la Motte, dont le néologiſme eſt encore cité, avoit donné à ces dames une dénomination analogue à leurs procédés démocratiques. Il ne ſe doutoit pas, le bon maréchal, de la fortune que feroit ce mot. M. Duport vient de le conſacrer, d'ennoblir, ſi l'on peut encore s'exprimer ainſi, ſa ſource; en un mot de le rendre conſtitutionnel. L'aſſemblée n'avoit encore découvert que cinq pouvoirs, le pouvoir adminiſtratif, bancal, judiciaire, exécutif & légiſlatif. M. Duport vient de démontrer à la France qu'il en exiſtoit un ſixieme, appartenant à la livrée; nous le nommerons ainſi que le maréchal de la Motte, en en faiſant hommage à M. Duport, *Valétudinaire.*

Mémoire apologétique de M. Duport, adressé aux ci-devant laquais, coureurs, valets, jockeys, &c., aujourd'hui citoyens non-actifs, à la suite des citoyens actifs.

Si j'avois pensé que l'on pût me faire quelque reproche dans ma conduite publique & particuliere, assurément le dernier auquel j'aurois du m'attendre est celui de manquer de ce que l'on appelle *l'esprit populaire.* J'ai fait mes preuves en ce genre. C'est cependant de ce côté que l'on a cherché à m'attaquer : ceux qui n'ont pas *l'esprit populaire*, les ennemis de la révolution, ont répandu parmi les domestiques de Paris que j'avois dit, dans l'Assemblée nationale, *qu'ils étoient au-dessous du bourreau.* Je commence par déclarer que jamais cette idée n'a été ni dans mon cœur ni dans ma bouche, & j'ai trop de témoins de ce que j'ai dit, pour qu'ils ne soient pas prêts à attester que je n'ai jamais tenu pareil langage.

A ce sujet je ferai, si vous le permettez, deux reflexions; la premiere, sur l'activité étonnante de ceux qui répandent & varient les calomnies, sans jamais se lasser, malgré leur dégoûtante absurdité. On essaye de faire croire que j'ai marqué les maisons, mille choses de cette nature & sur-

tout de cette vraiſemblance. On ne réuſſit pas à faire croire cette calomnie, eh bien l'on en eſſaye une autre. Heureuſement le peuple ſe laſſe d'être trompé, & ne croit plus rien, ſi ce n'eſt ce qu'il voit & ce qu'il comprend.

Ma ſeconde reflexion eſt plus importante. Il me ſemble que tout le monde n'a pas ſaiſi le motif du décret que l'Aſſemblée nationale a rendu relativement à l'excluſion des ſerviteurs à gages du droit d'être électeurs. Il eſt important de ne pas s'y méprendre, car l'Aſſemblée des repréſentants de la nation entiere n'a jamais eu ni pu concevoir le projet d'avilir une claſſe d'hommes. Des hommes libres peuvent diſpoſer de leur temps, comme de toutes leurs propriétés; ils peuvent en faire un objet de commerce, & trouver leur ſubſiſtance dans ſon aliénation pour un temps; mais pendant cette aliénation, ils ne peuvent en diſpoſer, & ceux à qui il appartient ſeroient fondés à réclamer les moments que leurs domeſtiques employeroient aux élections. D'un autre côté, l'on a généralement penſé que des hommes forcés par leur peu de fortune à ſe vouer au ſervice de leurs ſemblables ne pouvoient, ſans compromettre leur ſort & la certitude de leur ſubſiſtance, ſe permettre d'exprimer une autre volonté que celle des in-

dividus qui les payent & employent leur service; & c'eſt par ce principe évident de juſtice & d'égalité politique que l'Aſſemblée nationale n'a pas voulu que les hommes riches ayent ſur les pauvres l'avantage de jouir dans les aſſemblées électives d'un nombre de voix plus conſidérable, en réuniſſant les ſuffrages des hommes dont le ſort eſt intimement lié à leur volonté.

Signé DU PORT, *Député à l'Aſſemblée nationale.*

Journal de Paris, 28 *Décembre.*

Le reſte de la lettre de M. Duport eſt une juſtification bien honnête de l'inſcription faſtueuſe qu'on lui reprochoit d'avoir placé ſur la porte de ſa maiſon.

Nous avons un léger reproche à faire à M. Duport; il ne doit pas ignorer la juſtice que nous rendons aux ſentiments qu'il a toujours manifeſté pour le démocratie. Nous avons été les premiers à le diſculper des intentions ariſtocratiques qu'on lui ſuppoſoit, lorſqu'il fit placer ſur la porte de ſon hôtel l'inſcription oligarchique *hôtel du Port.* Nous croyions avoir acquis par-là quelques droits à ſes bontés; nous avouons de bonne foi nos regrets ſur la préférence qu'il vient de

donner au journal de Paris. Notre attachement à la bonne cause, & notre profonde vénération pour la personne de M. Duport, nous font espérer qu'à l'avenir il voudra bien nous charger de faire connoître à l'Europe les titres qui lui assurent pour toujours la reconnoissance de son pays & l'admiration des étrangers. M. Duport sait bien que ce n'est pas notre faute s'il n'est point encore chancelier, & nous ne nous en sommes consolés qu'en apprenant qu'il avoit été nommé secrétaire de l'assemblée.

Variétés fort peu amusantes.

Il n'est pas de moyens que l'aristocratie n'emploie pour venir à ses fins, & perdre les amis de la révolution. Il n'y a pas jusqu'à nous, partisans de la vraie liberté, de la paix, de la concorde, &c., qui ne soyons en butte à ses traits envenimés. Hier, il nous est parvenu une lettre anonyme, mais foudroyante, dans laquelle on nous menace de mille morts, si nous n'inférons pas le recueil d'épigrammes ci-après, dans notre premier numéro. Nous avouons que nous n'avons pas le front de M. l'abbé Maury; tout ce que nous avons pu faire, assemblés en comité exécutif, a été de décider que nous ne mettrions que les ini-

tiales des noms, afin que ceux de nos amis qui croiroient s'y reconnoître, ayent au moins le plaisir de chercher avant d'avoir la peine de s'y trouver.

Sur M. D . . . . .

Pour mieux prouver qu'il eſt bon démocrate,
D..... ſe loge en un taudis,
Et proſcrit, comme ariſtocrate,
Le nom d'hôtel, qu'on employoit jadis;
Du jour, dit-on, c'eſt la nouvelle;
Son projet eſt vraiment très beau;
Mais quelqu'affreux que ſoit le lieu qui le recele,
Bauge, antre, repaire ou caveau,
La cage, aſſurément, vaudra mieux que l'oiſeau.

Sur M. le comte de G . . .

Toujours geſticulant,
Sautant, criant, peſtant, remuant, dénoncant,
Contre tout, ſans raiſon, le G... ſe déchaîne,
Et veut abſolument
Qu'on s'occupe de lui ſept jours de la ſemaine;
Il a raiſon, vraiment,
S'il ne penſoit à lui, perſonne aſſurément
Ne voudroit en prendre la peine.

Sur M. le duc de L . . . .

Epais de corps, épais d'eſprit,
Sans caractere & ſans naiſſance,

L.... emprunte tout ce qu'il dit,
Et demande tout ce qu'il penſe.

Sur M. le comte M...... de M..........

De ces M........., célebres dans l'hiſtoire,
Eſt-ce là le rejetton ?
Non, l'ami, vous pouvez m'en croire,
Connoiſſez mieux cette illuſtre maiſon,
Vous détromper eſt néceſſaire,
Ce M...... n'en a que le nom,
Et d'un des laquais de ſa mere
Il a reçu le jour, le cœur, l'ame & le ton.

Sur MM. de L . . . . .

Pour parvenir à la célébrité
Il n'eſt que deux chemins, celui de la victoire,
Des vertus, des talents, de l'honneur, de la gloire,
Et celui de l'intrigue & de la vileté,
Du crime & de la turpitude,
De la ſcélérateſſe & de l'ingratitude,
Par tous les deux on arrive au ſuccès.
Le premier, digne des Français,
En tout temps fut le nôtre,
C'eſt celui des Condés, les L..... ont pris l'autre.

Sur M. l'évêque d'A . . . .

D'A... à ſon ambition
Immole ſa parole & ſa religion;
C'eſt tout ſimple, il a ceſſé d'être
Et gentilhomme & prêtre.

Sur M. le duc d'A . . . .

De d'A ...., la vile & lourde maſſe,
De Conculix a le ſort incertain;
Souvent en lui Monſieur à Madame fait place :
Mais admirez ſon biſarre deſtin,
En homme c'eſt un lâche, en femme un aſſaſſin.

Sur M. le comte de C . . . .

Le frêle C ...., à la mine effrontée,
Crioit hier, avec ſa voix flattée,
Non, plus de ſurſéance,
Non, plus de penſion,
Ces deux choſes, Meſſieurs, ſont l'horreur de la France;
Et de les ſupprimer je fais la motion.
En le voyant ainſi faire le bon apôtre,
Qui ſaura, ſans étonnement,
Que depuis très long-temps, & même en ce moment,
Il ne vit que par l'une, & ſollicite l'autre.

Sur M. D. . . . . de C. . . . .

Pourquoi donc, Mons D....., a-t-il oſé nagueres
De brigands, de voleurs, traiter nos bons ſoldats?
C'eſt qu'il croyoit, hélas!
Parler de ſes confreres.

FIN.

LES ACTES

DES APOTRES.

. . . . *Quid non mortalia pectora cogis*
Auri sacra fames ?. . . .

N°. XXI.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-UNIEME.

FINANCES.

La chronique de Paris, gazette connue par ſon impartialité & par la ſévérité de ſes principes, a donné au mois de Décembre dernier un état des ſommes que M. Bertrand Dufreſne, aujourd'hui directeur-général du tréſor-royal, a coûté à la nation depuis environ 25 ans que la finance emploie ſes ſervices. Cet état monte à la ſomme de 919 mille liv., ce qui eſt ſans doute exhorbitant, comme M. le chroniqueur le dit très judicieuſement.

Les premieres regles de la juſtice auroient dû obliger M. l'abbé qui redige la chronique à préſenter en même tems le calcul précis de ce que toute autre perſonne que M. Bertrand Dufreſne auroit coûté à la nation dans les poſtes qu'il a *remplis*, & que tous ſes confreres, avant & après lui, n'ont fait *qu'occuper*. Les plus ſimples com-

paraiſons phyſiques avec certains premiers commis très connus, donnent déjà une balance en faveur de M. Dufreſne; mais depuis que l'art des rapprochements s'eſt perfectionné chez nous, au point qu'il a preſque opéré ſeul la révolution, nous avons penſé qu'il ſeroit utile aux générations futures de leur montrer ce que M. Dufreſne a fait, pour encourir le ſcandale d'être chroniqué; & ce qu'il auroit pû faire ſans ſe compromettre, & même en acquérant une réputation de popularité.

M. Bertrand Dufreſne a 55 ans, ſert l'état depuis 25 années, eſt Béarnais, a été d'abord clerc de notaire, puis commis chez M. Baujon, où les talents qu'il déploya pour la choſe particuliere de cet opulent financier, donnerent l'idée de l'employer à la choſe publique. Nous partirons de ces baſes, qu'il étoit fort eſſentiel que le public connut: la chronique n'a pas manqué de les dévoiler avec une complaiſance un peu ariſtocratique, & qui nous fait craindre que bientôt il ne faille s'appeller Périgord ou Monteſquiou, pour être commis aux recettes générales de la nation.

Nous ne parlerons point du talent de M. Dufreſne, de cette rigidité, de cette aſſiduité, de cette clarté qui l'ont fait regarder par M. Necker

comme ſon bras droit, parceque la révolution actuelle va donner tous les talents & toutes les vertus aux membres futurs de l'adminiſtration. Nous ne parlerons point de l'eſprit de réforme de M. Dufreſne, de ſes ſoins à reprimer le gaſpillage, tout cela n'eſt connu que dans les bureaux, & n'attire point d'applaudiſſements à la tribune nationale; nous voulons bien même ne point parler de près de 15 millions par an qu'à coûté à la nation la geſtion des finances, qui a traverſé la geſtion de M. Bertrand Dufreſne en fauſſes & plattes négociations, en mauvaiſes répartitions de fonds, en un mot, en ſimples opérations de bourſe & de bureaux, complaiſamment ruineuſes & bêtement criminelles, parcequ'il n'y avoit alors point de nation, & que ſes prédéceſſeurs n'ont dilapidé que les revenus du roi.

Mais ſi nous ne parlons point de tout cela, parceque ce n'eſt pas dans l'ordre du jour, au moins nous ſera-t-il permis de dire que M. Bertrand Dufreſne, qui calcule très proprement & très promptement, pouvoit dès 1764:

Intriguer auprès de M. de Choiſeuil avec la ſoupleſſe qu'on attribue aux Béarnais;

Faire à une cour obérée & beſogneuſe un ſervice d'anticipations, qui, à raiſon de 40 millions

par an, & deux pour cent de commiſſion, lui auroient fait un revenu de 800 mille livres;

Eſcompter les reſcriptions de la finance à ſix pour cent, & par un grand crédit privé, des combinaiſons ingénieuſes, des arbitrages adroits ſur le mouvement des changes de l'Europe, s'en procurer à trois pour cent, & économiſer ſur cet article encore 1200 mille livres par chacun an;

Donner comme comptant des valeurs à deux & trois mois, ſe faire payer par avance des recettes ſur leſquelles les anticipations ſont aſſignées, & préſenter les états de frais comme ſi le payement en étoit retardé;

Profiter de l'imperitie craſſe des miniſtres, pour leur perſuader qu'un particulier peut ſeul augmenter le numéraire d'un royaume, en faiſant fabriquer des écus; ſe faire donner des privileges & remiſes ſur la fabrication, & diſſimuler avec art que la balance du commerce & non les opérations de banque augmentent le numéraire, & que la piaſtre qu'on extrait à grands frais par le fourgon du Sud, repart auſſi-tôt en écus par la diligence du Nord;

Répandre quelque argent dans les bureaux de la diplomatie, connoître les ſecrets politiques, calculer d'avance les terreurs, & mettre à contri-

bution les effets publics de France, d'Angleterre & de Hollande ;

Ne pas accaparer des denrées de luxe, telles que cochenille, &c, que le consommateur rebuté laisse, quand on veut lui faire la loi, mais bien accaparer des denrées d'un usage assez courant, telles que bled, ris, farine, &c. ;

Acheter des terreins vains & vagues, y faire bâtir des rues, créer en quelque sorte des quartiers, & accroître en même temps sa fortune & sa ville ;

Créer, lors du renouvellement des baux de finances, des compagnies postiches, & faire désintéresser à grands frais des prêtes-noms, par des fermiers précédents ;

Acquérir des possessions immenses dans nos colonies, ou le produit de l'argent est communément de dix pour cent, & s'assurer, par ce moyen, le petit agrément de primer dans les deux mondes ;

Armer des vaisseaux pour aller chercher des noirs a meilleur marché, éviter le malheur de les voir périr par centaines, faute de leur avoir fait préparer des vivres du pays, & refuser ensuite sa porte aux membres d'une société de mort, soi-disant négrophile ;

Assurer à lui ou ses hoirs les meilleures places de la finance ;

Quand tout commande la réforme la plus sévère, recevoir encore 50 mille francs par an pour ne rien faire ;

Vendre au bout de deux ans sa place 400 mille livres de bénéfice, & se charger de faire soi-même son compte, ce qui peut encore la faire valoir 200 mille livres de plus ;

Profiter de sa fortune & de son crédit pour se constituer 1200 mille livres de rentes viageres sur 100 têtes genevoises, ce qui au bout de 13 ans est remplacé en intérêts & capital, & vous assure une jouissance commune de 20 ans, au moyen de quoi on se trouve d'un trait de plume, hipothéqué sur la nation pour 24 millions ;

Se faire nommer député pour être plus près de la source des hautes œuvres ;

S'y prendre de maniere à connoître de bonne heure les plans du ministre, en acheter d'autres, se liguer pour faire une contre partie avec des non-nationaux, proposer des plans illusoires & vicieux, accaparer des journalistes, faire menacer dans des feuilles accréditées, les administrateurs d'établissements connus de les faire pendre, faire piller leur maison, & ameuter le peuple contre la chose & les personnes ;

Propoſer tel plan, où toute la puiſſance de l'état ſe trouveroit néceſſairement dans la main de l'auteur ;

Acheter à 20 pour cent de perte, des effets ſuſpendus pour les faire recevoir au pair dans les éléments du plan qu'il auroit propoſé ;

S'entourer d'intrigants, de philoſophailleurs, de prôneurs, de crieurs, & au beſoin de lanterneurs ;

S'affilier dans tous les clubs & ſociétés de révolutions où l'on ſoutient que ſi Georges Washington, préſident du comité exécutif d'un état de trois millions d'hommes libres, ſe contente par an de 120 mille livres de traitement ; Louis de Bourbon, avec 1500 mille livres de liſte civile, doit en avoir aſſez pour exercer ſa charge ;

Etre du parti qui a décidé qu'il falloit que le pouvoir légiſlatif ne fut pas diviſé, & que les hommes naîtroient à l'avenir *incorruptibles*.

Enfin, M. Bertrand Dufreſne, âgé de 55 ans, perché ſur 800 mille marcs d'argent, plus riche & plus puiſſant lui ſeul que rois & aſſemblées nationales futures, ſe fut repoſé en s'admirant, & blaſé, uſé, ſur toutes les jouiſſances phiſiques & politiques, il ne lui ſeroit plus reſté à

la fin de ſa brillante carriere que deux ſenſations, l'ennui de faire du bien ou le plaiſir de faire du mal. (1)

Béniſſons M. Bertrand Dufreſne de ne nous avoir couté que 919 mille livres, & prions-le de nous continuer l'uſage de ſes talents à 100 *mille livres par an, s'il l'exige.*

---

(1) Parvenu à un certain dégré de richeſſes & d'honneurs, l'homme ne ſent plus ordinairement ſon exiſtence que par le mal qu'il fait, parcequ'alors ſes ſens engourdis éprouvent un inſtant l'effervefcence de la colere. (*Obſervation tirée des mémoires de M. le duc de Choiſcuil, ſur le caractere connu de M. le Duc d'Aiguillon*)

SPECTACLES NATIONAUX.

Nous avions raison de dire dans notre XIe chapitre qu'aussitôt après l'organisation des municipalités, l'assemblée nationale devoit s'occuper sans perte de temps, des spectacles nationaux. Ce qui arrive sous nos yeux ne prouve que trop la vérité de cette assertion, & le danger du retard qu'ont apporté successivement à cette importante opération, les affaires de M. d'Albert, du parlement de Bretagne, de la division, &c. &c. Le foyer de l'opéra est devenu le lieu où l'aristocratie a établi son quartier-général pour la contre révolution qu'on nous prépare. Ainsi lorsque M. de Robespierre se tuoit les yeux & l'esprit à découvrir 50 mille hommes dans les montagnes de l'Echelle & de la Crotte, à combiner les mouvements des escadres *masquées* qui croisoient dans la Méditerranée, nous avions le volcan sous nos pieds sans nous en douter. L'explosion va se faire ressentir de Brest à Strasbourg, & de Dunkerque à Perpignan; des feux croisés vont s'allumer de toutes parts, & dans cet incendie général, la constitution nouvelle qui a rendu tous ses droits à l'*homme*, qui a rendu l'*homme* si heureux, court les plus grands dangers, si on n'y remédie promptement. Le roi seul

peut arrêter tout. Réunissons-nous, prions-le encore une fois de venir au-devant des coups avec le bon caractere qu'on lui connoît ; que sa majesté veuille bien endosser l'habit de chasseur national, qu'il monte une garde pour faire honte à tous nos jeunes élégants, & qu'enfin, il se fasse balotter au club des Jacobins, présenté par deux amis. Si le scrutin lui est favorable, il pourra se déclarer hautement le chef de la révolution, & alors la nation le proclamera une seconde fois le restaurateur de la liberté françoise. *Ainsi-soit-il.*

Les pieces aristocratiques se multiplient avec une rapidité, & se vendent avec une profusion que l'on ne pourroit concevoir. Chaque jour en voit éclore de nouvelles. Les boutiques du Palais-Royal sont remplies de ces dépôts pestilentiels. Heureusement qu'il y a de fiers contre-poisons sous les arcades, à deux sols le paquet. Lorsqu'on vient de se repaître avec avidité de la nourriture aristocratique, l'émétique qu'on trouve en sortant a bientôt rétabli l'équilibre dans les humeurs. Voici encore un morceau de poison d'autant plus

ſubtil, qu'il réunit la double ariſtocratie politique & littéraire.

Deux grands auteurs, tous les deux gens de bien,
Servoient jadis ſous les ariſtocrates ;
Mais le métier n'étant plus bon à rien,
Ils ſe ſont faits profeſſeurs démocrates.
Qu'ils ſont brillants, parlant de droit public !
Qu'ils ſont charmanrs, enſeignant leur diſtrict !
En proſe, en vers, on les a vus de glace.
Ils ſont de feu pour changer notre ſort.
Je les admire, un ſeul point m'embaraſſe ;
C'eſt de ſavoir lequel eſt le plus fort
Du fier la Harpe ou du brave Champfort.

FIN.

LES ACTES
DES APOTRES.

Forsan & hæc olim nobis meminisse juvabit.

N°. XXII.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-DEUXIEME.

MONUMENTS PUBLICS.

CHAQUE jour l'assemblée nationale reçoit des témoignages d'amour & de reconnoissance d'une nation qui jouit enfin, dans ces circonstances, de la liberté la plus illimitée. Mais jamais adhésion, adresse ou message, d'aucun village, hameau, ville, bourg ou fauxbourg, n'avoit produit une aussi vive émotion que la députation de la ville de Sens. L'amour-propre, ce sentiment qui ose quelquefois s'élever dans les hommes les plus modestes, peut bien un instant se montrer dans la plus auguste assemblée de l'univers. Comment en effet se défendre d'un peu d'orgueil, en voyant le bronze & le marbre qui doivent vous immortaliser; & comment se refuser aux douces caresses d'un peuple dont l'amabilité est passée en proverbe. D'a-

bord, ſpectateurs immobiles & froids, nous avons bientôt partagé l'yvreſſe générale, ſans comprendre même de quoi il s'agiſſoit. Le marquis de Chambonas, introduit à la barre, parloit de pierre, de port & d'obeliſque. Certains qu'il n'étoit queſtion ni de port de reine, ni de port de lettre, nous imaginâmes qu'il venoit faire le don patriotique d'un porc ſalé. Revenus de notre enthouſiaſme, nous apprimes avec quelque étonnement qu'on faiſoit conſtruire un port de mer à Sens, & que le préſident de l'aſſemblée nationale étoit ſupplié de poſer la premiere pierre. M. de Chambonas annonçoit en outre le projet d'élever un obeliſque-piramidal dans le mode égyptien, réduit ſeulement à l'échelle d'une ligne pour cinq toiſes. Les noms de tous les honorables membres ſeront gravés ſur un cercle de cuivre de grandeur ſuffiſante. La propoſition a été unanimement acceptée.

M. de Laſtic, évêque de Couſerans, le plus ſombre fauteur de l'ariſtocratie, obſerva d'un air ſardonique, que beaucoup de députés ne conſentiroient jamais à figurer aux yeux de la poſtérité, dans cette nomenclature. Heureuſement les cris redoublés l'empêcherent d'être entendu; & la longue liſte ſera burinée *de confiance.*

Nous avons différé de rendre compte de cette *importante* journée, pour être en état de donner les détails subséquents, qui ont occupé les bureaux pendant plusieurs jours.

M. l'abbé de Montesquiou étant obligé de rester à Paris pour manœuvrer la sonnette & rappeller à l'ordre, sera remplacé, dans cet agréable voyage, par l'ex-président Desmeuniers. Celui-ci devoit d'abord partir avec une escorte analogue, prise dans le district de Montmartre, ainsi que les bêtes de trait & les armes défensives: mais ce projet avoit des inconvénients qui l'ont fait abandonner.

1°. Le district des Cordeliers a réclamé fortement le droit de composer seul l'escorte des honorables membres, & en a donné d'excellentes raisons.

2°. MM. Chevreuil & Perdrix, qui ont sans cesse présente la nuit du 4 août, ont déclaré qu'ils renonceraient plutôt à ce voyage, que de se mettre en plaine.

3°. M. Desmeuniers a été averti par les anciens membres du comité des recherches, qui l'étoient eux-mêmes par 5 ou 6 de nos meilleurs auteurs de journaux, qu'il y avoit *en l'air* une conspiratiou affreuse; que toute la forêt de Fon-

tainebleau & 27 lieues quarrées des pays adjacents, étoient minés par les ariſtocrates, qu'ils avoient empli cet immenſe ſouterrain de trois milliards de poudre, qu'ils avoient fait venir de Luxembourg ; que la mèche étoit déja attachée, qu'il en paſſoit un bout de pluſieurs braſſes qui étoit retrouſſé ſous une remiſe au château de.... chez M. le duc du Châtelet ; qu'on avoit amené le concierge au comité permanent de la paroiſſe de......où il avoit effrontément ſoutenu, que c'étoit une corde à puits.

Tant & de ſi puiſſantes raiſons ont déterminé M. Deſmeuniers à propoſer l'ordre ci-joint, qui a été accepté à une grande majorité.

L'aſſemblée nationale voulant donner une preuve éclatante de ſon amour pour le peuple françois, voulant auſſi reconnoître les marques d'amour & de reſpect du peuple de Sens, a décrété qu'une députation de 73 membres ſe rendroit dans cette ville par le coche d'eau, voiture qui réunit à une grande capacité & célérité, le précieux avantage d'être la plus économique de toutes. Comme l'appareil de guerre eſt le premier attribut d'une nation libre & conſtituée, cette députation ſera eſcortée par 4 pieces de canon, qui ſeront poſées ſur le tillac du

navire, gardées par 763 volontaires ſeulement, pris, autant qu'il ſera poſſible, dans le diſtrict des Cordeliers : on empruntera 15 drapeaux dans les autres diſtricts pour donner l'air le plus auguſte à ce cortége.

M. Fricot ſera maréchal des logis de cette armée.

M. Pain, intendant.

M. Le curé de Souppes, ſecrétaire général.

L'aſſemblée nationale ne preſcrit rien à ſes députés ſur le cérémonial qu'on devra obſerver à Sens ; perſuadée qu'ils ſont trop pénétrés de la majeſté de leurs fonctions, pour permettre à qui que ce ſoit de manquer au profond reſpect qui leur eſt dû.

Comme les vivres ſont fort chers dans les provinces, & que les 18 liv. par jour accordés à chaque député, ſeroient inſuffiſantes, l'aſſemblée nationale fera expédier une ordonnance de comptant de 157,111 liv. 13 ſ. payable à vue & par privilége au tréſor royal. Cette ſomme modique paroît ſuffiſante ; l'aſſemblée nationale prévoyant que la députation ſera défrayée dans tous les lieux de ſon paſſage. Dans le cas où il y auroit de l'excédent, M. le préſident de la députation en fera verſer une partie dans la caiſſe des dons patriotiques.

Il tâchera d'en diſtraire une ſomme de 3 à 400 liv. pour donner des primes d'encouragement au commerce de la ville de Sens. L'aſſemblée nationale voulant engager tous les pêcheurs de cette ville à s'adonner de préférence à la pêche de la baleine, bien plus lucrative que celle du gougeon, indiſpenſable même pour attirer à Sens cette branche de commerce aujourd'hui concentrée à Surinam, ce qui fait paſſer beaucoup de numéraire en Hollande.

MM. Riviere, du Pont, la Côte & Deſquilles, examineront avec le plus grand ſoin, ſi l'on ne pourroit pas faire à Sens des travaux plus utiles & moins diſpendieux que ceux de Cherbourg, s'il n'y auroit pas la place de faire un petit baſſin; enfin, ſi par ſa poſition topographique, Sens ne ſeroit pas un réfuge bien plus ſûr pour les flottes de la nation. Dans le cas où ils trouveroient toutes ces choſes, MM. Gourdan, Delaunay & Maquerel (1), mettront en avant le marquis de Villette, qui a la plus grande connoiſſance des hommes, & il ſondera habilement les citoyens de Sens, pour ſavoir leur opi-

(1) Députés de Franche-Comté, de Caen, & de Vermandois,

nion fur M d'Albert de Rioms, & fi l'on pourroit fans craindre une révolution, l'envoyer dans cette ville, avec le titre de commandant général de la marine intérieure nationale.

Les députés ne cefferont de répandre dans les lieux publics où ils fe trouveront, les fentiments d'union & de paix qui doivent procurer dans la fuite la concorde, le calme & la tranquillité

Le baron de Menou reclama avec la plus grande chaleur la place de maréchal-général des logis, prétendant que M. Fricot n'avoit nuls droits à un emploi de cette diftinction, tandis que lui, déja aide-maréchal-général des logis, avoit des titres inconteftables; mais M. le vicomte de Beauharnois, qui eft tout-à-fait infinuant, & M. Alexandre de Lameth, dont la logique eft terrible, fe trouvant là, fe jettèrent fur lui, de chacun leur côté, & l'avertirent charitablement que fe targuer de fes fervices paffés, c'étoit fe fermer toutes les portes de la fortune & de la gloire; que c'étoit une gaucherie impardonnable. M. de Menou fe débattit long-temps, ils ne lacherent pas prife; ils furent obligés de lui avouer que cette place, qui, dans l'armée future, lui étoit deftinée, feroit donnée à un autre, parceque dans la

régénération générale on ne pouvoit mettre en place quelconque, un homme qui, dans l'ancien ſyſtême, auroit été à portée de prendre quelque connoiſſance relative à cette place, qu'enfin on avoit de vifs regrets d'avoir mis au miniſtere de la guerre M. de la Tour-du-Pin, & que ſi l'on étoit encore à temps, on y mettroit M. Dillon, curé du vieux Pouſauges. Le baron qui ne ſavoit pas tout cela, fut pétrifié. Ils lui apprirent alors, ce qui ne l'étonna pas moins, qu'il étoit appellé à de plus hautes deſtinées; que la beauté de ſon organe, ſon eſprit méthodique & modéré, la rapidité de ſes conceptions, le meneroient inceſſamment au fauteuil de la ſonnette.

M. Levaſſor de la Touche réclama le commandement de la marine de Sens, alléguant que ſa poſition étoit très équivoque, & que ſon exiſtence pourroit être pénible dans quelques mois. L'aſſemblée parut diſpoſée à lui ménager une place, où il pût, à ſon aiſe, employer ſes talents; on croit qu'avec le titre d'ambaſſadeur il ira en Cochinchine y ménager à prix d'or une contre-révolution en faveur du jeune prince, qui eſt venu dernièrement réclamer l'appui de la France, & que le général Conway a ſi ariſtocratiquement abandonné à ſon malheureux ſort.

CONTRE-RÉVOLUTION.

Le lundi 4 janvier M. Chapelier a fait la célebre motion d'envoyer une députation à sa majesté pour la prier de fixer elle-même les sommes qu'elle voudroit prendre dans le trésor public pour sa personne sacrée & pour son auguste famille. M. Chapelier se laissant emporter par l'ardeur de son zèle, avoit prononcé au commencement de sa période, le mot *traitement;* mais revenu bientôt de son erreur, le terme de liste civile s'est fait entendre dans sa bouche avec une grace infinie, comme le *medium* respectueux entre les mots populaires de gages, épices, salaires & appointements, & les expressions aristocratiques d'émoluments, honoraires ou traitement. Nous avons partagé avec l'assemblée, le mouvement d'ivresse qui lui fit mettre à l'instant la motion aux voix, & la réponse du roi ne nous fit pas moins de plaisir, toute dilatoire qu'elle étoit : cette sensation n'a pas été de longue durée; les profondes réflexions du courier de Madon du lendemain matin nous ont fait nous replier sur nous mêmes avec une sorte de terreur; nous avons combiné les événements passés avec les événements

actuels, & voici le raiſonnement qui eſt réſulté de tous nos points de comparaiſon.

Nous avons déja dit, que le mariage de M. Chapelier avec madame Elizabeth, avoit été ſuſpendu à cauſe d'une perte au jeu de 1000 à 1200 louis qu'il avoit eu le malheur de faire ſans réflexion, & le bonheur d'acquitter ſans retard. Malgré toutes les précautions imaginables, les parents de la demoiſelle en avoient eu connoiſſance, & la famille avoit décidé que pour le moment il n'y avoit pas lieu à délibérer ſur le mariage projetté. L'arrivée de Meſdames, du château de Bellevue à celui des Thuilleries, avoit encore renforcé ces diſpoſitions ſuſpenſives; d'un autre côté, nous avons ſu que le parti de M. Chapelier, c'eſt-à-dire, celui des bons patriotes, tels que MM. de Mirabeau l'aîné, Garat cadet, le petit Barnave, le foible Duport, le jeune Lameth, le pauvre Caſtellane & le tendre Montmorency, commençoit à perdre ſon crédit au club des Jacobins. N'y auroit-il pas dans la motion de M. Chapelier quelque deſſein caché, quelques vues ſecretes? L'amour eſt inventif, il ſait ſe métamorphoſer ſous mille formes différentes, tantôt c'eſt un papillon qui vole de fleur en fleur, tantôt c'eſt un ſerpent qui ſe cache

ſous l'herbe , d'autre fois c'eſt un enfant qui bleſſe en careſſant. L'enfant n'auroit-il pas cherché à renouer les nœuds rompus, à ſe rendre agréable à toute la famille de la future, à lui faire aſſurer une dot & un douaire national , qui n'euſſent d'autres limites que ſon bon plaiſir, & qui pût mettre à même de faire des cadeaux raiſonnables à tous les membres qui auroient été de la nôce ?

A ces cauſes & autres à ce nous mouvant , nous partageons les craintes de M. Dinocheau , & nous diſons avec lui , *timeo danaos & dona ferentes.*

On répandoit ces jours paſſés dans le public , que madame la marquiſe de la Fayette étoit devenue enceinte dans les premiers jours d'octobre , & qu'on avoit décidé au pavillon de Flore que madame Elizabeth ſeroit marreine de l'enfant ; mais il y a eu une grande diſpute pour le parrein qui donneroit la main à la commere. M. Chapelier y avoit les premiers droits , d'après les principes de l'Emile ; mais M. Freteau ayant été deux fois préſident, avoit deux fois plus de titres que ſon collegue ; la queſtion a été ajournée.

L'aſſemblée nationale qui a fait de ſi beaux

décrets, ne devroit-elle pas ordonner qu'à l'avenir aucun membre du pouvoir législatif ne pourra épouser une princesse du sang pour éviter jusqu'au soupçon de la corruptibilité, ni même nommer un enfant du pouvoir exécutif.

Quant au tendre gage que madame la Fayette porte dans son sein, ne pourroit-on pas le faire tenir sur les fonds de baptême par le comité de rédaction, & par la commune ? Son nom vient naturellement, & nous l'appellerons *Fortunatus junior*.

IMPROMPTU.

Que l'on dirige mal notre bon ſouverain !
Il ne ſort point, on veut encore avoir du train,
Diſoit Liſe à l'auteur des Actes des Apôtres.
Hélas ! répondit-il, mes craintes ſont les vôtres :
Mais s'il eſt par les uns mis en mauvais chemin,
Madame, il eſt auſſi bien mal mené par d'autres.

FIN.

LES ACTES

DES APOTRES.

Ainſi la nature ſage
Nous conduit dans nos deſirs
A ſon but par les plaiſirs.

Vaudeville de Figaro.

Nº. XXIII.

LES ACTES

DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-TROISIEME.

CLUB DE LA RÉVOLUTION.

Des gens mal intentionnés répandoient le bruit que la révolution actuelle ne feroit pas durable, parcequ'elle avoit dénaturé le caractere françois, que le plaifir, qui en faifoit l'effence, paroiffoit banni pour jamais de la capitale. Nous pouvons répondre d'une maniere victorieufe aux objections de ces frondeurs ariftocrates. Si ce qu'on nous a affuré eft vrai, nous ofons dire que la révolution eft confommée, & que la France, après avoir donné à l'Europe l'exemple d'un courage & d'une perfévérance rares, après lui avoir donné des modeles pour toutes les conftitutions nées & à naître, la France, difons-nous, va continuer d'être le centre des arts, du goût *& des divertiffements raifonnés.*

Les hommes de plaiſir, & les femmes qu'ils aiment à rencontrer, ont tous connu & fréquenté cette charmante rotonde, dite le panthéon, temple élevé à la volupté, en face du Palais-Royal. Un prince aimable ayant voulu raſſembler tous les plaiſirs de Paris plus près de ſa ſéréniſſime perſonne, a fait dreſſer un nouveau temple à la Vénus pudique, dans les ſouterrains de ſon palais; & comme les mœurs s'épurent tous les jours, grace à nos vertueux repréſentants, on a déſerté le temple de Baal pour celui d'Iſraël. Le panthéon voyoit ſes pontifes le fuir, pour faire fûmer leur encens dans le cirque, lorſque M. le marquis de Condorcet a conçu le noble projet d'en faire un temple à la liberté, ſous la dénomination de club de la révolution, ou de portique français. C'eſt de ce foyer que partira le feu ſacré qui doit embrâſer les deux mondes. Madame de Gouges, ſi connue par ſon *naufrage*, ſera la prêtreſſe à qui la garde en ſera confiée.

L'ouverture s'en eſt faite le jour des rois, avec toute la ſolemnité que comportoit la circonſtance.

Environ 500 membres, des plus zélés défenſeurs du peuple, dans la plus auguſte aſſemblée de l'univers, y brilloient à l'envi les uns des autres, & M. l'abbé Sieyès les préſidoit.

Divers grouppes où l'on remarquoit l'abbé Grégoire, le curé de Soupes, l'évêque d'Autun, &c. costumés en Maraboux, dansoient dans les angles le caloula, le fandanga, le bamboula, & l'on n'entendoit rien à tout cela.

On a annoncé les danseurs de corde & l'équilibre sur le fil de fer. M. Target s'est élancé vêtu en matelot blanc, bordé de bleu, appuyé sur l'orteil du pied droit, la jambe gauche en l'air, les coudes arrondis. M. l'abbé Sieyes lui a présenté une pyramide colossale & renversée, en annonçant à l'assemblée que M. Target alloit la mettre en équilibre sur la pointe. C'étoit un emblême très-ingénieux de la constitution. M. Target a effectivement essayé long-temps de mettre la pyramide en équilibre sur le bout des doigts. M. Thouret habillé en arlequin, chantoit le joli air de Rose & Colas : *ah ! comme il y viendra !* M. Target ayant voulu répondre. *J'ai plus que vous le poignet ferme*, a fait un faux mouvement : la pyramide l'a entraîné. Il a roulé & disparu comme un éclair : on l'a cherché long-temps inutilement ; enfin, M. Roussillot l'a déterré dans une cave, occupé à raccommoder ses pompons & sa fraise à dentelle, derriere un tonneau de Frontignan.

A ce moment de charivari a ſuccédé une fort belle angloiſe, danſée par M. Duroveray, habillé en jockey, à la livrée de M. Pitt : elle a été ſuivie d'une petite entrée de Colinette à la cour, danſée fort délicatement par madame la comteſſe de la Touche.

Alors a commencé un pas allégorique qui a obtenu les applaudiſſements des loges du côté du roi, & a été improuvé du côté de la reine.

M. le vicomte de Mirabeau *repréſentoit* la conſtitution d'Angleterre qui n'a pas changé depuis cent ans. La ſolidité de M. le vicomte le rendoit extrêmement propre à cette danſe de caractere. Son déguiſement étoit de trois couleurs qui faiſoient un effet très-national ; l'orcheſtre jouoit, avec force contre-baſſes, le vieux air de Lully : *Pardonnez à mon âge en faveur de ma gloire.* Les inſtruments à vent ſuivoient deux petits hommes jouant l'air de l'épreuve villageoiſe : *Bon dieu, bon dieu, comme a cet'fête, monſieu d'laFrance étoit honnête.* Le premier de ces petits hommes maſqué avec un muſeau de requin, avec un habit galonné de principes, figuroit les droits de l'homme, & a été reconnu pour M. Barnave. Le ſecond portoit un habit tout plein de trous, ſa figure étoit livide

Un pareil nombre de perſonnes du ſexe, des plus ardentes amatrices des droits de l'homme, avoient été jugées dignes d'y être incorporées, & Mademoiſelle Théroigne de Méricourt a été nommée préſidente de ſes concitoyennes ; elle a été inſtallée auſſitôt, en recevant l'inſtrument deſtiné aux droits & devoirs de ſa charge. Ses fonctions étant plus pénibles que celles du préſident, on a renforcé la ſonnette, & on y a joint un manche & un battant d'une groſſeur convenable.

Nous donnerons une autre fois les diſcours qui ont été prononcés dans cette occaſion.

Nous nous empreſſons d'en venir aux danſes de caractere qui ont fixé l'attention des ſpectateurs ; leur choix a ſatisfait à la fois les yeux, le cœur & l'eſprit.

La décoration avoit été prêtée par l'académie nationale de muſique ; c'étoit celle du dernier acte de Panurge : elle prêtoit à merveille à l'illuſion.

Une entrée générale de quatre quadrilles ſur l'air des ſauvages a commencé le bal.

Le menuet de la cour a ſuivi l'ouverture ; il a été danſé avec de grands applaudiſſements par M le duc d'Aiguillon & M. le chevalier Malo de Lameth. Le premier étoit coſtumé en reine d'Hon-

grie, le ſecond en roi de Pruſſe ; on les a reconnus quoiqu'ils fuſſent très bien déguiſés.

Une contredanſe nationale a ſuivi. On y a reconnu M.de Clermont-Tonnerre malgré ſon maſque de fer.

M. de Champcenetz, le fils, donnoit la main à une dame déguiſée en Vénus. Elle ne montrait que ſon viſage, & l'orcheſtre jouoit le joli refrein, *finiſſez donc cher pere.*

M. Guillotin, médecin politique, & Mademoiſelle Samſon ont alors danſé d'un pas grave le menuet d'Exaudet. La vétuſté de cet air ariſtocratique a fait propoſer par M. Robeſpierre, déguiſé en enfant de chœur, d'y ſubſtituer une danſe de corde. M. Guillotin s'y eſt oppoſé par décence, & a promis, lors du prochain bal, de remplacer le menuet d'Exaudet par un morceau tiré de l'opéra de Dorothée, qui ſeroit *bien plus honnête.*

Un pas de quatre a été exécuté enſuite par quatre ſauteurs en liberté. L'un, habillé en tigre royal, avec un maſque boue de Paris, a été reconnu être M. le Comte de Mirabeau, le ſecond, habillé en juif errant, étoit M. Briſſot de Warville, Madame de Gouges, déguiſée en jeune indienne, & Madame de Condorcet, traveſtie en infante de Zamora, completroient le quadrille qui a fort bien exécuté le menuet congô.

miration des étrangers & des nationaux. On avertira quand il pourra r'ouvrir, & nous ne manquerons pas d'en faire mention dans notre journal.

COMBATS SINGULIERS.

On dit qu'on a vu même, en ce désordre affreux,
Un Dieu qui d'Aiguillon pressait les flancs pâteux.

Depuis la scène de M. le comte de Mirabeau & de M. Cocherel, rapportée dans le premier chapitre de nos actes, nous avions résolu de ne plus parler de ces provocations particulieres qui dégradent la majesté d'une assemblée de législateurs. Des considérations personnelles étoient venu se joindre à notre résolution, de jetter un voile religieux sur ces sortes d'affaires qui nous retracent encore les vestiges de la féodalité; mais les scènes sanglantes dont le foyer de l'opéra a pensé devenir le théâtre, l'animosité des militaires nationaux contre quelques militaires royaux, tout nous oblige à offrir à nos amis, à nos concitoyens, les exemples de modération & d'héroïsme, que donnent nos plus vertueux représentants, à tous ceux qui voudroient encore se déclarer les champions de l'aristocratie. Il est des faits que la vérité nue

pare mieux que toutes les fleurs de l'imagination. Celui que nous allons rapporter, n'a d'autre mérite que son exactitude.

Vendredi 8 janvier M. l'abbé Maury pria M. le duc d'Aiguillon secrétaire, de l'inscrire le troisieme pour prendre la parole sur l'affaire de la chambre des vacations de Rennes. Il ne fut inscrit que le 13e, cela occasionna dans le bureau une explication fort vive en présence de 30 personnes Le respect que nous conservons encore pour les belles dames qui nous lisent, ne nous permet pas de chatouiller leurs oreilles de ce mot amphibologique que M. l'abbé adressa dans sa colere à plusieurs reprises à M. le duc. Il termina son énergique apostrophe par un cartel en forme au pistolet, à pied ou à cheval, en cheveux ronds ou en catogan, en homme ou en femme, en laïc ou en ecclésiastique. M. le duc n'écoutant que le premier mouvement d'un gentilhomme françois, accepte le combat au pistolet; mais un instant de conversation avec M. Ch. de Lameth, l'ayant remis dans son assiette, il se refusa à toute espece de proposition. Ils ont reconnu d'abord qu'il n'y avoit plus de gentilshommes, que bientôt il n'y auroit plus de ducs, qu'ainsi tout mouvement de vanité seroit

la langue lui ſortoit de la bouche , ſa danſe étoit toute dégingandée & boiteuſe ; il ne pouvoit ſe tenir en place, il tomboit & ſe relevoit , heurtoit les droits de l'homme , ſon vis-à-vis ; en un mot, c'étoit M. le duc de la Rochefoucault repréſentant la nouvelle conſtitution. Ils attaquoient de tous les côtés la conſtitution angloiſe qui appuyée ſur trois baſes, réſiſtoit à tous leurs efforts.

Cette entrée commençoit à fatiguer les ſpectateurs , lorſque l'attention a été interrompue par un événement biſarre. Un grand ſeigneur écoſſois eſt arrivé déguiſé *en pere de la miſſion*. On ne vouloit pas le laiſſer entrer à la porte ; mais ayant corrompu les gardiens, il avoit pénétré : ſes amis l'ont reconnu & ſe ſont réunis autour de lui pour admirer un joli petit ſapajou qu'il tenoit ſous ſon bras ; vu de près , on a reconnu que ce n'étoit qu'un chat maigre. En faiſant ſa tournée, le prince étranger a apperçu un jeune maſque faiſant rafraîchir madame de Condorcet avec laquelle il venoit de danſer un branle, c'étoit M. le marquis de la Fayette déguiſé en maréchal national ; il tenoit d'une main cet inſtrument avec lequel on bat le fer tandis qu'il eſt chaud , l'autre étoit l'inſtrument avec

lequel on allume la forge. Cet appareil a inſpiré une telle frayeur au prince étranger qu'il eſt allé ſur le champ prendre ſa chaiſe de poſte dans une remiſe voiſine où il l'avoit laiſſé ; & il eſt réparti ſur le champ pour Londres, emmenant avec lui trois ſecrétaires grecs & deux intendants égyptiens de la race de Pharaon.

Après ſon départ, on s'eſt raſſemblé en chœur pour partager le gâteau des rois entre les honorables membres ; mais ayant eu la foibleſſe de mettre le premier morceau de coté, la féve s'eſt préciſément trouvée dans la part au diable. Cet accident a paru de mauvais augure, la confuſion a commencé, & dans ce déſordre le feu s'étant mis à une gloire de la décoration nationale, la corniche du couronnement a beaucoup ſouffert, chacun des membres s'eſt empreſſé de regagner ſon logis crainte d'accident, & eſt arrivé chez lui, ſale, crotté & méconnoiſſable.

C'eſt ainſi que s'eſt terminée cette premiere fête ; mais nous pouvons aſſurer qu'elle n'aura pas de ſuites fâcheuſes. On va mettre dans le Panthéon de nouveaux ouvriers, les décorations en feront plus fraîches, les appuis plus ſolides, le couronnement ſera doré à neuf, & fera l'ad-

une héréſie à leurs principes, ils ont ſenti en outre qu'il ſeroit ridicule de ſe battre avec un prêtre ; que celui-ci, fut-il le vainqueur, il faudroit qu'il ſe battit avec toute la nation qui prendroit fait & cauſe pour les principes. L'horreur de voir couler le ſang, les grands & nouveaux réſultats de la philoſophie moderne, ont condamné M. le duc d'Aiguillon au pardon des injures ; & M. l'abbé eſt demeuré avec la honte d'avoir fait un grand eſclandre, & d'avoir inutilement levé un pareil lievre.

Du reſte, nous apprenons aux ariſtocrates qui ſe croiroient par-là en droit de perſifler les deux ſecrétaires, qu'ils ont annoncé au club de Valois, que le premier qui trouveroit leur procédé mauvais, maréchal de France ou garde national, auroit affaire à eux, & l'on ſait que ces meſſieurs ont fait leurs preuves. Nous prions donc *tous les bons françois* d'admirer la conduite de MM. d'Aiguillon & de Lameth, par amour pour *la paix & la concorde, ſuivies du calme & de la tranquillité.*

C'eſt une belle choſe que l'égalité!

De par les avocats, compoſant l'aſſemblée,
Nous ſommes tous égaux!
Titres, talents, tout eſt de la même volée.
Et meſſieurs les greffiers, procureurs, ſénéchaux,
Pourront être d'emblée
Juges ou colonels, commis ou maréchaux!
Telle eſt des Sénateurs la volonté ſuprême!
Les romains en uſoient ainſi.
D'après cet argument, il eſt poſſible auſſi,
De voir le Lameth même
En Céſar transformé, Chapelier en Caton,
Mons Grégoire en Numa, d'Aiguillon en ſybille,
Le Liancourt en Paul Emile,
Et Robeſpierre en Cicéron,
Tous écouter d'Autun, leur prêchant l'évangile.

LES ACTES
DES APOTRES.

Des Grenadiers François tel est le caractere.

N°. XXIV.

LES ACTES
DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-QUATRIEME.

NOUVELLES DES PAYS-BAS.

L'IMPARTIALITÉ, dont nous faisons le premier de nos devoirs, & le desir que nous avons de completter la collection des matériaux qui serviront à l'histoire de notre régénération, ne nous permet pas de laisser ignorer une des pieces les plus intéressantes de cette époque de notre histoire. Tout le monde connoît la lettre de M. Dubois de Crancé & du président de l'assemblée nationale, à l'armée du roi, pour la déterminer à se prêter incessamment à sa transfiguration nationale, & pour commenter une expression qu'on s'est obstiné à croire injurieuse, & qui au fond n'est qu'éloquente. Peu de personnes connoissent les lettres écrites par la garnison de Lille. Elles ont paru trop martiales pour être lues en pleine assemblée; aucun journal ne les a

recueillie ; & nous les inférons ici pour montrer à la poſtérité les grandes leçons de modération & de réſerve qu'ont données nos légiſlateurs, & les exemples qu'ils laiſſeront à nos légions futures.

LETTRE écrite de la garniſon de Lille au Miniſtre de la guerre.

Lille, le 25 décembre 1789.

MONSEIGNEUR,

CHEF du militaire françois dont vous vous montrez auſſi le pere par les intentions bienfaiſantes que vous manifeſtez en ſa faveur, votre ame ſenſible a sans doute éprouvé comme la

nôtre un ſentiment mêlé de douleur & d'amertume, en apprenant que la tribune de l'aſſemblée nationale a retenti d'une déclamation calomnieuſe contre l'armée, d'autant plus affligeante qu'elle tend à lui enlever l'eſtime du roi & de la nation.

Organes de ces guerriers que nous avons l'avantage de guider dans la carriere pénible & honorable que nous courons enſemble, nous ne devons pas vous laiſſer ignorer, monſeigneur, la juſte indignation qu'a excitée dans tous les membres de l'armée l'apoſtrophe indécente de M. Dubois de Crancé. Il eſt auſſi de notre devoir de ne pas vous taire qu'interprêtes de la ſenſibilité que nos ſoldats nous en ont manifeſtée, nous n'avons pas cru pouvoir nous diſpenſer d'en donner connoiſſance à l'aſſemblée nationale, qui ne peut ni ne doit ignorer l'effet dangereux qui réſulteroit de la hardieſſe d'un de ſes membres qui n'a pas craint de s'éloigner du reſpect qu'il doit à la nation dont il eſt un des repréſentants.

Nous avons l'honneur de vous envoyer, monſeigneur, copie de la lettre que nous adreſſons au préſident de l'aſſemblée nationale. Nous eſpérons que ſa majeſté, loin de blâmer notre dé-

marche, approuvera dans ſon cœur les motifs qui nous l'ont ſuggérée.

Nous ſommes avec reſpect, monſeigneur,

Vos très-humbles & très obéiſſants ſerviteurs, les membres élus par les officiers des régiments d'infanterie Colonel-Général, Royal des vaiſſeaux, la Couronne, Chaſſeurs à cheval de Normandie, corps du Génie, formant le comité de la garniſon de Lille, auquel s'eſt réuni le régiment d'infanterie de Condé, ci-devant de la garniſon.

Gélis, *préſident.*

Charles de Bragelongne, Grave, le chevalier de Fontenay, Prud'homme, Bloy de la Pornerie, Laval, le comte de Malet, Bétouzet, Chalvet, Deſpret de Leſchelles, Guérouſt de Boiſclaireau, le chevalier de Sacère, Urbain de Luppé.

Choſſat de Montburon, *ſecrétaire.*

LETTRE de la garnifon de Lille à l'affemblée nationale.

Lille, ce 25 décembre 1789.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

NOUS euffions gardé le filence fur l'infulte faite à toute l'armée par M. Dubois de Crancé, fi nos foldats, indignés d'apprendre qu'il les avoit traités de *brigands*, ne nous euffent vivement requis d'exprimer leur mécontentement à l'affemblée nationale.

Compagnons de ces braves guerriers, avec lefquels nous nous glorifions de partager les travaux & les dangers attachés à la défenfe de la patrie qui nous a confié fes armes, organes de leurs fentiments; nous ne pouvons diffimuler à l'augufte affemblée que vous préfidez, la jufte indignation qu'ont fait naître dans leurs cœurs les épithetes injurieufes dont a retenti contre eux la

tribune nationale, dans votre séance du 12, où vous vous occupâtes de la constitution de l'armée.

L'honorable membre, s'écartant du respect qu'il doit à la nation, a osé y calomnier cette précieuse partie de nos concitoyens qui, pour le salut de la société, le maintien de ses propriétés, s'est dévouée à tous les hasards de la guerre & à toutes les privations que nécessitent l'ordre & la discipline militaire.

Du haut de cette tribune d'où la nation impatiente attend des loix sages qui lui fassent oublier ses maux passés, & lui assurent un avenir plus heureux, M. Dubois de Crancé a prononcé cette odieuse déclamation : « *Est-il un pere de » famille qui ne frémisse d'abandonner son fils, » non aux hasards de la guerre, mais au milieu » d'une foule de brigands inconnus ?* » Telle est l'imputation calomnieuse contre laquelle, au nom des soldats françois que nous avons l'honneur de commander, nous réclamons aujourd'hui devant la nation & devant l'Europe entiere.

Le plus bel apanage de l'homme libre est sans doute de mettre ses pensées au jour ; mais cette liberté si respectable a des bornes qui lui ont été éternellement prescrites par la justice.

Qu'il nous ſoit permis de demander à l'honorable membre ſur quoi il appuie la calomnie dont il a oſé entacher l'armée françoiſe ! Il doit à la nation dont il eſt un des repréſentants ; il doit à l'aſſemblée dont il eſt membre, de juſtifier une aſſertion auſſi extraordinaire, & d'éclairer leur ſageſſe ſur le danger qu'il y auroit pour elles de laiſſer les armes de la patrie entre les mains des *brigands* qui, ſelon lui, compoſent l'armée.

Que M. Dubois de Crancé diſe donc hautement ſur quels crimes, ſur quels forfaits il fonde la dénomination qu'il s'eſt permis de lui donner ? Dans quel ſang a-t-il vu nos guerriers tremper leurs mains parricides ? Leurs armes ſe ſont-elles rougies de celui de leurs freres & de leurs concitoyens ? quelle propriété ont-ils envahie ? à la liberté de qui ont-ils attenté ? comment & quand enfin ont-ils troublé l'ordre de la ſociété ? Eſt-ce le ſoldat, conſtamment attaché à ſes drapeaux, toujours fidele à ſes ferments, qui, dans cette nuit déſaſtreuſe que la poſtérité ne ſe rappellera jamais qu'avec horreur, a enſanglanté les marches du trône ?

Que M. Dubois de Crancé réponde à ces queſtions ; qu'il juſtifie ſon aſſertion injurieuſe,

ou qu'il nous ſoit permis de le dénoncer comme calomniateur, &, à ce titre, le dévouer aux ſentiments qu'il mérite!

Quoique l'admiſſion des ſoldats dans les corps ne ſoit pas toujours précédée d'un examen ſcrupuleux, que M. Dubois de Crancé ſache que l'eſprit qui y regne & le drapeau qu'on jure de défendre, au péril de ſa vie, ſuffiſent pour imprimer le ſceau de l'honneur à ceux qui pourroient ne pas en connoître toutes les loix! Qu'il ſache que celui qui ſeroit convaincu de s'en être écarté ſeroit auſſitôt retranché de notre ſein comme un membre gangrené, de la contagion duquel tous les autres veulent ſe préſerver!

Daignez, monſieur le préſident, mettre cette lettre ſous les yeux de l'aſſemblée nationale : Elle y verra la ſenſibilité du ſoldat françois attaqué dans ſon honneur.

Nous ſommes avec reſpect,

monſieur le préſident,

Les mêmes qui ont ſigné la lettre précédente.

AMBIGU-COMIQUE.

Lettre à l'Auteur des Actes des Apôtres.

Monsieur,

Depuis que votre zele patriotique a donné naiſſance aux Actes des Apôtres, chaque jour l'hydre de l'ariſtocratie voit tomber une de ſes têtes ſous le redoutable tranchant de votre ſabre civique, chaque jour vous rendez un nouvel & digne hommage aux auteurs célebres de l'heureuſe révolution qui rend la France auſſi floriſſante, auſſi eſtimable au dedans, que reſpectable au dehors; vos ſoins continuels à révéler leur gloire, me fait eſpérer que vous voudrez bien publier les vers que j'ai l'honneur de vous faire paſſer; c'eſt un petit délaſſement de mademoiſelle Théroigne, qui eut ſans doute en vue, en les compoſant, un de nos plus furieux ariſtocrates: ainſi ceux qui voudroient leur chercher une autre application commettroient des erreurs auſſi groſſieres que celles de Monteſquieu en légiſlation.

La modeſtie de cette fille incomparable lui fait ſouvent diſſimuler ſes agréables paſſe-temps, mais chacune de ſes paroles doit être religieuſement recueillie, univerſellement publiée pour l'édification nationale.

Ces vers furent composés en anglois : un lord dont mademoiselle de Méricourt faisoit les délices, avant que l'heureux Populus maîtrisât impérieusement toutes ses affections, l'avoit profondément instruite dans l'idiôme de son pays, parcequ'il n'aimoit rien tant, disoit-il, que d'entendre sa langue dans la bouche de mademoiselle Theroigne; aussi la lui rendit-il très-familiere. Les honorables membres du comité de la rue du Bouloy qui se font un bonheur de travestir leur présidente de toutes les manieres, ont tous fait une traduction des vers immortels en question ; je vous envoie la plus littérale qui est celle de M. Populus.

En qualité de votre très ardent lecteur, je vous invite, monsieur, à continuer vos travaux patriotiques ; sur - tout recommandez la plus grande vigilance au commandant de la batterie d'Henri IV : vous savez qu'elle ne fut si capablement élevée que pour déconcerter l'infernal projet des aristocrates qui devoient armer la galiote de Saint-Cloud, & venir enlever le roi pendant la nuit : ce bâtiment mouillé vers le Pont-Royal, devoit lancer un cordage qu'on auroit hissé & attaché, au moyen d'une ficelle, à l'une des fenêtres du pavillon de Flore ; &

vous voyez déja la famille royale gliſſant ſur le cordage jusque dans la galiote, fruſtrer la nation de Paris du fruit de ſes immortels travaux. Ce projet qui nous rappelle l'évaſion de l'infortuné Latude, étoit d'une moins difficile exécution. Voici les vers :

LA RACE DE MÉGERE,

CHARADE.

Près de l'urne du Styx, des enfers redoutée,
Dans un antre où l'Erebe a ſon trône odieux,
Se conſumoit l'Envie, en diſtillant des yeux
Les poiſons dévorants dont elle eſt infectée;
De pareilles douleurs Mégere tourmentée,
Paroît au jour affreux, de ſa torche agitée,
L'aborde, & ſecouant un ſerpent venimeux,
Qui ſiffle en ſe tordant ſur ſon bras vigoureux,
Et darde, à triple éclair, ſa langue enſanglantée:
Soulageons-nous, dit-elle, imitons Prométhée;
Par le feu des enfers, pour nous venger des cieux,
Transformons de l'argile en démons furieux,
Qui puiſſent exhaler notre haleine empeſtée,
Sur une terre heureuſe, ouvrage aimé des dieux!
L'Envie eſt conſolée à ce diſcours étrange,
Et, ſur les bords du fleuve, auſſitôt toutes deux
Façonnent, à l'envi, de ſa plus noire fange,
L'ébauche d'un Pygmée, au viſage hideux.
Le ſpectre modelé, l'implacable Euménide
Dans cette boue infecte enfonce ſon tiſon;

Des deux larves ſoudain l'épiderme livide
S'étend ſur tout le corps de l'informe limon,
Et l'on voit à travers circuler le poiſon
Qui baigne chaque fibre & qui la conſolide.
Sur ſon front, recouvert d'une toiſon fétide,
Son œil s'ouvre auſſitôt & luit d'un feu ſanglant;
Sa bouche, organe impur, articule en s'ouvrant
Le vœu qui le conſacre à la fureur impie
Du couple forcené qui lui donna la vie.
L'exécrable vœu fait, le noir couple ſourit;
Un ſeul don lui manquoit, ce don c'eſt le courage;
Mais la haine à ſa place irritant ſon eſprit,
Le vampire s'envole en méditant ſa rage.
De ce fatal ſuccès tout l'enfer s'applaudit.
Mégere cependant pourſuivoit ſon ouvrage;
Déja d'un pareil monſtre elle pétrit l'image;
Le vice ſur ſes traits par ſes doigts eſt empreint;
Mais, hélas! vains projets! le tiſon s'eſt éteint;
Le premier de la torche a devoré la flamme.
L'enfer s'eſt épuiſé pour lui donner une ame!
L'Envie eſt conſternée, & Mégere frémit.
Que leurs ames de ſang vont regretter de crimes!
Quel ſeroit notre ſort, malheureuſes victimes,
S'il n'eût manqué de flamme à leur cruel dépit?
Heureuſement pour nous le tiſon s'éteignit,
Et le ſeul . . . (1) ſortit des noirs abymes.

(1) M. Populus n'a pu rendre françois le nom de trois ſyllabes qui doit remplir ce vers; mais on m'a aſſuré que mademoiſelle Theroigne, pour l'agacer de plus en plus & le mettre ſur la voie, lui avoit donné le mot de la cha-

rade dans le logogriphe ſuivant : il eſt relatif à une aventure du haut parage, arrivée récemment, & dont les ariſtocrates donneront l'explication. Mademoiſelle Théroigne, toujours impénétrable, dit alors à M. Populus : Prends & lis, petit fripon ; c'eſt un des trois. Devine ſi tu peux, & choiſis ſi tu l'oſes.

LOGOGRIPHE.

Le vicomte eſt un querelleur,
Je cherche un plus digne adverſaire,
Et pour lui prouver ma valeur
Je vais me battre avec ſon frere.

Le mot ſe trouve dans la Charade.

SUR LA NATION.

Quel bruit, quels cris, quelle confuſion !
Qui donc eſt-là ? Vois qui c'eſt Angélique. —
— Ma mere, c'eſt la Nation. —
Grands dieux, la Nation ! ceci n'eſt point comique :
Ma chere enfant, que tout ſoit bien célé ;
Car ſi la Nation entroit dans ma boutique
Tout me feroit volé.

ÉNIGME.

Ô temps ! ô mœurs ! ô jour déplorable & ſiniſtre !
— Quoi donc ? — L'abbé M.... le gros duc d'A........
Au piſtolet !.. — Eh bien ? — Quoi ! monſieur, ſans raiſon,
Et ſeulement pour des coups de bâton,
Nous verrons des autels un auguſte miniſtre
Donner à tout Paris ce ſpectacle d'horreur !
— Raſſure-toi, l'ami, ne crains pas ce malheur ;
Ils ne ſe battront point. — Ma joie en eſt extrême.
Eſt-ce bien ſûr ? — Très ſûr. L'un des deux ſans façon
Refuſe le combat, & demande pardon.
— L'excellent homme ! oh ! que je l'aime !
Bien ſûrement c'eſt l'abbé ? — L'abbé ? Non.

Un homme de lettres après s'être donné beaucoup de mouvement pour deviner le mot de l'énigme, y a réuſſi. Il l'a, dit-on, trouvé très piquant.

ÉPIGRAMME.

L'Enfant mal élevé.

Du peuple nous ſommes les peres,
S'écrioient l'autre jour Mirabeau, d'Aiguillon,
Duport, Lameth, Laborde, Péthion,
Target, Barnave & Robeſpierres. —
Ne vous en vantez pas, Meſſieurs, en vérité,
Car votre enfant eſt bien mal élevé.

FIN.

LES ACTES
DES APOTRES.

Irritat, mulcet, falsis terroribus implet.

Nº. XXV.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-CINQUIEME.

MANUSCRITS.

La vente prochaine des bibliothèques fameuſes de Sainte-Genevieve, Saint-Victor, Saint-Germain, &c. nous ayant déterminés à aller revoir pour la derniere fois les curioſités renfermées dans ces dépôts, nos perquiſitions nous ont procuré la connoiſſance de quelques manuſcrits relatifs aux états-généraux de 1614. Tout le monde ſait que cette aſſemblée ne fut qu'un aſſemblage de factieux, & que la cour fut obligée de la diſſoudre preſqu'auſſi-tôt après ſa création. Ce qui contribua ſur-tout à cette fermentation qui penſa occaſionner la guerre civile, ce furent les libelles, les couplets ſatyriques & les épigrammes que les trois ordres publioient reſpectivement contre les membres les plus diſtingués des états. Les communes, qu'on appelloit alors par corruption le tiers,

étoient particulierement en butte aux traits de la satyre, de la part de la noblesse & du clergé; celui que la critique attaqua le plus vivement, fut un des députés du tiers de Provence, à qui on avoit peut-être quelques légers reproches à faire dans sa vie privée, mais qui n'avoit pas varié dans ses principes politiques, quoique ses collégues assurassent qu'il n'en avoit jamais eu, & qu'il avoit toujours été du parti dominant. On fit paroître sur lui les deux pieces suivantes. Elles diminuerent beaucoup son influence, & ce fut, à partir de cette époque, que tout alla de mal en pis. On les attribua à Malherbe, le seul écrivain de ce temps, qui pût parler la langue françoise avec une certaine pureté.

ÉPIGRAMME.

. . . . . contre nous vient encor d'aboyer,
Disoient avec douleur quelques fiers gentilshommes.
— Aussi, messieurs, pourquoi ne pas vouloir payer?
C'est l'usage au temps où nous sommes.
— Payé! que dites-vous? quoi! l'on pourroit.... Hélas!
Messieurs, vous ne savez donc pas?
Son pere l'a payé pour déchirer sa mere;
Sa mere l'a payé pour déchirer son pere.

Et ce n'eſt encor là que ſon moindre forfait.
Le tiers l'a bien payé pour prendre ſa défenſe;
Jeanain l'a bien payé pour ſon plan de finance;
L'Anglais l'a bien payé pour tout ce qu'il a fait;
. . . . . . l'a payé pour l'horreur de la France;
Que voulez-vous donner, Meſſieurs, vous pouvez voir...
A tant par crime on eſt ſûr de l'avoir.

Il eſt bien fâcheux que le dernier nom de ceux qui avoient payé ce député, ſoit reſté inconnu. En remontant à la ſource, on voit que ce ne pouvoit être que Concini ou Gaſton d'Orléans, qui étoient l'ame des deux partis oppoſés. Dans le doute, nous n'oſons pas donner notre opinion perſonnelle; nous avons cru que cette épigramme feroit plaiſir, comme monument hiſtorique, & c'eſt la ſeule raiſon qui nous a engagé à la donner.

Voici maintenant l'ode ſur le même perſonnage, que nous donnons comme monument littéraire.

Portrait d'un Député de Provence aux états-généraux de 1614.

Perturbateur de ta patrie,
Monstre ennemi du genre humain,
Et que l'enfer dans sa furie
Semble avoir vomi de son sein,
As-tu commis assez de crimes,
Assez formé de scélérats;
Et te faut-il d'autres victimes
Pour couronner tes attentats?

Complots affreux, sourdes intrigues,
Tout sert de guide à tes forfaits,
Et le triomphe que tu brigues
Devient la honte des Français.
Mais le sang que tu fis répandre
Doit un jour avoir des vengeurs;
Un jour l'excès de tes noirceurs
D'opprobre couvrira ta cendre.

Peut-être même en ce moment,
Le ciel armé contre l'impie,
N'épargne ta coupable vie
Que pour tripler ton châtiment.
L'ennui, la sombre inquiétude
Sement l'horreur autour de toi;
Tu ne rentre qu'avec effroi
Dans le fond de ta solitude.

C'eſt là que penſif & rêveur,
Sur des poignards tu te repoſes;
Toujours troublé, jamais tu n'oſes
Sourire un inſtant au bonheur.
Cette paix qui ſuit l'innocence,
Ce calme heureux de la vertu,
N'a pas même dans ton enfance
Maîtriſé ton cœur corrompu.

Indigne époux, ami perfide,
Fils ingrat, pere ſans pudeur,
Tu ne fus qu'un traitre homicide,
Un fourbe, un lâche raviſſeur.
Preſqu'en naiſſant ton ame atroce
Fut la terreur de tes parents:
Le vice la rendit précoce:
Lui ſeul inſpira tes penchants.

Sur ton exécrable viſage
La nature grava ton cœur;
Dans tes yeux, ſur ton front ſauvage,
Chaque muſcle en peint la noirceur.
Enfin, cette mere ſi ſage,
Par qui tout être eſt animé,
Surpriſe de t'avoir formé,
Eut horreur de ſon propre ouvrage.

Le ſtile de ces deux pieces poſthumes ne doit pas étonner. M. de Malherbe étoit fort bon gentilhomme; auſſi l'ariſtocratie elle même ſemble avoir dicté ce portrait. Nous doutons qu'il ait exiſté en 1614 un monſtre pareil en tout point à celui que décrit Malherbe. Nous aimons à croire qu'il traçoit d'imagination un tableau, & il laiſſoit à la poſtérité à produire le modéle.

Plus heureux que le poéte Normand, nous n'avons que des vertus à peindre dans nos dignes repréſentants, des images riantes à préſenter dans leurs opérations. Leurs décrets enfantent l'abondance. La diviſion du royaume eſt aujourd'hui aſſurée. La tranquillité eſt maintenue par la vigilance perpétuelle de la garde nationale. Les diſtricts ne ceſſent pas de veiller. Si la rigueur de la ſaiſon, le péril, les conſpirations, refroidiſſent par fois leur zele, un ſeul mot les ramene dans la ligne du devoir: auſſi nous avons cru faire plaiſir à nos braves camarades en leur préſentant le petit dialogue ci-après, dont nous avons été témoins. Un garde national en faction oſoit ſe plaindre; le préſident de ſon diſtrict le ramene aux vrais principes par un ſeul argument irreſiſtible.

VIVE LA LIBERTÉ!

Mon cher ami, vive la liberté !
Ah ! d'en jouir, monſieur, je n'ai pas le courage :
Comment ? que dis-tu là ?.... vive la liberté !
Hélas, monſieur, je manque & de place & d'ouvrage :
Oui ; mais mon cher ami, vive la liberté !
En ſoldat déguiſé, malgré moi volontaire,
J'ai ſur mes pieds paſſé la nuit entiere ;
Cela n'eſt rien . . . . vive la liberté !
Mourant de peur, de froid, chargé d'une giberne,
D'un ſabre, d'un fuſil, j'ai gardé la lanterne.
Mais auſſi penſe donc. . . . vive la liberté !
Dans un libelle affreux, monſieur, l'on me déchire.
Oh ! c'eſt égal. . . . vive la liberté !
On m'a volé : par-tout j'ai couru pour le dire ;
J'ai demandé juſtice, & l'on n'a fait qu'en rire.
Mais auſſi quel bonheur. . . . vive la liberté !
J'ai tout perdu ; mais grace au ſénat que j'honore,
Bien plus que l'an dernier il faut payer encore.
C'eſt vrai : mais malgré ça. . . . vive la liberté !
Mais, monſieur je n'ai plus ni pain, ni ſol, ni maille ;
Et ſur ma foi je crois qu'ils ne font rien qui vaille.
Oui ; mais mon cher ami. . . . vive la liberté !
Allons, puiſqu'il le faut, *vive la liberté !*

L'expédition du 12 janvier aux Champs-Elysées a donné un exemple frappant de ce que peut la valeur combinée avec la prudence. Un complot affreux se preparoit, la milice citoyenne s'ébranle en silence, la conspiration est dissipée, & les conspirateurs *dévoilés* au même instant. L'aristocratie expirante qui cherche à ridiculiser l'héroïsme des Parisiens a produit l'épigramme ci-après, qui a eu une sorte de succès au foyer de l'opéra.

Épigramme sur l'expédition de M. de la Fayette aux Champs-Elysées, le 12 *Janvier* 1790.

Pourquoi donc ces bourgeois, (soi-disant belliqueux),
L'immortel la Fayette, & sa troupe guerriere,
Avec un appareil pompeux,
Moitié comique & moitié militaire,
Ont-ils hier épouvanté ces lieux ?
Veut-on encor faire sauter la ville
Et les fauxbourgs ? ou bien un quidam plus habile,
Sans respect pour le maire ou pour le général,
Voudroit-il violer leur augustes compagnes ?
A notre roi chéri feroit-on quelque mal ?
Craint-on que des brigands désolent nos campagnes ?
Du ministre en faveur cherche-t-on le trépas ?
Est-ce encore un complot que la terreur enfante ?

— Non point du tout, ne craignez pas.
— Mais pourquoi donc enfin ces dix mille ſoldats ?
— C'étoit mes chers amis, & rions-en tout bas,
Pour en déshabiller environ cent cinquante.

Un garde national a auſſitôt repondu à cette épigramme par un impromptu compoſé au corps-de-garde de l'opéra, il n'eſt peut-être pas auſſi poétique que la piece précédente. L'auteur avoit plus fréquenté les compagnies du centre, que les compagnies littéraires ; on va en juger.

Meſſieurs, vous êtes forts pour des billeveſées :
Mais auſſi mieux que vous nous manions le fer.
Venez auprès de nous faire un tour en enfer,
Et vous nous connoîtrez dans les champs-éliſées.

Si cet impromptu n'avoit pas le ſel de l'autre morceau, il étoit au moins plein d'expreſſion. Un jeune colonel de 21 ans qui n'avoit pas encore blanchi dans un comité permanent, alla rechercher un mot uſé, qui étoit déjà vieux, lorſque les gazettes angloiſes s'en ſervirent pour plaiſanter les milices amériquaines qui battirent les troupes heſſoiſes ſoldées ; ce mot rimé avec grace, dé-

tourna un inſtant la converſation; on ſe le paſſa en ricanant, on le copia; le voici.

LE CAPITAINE NATIONAL.

De la garde pariſienne
Hier un volontaire avec peine marchoit;
Et contre lui ſon capitaine
Juroit & tempêtoit.
Le ſoldat répondit à l'homme aux épaulettes:
Vous avez tort de vous fâcher,
Mon capitaine, avec les ſouliers que vous faites
Je ne ſaurois marcher.

Le grenadier qui avoit déjà repondu, perdit la patience & la raiſon, il conſerva cependant la rime & ripoſta à nos jeunes gens.

Meſſieurs les royaux officiers
Qui portez des croix & des plaques,
Vous nous prenez pour des patraques;
Mais ſachez, illuſtres guerriers,
Que ſi nous faiſons des ſouliers
Nous fourniſſons auſſi des claques.

A ces derniers mots la fermentation fut à ſon

comble, ce qui au fond n'étoit qu'un jeu d'efprit, penfa devenir une affaire ferieufe, les fabres brillerent & les piftolets s'armerent.

Dans le fort du tumulte, Veftris, étoit forti en zéphir de la couliffe pour venir au fecours de la nation, il apperçut dans le grouppe ennemi M. de Lan.... qui lui avoit difputé jadis le cœur d'une Dame de la nation, le fentiment de fon injure fe joignit à fon patriotifme, il vouloit fur le champ venger l'un & l'autre; quelques perfonnes lui repréfentoient, qu'un colonel ne pouvoit pas decemment fe battre avec un danfeur, l'impitoyable grenadier demande la parole & leur fait encore entendre cet impromptu.

Grace au décret fameux proclamé tout d'un jet,
Avec nous tous, Meffieurs, il peut fe mettre en file;
S'il ne fut jufqu'ici qu'un citoyen agile,
Veftris eft en ce jour actif comme Target.

Cette plaifanterie mit tout le monde d'accord, au feul nom de M. Target on vit renaître l'union, la paix, & la concorde fuivies du calme & de la tranquillité, le bon naturel François reprit le deffus, on convint que tous les bons citoyens étoient patriotes, des perfonnages refpectables s'interpoferent, des explications amicales fe don-

nerent, les esprits se calmerent, & les combattants s'embrasserent en freres, ce qui fit grand plaisir aux peres. L'on dit généralement que c'est à datter de cette époque que M. Charles Malo de Lameth, qu'on soupçonnoit de pencher vers l'aristocratie, témoin de l'énergie des communes s'est déclaré finalement démocrâte.

Nota. *Nous donnerons incessamment de nouvelles scenes posthumes de Racine & de Voltaire.*

POUVOIR VALÉTUDINAIRE,

ÉPIGRAMME.

D'un gros cochon d'Agen, la femme l'autre jour
Avouoit en pleurant que, ſenſible à l'amour,
    Elle avoit pendant ſon abſence
Pris beaucoup trop de ſoin de ſa poſtérité.
Le Monſieur reçut mal (à ce qu'on m'a conté)
    Cette marque de confiance.
        Après quelques ſoufflets
    Donnés de ſa main démocrate,
Il s'écria : j'eſpere au moins que vos attraits
N'ont point été ſouillés par un ariſtocrate ;
Dans ce cas vous pourriez reſſentir les effets
        De ma fureur jalouſe.
Raſſurez-vous, Monſieur, lui dit ſa chaſte épouſe,
Si je m'en ſouviens bien, c'eſt de votre laquais.

A bon entendeur, SALUT.

FIN.

LES ACTES
DES APOTRES.

Odi profanum vulgus & arceo.

N° XXVI.

LES ACTES
DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-SIXIEME.

CORRESPONDANCE DES PAYS-BAS.

Suæ fortunæ artifex, non plebiſcito, ſed decreto proprio tribunitia poteſtate potitus eſt.

MONSIEUR,

J'AI oui dire à mon maître qui cauſe par fois avec moi, depuis qu'il n'eſt plus ariſtocrate, que la renommée a deux trompettes, & qu'elle vous les a remis toutes deux.... Je n'y regarde pas de fort près, & tout m'eſt bon, même votre trompette qu'on n'embouche pas, pourvu qu'on parle de moi.... neveu de Figaro, & petit-neveu de ſon

papa, l'amour de toute eſpece de célébrité eſt chez moi une paſſion de famille. Vous ne trouverez donc, j'eſpere, ni déplacé, ni extraordinaire que je m'adreſſe à vous, Monſieur, ſous les auſpices du comte de Mirabeau, qui m'a protégé, mais que bientôt je protégerai à mon tour, pour vous prier d'entretenir les ſoixante diſtricts de Paris & les 83 départements de France de mes nobles & grandes aventures.

J'ai reçu, par les ſoins de mon grand oncle, une aſſez bonne éducation, & j'étois en entrant dans le monde très recherché de toute la bonne compagnie du fauxbourg Saint-Antoine; mais le ſort qui pourſuit les *lignes directes* & collatérales des figaro, de profeſſion en profeſſion, de revers en revers, de chûte en chûte, m'avoit jetté dans l'écurie de M. le comte de L... M... K, dont j'étois nagueres le palfrenier favori.

Or, il advint que le *Palais-Royal*, cette vénérable portion de l'aſſemblée nationale, à laquelle mon maître, jadis bardé de cordons & plein de morgue germanique, s'étoit affilié, depuis qu'en France le métier de courtiſan ne rapporte plus rien, & que celui de *Démagogue* mene à tout; il advint, dis-je, que le Palais-Royal ayant appris par la gazette de M. Robeſpierre que

vous admirez & chériſſez à tant de titres, que les Pays Bas, ci-devant Autrichiens ſe *régénéroient*, trouva bon de décréter dans ſa ſageſſe le 10 de ce mois, *que le pouvoir exécutif y ſeroit dévolu au comte de L... M... K*, ſous la condition *ſine quâ non* qu'il y établiroit *la démocratie royale*, ſi bien définie, Monſieur, dans votre ſublime N°. 10.

Auſſi-tôt nous partîmes mon maître, ſon décret, ſes chevaux, mon étrille & moi pour aller régner.

Quels pays, Monſieur, depuis leur *régénération*, que ces Pays-Bas catholiques & très catholiques! quelle excellente ville que Bruxelles! A mon maitre près qui a joué de malheur & qui, au mépris du reſpectable décret, n'a pu réuſſir à être roi de Brabant, on eſt ici tout ce que l'on veut être, & chacun prend dans l'ordre politique la place qui lui convient.

M. l'avocat Vander-Noot s'eſt fait excellence & miniſtre *de la Nation*, a qui il a évité l'embarras de le nommer. M. Van-Eupen, ci-devant grand pénitencier d'Anvers, s'eſt auſſi créé excellence & ſecrétaire d'état *de la Nation*, dans laquelle il n'a vu ſans doute qu'une collection de *pénitents*. M. le baron Vander-Hagen s'eſt conſtitué commandant des troupes préſentes & futures

de *la nation*. Quant à moi, il m'eſt impoſſible de calculer le degré d'élevation auquel je ſerois parvenu, ſi j'étois arrivé à Bruxelles trois jours plutôt. Faute de mieux, je me ſuis fait grand écuyer de *la nation*, qui, comme vous le ſavez, eſt riche en chevaux de *caroſſe* & autres quadrupedes, en attendant que je me declare grand maître de l'ordre de la Toiſon d'or, au lieu & place de l'empereur qui eſt dechu aujourd'hui de cette dignité, attachée à la ſouveraineté des Pays-bas.

Il en eſt ici des corps comme des individus. Les états de Brabant ſe ſont faits ſouverains, ceux des habitans que l'agilité de leurs jambes a portés les premiers à l'hôtel-de-ville ſe ſont conſtitués en comités civil & militaire.

Les metaphiſiciens du pays crient en vain

» Que l'ancien contrat ſocial eſt venu à ceſſer » de l'inſtant même, où la nation a ſecoué le joug » de l'oppreſſeur ; que la conſtitution, dont le » duc de Brabant *étoit partie integrante*, n'exiſte » plus depuis que ce duc, deſtiné de *droit & de* » *fait*, n'a plus en Brabant, d'exiſtence politique; » qu'ainſi les états qui formoient un corps con- » ſervateur des loix conſtitutionelles, intermé- » diaire entre le duc et le peuple ſont aujour-

» d'hui ſans objet comme ſans pouvoir légal, & » ne peuvent exercer aucune fonction que *provi-* » *ſoirement* & avec le *conſentement de la nation*; » que l'équilibre ſeroit detruit, ſi les états s'attri- » buoient les pouvoirs délégués au duc, par l'an- » cienne conſtitution ; que de cette reunion de » pouvoirs naîtroit une ariſtocratie d'autant plus » funeſte, qu'elle ſeroit plus concentrée, car » plus le corps ariſtocratique eſt nombreux & » plus le gouvernement ſe rapproche de la dé- » mocratie ; que ſoixante hommes gouverne- » roient ici, ſans contrepoids, une nation preſ- » que auſſi conſidérable que le peuple vénitien, » ſoumis à un corps légiſlatif, compoſé de mille » individus & dont le régime, moderé & tem- » peré en raiſon du nombre des *gouvernants*, eſt » pourtant l'objet de l'improbation de preſque » tous les publiciſtes; que les *membres eccléſia-* » *ſtiques* des états de Brabant tireroient leurs » droits de *co-ſouveraineté* de leurs dignités aux- » quelles, par un cercle vicieux, ils ſeroient » nommés par les états eux-mêmes; que perma- » nents ainſi que les premiers, les *membres no-* » *bles*, tiendroient ces droits des haſards de la » naiſſance & de la richeſſe; que les pretendus » *membres du tiers-état*, quoique périodique-

» ment renouvellés , ne feroient que les repré-
» fentants de quelques corporations de trois vil-
» les ; que la claffe la plus nombreufe & la plus
» refpectable , celle des cultivateurs ne feroit nul-
» lement reprefentée & qu'aucune claffe de ci-
» toyens ne le feroit légitimement & complet-
» ment fous cette forme abfurde , qu'enfin la
» theocratie fe joignant à la plus odieufe arifto-
» cratie, il refulteroit de ce monftrueux gouver-
» nement la plus infupportable oppreffion des
» gouvernements.

» Que la nation ne s'eft pas delivrée d'un tiran,
» pour abandonner à foixante citoyens , d'infail-
» libles moyens de tyrannie ; qu'ayant reconquis
» fa liberté , elle rentre en poffeffion de la plé-
» nitude des droits de fouveraineté , dont elle
» avoit confié l'exercice partiel à fon duc ; que ce
» n'eft que par fa volonté générale , clairement
» & explicitement manifeftée , que peuvent être
» determinés la forme de gouvernement fous la-
» quelle elle exiftera à l'avenir & le regime poli-
» tique propre à affurer la permanence de fa li-
» berté & de fa felicité recouvrées, régime dont
» la bonté fera attachée à celle de la diftribution,
» des limites & de l'organifation des pouvoirs ,
» que pour manifefter cette volonté , il eft nécef

» faire & urgent que la nation s'assemble ; &
» qu'enfin la fonction la plus belle, la plus ci-
» vique, la plus honorable, que les états ayent à
» remplir, est celle de convoquer incessamment
» cette nation, pour se confondre ensuite avec
» elle, & rentrer dans la foule des citoyens.

» Que, quant aux comités civil & militaire
» de la ville de Bruxelles, ils ont été fort utiles
» dans les premiers jours de trouble & de con-
» fusion, qui ont suivi la conquête, mais qu'au-
» tant les individus qui les composent ont bien
» mérité de la patrie, en veillant alors à la chose
» publique, autant ils seroient répréhensibles
» aujourd'hui, si contre le vœu, ou même sans
» le consentement exprès du peuple, ils conti-
» nuoient à exercer des fonctions que ce peuple
» ne leur a pas confiées. »

C'est, je vous le répete, bien inutilement que les philosophes Belges (car il y en a quelques uns) s'épuisent à proclamer toutes ces choses & une infinité d'autres ; c'est sans aucun fruit qu'ils prodiguent toutes les beautés de la *métaphisique*, toutes les richesses du *droit naturel*, tous les trésors de la *raison universelle* ; le bon peuple Brabançon n'en boit, n'en mange, n'en triture, n'en

digere pas moins, n'en dit pas un mot de plus, & ne s'en émeut pas davantage. Ce peuple que les d'Alton & les Trautmansdorff n'ont pû contenir ſans ſecours étrangers vient de mettre en fuite ces deux terribles excellences de création impériale & leurs 20 milles Satellites, qui paroît n'avoir combattu avec tant d'héroïſme que pour être à jamais débaraſſé des majeſtés, des alteſſes & des excellences, ce peuple apathique, aujourd'hui muet & ſourd, ſemble reconnoître par ſon ſilence, & les 60 majeſtés des états de Brabant, & les ſéréniſſimes comités civil & militaire, & l'excellence miniſtre, & l'excellence ſacerdotale, le ſecrétaire d'état & l'excellence généraliſſime, & mon excellence qui le chevauche tout à mon aiſe.

Que Dieu, par la grace duquel on eſt deſpote, théocrate ou ariſtocrate, conſerve long-temps à la benigne nation brabançonne & ſes digeſtions louables, & ſa taciturnité & ſa léthargie politique; qu'il faſſe triompher le *droit de premier occupant* & celui *de convenance* du droit fantaſtique & romaneſque, que des philoſophes perturbateurs du repos public, appellent *droit naturel;* qu'il protege toujours mon ariſtocratie cavalcadoure & que, ſur-tout, il ajoute aſſez à votre éloquence

naturelle pour célébrer mes hautes destinées d'une maniere digne d'elles, de vous & de moi.

Je suis avec une certaine dose de considération, Monsieur, votre très affectionné serviteur.

MARCELLINO-RICCO, grand écuyer de la nation brabançonne, ci-devant chevalier servant des chevaux de M. le comte de L. M..... K, Ar...... G.

COALITION.

Un de nos correspondants, homme assez doux quoique militaire, assez instruit quoique gentilhomme, assez probe quoique pauvre, nous mandoit l'autre jour. » Au milieu du siecle passé, les » Jésuites, pour leur plus grande importance, » inventerent le jansénisme, les évêques à leurs » ordres; aux ordres de ceux-ci, les prêtres » tourmenterent tout ce bon peuple orthodoxe, » de ces absurdités qu'il ne comprenoit pas pourtant, il ne parloit que de cela, & le jansénisme » étoit, comme sous Tibere, la loi de majesté, » le crime de gens irréprochables, & le complément de toute accusation aux *gens sinistres*, & » à la *belle génitus* qui occuperent si long-temps » la place Maubert, viennent de succéder les aristocrates & le crime de leze-nation; le peuple

» raiſonne ſur ce nouveau monſtre & ſes appuis,
» avec la même juſteſſe & profondeur ; ſeulement
» comme il a vu des effets quelconques de cette
» triſte ariſtocratie, ſes frayeurs & ſon indigna-
» tion, ont été bien plus vives & la plus douce
» des nations s'eſt baignée dans le ſang. Les Jé-
» ſuites ont été détruits, le janſéniſme à diſparu ;
» les démagogues diſparoîtront-ils ? La liberté
» dont on parle ſans ceſſe, permettra-t-elle à
» l'homme qui vivoit des abus, de les pleurer
» un peu ? & toute la nation armée de piſtolets
» & de bayonnettes, ſe fiant dans ſes forces mi-
» litaires, permettra-t-elle civilement aux gens
» qui furent ariſtocrates, de reſpirer le même
» air, d'acheter aux marché les mêmes comeſti-
» bles, d'employer ce qui leur reſte de numé-
» raire, à faire vivre la partie du peuple qui n'a
» pour exiſter, que l'or du propriétaire où les
» droits de l'homme dans le ſens le plus illi-
» mité & le moins métaphiſique ? »

Qu'auroit dit notre correſpondant, s'il eut ſçu que nous ſommes menacés de la plus terrible coalition entre le janſéniſme reſſuſcité le plus heureuſement du monde ; & le démagogiſme qui ſe perfectionne tous les jours. Bien des motifs déterminent nos craintes, mais de peur de né-

ceſſiter la nation à quelque opération ſanguinaire ; nous garderions le ſilence ſi notre vénération pour un de nos plus illuſtres membres, ne nous ordonnoit impérieuſement la publication de l'anecdote ſuivante.

M. l'abbé de l'Épée a, par ſon teſtament, déſigné M. l'abbé Maſſe pour le remplacer : il alloit jouir, grace à la commune, de la ſucceſſion de l'abbé de l'Épée & de ſa place, lorſqu'une délation eſt venu retarder ſon inſtallation. Cette vertueuſe action de tout bon citoyen, étoit appuyée par un placet raiſonné, que préſentoit au nom de tous les ſourds & muets, un de ces malheureux enfants ; la bonne réputation de l'abbé Maſſe ayant engagé un des commiſſaires, nommé dans cette affaire, à des recherches très ſcrupuleuſes, il n'a pu découvrir ce miſtere qu'avec des peines infinies ; les petites filles, ſur-tout, y ont mis une diſſimulation qui fait beaucoup d'honneur à leur ſexe ; un des petits garçons à déclaré que c'étoit M. le préſident de l'aſſemblée nationale qui avoit ordonné tous ces menſonges pour perdre un janſéniſte, parceque l'abbé Maſſe étoit ſoupçonné de l'être, & qu'il étoit permis de tout faire contre ces drôles-là. L'enfant a ajouté que c'étoit ſous les yeux & dans l'hôtel (ou la

maiſon) de ce préſident que le placet avoit été rédigé.

Le commiſſaire a dit d'abord, voilà un tour de M. l'archevêque de Vienne — l'enfant a dit — non — ah oui ! c'eſt une noirceur de M. de Langres — l'enfant, ne le connoiſſoit pas — c'eſt bien là la férocité de M. l'archevêque d'Aix, --- l'enfant l'excuſe — le commiſſaire en paliſſant nomme M. Fréteau, l'enfant ſe jette à genoux & demande pardon en pleurant. Nous nous jettons à genoux auſſi comme d'innocents enfants, nous ſupplions le vertueux ex-préſident, de nous adreſſer quelques éclairciſſements ſur cette incroyable affaire ; nos principes lui ſont connus, il ſait de quelle amertume nous avons été abreuvés, lorſque M. Duport, accablé de *chagrins domeſtiques*, chargea de ſa juſtification un autre journal que M. Fréteau ſe fie à notre zele, nous le blanchirons quoiqu'il arrive, déja nous avons commencé par faire obſerver à tous nos amis que ſon caractere étoit ſi doux & ſi flexible, que ſes ennemis lui avoient donné un ſobriquet juſtificatif, nous avons dit qn'un magiſtrat, un membre du corps légiſlatif, une ancienne victime du deſpotiſme ne pouvoit ſe livrer à des démarches auſſi illégales, auſſi odieuſes,

nous avons commencé à persuader, un mot de lui, achevera & nous l'attendrons. Pour donner à cet honorable membre une plus grande confiance en notre loyauté, nous lui dénonçons une épigramme horrible que quelques aristocrates, sans doute, de la société de Jésus, font circuler dans le club des Augustins, & nous y joignons la réponse que nous y avons faite.

Épigramme sur M. Fréteau.

Parmi tous les fripons
Dont le travail nous désespere,
Et qui renversent tout sans rimes ni raisons,
Notre chere commere
Catherine, Thomas, Basile, Jean Fréteau
Est le plus vil de cette horde.
— Comment seroit-il donc plus fripon que la B....?
Plus plat que Li.......? plus gueux que Mirabeau?
Plus ingrat que Lameth? plus sot que Rob........?
Plus pédant que Target? plus changeant que Tonnerre?
Est-il donc plus que Custine ennuyeux?
Ou que N.. ... ambitieux?
Ou que Gouy, charmé de son petit mérite?
Ou que Barnave, enfin, traître & séditieux?
— Non: il est tout cela comme eux;
Mais de plus il est hypocrite.

Voici notre réponse :

Trifte fruit des malheurs qu'enfante la licence;
Rien n'eft plus refpecté, ni vertu, ni talent;
O de cette épigramme, auteur trop imprudent,
Connoiffez mieux l'homme que la vengeance,
Dans ce morceau, déchire à belle dent;
Connoiffez mieux fes droits à la reconnoiffance;
Sachez enfin qu'il fut du grand fénat de France
Une fois fecrétaire & deux fois préfident.

Que réfulte-t-il de tout cela? qu'il eft prouvé qu'il exifte des janféniftes & des démagogues, des gens fourbes & des véridiques; & nous nous plaçons avec affurance parmi les derniers.

LE BON CITOYEN,

ÉPIGRAMME.

Un quidam bon mari, mais meilleur citoyen,
Rêvant patriotifme, & fongeant au moyen
Que Necker a trouvé pour fauver la patrie,
Lui dit, voilà ma femme, elle eft jeune & jolie,
Elle infpire à la fois l'amour & l'amitié,
Vous demandiez mon quart, je donne ma moitié (1).

---

(1) *On n'a pu nous dire fi c'étoit M. ou Mme. Fréteau qu'on vouloit donner à l'affemblée.*

FIN.

LES ACTES

DES APOTRES.

Vos exemplaria noſtra,
Noſturna verſate manu, verſate diurna.

N°. XXVII.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-SEPTIEME.

JOURNAUX DE LA NATION.

Depuis long-tems nous nous occupons exclusivement des vertueux citoyens à qui la patrie doit tout ; il faut mettre ordre à ses affaires ; nous allons acquitter nos dettes envers les honorables membres à qui nous avons des obligations particulieres. La motion de M. Dufraisse Duché contre les journaux composés *intra muros* est bien faite pour nous élever à la plus haute fortune. Le journal de M. Robespierre, dont nous avons oublié le nom, & le courier de Madon, qui repose à côté de nous, dans l'arsenal de M. Gattey, sont les seuls concurrens que nous ayons à redouter. M. Dufraisse a voulu nous en débarasser ; qu'il trouve consignée dans cette modeste feuille, l'expression de la plus vive gratitude. En vain cette motion précieuse a-t-elle été rejettée, elle laisse

après elle, une trace profonde ; & l'allarme des souscripteurs, le dégoût des lecteurs, les inquiétudes des auteurs, ne sont que trop visibles. Quand il seroit vrai que M. Dufraisse dans le comité de constitution, auroit été quelquefois un peu impatienté des détails de M. Target, des variantes de M. de Clermont-Tonnerre, des obscurités de M. l'abbé Sieyes, il est lavé à nos yeux, & nous ne souffrirons pas qu'on lui reproche des torts que ses bontés pour nous, nous obligent à dissimuler, il respecte notre petite propriété, il l'accroît même, nos cœurs sont à lui, & pour peu qu'il nous indique, à quelle caisse il en fera remettre le montant, nous lui addresserons notre contribution patriotique, car l'enthousiasme ne nous possede que par intervalles, & nous nous rappelons ce beau vers d'Horace :

Multa adversum te spectantia, nulla retrorsum.

POÉSIES SACRÉES.

Nous croyons faire plaisir à quelques-uns de nos lecteurs, en leur donnant un échantillon d'une nouvelle édition d'Athalie qui est sous presse. Nous annonçons, qu'on doit y mettre incessamment la tragédie de Mahomet; le succès qu'aura le fragment que nous donnons ici, nous determinera à publier une ou deux scènes de l'autre. L'ouvrage complet paroîtra à la suite du théâtre de l'abbé Sieyés qu'on va donner incessamment au public; on en prépare une édition en petit format. Il avoit resolu d'abord de le faire imprimer en *gros canon*, ou en *S. Augustin*; mais le club des Jacobins s'y est opposé, & on l'imprimera en *philosophie* afin qu'il soit plus à la portée de tout le monde. Le talent de l'auteur, caché jusqu'à ce moment, paroîtra alors dans tout son jour, & on verra que nous possédions sans nous en douter, un des premiers comiques du siecle.

La scène se passe à la pointe du jour sur la terrasse des Feuillants.

ACTEURS.

UN PROVINCIAL, *arrivant d'Issoudun pour faire son offrande patriotique à l'assemblée nationale.*

UN SOLDAT *de la garde nationale, arrivant du District pour la garde de l'assemblée.*

LE PROVINCIAL.

Oui, je viens dans son temple adorer Mirabeau,
Je viens brûlant du feu qui remplit le caveau, (1)
Célébrer avec vous la fameuse journée
Où la liberté sainte aux Français fut donnée.
Que Paris est changé! Sitôt que du grand jour
Les crieurs de chapeaux annoncent le retour,
Du manége entouré de la garde civique,
Nobles, prêtres, bourgeois, inondent le portique;
Et tous devant la barre, avec ordre introduits,
D'un héroïsme pur, portant les nouveaux fruits,
Offrent aux sénateurs leurs boucles, leurs assiettes,
Leurs crosses, leurs flambeaux, leurs brillantes jeanettes.
Chacun d'eux à l'envi se disputant l'honneur
D'être de son pays l'appui, le bienfaiteur,
Obtient du président la douce récompense
D'être assis à son aise à l'auguste séance.

Là, *Barnave* & *Target*, divins légiſlateurs,
Sourds au bruit des ſifflets & des vaines clameurs,
De leurs ſavânts débats font retentir la ſalle;
Tout le monde applaudit, & croit être à la halle.
O vous, heureux témoin des grands événements
Du bonheur de la France infaillibles garants,
O mon ami, quel dieu fit pour nous ces miracles,
Et de la liberté prononça les oracles ?

LE SOLDAT.

Le dieu qui ſait calmer & ſoulever les flots,
D'un peuple entier, fidele à ſes nobles complots.
Soumis avec reſpect à ſa volonté ſainte,
Je ne crains que lui ſeul & n'ai point d'autre crainte.
Son nom eſt Mirabeau. Ce héros immortel,
De nos gothiques loix a renverſé l'autel.
Au ſeùl ſon de ſa voix tout le manege tremble;
Il voit comme un néant tout les prêtres enſemble,
Et ces nobles ſi fiers, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ſes yeux comme s'ils n'étoient pas.
Gentilhomme Bourgeois (1), ô toi que la nature,
De ſes plus beaux préſents a comblé ſans meſure,
Favori des amours, enfant chéri de Mars, (3)
Sur toi l'Europe entiere a fixé ſes regards.
Je vois ſous tes drapeaux le marchand, le chanoine,
L'artiſan belliqueux du fauxbourg Saint Antoine,
D'un château formidable aſſaillir les remparts;
Je vois l'abbé *Fauchet* (4) voler dans les haſards;
Brave abbé, tu ſais vaincre & chantera conquête,
Il n'eſt point de lauriers qui ne couvrent ta tête.
La cocarde triomphe en nos heureux climats,

Et Mirabeau partout enfante des ſoldats.
France, reprends ſous lui ta majeſté premiere,
Perce la triſte nuit qui couvroit ta lumiere,
Les beaux arts qui déja ſembloient t'abandonner,
Des mains de *Guillotin* (5) viennent te couronner.
Bientôt de *Condorcet* (6), la ſcience profonde,
Va d'un joug accablant tirer le nouveau monde;
Bientôt ſes *noirs amis* verſeront dans nos ports
De l'Inde & du Pérou les plus riches tréſors.

LE PROVINCIAL.

A cette vive ardeur qui dans vos yeux éclate,
Je vois que vous avez le cœur tout démocrate.
Le ciel en ſoit béni; Mais ce noble courroux,
Cette oiſive vertu, vous en contentez-vous?
Sept mois déja paſſés, notre auguſte aſſemblée,
Pour terminer les maux de la France éplorée,
Du ſceptre des Bourbons exerce tous les droits,
Décrete chaque jour les plus ſublimes loix;
Et vous, l'un des héros de cette belle armée,
De braves émigrants & de *brigands* formée,
Vous du caffé de Foi (7) prédicateur bannal,
Connu par vos poumons dans le Palais-Royal,
« Je crains Mirabeau ſeul, ſa vérité me touche,
« Dites-vous... » Ecoutez ce qu'il dit par ma bouche.
« De votre amour pour moi que ſert de vous parer?
« Par de ſtériles vœux penſez-vous m'honorer?
« Quel fruit me revient il de tous vos ſacrifices?
« Le produit d'un journal paye-t-il mes ſervices?
« Des nobles, du clergé, les hôtels faſtueux
Récélent des tréſors cachés à tous les yeux,

« Courez les envahir.... Que vos ſages patrouilles
« Apportent à mes pieds les plus riches dépouilles ;
« Alors je reconnois en vous des citoyens
« Auſſi grands que *Rewbell*, (8) & mes dignes ſoutiens. »

LE SOLDAT.

Eh quel temps fut jamais ſi fertile en merveilles ?
Auras-tu donc toujours de ſi longues oreilles
Peuple ingrat ! Quoi toujours les plus ſages décrets
Ne pourront contenter tes avides ſouhaits ?
L'or peut ſeul aſſouvir ta rage inſatiable.
Faut-il ami, faut-il vous rappeller le cours
Des prodiges fameux accomplis en nos jours ?
Des tyrans de Paris, les célebres diſgraces,
Et Mirabeau fidele en toutes ſes menaces ?
La Fayette, un héros aux Anglais ſi fatal,
Devenu le bras droit du corps municipal ;
Du palais de nos rois les cohortes gauloiſes
Paſſant ſous les drapeaux des milices bourgeoiſes.
Grégoire, du clergé, zélé perſécuteur,
Des juifs, des uſuriers, généreux protecteur.
Bailly, du haut des cieux deſcendu ſur la terre,
Pour porter des diſtricts le ſceptre populaire.
Lameth (9), dans un couvent, guidé par ſon grand cœur,
De cinquante nonnains, intrépide vainqueur,
Lameth, renouvellant de cellule en cellule
Les exploits fabuleux de Théſée & d'Hercule.
Regardez dans nos champs les hardis Plébéïens,
Diſputant le tonnerre aux fiers patriciens ;
Les lapins réſervés aux ſeuls ariſtocrates,
Tombent en ſacrifice aux pieds des Démocrates.

Le ſublime *Siéyes* (10), le compas à la main,
Meſure avec *Thouret* les droits du genre humain.
Robeſpierre (11) animé d'un héroïque zele,
Répand au loin les feux de la *ſainte chandelle*.
Goupil, *Bouche*, *Dutrou*, l'éloquent *Pétion*,
Perdrix, *Sallé*, *Fricot*, & le docte *l'Aſnon*,
Du tiers-état vainqueur, éterniſant la gloire,
Vont de leurs noms heureux embellir notre hiſtoire.
Voyez en un ſeul jour nos villes, nos ſillons,
Vomir de toutes parts de nombreux bataillons;
Nés des dents d'un dragon, ces enfants de la terre
Reſpirent en naiſſant la diſcorde & la guerre.
O du Palais-Royal aſcendant ſouverain!
Les cœurs par lui fermés ſont devenus d'airain;
Les traîtres ſuſpendus au ſacré réverbere,
La capitale en proie à la faim meurtriere,
Les châteaux embrâſés, le ravage des bois,
Enfin le ſucceſſeur, le fils de tant de rois,
. . . .
. . . .
O ciel! où menez-vous ces brigands & ces femmes! (12)
. . . .
. . . .
. . . .
Le divin Mirabeau, par ces traits éclatants,
Montre ce qu'il nous a promis dans tous les temps:
Il ſait quand il lui plaît faire éclater ſa gloire,
Et le peuple eſt toujours préſent à ſa mémoire.
Bientôt vous apprendrez par de nouveaux bienfaits
Que ſa parole eſt ſtable & ne trompe jamais.....

Mais pour monter la garde il faut que je m'apprête,
Et du temple déja l'aube blanchit le faîte.

LE PROVINCIAL.

Quels feront ces bienfaits que je ne comprends pas ?....
Les députés vers nous s'avancent à grands pas.....
Adieu, je cours, ami, dans l'ardeur de mon zele,
Leur porter d'un écu l'offrande folemnelle.



NOTES.

(1) *Le caveau* eſt un caffé du Palais-Royal, auſſi fameux par ſes glaces que par ſes grands orateurs du ſoir.

(2) *Gentilhomme bourgeois.* Le peuple a donné ce nom à notre héros, dans le tranſport de ſon yvreſſe patriotique.

(3) On ſait que les tribunaux ſe ſont occupés des amours de M. le comte de Mirabeau, & que la Corſe avoit été le premier théâtre de ſes brillants exploits ; mais nous avions oublié de dire que les régiments qui avoient eu le bonheur de le poſſéder, rendoient le témoignage le plus éclatant à ſa valeur & à ſa bonne conduite.

(4) *L'abbé Fauchet*, ce vertueux citoyen, auſſi intrépide eccléſiaſtique qu'éloquent ſoldat, nous apprend lui-même dans ſes ſermons qu'il s'eſt couvert de gloire à la priſe de la Baſtille; le patriotiſme a vaincu ſa modeſtie. Après le diſtrict des Cordeliers, gouverneur en chef, M. l'abbé Fauchet & M. l'abbé Bertolio, ſont les deux menins de la commune de Paris.

(5) *M. Guillotin*, député de Paris, s'eſt immortaliſé par la ſublime découverte de la machine à décapiter, dont on n'a encore fait uſage que dans la pantomime des quatre fils Aymon, à l'ambigu-comique. *M. Guillotin*, offrant ſa machine à la France, quel ſuperbe ſujet pour un tableau d'hiſtoire,

(6) *M. de Condorcet*, un des plus vigoureux apôtres de la philoſophie moderne; on ſait qu'il eſt co-préſident avec le docteur Clarkſon, de la ſociété des amis des noirs, dont les principaux membres ſont MM. Briſſot de Warville, du Roveray, Dumont, de Comble, Claviere, Rebas, &c., preſque tous ces braves gens ſont venus de Londres au com-

mencement de la révolution pour nous apprendre à vivre. Quant au président *Condorcet*, il eſt plus aiſé de calculer tous ſes talents, que la quantité de clubs patriotiques de ſociétés de révolutions, de ſociétés d'amis, de philantropes, d'impartiaux, d'indépendants, d'applaniſſeurs de 1789, &c., qu'il dirige d'après les lumieres de M. le comte Mathieu de Montmorency, ſon flambeau. M. Nicolas, autrefois connu ſous le nom de Champfort, n'eſt que ſon ombre. Quant à ce dernier, ceux qui ont connu la tendre amitié qui le lioit jadis à M. de Vaudreuil & à Madame de Polignac, ne douteront pas de ſon patriotiſme. quand ils ſauront qu'il s'étoit contenté de ſe faire donner 3200 livres de penſion dans le temps de leur faveur, & qu'il a renoncé à vivre chez M. de Vaudreuil, le jour même que celui-ci s'eſt décidé à vendre ſon hôtel.

(7) *Le caffé de Foi*, rendez-vous obligé des orateurs populaires; perſonne n'ignore les ſuperbes motions qui ſe rédigeoient au troiſieme étage de la maiſon, & qui s'épuroient enſuite au rez de-chauſſée; c'eſt là qu'un orateur célebre a commencé à conquérir cette gloire qui l'a fait admettre au club des jacobins, & qui lui prépare un jour la préſidence de cette ſociété républicaine, honneur qui vaut bien celui d'être frere du roi. *Vide n°* 8, *Révolutions de Brabant.* Le ſieur Prudhomme, libraire des révolutions de Paris, vient d'y être admis, quelques jours après la publication du n° 26, où l'on remarque cette phraſe ſublime: *Le jugement qui lavera Beſenval, flétrira le monarque.* C'eſt fier, mais c'eſt beau. *Sic itur ad aſtra*, & aux jacobins.

(8) *M. Rewbell*, Cet honnête Alſacien va droit en beſogne. Chacun cache ſon argent; eh bien il a trouvé un

moyen aussi ingénieux qu'innocent de mettre en circulation le numéraire enfoui.

(9) *Charles Malo de Lameth*, célebre par ses exploits en Amérique, & la prise du couvent des Annonciades. Sa mere nous rappelle la fameuse Sempronia, mere des Gracques. Ces deux célebres tribuns du peuple périrent victimes de leur zele. *Dii meliora piis.*

M. de Lameth ayant traité par dérision de philantropique une motion de l'abbé Maury, celui-ci lui donna une leçon de discrétion en deux mots : *Mon général, point d'épithete.*

(10) *M. l'abbé Sieyes.* Nous avions cru jusqu'ici que Ciceron, Tacite, Voltaire, Mably, Montesquieu, Sidney, Hume, lord Falkland, Clarendon, Blackstone, Delolme, étoient de grands hommes; M. l'abbé Sieyes nous a prouvé qu'ils n'avoient pas le sens commun ni en philosophie, ni en politique, & sur-tout qu'ils ne connoissoient pas *l'homme.*

(11) *M. de Robespierre*, le Démosthene d'Arras. Il y a une souscription ouverte dans son pays pour lui ériger une statue de bronze. Elle portera le reliquaire de la Sainte Chandelle.

(12) Ce vers n'a pas besoin de commentaire. L'imagination du lecteur suppléera à ceux qui manquent en cet endroit. M. de la Clos s'étoit chargé de remplir cette lacune, comme étant très au fait de l'anecdote; mais l'ambassade importante dont le roi l'a nommé secrétaire, ne lui a pas permis d'y mettre la derniere main.

FIN.

LES ACTES
DES APOTRES.

J'avois juré de laiſſer là les nonnes;
Car que toujours on voie en mes écrits
Même ſujet & ſemblables perſonnes,
Cela pourroit fatiguer les eſprits.
Ma Muſe met guimpe ſur le tapis,
Et puis quoi, guimpe, & puis guimpe ſans ceſſe,
Bref toujours guimpe, & guimpe ſous la preſſe.

La Fontaine.

N°. XXVIII.

LES ACTES

DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-HUITIEME.

CONSPIRATIONS ÉVENTÉES.

Nous avons été assez heureux pour apprendre les premiers à l'univers étonné, les succès glorieux de M. Charles Malo de Lameth, dans sa brillante expédition au couvent des Annonciades; le succès passa ses espérances, & les lauriers qu'il y acquit, doivent lui être d'autant plus chers, qu'ils ne furent souillés du sang d'aucun citoyen.

Emportés, malgré nous, par la foule des grandes choses qui se sont succedées depuis le premier novembre, époque de notre fondation, nous avons été obligés de passer sous silence une bonne partie des grands événements qui ont occupé la scène de la révolution. C'est ainsi que nous avons laissé à un autre moment à parler des interrogatoires de M. de Besenval des dépositions

contre M. de Favras, Mademoiselle de Bissy; l'abbé Douglas, M. Augeard & autres embaucheurs. Heureusement pour le peuple, nos suppléans naturels, M. Marat, Tournon, Prudhomme, Desmoulins & autres, s'en sont acquittés d'une maniere qui ne nous laisse rien à leur envier.

Il est cependant des actions peu connues que notre patriotisme se fera toujours un devoir d'aller déterrer, et notre muse sera ardente à les célébrer, en raison de leur obscurité & de leur importance : de ce genre est l'investissement fait le 14 janvier du couvent des filles Ste. Marie de la rue S. Jacques. L'expédition s'est faite, comme celle des Annonciades, dans le meilleur ordre, le succès a été égal : notre muse dira le reste.

LA PRISE DES FILLES SAINTE-MARIE.

Les citoyens du Val-de-Grace
Remplis d'un saint esprit public,
D'un complot soupçonnoient la trace,
Chez des nonnes de leur district.

Un bruit sourd se faisoit entendre;
C'est de la poudre ou de l'argent
Qu'on y fabrique; il faut s'y rendre.
Aux armes, soldats & sergent.

En un clin-d'œil la troupe est prête;
Elle part au premier signal.

Un marchand ſe met à la tête,
Et ſe croit un grand général.

« Aux projets des ariſtocrates
« Vous prêtez la maiſon de Dieu;
« Et nous avons vû des croates
« Entrer déguiſés en ce lieu.

« Or ſus, dit-il, qu'on ſe dépêche,
« Qu'à tout découvrir on ſoit ſtrict;
« Et ſi quelque ſœur eſt revêche
« Qu'on me la rencongne au diſtrict. »

A ces mots la pauvre tourriere
Se croyant à ſon jour dernier,
De peur d'être miſe en fourriere
Les ſuit de la cave au grenier.

Par-tout l'on fouille, l'on déterre;
On trouve enfin deux jardiniers:
Le matin ils bêchoient la terre,
Et le ſoir ils étoient meûniers.

Voilà, Meſſieurs, toute la troupe
Qui vous met en cet embarras;
Et c'eſt pour faire notre ſoupe
Que voici deux moulins à bras.

Trompés par leur aigre harmonie,
Vous prenez Marte pour Renard.
C'eſt ainſi que la compagnie
Se trouva priſe au traquenard.

Tambour battant, mêche allumée,
Le détachement s'en alla;

Et l'on vit au moins ce jour là
Qu'il n'est point de feu sans fumée.

MORALE.

Vous districts, qu'en cette saison
Un rien alarme, un rien chagrine,
Qui voyez par-tout le poison,
Le feu, le fer, la trahison,
Cessez cette guerre intestine;
Et profitant de la leçon
Que vous donne la sœur Perrine,
Rappellez-vous cette chanson
Que fit une muse badine.
Voilà comme on est sans raison
D'abord effrayé par le son,
Puis rassuré par la farine.

COMITÉ DE RECHERCHES.

L'OPINION publique a tellement varié sur les scenes des 5 & 6 octobre de l'année derniere, que nous croyons faire plaisir au comité des recherches & au public en général, en lui faisant connoître une lettre authentique d'un député de l'assemblée nationale à ses commettants. Elle répandra un nouveau jour sur cette horrible affaire qui a compromis & fait soupçonner

des perſonnes ſi reſpectables ; il eſt temps, ſi on ne peut découvrir les coupables, que l'on connoiſſe *les innocents.*

Extrait de la lettre écrite par M....... député auvergnat, à MM. les officiers municipaux de la ville d'Aurillac, en datte du 10 octobre 1789.

MM. les gardes du corps, qui juſqu'à préſent *ne nous avoient pas abſolument déplu*, régalerent jeudi, premier de ce mois, le régiment de Flandres & l'état major de la milice bourgeoiſe de Verſailles. Ce régiment étoit ici contre la foi qu'avoit donné le roi de renvoyer les troupes & de ſe réduire à ſa garde. Le vin égara la raiſon, échauffés d'ailleurs par le duc de Guiche, gendre de madame de Polignac, l'un des chefs de l'ariſtocratie, il n'y eut d'imprécations, d'injures, d'horreurs qu'ils ne vomiſſent contre l'aſſemblée nationale, criant de toutes parts & *à pleine gorge*, vive le comte d'Artois, vivent les Polignac, au diable l'aſſemblée, périſſent les repréſentants, &c. Tout auſſitôt ils arracherent les cocardes à quelques of-

ficiers de la milice nationale, & après en avoir fait le sujet des dérisions les plus grossieres, & que la décence ne permet gueres de retracer ici, ils en firent distribuer un nombre à tous les convives, comme devant être désormais l'uniforme du parti ennemi; ces cocardes se multiplierent à l'infini le soir même. Dans l'ivresse encore, *ces gens* firent le serment & reçurent celui des officiers de Flandres de se réunir au premier signal contre la partie des députés qui avoit osé méconnoître l'autorité des grands & dénoncer les abus ministériels : dans la soirée, plusieurs de mes collegues furent vivement insultés & poursuivis jusques dans leur maison.

Tant d'excès ne tarderent pas à être dénoncés à l'assemblée, qui fut beaucoup moins affectée des personnalités, des menaces, des insultes faites à bien des membres, qu'affligée de la dépense horrible qu'avoit entraîné cette orgie dans un temps sur-tout où le peuple expiroit de misere .... nous entendîmes un coup de canon sur les 5 heures, à 7 nous vîmes avancer de nombreux pelotons avec lesquels les gardes du corps commencerent à escarmoucher; mais ces messieurs furent bientôt repoussés, sans que cependant le feu fut absolument vif. M. de Sa-

vonniere ; un de leurs lieutenants, eut un bras caſſé, quelques gardes furent dangereuſement bleſſés, l'on diſoit même que quelques autres avoient reſté ſur le carreau . . . . . à cinq heures la troupe força le château. Elle égorgea tout autant de gardes du corps qu'elle put en trouver ; il y en eut deux qui furent tués en faction ; l'un à la porte du ſalon de la pendule, & l'autre à la porte de la reine ; on en décola quelques-uns, dont on accrocha les têtes au haut d'une pique, après avoir traîné leurs cadavres dans toutes les cours du château . . . . La perſonne du ſouverain que nous avions déclarée inviolable eſt devenue *la priſonniere de ſes propres ſujets*, & réduite à leur demander la vie du reſtant de ſes gardes, que l'on s'étoit ménagé *le menu plaiſir* de ne ſupplicier qu'à Paris ; l'armée la lui promit.

C'étoit pitié que de voir ces pauvres gardes du corps marchant à pied, les uns ſans chapeaux, les autres ſans habits, l'air pâle & mourant, au milieu de cette cohorte, précédés des têtes de leurs camarades, qui étoient attachées au haut d'une pique . . . . L'on s'accorde à dire que ce corps (qui déja dans la claſſe militaire ne jouiſſoit pas d'une bien grande conſidération) ne ſe relevera plus, je le crois, au moins eſt-il

certain qu'on ne les regrette pas. Déjà ces meſſieurs coutoient trop cher à l'état pour ne ſervir chacun que trois mois dans des appartements ou en partie de chaſſe. L'on ſe plaignoit ſur-tout de leur indiſcipline, de l'énormité de leurs retraites, & de la trop grande facilité de les obtenir.... Ceux-là ſont ſans doute à plaindre, ainſi que bien des familles que tous ces jeunes gens vont ſurcharger de leur oiſiveté, *mais que l'on ſe garde bien de faire paroître les ſentiments de pitié & de commiſération* dont vous me voyez pénétré pour mes compatriotes. Le peuple eſt encore tout à ſa rage, & ne croit voir dans chaque garde du corps qu'un traître à la nation : c'eſt ſous ce titre d'opprobre, ſous ce ſignalement ſcandaleux qu'ils paſſent dans les provinces.

L'ariſtocratie a expiré avec les derniers ſecours que les gardes du corps lui apportoient ; elle ne renaîtra point de ſes cendres.

ANECDOTES.

Après les fécenes féroces & barbares qui ont enfanglanté la capitale & quelques villes de province, & qui de-là fe font repandues jufques en Amérique où l'ont vient de promener la tête de M. Ferrand de Baudieres, fénéchal au petit Goave, après ces fcènes, difons nous, que M. de Mirabeau appelle *les puftules de la liberté*, on nous faura gré de notre foin à recueillir des anecdotes aimables, des traits de fentiment, qui prouvent que le caractere national eft toujours le même. Ils prennent une nouvelle force quand ils émanent d'un deputé & ils font fans replique, quand ils appartiennent au préfident de l'affemblée.

Le bon cœur de M. Target eft connu de tous ceux qui ont été à portée comme nous d'entendre ce grand patriote, au caffé des Thuilleries, rendre compte de la féance du jour à fes commettants; mais peu de perfonnes encore favent que le fils du roi étant venu fe promener dernierement fur les gazons qui bordent la terraffe des feuillants, habillé en habit national, avec un petit fabre, & une petite giberne, un petit fufil et un petit bonnet, le peuple fe porta en foule pour le voir, & M. Target, ayant obtenu, comme de droit, la

parole, le prit dans ſes bras, & l'embraſſant à plu-ſieurs repriſes, avec la permiſſion de ſa bonne, il ne put dire au milieu des larmes & des ſanglots qui l'oppreſſoient, que ces mots: *Ah! bon Dieu, le joli petit prince, comme il a profité depuis qu'il eſt au milieu de la nation; Mademoiſelle, ayez en bon ſoin! mon Dieu, s'il continue, que cela ſera un joli petit roi!....* On ne put entendre que cela, mais la ſcene n'en fut pas moins attendriſſante.

Il nous étoit d'autant plus eſſentiel de rendre au bon naturel de M. Target, la juſtice qu'il mérite, qu'on vient de faire ſur ſes talents l'épigramme ſuivante, ce qui pourroit empoiſonner ſa préſidence.

ÉPIGRAMME.

A l'académie, au ſénat,
Target ſe croit Ciceron & Voltaire;
Mais qui l'entend lire un diſcours d'éclat,
Ou poſer avec apparat
La queſtion préliminaire,
Dit que Target, dans l'un & l'autre état,
Entre ſes deux fauteuils reſte le cul par terre.

Extrait des papiers Anglais.

James Worth, méchanicien très connu, a l'honneur de prévenir l'aſſemblée nationale qu'il

vient de mettre la derniere main à une nouvelle machine très-économique, de ſon invention, qu'il nomme *le ſanctionnateur à volonté*. Il en fera bonne compoſition, & afin d'obtenir tous les ſuffrages, en ſe conformant à l'eſprit français qui ſe laſſe de tout, il offre de la louer à la journée, moyennant cinq ſols par tête de légiſlateurs.

BIENFAISANCE.

Que vois-je ici ? *Tréſor Royal !*
Quelle inſcription faſtueuſe !
Rendons la plus majeſtueuſe,
Mettons, *Tréſor National.* —
— J'en conviens ; mais ſans raillerie,
Chers amis, puiſque la patrie
Dépoſe en ce lieu ſes deniers,
Ajoutons au bas, je vous prie,
Tronc pour les pauvres priſonniers.

APOPHTEGMES.

Louis XVI étoit, il y a ſix mois, maître de 24 millions de ſujets ; aujourd'hui il eſt le ſeul ſujet de 24 millions de rois. Reſte à ſavoir comment cette nation de potentats poſera les limites de tant d'empires, & comment le ſujet pourra obéir à tous ſes ſouverains.

Réponse laconique d'un Anglais.

Que dites-vous de ces douze cents rois
Qui réglent aujourd'hui les destins de la France?
Combien la monarchie, à leurs nouvelles loix,
Devra d'éclat & de prépondérance!
Expliquez-vous, parlez avec toute assurance,
Que dites-vous, Monsieur, d'eux & de leurs décrets? —
— Tant de rois sont, Monsieur, de bien mauvais sujets.

On disoit de la mule de Louis XI qu'elle portoit le roi & son conseil. Il faudra qu'un cheval français ait les reins forts, puisqu'il aura à porter à la fois un roi, son conseil, sa maison militaire & domestique, son armée & tout son peuple.

PIECE ANACRÉONTIQUE.

Le Jugement des Pairs.

Vive la nouvelle maniere
De décider tous les procès!
Les pairs & les jurés en feront tous les frais,
A l'exemple de l'Angleterre.
Par un arrêt plein de sens, de raison,
Les douze cents majestés de la France
Ont corrigé l'impertinence
Des magistrats du bon peuple breton:
Ils ont, pour le bien de leurs ames,
Eté tous déclarés séditieux, pervers,

Felons, traîtres, infâmes....
C'eſt un jugement de leurs pairs.

Par M. le comte de Cuiſſe-Griffe, l'Enfoudras de Kervenoſahel.

On n'auroit pas nommé l'auteur de cette piece, qu'à ſon ſtile ſeul on l'auroit reconnu. Mais M. l'Enfoudras aura beau dire & beau faire, ils ſont paſſés ces jours de fêtes, ils ne reviendront plus.

Il s'eſt élevé dernierement en notre préſence une diſcuſſion aſſez vive ſur cette queſtion, lequel de M. l'abbé Maury, cenſuré par l'aſſemblée nationale, ou de M. le vicomte de Mirabeau, ſimplement mis à l'ordre, eſt le plus à plaindre ou à blâmer; on eſt convenu de s'en rapporter à M. Garat, rédacteur du journal de Paris, connu ſur-tout par ſon impartialité en faveur de la famille des Mirabeau.

Anagramme-Épigramme ſur deux chefs de parti très connus.

Deux inſignes chefs de parti,
D'intrigue ici tiennent bureau,
Chacun à l'autre eſt aſſorti,
Même audace & voix de taureau;

L'on pourroit faire le pari
Qu'ils ſont nés dans la même peau ;
Car, retournez *abé Mauri*
Vous y trouverez *Mirabeau.*

ERRATA.

Chapitre 26, pag. 6, lig. 22, deſtiné, *liſez*, deſtitué.

Idem, pag. 8, lig. 11, gouvernement, *liſez*, gouvernés.

Chapitre 27, pag. 9, après le huitieme vers on a omis celui-ci :

Le ſang dégoûte encor de ta main redoutable.

Idem, pag. 7, vingt-ſeptieme vers, chantera conquête, *liſez*, chanter ta conquête.

FIN.

LES ACTES

DES APOTRES.

Injuſti ſenatores, *gravis armis*
Miles ait, multo jam ſractus membra labore.

N° XXIX.

LES ACTES DES APOTRES.

CHAPITRE VINGT-NEUVIEME.

LITTÉRATURE.

On croyoit que le goût de la ſaine littérature alloit ſe perdre, & les ariſtocrates diſoient avec un malin plaiſir que la démocratie royale, cet heureux préſent du club de Mademoiſelle Théroigne, nous améneroit la démocratie morale & la démocratie littéraire. Nous nous hâtons de prévenir ces craintes en publiant une piece peu connue; c'eſt la lettre des ſoldats du régiment de Touraine à leurs officiers, au ſujet de la qualification de *Brigands*, que l'on continue d'attribuer à M. Dubois de Crancé, tandis que l'affaire eſt jugée depuis ſi long-temps. Cette lettre reſpire le goût de l'antique; nous n'en adoptons pas tous les principes; mais nous la donnons pour raſſurer les gens de goût. Les officiers de ce régiment n'avoient pas cru devoir prendre ſur eux d'en adreſ-

ſer copie à l'aſſemblée nationale; s'ils avoient pu deviner qu'un académicien eût occupé le fauteuil, ils l'auroient ſans doute fait parvenir à M. Target, pour lui faire voir comment des ſoldats penſoient & écrivoient en français. Leur colonel les a ſuppléé, & la lettre eſt dans les archives de M. Camus.

Lettre des Soldats, Caporaux, &c., du régiment de Touraine, en garniſon à Perpignan, adreſſée à leurs officiers.

MESSIEURS,

VIVEMENT affectés des injures les plus graves, dont a retenti la tribune nationale, nous avons l'honneur de vous adreſſer nos plaintes.

Nous ne pouvons diſſimuler plus long temps la juſte indignation que vient d'exciter en nous l'aſſertion calomnieuſe de M. Dubois de Crancé à la ſéance de l'aſſemblée du 12 décembre dernier.

Des ſoldats françois, publiquement qualifiés de brigands par un membre de l'aſſemblée nationale, doivent-ils craindre d'élever la voix? leur ſilence feroit impardonnable; non, la France

& l'Europe entiere n'auront point à nous imputer la moindre insouciance à cet égard.

En effet, lorsque les mesures les plus sages, prises par un roi toujours juste, secondé d'un corps qui devient l'appui & l'espoir de la nation, nous préparent les loix les plus favorables, que tout semble disposé à rendre notre condition plus douce & à l'ennoblir, s'il est possible, que tous les citoyens s'honorent du titre glorieux de Soldats François, devions-nous nous attendre aux imputations dont on nous accable aujourd'hui.

En nous dévouant au service de la nation, nous fîmes librement l'abandon des plus douces habitudes de la vie; l'estime de nos concitoyens devoit nous consoler de tant de privations; mais si l'assertion du sieur Dubois de Crancé pouvoit obtenir quelque crédit, quel seroit notre sort? Les fatigues & les dangers seuls, puisque l'opinion publique ne nous dédommageroit pas de tant de sacrifices.

Non, le sieur Dubois de Crancé ne connoît point les corps qu'il a l'audace d'outrager lorsqu'il donne aux membres qui les composent l'épithete de brigands inconnus.

Qu'il nous réponde! quels sont les crimes qui

nous ont mérité une apoſtrophe auſſi odieuſe ? de quels attentats nous ſommes-nous rendus coupables ? les forfaits qui ont déſolé la France, ont-ils été notre ouvrage ? eſt-ce nous qui avons porté le trouble & la révolte dans le ſein des villes ? eſt-ce nous qui avons épuiſé les reſſources de l'état ? ſont-ce nos mains avides qui ont deſſéché les caiſſes royales ? inviolablement attachés à nos drapeaux, nous a-t-on vus nous en ſéparer jamais ? avons-nous attenté à la propriété publique, & n'eſt-elle pas l'objet perpétuel de nos veilles ? en un mot nous a-t-on vus ſouvent groſſir la foule des victimes de la juſtice ?

Eſt-il un état, nous le demandons, où les loix de la probité ſoient plus religieuſement obſervées ? ne voit-on pas, nous pouvons le dire, des fautes qui ſont jugées avec indulgence dans la ſociété civile, devenir dans la ſociété militaire des crimes capitaux, & fixer ſur leurs auteurs un opprobre ineffaçable.

Si l'aſſertion, qui fait aujourd'hui l'objet de notre plainte pouvoit ſubſiſter, l'hiſtoire ne ſeroit plus qu'un monument impoſteur. Les actes de bravoure & de loyauté qu'elle nous offre, autant de faits menſongers ; les noms glorieux

de ſoutiens de la patrie, autant de titres uſurpés : loin de nous, ces épithetes odieuſes, deſtructives de cette noble énergie qui ſera toujours notre caractere, & qui ne tendent qu'à porter le découragement dans le cœur des ſoldats françois ; quand les Turenne, les Saxe, les Condé, les Broglie, & une foule d'autres héros nous ont conduits à la victoire ; quand dans ces derniers temps les Rochambeau, les Bouillé, les la Fayette, les Flechen ; quand les d'Eſtaing, les Guichen, les Suffren, les Lamotte-Piquet, les Albert de Rioms ſe ſont couverts de lauriers, n'avoient-ils que des brigands pour compagnons de leurs exploits ? les Fabert, les Roſes, les Chevert n'étoient-ils eux-mêmes que des brigands plus fortunés que nous ?

Nous oſons le croire, la patrie n'aura pas de nous une opinion auſſi injurieuſe, nos ennemis eux-mêmes la démentiroient.

Oui, nous en convenons, ſi des inculpations auſſi graves n'étoient pas regardées par la majorité des citoyens comme calomnieuſes, l'armée françoiſe ne ſeroit bientôt en effet compoſée que de hordes de brigands. Quel homme honnête voudroit partager nos travaux, certain de n'obtenir au bout de ſa carriere, pour prix de

ſes fatigues, que le mépris de ſes concitoyens! Un partiſan opulent peut s'en conſoler dans le ſein de la fortune & des jouiſſances; mais un ſoldat françois attaqué dans ſon honneur, ne connoît point d'équivalent, rien en lui ne peut balancer cette noble prérogative.

Devenu membre d'une aſſemblée auguſte, le ſieur Dubois de Crancé pouvoit faire entendre ſa voix pour la défenſe de nos propriétés & de nos droits; mais ſa pernicieuſe éloquence ne devoit jamais s'exercer contre la portion la plus eſſentielle, & en dépit de lui, la plus noble de l'état.

Mais, ſoyons juſtes, il a moins fait l'office d'un juge impartial que d'un vil détracteur.

Telles ſont les imputations contre leſquelles nous croyons qu'il eſt de notre devoir de réclamer aujourd'hui, pouvons-nous craindre de dénoncer leur pernicieux auteur à l'aſſemblée nationale, témoin de notre injure, & de le dévouer d'avance au mépris qui l'attend; nos chefs eux-mêmes à qui nous adreſſons nos griefs, peuvent-ils blâmer notre ſenſibilité, ou montrer la moindre indifférence quand ils nous voient attaqués dans notre honneur? Non, nous oſons l'eſpérer, notre injure alors devient la leur.

Daignez, Meſſieurs, communiquer nos plaintes au miniſtre & à l'aſſemblée nationale ; faites-les, s'il ſe peut, parvenir juſqu'au pied du trône. Un attachement inviolable à nos devoirs, un zèle plus actif, s'il eſt poſſible, à la défenſe de la patrie, feront la récompenſe des démarches que vous pourrez faire, & la réfutation la plus louable de l'injure la plus ſanglante.

Signé, les bas-officiers, caporaux, grenadiers, chaſſeurs & fuſiliers du régiment de Tourraine.

M. l'abbé de Monteſquiou ayant fait la plus vive impreſſion ſur l'aſſemblée nationale en lui retraçant ces jours paſſés que les dernieres paroles des agoniſants étoient ſacrées chez les anciens, nous avons penſé que les bons citoyens partageroient notre ſenſibilité à la lecture des regrets exprimés d'une maniere, tantôt énergique, tantôt touchante, par un jeune chevalier de Malthe, prêt à perdre le fruit de ſes caravannes. Nous obſerverons, pour éviter toute interprétation défavorable, que nous ne ſommes que compilateurs; & que, réſolus de nous conformer ſans ceſſe aux décrets de l'aſſemblée, nous mettons le principe à l'écart.

LES VŒUX,

Imitation libre d'une fable ancienne.

Que Meſſieurs Chapelier, Barnave & compagnie,
Pour avoir pris naiſſance au milieu du fatras
& de Bartole & de Cujas,
De Licurgue un beau jour ſe trouvent le génie;
Que cet amas d'avocats inſolents,
Dans leur fureur démocratique,
Réduiſe la ſageſſe à regretter ces temps
D'abus, d'infortune publique,
Où de tous nos Verrés, où de tous nos Séjans
La cohorte ariſtocratique,
Une pompe à la main, aſpiroit des flots d'or,
Et d'un prince facile épuiſoit le tréſor;
Mauvais ſinges de l'Amérique,
Qu'en me parlant toujours dans leur proſe emphatique
D'égalité, de droits, de citoyen,
Au nom de la loi même ils me volent mon bien;
Que de leur hache, inſtrument de dommage,
Ils coupent l'arbre au pied pour en cueillir les fruits;
Démagogues fougueux, qu'ils ſement des écrits
Brûlant du poiſon de leur rage,
Qui, d'un peuple féroce, horreur de l'univers,
Et l'effroi des races futures,
Sur un roi vertueux guident les mains impures;
Français, que ſous vos yeux on lui donne des fers,
Qu'on vous diſe avec impudence
Qu'entouré de bourreaux, de liens garotté,
Il ſanctionne en liberté
Et ſa honte & la vôtre, & la mort de la France;

Enfin (car tant d'horreurs lafferoient un ftentor)
Que Malthe qui brava, qui braveroit encor
Toute la puiffance ottomane,
Ait vû d'un trait de plume enchaîner fes deftins;
Que ce lion, vainqueur des lions afriquains,
Soit expirant des coups de pieds de l'âne;
Mes amis, c'eft le train des chofes d'ici bas.
De vains regrets ne s'oppoferoient pas
Aux fottifes du fort; & puifqu'il me condamne
A voir Malthe & la France en proie à des goujats,
Je leur fais mes adieux, & mon cœur les oublie....
Je me fuis fait une patrie
Dont Monfieur Chapelier n'a pas dicté les loix.
Le toît d'Horace, un petit bois
Où ferpente avec grace une route incertaine;
Ce qui combloit fes vœux; des prés, une fontaine,
Un frais bocage, afyle des zéphirs,
Voilà mon bien & mon domaine,
Ma république & mes plaifirs.
C'eft là que loin des maux que la difcorde enfante,
Volant de fleur en fleur, de jardin en jardin,
Ma mufe, abeille diligente,
Vous offre chaque jour quelque nouveau larcin.
O vous qui fi fouvent avez calmé mes peines,
Mes chers amis! l'an commence demain,
Voici fon miel & fes étrennes.

Il regne dans cette piece un abandon & un ton de mélancolie, qui intéreffent pour fon auteur. Cependant nous n'aurions jamais ofé la publier,

ſi l'on ne nous avoit aſſuré que la gloire de MM. Chapelier, Barnave & compagnie, étoit hors de toute atteinte.

MUNICIPALITÉS.

Les ariſtocrates ne pouvant plus ſe diſſimuler que la conſtitution s'achevera, avoient cherché à répandre des craintes ſur la poſſibilité d'organiſer les municipalités, qui, comme chacun ſait, ſont la baſe de toute monarchie libre. Nous avons un certain plaiſir à raſſurer les amis de la choſe publique. Ils doivent être bien convaincus que cet établiſſement précieux ne rencontrera point d'obſtacles. Le village de Ris vient de nommer deux municipalités afin d'être ſûr de n'en point manquer.

LA PIÉTÉ FILIALE.

ÉPIGRAMME.

Sans pudeur, ſans décence,
Sans reſpect pour ſon nom,
Que fait encor parmi les tigres de la France
Du héros de Berghen le foible rejetton,
Quand ſon malheureux pere
Errant & fugitif par eux ſe voit proſcrit?
Ce qu'il y fait, cet enfant débonnaire?
Il n'y fait rien,.... graces à ſon eſprit.

CHANSON.

On vient de nous communiquer une chanſon béarnaiſe que nous allons donner à nos lecteurs avec la muſique. On avoit d'abord propoſé à M. Garat le fils d'y faire des accompagnements; mais M. ſon oncle, qui veut toujours établir la démocratie royale & municipale chez les Béarnais; s'y eſt oppoſé. L'auteur a donc été forcé de la donner à un muſicien de l'opéra qui s'en eſt chargé par eſprit de vengeance contre l'abbé Gouttes. Après avoir eſſayé de faire une fugue ſur les paroles, il a été obligé d'en revenir à un air ſimple qui fait, dit-on, un effet ſublime chanté en chœur; nous le donnons uniquement pour le chant, & non pour le poëme : on connoît aſſez notre opinion ſur la monarchie.

CHŒUR BÉARNAIS.

Amoroso

Un trou-badour béar-nais les yeux
i-non-dés de larmes, à ses montagnards chan-
-tait ce re-frain sour-ce d'al-larmes, Louis
le fils de Hen-ry, est pri-sonnier dans Pa-ris.

Il a vu couler le ſang
De cette garde fidele,
Qui vient d'offrir en mourant
Aux Français un beau modele ;
Mais Louis, le fils d'Henri,
Eſt priſonnier dans Paris.

Il a tremblé pour les jours
De ſa compagne chérie,
Qui n'a trouvé de ſecours
Que dans ſa propre énergie ;
Elle ſuit le fils d'Henri
Dans les priſons de Paris.

Quel crime ont-ils donc commis
Pour être enchaînés de même ?
Du peuple ils ſont les amis.
Le peuple veut-il qu'on l'aime
Quand il met le fils d'Henri
Dans les priſons de Paris.

Le Dauphin, ce fils chéri,
Qui ſeul fait notre eſpérance,
De pleurs ſera donc nourri ?
Le berceau qu'on donne en France
Aux enfans de notre Henri
Sont les priſons de Paris.

Il n'eſt ſi triſte appareil
Qui du reſpect nous dégage ;
Les feux ardents du ſoleil
Savent percer le nuage ;

Le prisonnier de Paris
Est toujours le fils d'Henri.

Français, trop ingrats Français,
Rendez le roi, sa compagne,
C'est le bien du Bearnais,
C'est l'enfant de la montagne.
Le bonheur qu'avoit Henri
Nous l'assurons à Louis.

Chez vous, l'homme a de ses droits
Recouvré le noble usage,
Et vous opprimez vos rois !
Ah ! quel injuste partage !
Le peuple est libre, & Louis
Est prisonnier dans Paris.

Aux pieds de ce monument
Oú le bon Henri respire,
Pourquoi l'airain foudroyant ?
Ah ! l'on veut qu'Henri conspire
Lui-même contre ses fils
Dans les prisons de Paris.

F I N.

LES ACTES

DES APOTRES.

Des enfants de Japhet toujours une moitié
Fournira des armes à l'autre.

N°. XXX.

LES ACTES DES APOTRES.

Chapitre Trentieme.

Lettre à M. Reignier, rédacteur de la Gazette intitulée le Moniteur Univerſel.

Vous vous attendez peut-être, M. le Moniteur, aux remerciements dont nous étions convenus : mais puiſque vous avez manqué au traité, vous n'avez pas le droit d'exiger que nous y ſoyons fideles : au lieu de remerciements vous aurez des reproches, & la poſtérité, ce juge incorruptible, nous jugera.

Rappellez-vous, M. le Moniteur, que nous étions bien convenus que vous préſenteriez les Actes des Apôtres comme une production ariſtocratique, afin d'engager les ariſtocrates à en dire moins de mal. Vous vous étiez engagé à traiter cet article avec quelque eſprit, & même avec une ſorte de légéreté. Vous n'avez tenu aucune de ces deux paroles ; & quand on vous connoît, on ſait

très bien que c'eſt par pure méchanceté que vous manquez de grace & d'eſprit.

Vous nous préſentez comme des ennemis de la liberté publique, de l'aſſemblée nationale & du bonheur des peuples. Malheureuſement nous n'avons jamais parlé du deſpotiſme qu'avec toute l'horreur qu'il inſpire, du bonheur des peuples, que comme l'objet de nos vœux les plus ardents; enfin, de l'aſſemblée nationale, qu'avec l'admiration que ſes immortels travaux lui aſſurent en Angleterre & dans l'Amérique Septentrionale. Ce n'étoient pas là nos conventions, s'il vous en ſouvient bien. Il s'agiſſoit d'engager une eſcarmouche, & vous attaquez avec toute votre artillerie. Vous ne trouverez donc pas mauvais que nous regardions notre traité comme rompu, & que nous nous abſtenions de dire de votre feuille le bien que nous avions promis d'en dire dans un de nos premiers chapitres. Vous n'avez point à vous plaindre de nous : vous fûtes infidele, & nous ne ſommes qu'indiſcrets.

Les Auteurs des Actes des Apôtres.

NOUVELLE ARISTOCRATIE.

Toutes les perſonnes qui ont voyagé ſavent que lorſqu'un vaiſſeau ſe trouve en calme plat, les navigateurs diſent que les vents ſont au conſeil. On épie alors avec ſoin les points noirs qui ſe font remarquer dans l'horiſon, des gageures ſe font ſur les 32 rumbs de la bouſſole, & ſouvent c'eſt du côté qu'on s'y attendoit le moins qu'arrive le fils d'Éole.

Obſervateur attentif, M. de Robertſpierre nous a ſagement annoncé dans ſa gazette du 18 janvier, que l'horiſon politique étoit aſſez calme; mais que ce calme n'étoit qu'un préſage trompeur, que quelque grand orage nous menaçoit, & qu'il falloit veiller plus que jamais, afin que le fils de l'homme nous trouvât plus frais, plus diſpos & plus prêts à marcher ſous les drapeaux de la divine liberté, lorſque l'ange exterminateur arriveroit.

L'inveſtiſſement des preſſes de M. Marat, l'ami du peuple, a penſé cauſer le 22 janvier, l'exploſion dont nous étions menacés; mais le peuple, ce ſouverain ſi fier qu'on peut déja traiter comme les rois, d'*illuſtre ingrat*, ayant laiſſé tranquillement les 3000 ſoldats détachés pour cette ex-

pédition, envelopper & ſaiſir la propriété de ſon *ami*, l'exploſion s'eſt trouvée ajournée, & la partie remiſe.

En attendant que l'orage nous arrive des Pyrénées, des Alpes, des bords du Rhin ou des rives de la Manche, nous croyons pouvoir profiter de ce moment de calme trompeur pour dénoncer une ariſtocratie domeſtique qu'il étoit tems de dévoiler. Il s'agit de citoyens très actifs; laiſſons-les parler eux-mêmes.

Pétition de pluſieurs citoyens actifs à l'aſſemblée nationale, ou dénonciation d'une nouvelle ariſtocratie inconnue juſqu'ici.

NOSSEIGNEURS,

L'aſſemblée auguſte des repréſentants de la nation a attaqué avec les armes de la raiſon & de l'humanité, l'hydre monſtrueuſe, à qui ſous le nom d'*Ariſtocratie*, nos peres imbécilles ou trompés, avoient élevé des temples: mais ce monſtre eſt bien loin d'être anéanti, malgré la lance formidable de M. Duport, l'épée glorieuſe du général Lameth, le venin de M. le

comte de Mirabeau, le poignard ſanglant de M. Barnave, le ſtilet caché de M de Montmorency, les canons citoyens de M. de la Fayette, la hallebarde nationale de madame d'Aiguillon la mere, le couteau de chaſſe pointu de M. de Caſtellane, la pique énorme de M. le baron de Menou, le piſtolet immanquable de M. de Liancourt, la maſſue terrible de M. Target, le mortier de 314 de M. le duc de Luynes, le fuſil à deux coups de M. Freteau, le ſabre iſraélite de M. le curé Grégoire, la fleche empoiſonnée de M. Chapelier & le cimeterre à deux tranchants de M. de Clermont Tonnerre, toutes armes patriotiques qui ont fait au monſtre des bleſſures cruelles.

Cependant il a réſiſté à tant d'attaques. Habile à ſe reproduire ſous toutes les formes, il néceſſite à chaque inſtant de nouveaux combats, par conſéquent de nouveaux ſujets de triomphe, & d'autres palmes à mériter à tous les héros ci-deſſus dénommés qui feront toujours l'étonnement des ſiecles à venir.

Après avoir attaqué; bleſſé, détruit même en pluſieurs lieux ce monſtre anti-national, & qu'on trouvoit par-tout ſous le nom d'*ariſtocratie noble*, *eccléſiaſtique*, *militaire*, *parle-*

mentaire, *collégiale* , *canonicale* , *ſouveraine* , *conventuelle* , &c. Vous ne pouvez pas vous flatter encore Noſſeigneurs d'avoir terminé votre brillante entrepriſe, & mille eſpeces nouvelles d'*Ariſtocraties* s'offrent à vos coups.

Courage , auguſtes légiſlateurs , braves défenſeurs de la patrie. Théſée, Hercule, ne ſeront près de vous que des pygmées ; & la nuit du 4 août efface déja le ſouvenir de la nuit fabuleuſe du fils d'Alcmene ; & les travaux du club de mademoiſelle Théroigne , nouvelle Médée de 3000 Jaſons , ont fait oublier les exploits des conquérants de la fameuſe toiſon , & M. Pétion ſe dévouant pour le bonheur public, nous retrace la figure de Curtius ſe précipitant dans le gouffre.

En attendant que votre eſprit, dirigeant votre courage , ſe ſoit préparé à de nouveaux ſuccès, nous venons , Noſſeigneurs , vous dénoncer une ariſtocratie monſtrueuſe qu'il eſt bien urgent de détruire , & ſous laquelle nous gémiſſons tous les jours.

Nous ne parlons point, Noſſeigneurs, de l'ariſtocratie de la main droite ſur la main gauche, quelque choquante qu'elle ſoit : on peut en réſerver l'attaque à un autre temps. Il ſuffira d'ail-

leurs d'un décret émané de vous qui ordonnera que tout le monde devienne gaucher, ce qui ſera auſſi facile à exécuter que la diviſion des provinces, l'aſſiette de l'impôt & le plan d'éducation morale de M. le comte de Mirabeau.

Nous ne vous dénoncerons point non plus l'ariſtocratie des ſaints du paradis, la hiérarchie céleſte; le temps viendra aſſez tôt, où vous aurez à vous occuper de conſtituer la religion des françois.

Nous ne vous dirons rien, Noſſeigneurs, de l'ariſtocratie des cochers de fiacre ſur les pauvres compagnons de leurs peines & de leurs travaux; nous paſſerons encore ſous ſilence l'ariſtocratie des petites roues qui précedent les grandes depuis des ſiecles, vous en ſerez quittes pour décréter dans votre ſageſſe que déſormais les voitures iront à reculons.

Ce que nous venons vous dénoncer, Noſſeigneurs, eſt bien autrement important. C'eſt une ariſtocratie exécrable, une ariſtocratie fondée ſur le bâton (le bâton en France!) c'eſt un vrai deſpotiſme pire que tous ceux que vous avez ſi bien fait de détruire; c'eſt enfin, Noſſeigneurs, l'ariſtocratie deſpotique du batteur de meſure à l'opéra.

De quel droit en effet s'avise le sieur Rey de gouverner despotiquement 200 autres citoyens, de les mener avec son bâton, & d'étendre son autorité jusque sur les rois, quoique cela soit devenu à la mode ? Encore si ce n'étoit que sur eux, passe, ils vont y être tous accoutumés incessament, depuis le grand turc, jusqu'au roi d'Yvetot, grace aux travaux du club de la propagande; mais ce despote ose encore exercer son empire sur des soldats, des bergers, des citoyens; enfin, jusque sur des bourgeois. On a même vu des *baillis* s'y soumettre. Quelle monstruosité ! quelle choquante inégalité ! quel abominable reste de la féodalité !

Le premier violon, ministre du despote, exerce à son tour une aristocratie ministérielle non moins effroyable ; pourquoi vouloir que tant de citoyens chantent sur le même ton ? & ne vaudroit-il pas mieux que chacun eût le sien comme dans une meute, ou parmi vous, Nosseigneurs, & cela ne seroit-il pas bien plus populaire !

Cet abus subsiste également dans tous les concerts & à tous les spectacles; & pour obvier à des inconvénients aussi multipliés, nous vous proposons, Nosseigneurs, de décréter dans votre sagesse que dorénavant chaque chanteur & chaque

musicien à qui on fera lire les droits de l'homme, sera égal en droits, & pourra chanter & jouer tout ce qu'il voudra, & même comme vous, Nosseigneurs, oublier toute mesure.

Épigramme imitée de Piron.

Dans l'absence de mon valet
Un colporteur borgne & bancroche
Pénetre dans mon cabinet
Avec force gravure en poche.
Nos douze cents rois pour six francs,
Me dit-il, parfaits, je vous jure :
Boz', dont on vante les talents,
Les a tous peints d'après nature.
C'est le manege tout craché,
Et gravé.... Mais en conscience :
Ce sont tous les monstres de France
Qu'on se procure à bon marché.
De ce recueil pesez chaque homme ;
Ces têtes là *se vendent bien :*
Le *Mirabeau* seul vaut la somme,
Et vous aurez *Target* pour rien. —
— Que cent fois Belzébut t'emporte !
Lui dis-je, bouillant de fureur ;
Et puis de mettre avec humeur,
Ainsi que leur introducteur,
Nos douze cents rois à la porte.

COALITION.

Nous osons nous flatter, enfin, que les semences de discorde qui se répandoient chaque jour parmi nos dignes représentants vont être dissipées, & que l'yvraie aristocratique cessera d'étouffer la bonne graine dans le vaste champ du bien public. Que nous sommes heureux de pouvoir annoncer les premiers l'événement qui nous assure enfin la bienheureuse démocratie royale, à laquelle ces vilains aristocrates ont essayé si long-temps de substituer leur éternelle & insignifiante monarchie !

Le 24 Janvier 1790, d'heureuse mémoire, il avoit été résolu, en grand comité, rue Saint Honoré, près les Jacobins, de revenir, pour la huitième fois, le lendemain, sur l'odieux décret du marc d'argent ; & il avoit été décidé qu'on l'attaqueroit partiellement, dans la crainte de ne pouvoir l'ébranler en masse. Le plan d'attaque avoit été prudemment combiné, & l'ordre de deux heures avoit été choisi pour déranger l'ordre de huit séances consécutives. M. Robertspierre, député si connu, fut chargé d'engager le combat, & de préparer la dispersion des aristocrates par un discours où sa verve devoit déployer tout ce

qu'elle avoit de plus ennuyeux ſur la diviſion de l'Artois ; M. Duqueſnoy devoit le ſeconder par une deſcription topographique, non moins redoutable, de la Lorraine ; & M. Charles de Lameth avancer alors, avec le corps de réſerve, des arguments philoſophiques, dont les bons citoyens font un uſage ſi glorieux.

Malheureuſement le vicomte de Mirabeau prévoyant le coup, reſta à la ſéance pour ramaſſer le gage du combat. Tous les amphigouris convenus de M. Robertſpierre ne purent déranger l'inébranlabilité du ſolide vicomte, il rallia ſa phalange, & nous vîmes l'inſtant où l'on alloit ſonner la charge, lorſque le bon préſident, qui ne voit d'autre moyen d'opérer la conſommation de la reſtauration publique, que la concorde, l'union & la paix, ſuivies du calme & de la tranquillité, leva la ſéance, *quoiqu'on fût convenu du contraire au club patriotique.*

La vivacité de la diſcuſſion avoit été pouſſée au point qu'on craignoit une exploſion entre les deux champions de la monarchie populaire & de la démocratie royale. On ſavoit auſſi que dans les temps de l'ancienne chevalerie les animoſités qu'entraînoient les querelles d'opinions étoient héréditaires ; M. le duc de Liancourt, dont la

prudence eſt connue, a encore arrangé cette affaire avec ſa ſagacité ordinaire.

1°. La queſtion a été ajournée & renvoyée au comité de conſtitution. Il a été convenu qu'on la feroit crier au premier jour à trois heures de relevée, lorſque les bancs ariſtocratiques commenceroient à s'éclaircir. On ſait que l'appétit a ſouvent fait paſſer plus de décrets que la conviction, & l'on renforcera cette habitude naturelle de Meſſieurs du côté droit par un dîner de corps qui leur ſera donné *ad hoc* ce jour-là.

2°. La paix s'eſt faite entre les deux contendants, & un baiſer ſur la bouche, donné par M. de Lameth au vicomte de Mirabeau, en a été le doux gage.

3°. Il a été donné un repas où la gaieté a animé tous les convives. M. le duc de Luynes en a fait le menu, M. le chevalier de Boufflers les délices, & M. Target les honneurs.

4°. On y a arrêté le mariage de Victor, fils du vicomte de Mirabeau, avec mademoiſelle de Lameth, & on a réglé d'avance les conditions ſuivantes.

Mademoiſelle de Lameth, pour modifier les grands principes d'éducation qu'elle a reçus de M. le curé de Soupe, ſera miſe entre les mains

de M. l'abbé Maury ; elle puisera à cette école des mœurs plus douces & plus pures.

Victor de Mirabeau, qui, à l'âge de neuf mois, a déja fait *hou hou* à la milice nationale de Fougeres, sera confié aux soins de M. Camille Desmoulins, précepteur futur des enfants de France, en survivance de M. de Condorcet. Si M. Camille ne fait pas de Victor un César, au moins il en fera un Brutus.

Les 22 lettres écrites en 1784, par *la femme du roi*, à M. Picot, grand-pere de la future, pour engager le vieux Créole à donner sa fille & ses portugaises à M. de Lameth, pauvre, héros & grand citoyen, seront jointes au décret national, qui a mis M. le vicomte à l'ordre ; & le tout sera remis à Victor comme titres honorables de famille.

La mere de Victor lui assure, à sa majorité, l'usufruit de son fief de Château-Grillé, près Rennes.

M. le comte de Mirabeau, oncle du futur, en considération de ce mariage, s'est démis, en faveur de son neveu, de toutes ses prétentions ; sacrifice patriotique dont les Français lui sauront bien bon gré.

Madame de Lameth donne à sa fille 250 noirs,

pieces d'Inde ; pour exploiter deux concessions qu'elle a, l'une au *Dondon*, & l'autre au *Massacre*, près de la limite espagnole, à Saint-Domingue.

M. de Lameth y joint un pareil nombre de paysans, que l'impératrice de Russie lui donnera à la suite de son ambassade à Saint-Pétersbourg.

Les futurs conjoints se marieront séparés de corps & de biens, pour éviter tous procès de famille.

La reine, par une suite de sa bonté naturelle, fera Madame Victor de Mirabeau dame d'honneur ; & on donnera à Victor 80 mille livres de pension, pour se soutenir à la cour avec la décence qu'exige son nom, en attendant le gouvernement des cinq départements de Bretagne.

La cérémonie aura lieu dans la chapelle de Bonne-Nouvelle. L'évêque d'Autun leur donnera la bénédiction nuptiale. Pendant la célébration, M. le comte de Mirabeau, le bandeau sur les yeux, tel que les poëtes nous représentent le dieu Hymen, tiendra le flambeau nuptial, & M. Robertpierre, de son côté, tiendra...... *cætera desunt.*

FIN.

LES ACTES DES APÔTRES.

Voilà ce qui fait peur aux *faiseurs* de ce temps,
Qui tout blancs au-dehors, font tout noirs au-dedans ;
Ils tremblent qu'un censeur que sa verve encourage
Ne vienne en ses écrits démasquer leur visage,
Et fouillant dans leurs mœurs en toute liberté
N'aille du fond du puits tirer la vérité.

ÉPILOGUE.

LES ACTES DES APÔTRES;

ÉPILOGUE.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Nota. *Le peu de temps qui nous reste à imprimer librement, d'après la motion de M. l'abbé Syeyes, nous détermine à profiter de ces derniers instans pour publier une lettre que nous venons de recevoir de Londres d'un françois fugitif, en y joignant cependant nos observations.*

Londres, 28 janvier 1790.

Les législateurs sont des hommes; ils ne peuvent tout prévoir. Ainsi les plus sages constitutions sont encore imparfaites. Le temps seul et des circonstances heureuses peuvent conduire un gouvernement au degré de sagesse et de perfection dont les établissemens humains sont susceptibles. Les premieres loix d'une nation, même éclairée, sont souvent défectueuses et toujours insuffisantes.

A cette cause, qui est inhérente à la constitution et qui l'altere sans cesse, s'en joint une autre, d'autant plus dangereuse, que

souvent elle ne peut être apperçue ; c'est l'inexécution des loix.

Pour remédier à ces maux, on avoit imaginé, dans quelques anciens gouvernemens, la censure. Des écrivains célèbres, Rousseau même, ont vanté cette institution. Elle avoit cependant de grands inconvéniens. Un tribunal, établi pour prononcer sur des cas qui sont hors de la loi, ne peut être soumis à aucune loi. Par sa nature, il ne peut avoir de contrepoids constitutionnel; il est donc nécessairement arbitraire; et par-tout où il existe une autorité arbitraire, sous quelque forme qu'elle soit enveloppée, il n'y a point de liberté.

Les Anglois, qui, les premiers, ont établi la liberté politique sur des fondemens durables; les Anglois, qui en ont fait l'objet particulier de leur gouvernement, ont aussi reconnu les premiers que ce pouvoir d'examiner la conduite de tous ceux auxquels un peuple confioit l'exercice de ses droits, et le soin de ses intérêts les plus chers; que ce pouvoir souverain, puisqu'il juge tous les autres, appartient au peuple; que le peuple seul peut l'exercer, et doit le conserver: l'opinion publique est, en derniere analyse, le

rempart d'une constitution libre. Elle supplée à l'imperfection des loix ; elle commence où les loix finissent. Il faut donc que le peuple ait, dans tous les temps, le droit de manifester et de déclarer son opinion. C'est le seul moyen d'atteindre le but qu'on se propose en établissant un gouvernement libre, qui doit être, de découvrir et de déclarer ce qui est de l'intérêt général dans des circonstances données. Car la loi n'est pas, et ne peut être définie l'expression de *la volonté générale*, qu'autant qu'elle est conforme *à l'intérêt général*. La raison d'un peuple, sa morale, sa vertu, sa volonté ne sont autre chose que son intérêt, ou, pour être plus exact, l'intérêt du plus grand nombre de citoyens.

Ce pouvoir d'examiner la conduite de ses délégués que le peuple ne doit jamais aliéner ni confier, fut la derniere conquête que les Anglois firent sur le pouvoir exécutif. L'histoire ne parle que des sévérités *de la chambre étoilée* contre ceux qui osoient écrire en matiere de gouvernement : elle avoit réglé le nombre des imprimeurs et des presses : elle avoit établi un *licenceur* sans l'approbation duquel rien ne pouvoit être mis au jour.

Lorsque *la chambre étoilée* eut été abolie,

le long parlement qui redoutoit l'examen ; *parce qu'il avoit usurpé tous les pouvoirs*, fit revivre les anciennes loix contre la liberté de la presse. Après la restauration, Charles II et Jacques II en obtinrent le renouvellement. Ce ne fut même que quelques années après (en 1694) que le parlement ayant refusé de continuer l'acte qu'il avoit consenti pour deux années en 1692, la liberté de la presse fut enfin établie.

Un gouvernement libre est celui dans lequel le pouvoir législatif est organisé, de maniere que ceux qui l'exercent sont intéressés à ne faire que de bonnes loix. Dans un tel gouvernement la liberté de la presse doit être illimitée ; elle ne peut avoir aucun inconvénient; tout citoyen dans un tel gouvernement doit conserver le droit d'examiner tous les actes du corps législatif et du pouvoir exécutif : sans quoi la liberté de la presse n'est qu'un vain nom, et il ne faut point se lasser de le répéter, la liberté de la presse est le boulevard d'une constitution libre.

Il n'est pas inutile de définir ce que l'on doit entendre par la liberté de la presse. Dans une nation accoutumée à des loix qui enchaînoient jusqu'à la pensée, et qui n'est

sortie de cette longue oppression que pour tomber dans l'anarchie, les idées de liberté ont besoin d'être définies avec une certaine précision. Le despotisme et l'anarchie enfantent le désordre, et une autorité qui est sans cesse occupée à réprimer, croit facilement que sous l'empire de la liberté, la loi aura les mêmes crimes à punir. Cette réflexion est plus importante qu'on ne pense peut-être, et les amis de la liberté ne la trouveront point déplacée dans le moment où le comité de constitution vient de présenter à l'assemblée, un projet de loi sur la liberté de la presse.

La liberté de la presse est le droit qu'a tout citoyen de manisfester ses opinions par la voie de l'impression; *cette liberté doit être illimitée, elle ne peut être assujettie à aucune restriction.*

Que l'assemblée nationale n'oublie jamais qu'elle n'est que dépositaire pour un temps limité, des pouvoirs de la nation; qu'elle ne peut, sans crime, dépouiller *la nation* du droit qu'elle s'est réservé de *juger les loix qu'elle attend de ses représentans*; du droit de juger leur conduite publique et privée, du droit de manifester ses opinions sur tous les actes du gouvernement. Que l'assemblée na-

tionale n'oublie jamais que la souveraineté appartient à la nation, et qu'elle n'a jamais entendu la perdre lorsqu'elle en a confié l'exercice, encore une fois *pour un temps limité !* C'est par l'opinion que le peuple prévient l'usurpation de sa puissance et de sa liberté, et tout peuple qui renonce au droit de juger la conduite de ceux qui le gouvernent, perdra sa liberté.

Et dans quelles circonstances encore sommes-nous obligés de rappeller ces maximes éternelles? Dans quel temps eût-on plus besoin d'une réunion générale d'avis libres qui puissent former une opinion publique et une raison universelle; dans quel temps, disons-nous, eût-on plus besoin d'une liberté illimitée qu'à l'époque où une grande nation se constitue. S'il faut une révolution de vingt siecles pour amener cette époque de la nature, tout être pensant ne doit-il pas alors à la société le tribut de ses idées et le fruit de ses découvertes. Quoi, c'est dans le fort de la tempête, quand l'orage gronde de toutes parts, et lorsque le vaisseau est à la veille de se briser, que l'on parle d'enchaîner l'activité des passagers, et de les empêcher de travailler au salut commun. Qu'on ne dise

pas qu'ils gêneront la manœuvre, qu'ils détourneront le pilote. Quand celui-ci est égaré, tous ont un droit égal à s'approcher du timon. En effet, ou sommes-nous parvenus sur la route de la constitution, ou nous devons jetter l'ancre : et qu'ont-ils fait les 1200 pilotes, dont nous avons armé sans soin et sans discernement le vaisseau de l'état? Nous les avions envoyés pour remplir les plus augustes fonctions que des hommes aient jamais confiées à des hommes; nos vœux, notre raison premiere, étoient qu'ils s'occupassent de séparer d'une maniere précise, d'organiser d'une maniere stable les trois seuls pouvoirs connus, de les rendre indépendans, honorés et honorables, afin qu'ils se prêtassent un mutuel appui, qu'ils ne pussent jamais envahir l'un sur l'autre, et que nous fussions préservés à jamais du despotisme d'un seul ou du despotisme de tous. Loin delà, ils ont tout accumulé sur leurs têtes. Ils se sont perpétués dans cette réunion de pouvoirs qui constitue l'aristocratie oligarchique qu'on peut définir une aggrégation de despotisme. Les passions, les factions, tous les genres d'ambition ont présidé à cette constitution inconcevable qui nous

livre, pour des siecles, aux guerres civiles, qui ne manqueront pas de nous amener le despotisme d'un seul. Ils ont avili l'être que la raison, la nature, j'ose dire, la divinité leur ordonnoit de respecter. Ils se sont déclarés inviolables avant lui ; ils ont suscité contre lui des conspirations où heureusement jusqu'aux assassins, tout s'est trouvé mauvais; ils l'ont mis hors de la constitution ; ils l'ont gardé, quand ils ont vu qu'il n'y avoit pas moyen de s'en défaire sans danger ; ils l'ont irrité ; ils l'irritent tous les jours, et après nous avoir placés entre la honte et la crainte, ils nous ordonnent de les adorer en silence!

Loin de régler leurs conceptions constitutives d'après les exemples des peuples de l'antiquité, les leçons des publicistes que révere le monde, et les modeles de prospérité, de sûreté et de liberté d'une grande nation voisine, le délire du moment a présidé à toutes leurs opérations : faute d'un lien puissant, l'administration isolée de chaque canton du royaume en commence déjà le déchirement, ainsi qu'il arriva sous les successeurs de Charlemagne. Ils ont cru pouvoir traiter un empire immense, ainsi

que J. Brutus commença la république Romaine; mais, et par la force naturelle des choses, Tarquin n'étoit pas encore détrôné que Catilina étoit déjà aux portes de Rome, et les tables de proscription se dressoient au capitole.

Que l'on ne dise pas que leurs loix projettées ne défendront pas d'attaquer leurs principes, aussi long-temps qu'elles défendront de descendre dans leur conduite privée. L'honorable poste dont nous les avons revêtus, nous a donné la propriété de leurs personnes pendant le temps qu'ils l'occuperont. Leur existence, leurs travaux, leurs paroles, leur sommeil est à nous; l'œil du citoyen, constamment fixé sur eux, doit les poursuivre dans les réduits les plus secrets, dans ces assemblées nocturnes, dans ces conciliabules partiels et factieux où ils forgent les fers réels de notre liberté factice. Leur morale, leur vie passée est le domaine de nos espérances, et nous devons le creuser librement pour y trouver le germe de nos maux ou de nos biens.

Ce n'est pas lorsque le chef auguste de l'état, lorsque le dépositaire antique de la couronne étoit indignement outragé tous les

jours, qu'ils ont proposé un décret sur la liberté de la presse. Ils attendoient que le trône fût brisé pour établir le leur sur les ruines du premier; mais lorsque, par une réaction naturelle, la raison est venue à son tour attaquer ces colosses d'argille, ce n'est plus la chose publique qu'ils ont eu en vue, leurs passions personnelles animées, ont produit ce que les considérations les plus saintes n'avoient pu opérer précédemment en faveur du monarque : heureusement ces souverains d'un jour ne tiennent leur sceptre que de l'opinion, elle saura le briser, elle saura mépriser un décret qu'un pouvoir exécutif avili et sans force ne pourroit ni ne voudroit faire exécuter.

Ils n'ont pas encore organisé le pouvoir judiciaire, et ils osent commencer un code pénal, et ils osent parler de jurés, quand il est des citoyens qui ne savent encore où contempler leurs pairs; mais le peuple a déjà prononcé dans son indignation, et il sera sans effet ce projet barbare digne seulement des rêveries du comité de despotisme, qui nous a donné la constitution de Venise en attendant celle de Constantinople, et qui n'a pu être rédigé que par cet ecclésiastique som-

bre et farouche, ce puritain politique, ce Cromwell gaulois qui a mis la monarchie françoise sur le bord du tombeau, par les subtilités de sa métaphysique.

AVIS DES ÉDITEURS.

Nous ferons peu de réflexions sur le morceau qu'on vient de lire. Nous allons seulement ajouter quelques réflexions sur le peu de danger de la liberté illimitée de la presse.

Les livres et gravures obscenes se défendent assez d'eux-mêmes. Si les Grecs conserverent leurs mœurs au milieu des nudités des jeunes gens des deux sexes ; si les scenes de prostitution qu'on rencontre dans les rues, qui bordent le Palais-Royal, n'inspirent que le dégoût et l'horreur, qu'a-t-on à redouter d'un livre ou d'une image licencieuse, non moins dégoûtante que la réalité ?

Quant aux calomnies d'individu à individu, prévenu qu'on sera de la possibilité de la calomnie, on sera en garde contre toute inculpation cachée. Le désaveu pourra sui-

vre l'attaque ; et l'opinion fera justice des combattans. Qu'on voie si M. de Mirabeau a perdu un seul cheveu, par toutes les calomnies qu'on s'est permises sur son compte depuis le *veto* suspensif, et si l'opinion publique n'a pas mis à sa vraie place l'ami du peuple, les révolutions de Paris, celles de Brabant, et tant d'autres révolutions qu'on voit tous les jours.

Nous croyons bien avec l'auteur du morceau que nous venons de donner, que notre constitution nouvelle est essentiellement mauvaise, parce qu'elle est nulle ; parce que nous n'avons ni monarchie, ni république ; parce que au lieu d'être protégée par un pouvoir conservateur et indépendant, nous aurons tous les deux ans le pouvoir constituant, le pouvoir changeant, le pouvoir massacrant, en un mot le pouvoir national ; enfin parce que la société étant composée d'hommes, et les hommes étant un composé de passions, nous avons dans l'ordre de choses actuel, ou trop, ou trop peu de royauté. Trop peu, parce que le pouvoir exécutif est trop divisé et trop inénergique ; trop, parce que le premier citoyen qui en a été déclaré chef suprême pour la forme, n'a pas, dans

la constitution, une place tellement honorable et tellement indépendante, qu'il doive la chérir, et qu'il ne doive pas pour son propre intérêt en désirer un autre.

En effet, supposons un moment qu'à l'époque actuelle, le trône fût occupé par un prince moins bon, et qui pour regagner son autorité voulût ruser avec son peuple; admettons que par des intelligences faciles à pratiquer en Allemagne, il attirât sur la frontière une armée étrangère d'*amis*, et qu'il se mit lui-même à la tête de l'armée et des milices nationales, de cette brillante jeunesse, déjà enivrée de ses gibernes et de ses guêtres d'ordonnance.

L'armée *d'amis* avanceroit ou reculeroit à la volonté des principaux acteurs de la pantomime royale, et on feroit durer la piece le temps nécessaire pour accoutumer les volontaires de la Bastille, et autres, au corps-de-garde, à la pipe, à la cantine, et à la grenouille. Nous reviendrions vainqueurs sans avoir combattu, *ni perdu un seul homme*. Croit-on qu'à leur retour les 200 mille triomphateurs, qui reconduiroient leur général au capitole, souffrissent paisiblement qu'il reçût la loi d'un tas de suppôts de la chicane, et

déchappés du séminaire, sur-tout si ce général couronné, ou même tout général à sa place, possédoit cet instinct sublime qui anima César lorsque passant le rubicon, il promit à ses soldats vainqueurs la dépouille entière des citoyens qu'ils alloient vaincre, et qui ne leur en offroient qu'une partie. Voilà pourtant à quoi on s'est exposé en ne donnant pas au monarque dans la constitution une indépendance telle qu'il ne cherchât à en desirer une plus grande : on en a fait d'abord un prisonnier, puis un greffier, pour le stiler au métier de guerrier ; cela peut être beau ; mais en vérité cela ne nous semble pas bon.

Nous croyons avec l'auteur en question, que l'ambition privée de quelques membres a tout perdu, parce qu'on avoit oublié d'insérer dans les cahiers, que la premiere opération du corps constituant devoit être de supprimer six millions sur les pensions constituées, afin de les appliquer aux 1200 constituants, à raison de 5000 livres piece, et après cela porter le décret, qu'aucun des 1200 ne pourroit exercer de sa vie dans la société, une place lucrative, tout poste, même celui de ministre, étant au-dessous de la dignité d'un législateur. Décret

cret qui auroit au moins empêché les pères conscripts et permanens de desirer comme ils l'on fait les joujoux et les hochets des enfans qu'ils créoient chaque jour.

Nous croyons bien avec l'auteur, que toutes les adhésions des municipalités ne sont point l'expression de la raison universelle des citoyens, mais bien le produit de l'exaltation et de l'ivresse de quelques comités enchantés d'eux-mêmes, et à plus forte raison de l'assemblée nationale.

Nous croyons biens que les villes de province enivrées de leurs municipalités, ont envoyé en grande partie toutes leurs adresses respectueuses pour être des chefs-lieux de départemens, et que ce parchemin national au retour des envoyés qui sont venus par milliers chez M. Bureau de Puzy se faire diviser, que cette monnoye de respect, disons-nous, va tomber dans un grand discrédit.

Nous croyons bien que tous ces bons et braves jeunes gens qui vous jurent à tort et à travers de soutenir la constitution faite et à faire que leurs députés nous sabrent ici, comprennent aussi peu les décrets constitutifs faits que ceux qui ne le sont pas, et cependant ils jurent toujours parce que

cela les soulage ; ils doivent à la constitution le plaisir de faire l'exercice, le moins qu'ils puissent faire par reconnoissance, est d'assurer l'exercice de la constitution, et l'autel de la patrie n'a souvent existé pour eux que dans les cazernes.

Nous croyons bien que de braves citoyens, voire quelques citoyens éclairés, amis de la paix et plus encore de leur porte-feuille, demandent à sortir delà, même boiteux et aveugles, pourvu qu'ils en sortent ; qu'ils sacrifient sans scrupule leur repos momentané à leur conscience, et qu'ils composent avec leurs principes en raison de leur fortune multipliée par le quarré de leur peur. Mais l'homme qui raisonne, et qui sans avoir beaucoup de marcs d'argent, a cependant l'ame à douze deniers de fin, n'est pas si accommodant. Il s'est fait sa religion, il doit savoir périr aux pieds de son idole, ferme et inébranlable dans ses principes, et il ne va point aux Jacobins présenter d'une main ses billets de caisse à raviver, et de l'autre, offrir un stilet contre les mecréans.

Nous croyons bien que l'assemblée nationale mue par des intérêts croisés qui

seront dévoilés un jour, a précisément fait tout le contraire de ce qu'elle devoit opérer, c'est-à-dire qu'elle a tout fait pour elle, beaucoup pour l'usure, peu pour la vertu, et rien pour la sûreté politique. Que la plus grande partie de ses membres avoit dévoré d'avance toutes les places, depuis celles d'ambassadeurs jusqu'à celles de secrétaires de districts, jusqu'au décret heureux suscité par la haine, et soutenu par l'envie, qui a changé toute la face des prétentions, enfin, nous n'ignorons pas que le scandale a été poussé au point qu'on a vu M. de Mirabeau, prétendre un moment à la gestion de nos finances; qu'il a été question au club des Jacobins, de faire venir le roi à l'assemblée, le lundi 25 janvier 1790, prêter serment à la nouvelle constitution, et s'enferrer lui-même dans le plus honteux et le plus dangereux esclavage; nous pensons bien qu'un bon génie qui veille encore pour nous, l'a empêché de faire cette fausse démarche qui nous eût tous perdus (1).

(1) Nous apprenons en envoyant ces feuilles à l'impression qu'on y a enfin décidé le roi pour jeudi 4 février, en lui faisant craindre que s'il ne faisoit

Nous pensons bien que le club des Jacobins s'applaudit chaque jour d'avoir un épouvantail aristocratique à présenter au peuple dans la personne de l'abbé Maury, pour cacher sous ce bastingage chimérique, ses canons, ses batteries et ses manœuvres (1).

---

pas cette démarche, la sûreté de ſon auguste personne et celle de ses sujets ne fût compromise. Mais M. de Liancourt n'a pas dit à sa majesté que lorsqu'enfin le le moment de l'ivresse seroit passé, la nation détrompée ne manqueroit pas de demander compte à ses ministres d'une pareille démarche; et certes la nation ne tarderoit pas à s'appercevoir qu'en faisant ainsi sanctionner par le monarque une constitution qu'elle n'a pas pesée dans la maturité de ses jugemens, on a commencé par la dépouiller du plus beau de ses droits, et on a violé sa liberté avant de la lui faire épouser.

Il n'est que trop vrai que c'est à la coalition de quelques courtisans pusillanimes, avec les forts de l'assemblée nationale qu'on doit tous les maux de la ſrance.

(1) Qu'il est malheureux pour les bons citoyens, pour les vrais amis de la paix et de la liberté politique, qu'on ait vu succéder dans la chaire de vérité, aux Mounier et Bergasse, des hommes tels que les Maury et les d'Espréménil, qui sans avoir posé aucunes bases constitutives qui pussent attacher la confiance à leurs opinions, ont pourtant montré de grands talens

Nous pensons bien que le grand comte de Mirabeau fera incessamment sa motion sur la traite des noirs, prévenu qu'il est *par des amis et des avis sûrs* de Londres, que MM. Pitt, et Fox vont faire abolir la traite à la prochaine session, et qu'il y va de l'*honneur* de la France de gagner l'Angleterre de vîtesse, mais nous savons aussi que l'assemblée qui a oublié de faire lire dix mille adresses à la tribune, n'ordonnera pas l'impression chez Baudouin de celle de la ville de Nantes sur ce chapitre, et sur-tout des paragraphes, où deux cent mille citoyens offrent d'avance leurs remercîmens aux philosophes négrophiles ; mais si l'auguste assemblée ne la fait pas connoître, d'autres prendront ce soin, et on pourra y joindre les argumens

---

et rencontré quelque fois des vérités utiles ; hommes, qui malheureusement ont éloigné par leur réputation politique et privée, autant de citoyens zélés et loyaux, qu'un comte de Mirabeau en a détaché d'autres du parti démocratique par sa réputation virulente, de manière que placés entre ces deux écueils, on a été d'un commun accord & à pleines voiles se perdre dans le gouffre métaphysique de l'abbé Syeys, et dans cette obscurité, sans guide, sans boussole, on ne marche plus qu'à la lueur des éclairs des passions, et des lanternes des bourreaux

préliminaires, que M. Monneron de Launay a donnés dans le journal de Paris.

Nous croyons aussi que tous les bons esprits de l'assemblée ne sont pas dans le club des Jacobins et que les hommes sages qui s'y trouvent fondent encore pour ramener l'ordre de choses, sans lequel la monarchie est perdue, quelque espoir sur M. Bergasse, dont le silence ne sera pas éternel, et que le peuple las de ses propres fureurs, des subtilités de ses guides, et de l'ignorance du reste, sera le premier à renverser leurs autels, et que M. l'abbé Syeyes faisant place au sage Mounier, pourra aller à son aise entretenir ses rêveries à la grande Chartreuse du Dauphiné, après avoir envain essayé de mettre notre liberté en presse, en nous ôtant la liberté de la presse.

Nous pensons bien que tout cela ne s'opérera pas sans quelque convulsion physique, et que les syllogismes de Mademoiselle de Lameth, pourront être mis en usage, parce que nous avons encore plus de bastilles, de chambres syndicales, et sur-tout plus de *vade in pace* qu'on ne le croit communément.

Nous pensions tout cela comme l'auteur,

mais nous nous serions bien gardés de le dire en termes aussi énergiques, et nous pensons de plus que tout ce qu'on reproche à notre sénat n'est pas la faute de l'assemblée, mais seulement de la majorité.

Cependant, puisqu'il faut faire notre profession de foi, nous nous déclarons pour la liberté illimitée de la presse, ce divin supplément de la parole et de l'écriture, parce que rien au monde ne peut la limiter. Une lettre initiale, des allégories que tout le monde comprendra, rendront la loi impuissante, son effet sera manqué, et il ne restera d'autre ressource aux citoyens libellisés comme M. de L.... que le mépris. Il ne faut pas leur ôter cette derniere jouissance.

Ne faut-il pas d'ailleurs, que les hommes qui veillent pour les commettans de M. Target, conservent le droit de leur dire que M. Target ne sera jamais qu'un honnête homme : mais que depuis l'ouverture de l'assemblée, il n'a pas eu une seule idée ; qu'il est prolixe et diffus, sous peine de devenir inintelligible : que si M. Target, sans cesser d'être honnête homme, avoit eu des conceptions lucides, des idées simples en politique,

il auroit apperçu qu'il falloit à la France, un gouvernement monarchique, tandis que la probité de M. Target a imaginé une démocratie pour un pays de trente mille lieues quarrées, qui a dans son sein vingt-quatre millions d'habitans, des colonies dont le commerce fait subsister près du quart de sa population, et qu'il faut protéger à deux mille lieues.

Et quel seroit le genre de peine que des loix raisonnables pourroient infliger à un écrivain qui, rendant justice à M. Target, auroit dit, que la nature en lui donnant un cœur droit, ne lui a pas donné un coup-d'œil aussi droit ? Personne n'a murmuré de voir M. Target à l'académie françoise, parce que depuis quelques temps, il suffit d'avoir un bon cœur pour en être : mais pour faire une bonne constitution, cela ne suffit pas. Nous invoquons sur ce point avec une sorte d'assurance, le témoignage de M. Guillotin, médecin politique.

Quant à M. l'abbé Syeyes, nous ne connoissons qu'une place qui puisse récompenser le présent qu'il nous a fait de son despotisme national.

Pour prix de tant d'obscurs et faux raisonnemens
Avec lesquels Syeyes de notre monarchie
A brisé tous les fondemens,
Un seul poste convient à son rare génie
A ses despotiques talens ;
C'est de posséder pour la vie
Un fauteuil à l'académie.

Puissent ces réflexions rapides prévenir la loi qui va jetter l'interdiction sur la pensée, frapper le patriotisme d'anathême, et faire mourir la liberté dans le péché originel, aussi disons-nous, en posant momentanément les armes comme Boileau, faisant jadis ses adieux aux muses, partez :

Germés, derniers fruits provenus
D'une patriotique ivresse,
Mon Souverain, prive Momus
De la liberté de la presse.

Mais s'il ôte aux esprits actifs
Cette faculté qui le blesse.
Du moins il laisse aux cœurs passifs
La liberté de la paresse.

Sachons donc le laisser en paix. ,
Pour qu'il recommence son thême
Et que par de nouveaux décrets,
Il nous y laisse enfin lui-même.

SUPPLÉMENT.

Le grand art de la constitution angloise, sa grande force, vient de ce qu'on a tellement organisé tous les pouvoirs, qu'ils se balancent au point qu'il est impossible que l'un puisse dominer l'autre; qu'ils se neutralisent en quelque sorte, et que de leur équilibre, il résulte au plus haut degré l'indépendance de l'opinion publique, et c'est dans l'exercice de cette indépendance, qu'existe la souveraineté du peuple.

Comment, au reste, la constitution d'Angleterre est-elle parvenue à mettre en équilibre les pouvoirs? C'est essentiellement en divisant le pouvoir législatif. Au fond, il n'y a de pouvoir réel dans une nation, que le pouvoir législatif. S'il n'est pas divisé, il absorbe nécessairement tous les pouvoirs; le pouvoir judiciaire qui n'est que l'éxécuteur de ses loix, et le pouvoir exécutif qui n'en est que le ministre. Divisez-le au contraire; faites que le pouvoir exécutif y participe, et alors, pour peu que vous veuillez

y réfléchir, vous vous appercevrez que le pouvoir judiciaire, celui des trois pouvoirs qui agit le plus immédiatement sur les actions et les habitudes de l'homme, ne peut plus être autre chose que le conservateur de la liberté individuelle, parce que le citoyen n'est pas dans la dépendance d'un corps ou d'un individu, mais tout simplement et uniquement dans la dépendance de la loi.

Quant aux individus qui doivent être investis de cette portion indépendante, auguste, sacrée du pouvoir social, nous renvoyons à la lecture des chapitres XII et XIII de nos actes.

Nous renvoyons encore au sublime discours de M. Bergasse, sur l'organisation des pouvoirs dans un gouvernement monarchique; discours que n'a certainement pas réfuté le second comité de constitution.

Nous allons faire une derniere observation, et elle sera relative au plan judiciaire de ce nouveau comité; on n'a pas pu s'empêcher de reconnaître la nécessité de former un tribunal de haute trahison; mais on ne veut point de seconde chambre, parce que dans une monarchie héréditaire, elle ne

peut être qu'une cour des pairs héréditaire?

Que projette M. Thouret associé avec M. l'abbé Syeyes, MM. Chapelier, Target, et compagnie?

Une haute cour nationale composée ainsi: chaque département lors des élections, nommera un sujet, pour former (toutes les fois que l'assemblée nationale jugera à propos d'accuser), un grand juré composé de quatre-vingt cinq personnes, puisqu'il y a quatre-vingt cinq départemens. Ces membres du grand Juré, partiront en poste de toutes les extrémités du royaume, chaque fois que l'assemblée dénoncera un crime d'état: or, on sent que si M. de Mirabeau continue (comme il y a lieu de le croire), d'être membre du souverain; avec la prodigieuse facilité qu'on lui connoît pour dénoncer les ministres récalcitrans, les grandes routes seront toujours couvertes de jurés. Ici il y a une observation un peu sérieuse à faire; c'est que chaque département enverra à l'assemblée neuf députés, et nommera neuf suppléans; dans un pareil systême le membre du grand juré, ne sera à coup sûr que l'individu qui aura mérité la dix-neuvieme place dans l'opinion de ses concitoyens.

Ainsi l'accusateur aura dix-huit parts dans la confiance de la nation, et le juge n'en aura qu'une. On demande a M. de Condorcet, quelle est dans cette équation la portion de confiance que l'accusé aura dans de pareils juges.

S'il est quelqu'un qui à la lecture de ce passage doive inspirer une douloureuse pitié, c'est sur-tout ce jeune Montmorency, appellé par la nature à être l'un des premiers appuis du trône, et que l'art a su employer à y porter les premiers coups. Aussi on a fait sur lui l'épigrame suivante, puisse-t-elle le ramener dans la route de la sagesse.

Mathieu n'est qu'au berceau, mais son cœur intrépide
Par Ravaillac S...... au crime est façonné,
De sophisme en sophisme, il court au *Tronicide*.
Plaignons ce malheureux Seyde
Il ne sait pas qu'il est empoisonné.







